

défi ÉCOLOGIQUE défi





### Adresse postale:

Économie et Politique, 2, place du Colonel-Fabien, 75019 Paris

**Rédaction**: 01 40 40 13 73 **Administration**: 01 40 40 1373

Site Internet:

www.economie-politique.org

**E-mail**: ecopo@economie-politique.org

En cas de changement d'adresse veuillez

contacter:

Diffusion et promotion :

Frédéric RAUCH: 0140401341 **Directrice**: Catherine MILLS

Rédacteur en chef: Frédéric RAUCH

Comptabilité:

Mitra MANSOURI: 0140401341 e-mail: mmansouri@economie-politique.org

# Conseil de rédaction et de diffusion:

Eric AUBIN, Daniel BACHET, Amar BELLAL, Frédéric BOCCARA, Paul BOCCARA, Jean-François BOLZINGER, Hervé BRAMY, Gisèle CAILLOUX, Sylvian CHICOTE, Marc COHEN-SOLAL, Aurianne COTHENET, Yves DIMICOLI, Denis DURAND, Jean-Marc DURAND, Caroline FERRERA, Jean-Luc GIBELIN, Christophe GRASSULO, Alain JANVIER, Pascal JOLY, Jean-Vincent KOSTER, Marie-José KOTLICKI, Anne LAFAURIE, Claude LARIDAN, Amaury LE BRETON, Jean-Christophe LE DUIGOU, Patrick LE HYARIC, Didier LE RESTE, Jean LOJKINE, Jean MAGNIADAS, Nasser MANSOURI-GUILANI, Nicolas MARCHAND, Clotilde MATHIEU, Fabien MAURY, Catherine MILLS, Alain MORIN, Alain OBADIA, Bruno ODENT, Roland PERRIER, Guillaume QUASHIE-VAUCLIN, Frédéric RAUCH, Denis RECOQUILLON, Jacques RIGAUDIAT, Lydia SAMARBAKHSH, Véronique SANDOVAL, Patricia TEJAS, Alain TOURNEBISE.

Gérant de la publication: Roland Perrier Commission paritaire N° 0324 I 84443

ISSN: 0424-3218

ISBN: 979-10-90384-50-7 Imprimerie: PUBLIC IMPRIM,

12 rue Pierre Timbaud, BP 553, 69637 Vénissieux Cedex

Publicité-Comédiance: 0149227443

5 rue Pleyel - Immeuble Calliope -BP 229 93523 Saint-Denis Cedex

**Tableau de couverture:** Jean-Pierre Jouffory

Mise en page et maquette de couverture: Claude Saligny

# Éditorial

Répondre d'un même mouvement aux urgences et à l'exigence d'une nouvelle civilisation, <i>Denis Durand</i>
Actualités France
De Croizat à Delevoye. Vers la «liquidation» des régimes de retraite complémentaires obligatoires par points et par répartition (AGIRC-ARRCO), Syvie Durand
Europe/Monde
Mondialisation: Fin ou besoin d'une nouvelle phase?, Yves Dimicoli $\dots 26$
Les dossiers d'Économie et Politique
Défi écologique, défi révolutionnaire  Introduction
CETA et écologie : d'autres accords sont possibles!, <i>Julien Brugerolles</i> • • • • • • 77
Emploi, entreprises, luttes  Oui, la lutte paye!, Jean-François Soury
Formation et théorie
Anthologie des grands textes et itinéraire intellectuel et politique de Paul
Boccara Catherine Mills



# Éditorial

**Denis Durand** 

# Répondre, d'un même mouvement, aux urgences et à l'exigence d'une nouvelle civilisation

u moment même où Emmanuel Macron se posait, devant le G7, en héraut planétaire de la cause écologique, son gouvernement scellait l'abandon des recherches sur la filière nucléaire de quatrième génération, une contribution pourtant majeure de la France aux efforts pour baisser les émissions de CO2 et répondre aux besoins d'énergie par la conception et le développement de filières plus sûres, économes en matières premières, allant vers la réutilisation des déchets. Bref profondément renouvelées par rapport aux technologies nucléaires actuelles.

Cet épisode met tristement en lumière le peu de cas que les dirigeants du monde capitaliste font de l'avenir de l'humanité, au regard de l'obsession de la rentabilité du capital qui anime financiers et dirigeants des multinationales. Ils prétendent « concilier maximisation de la valeur pour les actionnaires et écologie». Mais même s'ils le voulaient vraiment, ils n'y arriveraient pas, car la révolution écologique nécessaire à la survie de l'humanité ne peut être, du même mouvement, qu'une révolution sociale: cesser de rechercher la croissance de la productivité par l'épuisement de la nature et la pression sur le «coût du travail», et donner au contraire la priorité au développement de toutes les capacités humaines, en particulier pour l'exercice de tous les nouveaux métiers qu'il faudra inventer et exercer dans la production d'énergie, dans le bâtiment, dans les transports, dans l'industrie... Mais, si le monde reste régi par Wall Street et par le dollar, on ne peut pas mettre à la disposition de sept milliards d'êtres humains ces biens communs que sont le climat, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau!

Sociale et écologique, cette révolution devra donc être politique, conquérir du même pas pouvoirs dans les

u moment même où Emmanuel Macron se posait, devant le G7, en héraut planétaire de la cause écologique, son gouvernement scellait l'abandon des recherches sur la institutions politiques et pouvoirs sur les entreprises et les banques, pour qu'elles agissent autrement. Créer de nouvelles institutions, jusqu'à une monnaie commune mondiale.

La montée des périls qui résulte de ces contradictions explosives de notre système économique, politique et social hante désormais les esprits. De fait, pour s'en tenir à l'aspect économique de ce basculement du monde, la crise qui vient s'annonce encore bien plus grave que celle de 2007-2008. Il y a dix ans, pour sauver le système financier occidental, le pouvoir de création monétaire des banques centrales a été mobilisé pour déverser des liquidités, par milliers de milliards, sur les marchés financiers... alimentant la nouvelle bulle de spéculation et d'inflation des prix des titres financiers qui menace d'exploser aujourd'hui. Mais la crise financière plonge ses racines dans la sphère de la production et y exerce, en retour, ses ravages. Pour la première fois, une suraccumulation de capital se développe au sein même des pays émergents. De même, la guerre économique menée par les États-Unis contre la Chine est un phénomène profondément nouveau: après 2008, les deux puissances avaient contribué de façon convergente à la relance mondiale.

Leur affrontement souligne, par contraste, la faiblesse et la fragilité de l'Europe et de la France qui contribuent à déprimer la demande et à relancer la croissance financière et la délocalisation financière des activités.

Parce qu'ils font une critique radicale de l'ordre existant, et parce que leur raison d'être est de mener le combat politique concret pour lui substituer « une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement pour tous », les communistes ont une énorme responsabilité pour

anticiper le désarroi que va provoquer le traumatisme de la crise et le désenchantement sur la capacité régulatrice et protectrice de l'Etat. Ils savent aussi que, au lieu d'aller à ces urgences sociales et écologiques, vraie voie d'une sortie de crise, des milliards et des milliards d'euros vont être encore plus captés par les marchés financiers pour, prétendument, empêcher la crise de survenir. En fait, tout en reculant la date de l'éclatement cela en approfondit la gravité. C'est d'ores et déjà le cas. Il s'agit de dénoncer dès maintenant les pompiers pyromanes: il est indispensable de changer dès maintenant les critères d'utilisation de ces masses d'argent et de crédit. La politique des taux zéros ne doit pas être utilisée pour nourrir la suraccumulation financière. Il ne faut surtout pas se priver de ce formidable outil que sont les banques, mais orienter tout autrement leur puissance. Les banques, et tout particulièrement la BCE, doivent tout de suite commencer à jouer un autre rôle. La France pourrait agir en ce sens dès à présent, anticipant des initiatives européennes indispensables.

Dans les milieux populaires monte l'idée de «changer de système», avec une conscience accrue du rôle des banques et de la question politique de la monnaie avec la crise de l'hégémonie du dollar. Toutefois, le traumatisme de la crise peut produire une montée du malthusianisme, et des divisions entre couches moyennes et couches populaires qui ne subiront pas de la même façon le choc des événements.

Il y a (comme dans les années trente) un rejet de la théorie mais aussi le souhait de nouvelles théories. Nous ne pouvons plus rester enfermés entre deux simplismes dont les limites sont de plus en plus tangibles: il faudrait stimuler la demande sans agir sur son contenu, sans modifier l'offre, conciliant de fait avec le système (« keynésianisme de comptoir »); il faudrait tout miser sur l'offre (la production) identifiée, à tort, à l'investissement matériel et au soutien aux profits (accumulation renforcée, néolibéralisme par la concurrence et destruction créatrice à la Schumpeter). Or la force de Keynes avait été de voir l'obstacle dressé par les exigences insensées de la rentabilité et la nécessité de limiter le rendement du capital. Aujourd'hui, les ressorts du capitalisme sont encore plus profondément mis en cause. Il est donc indispensable d'aller plus loin, d'agir pour imposer de nouveaux critères contre la rentabilité capitaliste: développement des capacités humaines (emploi de qualité, formation, services publics), économies en capital (accords non capitalistiques, partages des coûts, R & D, nouvel investissement matériel) sont au cœur de l'offre et peuvent permettre une demande très nouvelle. On peut le faire en s'emparant des leviers financiers et en pénalisant l'accumulation et les profits. Le terrain de ce combat n'est pas seulement celui des politiques économiques: c'est aussi l'entreprise, le lieu de l'affrontement de classes sur les choix de production et de financement. Son enjeu est l'utilisation de l'argent des entreprises, des banques, et de l'argent public. C'est aussi ce qui rend si stratégique l'exigence d'une nouvelle industrialisation, incluant le développement de nouveaux services.

Et parce qu'ils concernent les êtres humains, la façon dont ils travaillent, dont ils se forment, dont ils développent leurs capacités créatives et leur capacité à les partager en coopérant, tous ces enjeux se rejoignent sur une question clé: l'emploi, sa qualification et sa sécurisation avec la formation tout au long de la vie.

Les propositions que voulons mettre à la disposition des lecteurs de ce numéro, en matière de retraites par exemple, ou pour relever le défi écologique qui fait la matière de notre dossier, s'inspirent de cette logique: création d'un fonds d'investissement pour le climat, maîtrise publique de filières décisives de l'économie (industrie, services et recherche), à commencer par la production d'énergie, développement des services publics, initiative internationale mettant autour d'une même table non seulement les gouvernements, mais aussi les multinationales, et les institutions financières internationales pour un financement des investissements nécessaires par une monnaie commune mondiale au lieu de promouvoir le CETA...

Ainsi peut-on ancrer dans les luttes et les revendications immédiates pour une réponse aux besoins urgents de nos concitoyens, la réponse révolutionnaire aux questions fondamentales que nous posent la révolution écologique, la révolution informationnelle, la révolution démographique, la révolution monétaire, et la construction d'une nouvelle civilisation.



# De Croizat à Delevoye

# Vers la « liquidation » des régimes de retraite complémentaires obligatoires par points et par répartition (AGIRC-ARRCO)

# Sylvie Durand<sup>1</sup>

1. Militante syndicale, ancienne administratrice de l'AGIRC, de la CNAV et de l'ARRCO 2. Cf. interventions d'Ambroise Croizat in J. O. du 9 août 1946, débats de l'Assemblée Nationale Constituante - compterendu de la 2e séance du 8 août 1946 (p. 3075 et 3076) et compte-rendu analytique officiel du vendredi

31 juillet

1947.

Le débat se limite souvent autour d'un choix simpliste entre système par points et système par annuités, cependant la réalité est beaucoup plus complexe. Si, en 1947, la création de l'AGIRC (régime complémentaire de retraite des cadres du privé) a permis l'institution d'un régime par points par répartition et à « prestations définies », imité par l'ARRCO réunissant une cinquantaine de régimes par points à destination et à prestations définies des non-cadres, leur avatar actuel (l'AGIRC-ARRCO) réformant les deux régimes complémentaires de retraite en les fusionnant institutionnalise un régime par points et par répartition à « cotisations définies ». Les institutions de 1947 sécurisaient les prestations, la nouvelle mouture sécurise les cotisations mais pas les prestations. Démontrant à l'envie que les systèmes par points sont capables du meilleur comme du pire. Et il en va guère mieux pour les régimes par annuités. Une évolution des régimes que la réforme Delevoye a parfaitement intégrée en érigeant en principe l'incertitude du lendemain que combattaient les ordonnances de 1945-1946 créant la Sécurité sociale.

e premier régime de retraite complémentaire obligatoire à prestations définies par points a été mis en place le 14 mars 1947, à l'initiative du Cartel confédéral

des cadres de la CGT et sous la haute autorité d'Ambroise Croizat (cf. débats parlementaires de 1946-1947<sup>2</sup>).

En 1945, ce dernier était confronté à une fronde des cadres contre leur affiliation obligatoire à la Sécurité sociale. Leur effectif était certes modeste, environ 220 000 salariés, que le « ministre des Travailleurs » se garda bien toutefois de considérer comme quantité négligeable.

Car l'une des ambitions du Conseil national de la Résistance était le redressement économique et industriel d'une France ruinée par la seconde guerre mondiale. Cela appelait un relèvement significatif du nombre de salariés qualifiés, les cadres, les ingénieurs et les professions intellectuelles... Et de fait leur effectif n'a cessé de croître au fil des décennies puisqu'ils représentent aujourd'hui 44,1 % de la population active (source: INSEE Enquête emploi 2018).

Autant dire que s'ils étaient restés en dehors du champ de la Sécurité sociale, cette dernière n'aurait jamais pu fonctionner: la «Sécu» aurait perdu des cotisants au fur et à mesure de l'élévation du niveau de qualification des salariés. Privée d'un montant toujours croissant de ressources, elle aurait pris, en matière de retraite notamment, des engagements qu'elle n'aurait pas pu honorer sur la durée.

Engagement, tel était en effet le souci des responsables politiques de l'époque: il s'agissait d'apporter à chaque travailleur une garantie essentielle, celle d'une pension lui assurant la continuité du meilleur niveau de vie atteint durant sa carrière.

Cela se traduisit dans le secteur privé par un calcul de la pension assis sur le salaire moyen des dix dernières puis des dix meilleures années de carrière, faisant écho au calcul dans la Fonction publique sur le traitement indiciaire brut perçu pendant au moins 6 mois avant la liquidation.

Le scepticisme des ingénieurs et cadres à l'égard de la Sécurité sociale visait le principe même de la répartition: comment croire en ce contrat engageant les générations futures d'actifs à verser, chaque année, le volume nécessaire de cotisations pour financer les pensions de l'année?

De surcroît, bien qu'ébranlés par l'effondrement des systèmes d'épargne retraite consécutif à la crise de 1929, les cadres restaient attachés aux fonds de pension qu'ils finançaient avec leurs entreprises.

Enfin, la Sécurité sociale naissante ne proposait à 60 ans qu'au maximum 20 % du plafond de la Sécurité sociale et à 65 ans 40 % dudit plafond.

Or le salaire des cadres dépassait largement le plafond de la Sécurité sociale. À 65 ans, la perspective de pension pour un ingénieur rémunéré à deux fois le plafond, n'était que de 20 % de son salaire.

Pour emporter leur conviction tout en palliant l'insuffisance de la prestation de Sécurité sociale, Ambroise Croizat leur proposa donc de la compléter par une pension additionnelle, celle du régime AGIRC.

Il batailla devant les parlementaires et avec les organisations syndicales de cadres pendant huit mois pour faire aboutir les négociations de la commission paritaire constituée pour créer ce régime.

L'enjeu était tel que la première et la dernière séance de négociation se déroulèrent en présence du ministre du Travail lui-même, Ambroise Croizat. Et la victoire fut de taille, la Sécurité sociale était viable et la retraite par répartition devint la norme.

Toute la population salariée, ingénieurs et cadres compris, fut couverte par un système de retraite par répartition, et ce sur la totalité du salaire: avec la pension de la Sécurité sociale en dessous du plafond de la «Sécu», avec l'AGIRC au-delà.

Ainsi, la création de l'AGIRC permit d'éradiquer pendant un demi-siècle toute velléité de reconstituer des régimes par capitalisation qui auraient déstabilisé la répartition. Car l'argent affecté au financement de la capitalisation ne peut que manquer au financement de la répartition, dont les besoins s'accroissent avec l'essor et le vieillissement de la population.

# Fonctionnement des régimes AGIRC et ARRCO<sup>3</sup> jusqu'en 1993

La cotisation annuelle, dite contractuelle, divisée par le prix d'acquisition d'un point, est transformée en un nombre de points inscrits chaque année sur un compte individuel ouvert au nom de l'assuré.

Ainsi le droit à retraite était-il concrètement matérialisé – de manière à surmonter en particulier la défiance des cadres – avec un décompte annuel de points, contrôlable par les intéressés, et dont ils pourraient se prévaloir pour exiger leur dû.

Au moment de la retraite, les points ainsi accumulés tout au long de la carrière sont convertis en pension en multipliant le nombre de points par la valeur dite de service du point au moment de la liquidation.

Pour un même taux de cotisation, c'est donc l'évolution tout au long de la carrière du prix d'acquisition du point et de sa valeur de service qui vont déterminer le niveau de la première pension par rapport au dernier salaire d'activité, c'est-à-dire, en termes techniques, le taux de remplacement du salaire par la pension.

Le rapport entre la valeur annuelle de service du point et son prix d'acquisition définit le rendement de la cotisation. À la création du régime il s'établissait à 15,38 %: en d'autres termes, pour 100 francs de cotisation, le droit à retraite s'établissait à 15,38 francs.

Pour 30 années d'activité et au taux minimum de cotisations de 8 %, ce rendement garantissait 36 % du dernier salaire de carrière (30 x 8 % x 15,38 % = 36 %), et non pas du salaire moyen de carrière (cf. encadré). Au taux maximum de cotisation de 16 %, la garantie s'établissait à 72 % du dernier salaire soumis à cotisation.

Ce taux de remplacement, à quelques variations près, a été maintenu jusqu'à la fin des années 1980. À la cotisation dite contractuelle, permettant de calculer le nombre de points obtenus chaque année, a été ajoutée un taux d'appel, d'abord de 102,5 % puis 110, 120, 125 et aujourd'hui 127 %... En clair, en 2019, pour 100 euros de cotisation servant au calcul des points, ce sont 127 euros qui sont appelés. Le taux d'appel a une triple fonction:

- 1. Garantir à chaque instant l'équilibre financier du régime sans réduire les droits des pensionnés: une flambée de chômage, un accroissement du nombre de retraités plus rapide que celui du nombre d'actifs, les gains d'espérance de vie à la retraite ne se traduisent pas par une baisse des pensions mais par une hausse du taux d'appel. La création du taux d'appel était indispensable car l'augmentation de la cotisation contractuelle n'aurait fait que décaler dans le temps le problème: le gain immédiat de cotisation ayant pour corollaire un surcroît de points à financer à terme. C'eût été de la «cavalerie budgétaire».
- 2. Financer les solidarités: des points abusivement dits «gratuits» sont en effet attribués pour les périodes de maladie, de chômage, de maternité, bref d'inactivité subie...
- 3. Financer l'action sociale: à la fois tournée vers les retraités, les actifs et leurs ayants droit: bourse d'études, aide au chauffage, prêts pour l'accès à la propriété, secours ponctuels, parc vacances pour les pensionnés et les actifs, parc sanitaire et médicosocial, aide au retour à l'emploi...

Fondamentalement, l'existence d'un taux d'appel est le marqueur d'une intention politique qui est de faire fonctionner «à prestations définies» un système de retraite par points. De ce point de vue, nous relevons d'ores et déjà que, fort logiquement, le système Delevoye en est dépourvu.

3. Les régimes ARRCO, unifiés en 1999. apportent une pension complémentaire à tous les non-cadres du privé et aux cadres, pour ces derniers. sur la base du salaire inférieur ou égal au plafond de la Sécurité sociale, l'AGIRC prenant le relai au-delà.



### RÈGLE D'OR POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL D'UN RÉGIME PAR POINTS

Pour obtenir, au salaire moyen du régime, un taux de remplacement du salaire par la pension prédéfini, c'est-à-dire faire fonctionner « à prestations définies » un système par points, il ne convient pas seulement de maintenir constant le rendement, c'est-à-dire le rapport entre la valeur de service du point et son prix d'acquisition. Il convient de faire évoluer ces deux paramètres selon l'évolution du salaire moyen des cotisants au régime. Auguel cas :

- 1. Le prix d'achat du point progresse chaque année comme le salaire moyen des cotisants au régime. Ainsi, pour un même taux de cotisation, un salarié moyen, c'est-à-dire dont le salaire suit la progression du salaire moyen, a la garantie d'avoir chaque année le même nombre de points : son salaire et sa cotisation augmentent au même rythme que le prix d'acquisition du point.
- 2. La valeur de service du point évolue chaque année comme le salaire moyen des cotisants au régime. Ainsi, cette valeur, augmentant au même rythme que le salaire, représente un pourcentage constant de ce salaire.

Il en résulte un taux de remplacement proportionnel au dernier salaire de carrière pour tout salarié dont la rémunération évolue comme le salaire moyen.

Dans ces conditions, un régime par points fonctionne comme un régime par annuité, avec un taux de l'annuité résultant du produit du taux de cotisation par le rendement de la cotisation (cf. calcul ci-dessus).

# Le tournant des années 1990: les années de plomb de la retraite par points... et par annuités

Dans les années 1990, la prise de conscience des évolutions démographiques (augmentation du nombre de retraités, stagnation du nombre d'actifs) a suscité un certain émoi au sein du Cnpf et des oligarchies financières.

Si le système s'obstinait à maintenir le niveau de ses prestations – pour mémoire au début des années 1980, la pension moyenne nette représentait 84 % du salaire net de fin de carrière (source: 1er rapport du Conseil d'orientation des retraites) – il faudrait... augmenter les cotisations.

Drame absolu pour les employeurs, car l'augmentation des cotisations imputée sur la part salariale des cotisations se traduirait par une diminution du salaire net, au risque de déclencher des revendications d'augmentation salariale. Sans parler des manifestations syndicales... Bref, le capital devrait mettre la main à la poche.

Quant à augmenter la part patronale des cotisations, cela revenait à prélever sur la rémunération du capital pour mieux rémunérer le travail, certes sans passer par la case manifestations, mais à contresens de l'histoire... Car les acteurs politiques de l'époque venaient de consentir au capital une baisse de l'ordre de 8 points de la part du PIB dévolue à la rémunération du travail (cf. Rapport Cotis).

Tout était donc à ré-inventer mais l'audace patronale était au rendez-vous. D'abord il fallait trouver d'honorables motifs politiques: la compétitivité des entreprises peinait à convaincre.

La pérennité du système fut l'argument décisif. Et pour cause, les salariés étaient satisfaits de leur système de retraite et par conséquent volontaires pour le pérenniser.

Sauf qu'avec leur consentement mal éclairé par une majorité d'organisations syndicales qui s'inscrivirent dans un mouvement d'accompagnement, la pérennisation du système fut organisée aux dépens du niveau des pensions et de l'âge de départ.

Dans les régimes par annuités, la réforme dite Balladur organisa le recul de l'âge effectif de départ en retraite tout en diminuant le taux de l'annuité. Celuici passa de 2,50 % par annuité cotisée à 1,33 % puis, avec la réforme Ayrault/Touraine à 1,16 % pour les générations nées à partir de 1973 (sous réserve d'accélération de ce calendrier).

Quant à l'assiette de calcul de la pension, non seulement elle passa de la moyenne des 10 meilleures années à la moyenne des 25, mais de surcroît, les salaires enregistrés par la Sécurité sociale pour opérer cette sélection ne furent plus revalorisés selon l'évolution du salaire moyen en France mais selon l'évolution des prix.

Compte tenu que les salaires augmentent en moyenne nationale plus vite que les prix, le calcul aboutissait à faire encore plus décrocher le salaire moyen des 25 meilleures années de carrière du dernier salaire.

Ce décrochage affecte à la fois les droits en cours de constitution et le pouvoir d'achat des pensions. Celui-ci, pendant toute la durée de la retraite, est condamné (au mieux) à stagner alors que le pouvoir d'achat des salaires augmente. Ce qui revient à exclure les retraités du bénéfice des gains de productivité.

Dans les régimes conventionnels par points, l'AGIRC et l'ARRCO, le Medef eut à cœur de faire sans délai la démonstration « qu'en répartition il n'y a pas de droit acquis ». Il s'agissait, déjà, d'en finir avec le fonctionnement « à prestations définies » de notre système de retraite et de faire admettre les préceptes d'un fonctionnement « à cotisations définies » : blocage définitif des ressources et ajustement annuel des pensions, à la baisse, pour réconcilier en permanence dépenses et recettes.

Chambre sociale – Cassation partielle sans renvoi M. Gélineau-Larrivet, président, Arrêt n° 4298.

4. CC -

Dès 1994, à l'occasion d'un accord concernant le régime AGIRC, les organisations patronales tentèrent d'imposer une baisse du montant des pensions liquidées.

L'accord de 1994 permettait au régime de réduire de 20 % les majorations de pension versées au titre de l'éducation des enfants. Il s'ensuivait, pour tous les retraités concernés, une baisse des pensions liquidées. C'était sans compter sur l'opiniâtreté de l'UGICT-CGT qui obtenait en novembre 1999 de la Cour de Cassation l'annulation de cette disposition et la restitution des sommes indûment prélevées aux retraités<sup>4</sup>.

Face à cet échec majeur qui défraya le monde de la protection sociale et auquel il ne s'attendait pas, le Medef se fixa deux objectifs: faire décroître drastiquement les taux de remplacement du salaire par la pension et effacer la jurisprudence de 1999.

Il réussit à convaincre les négociateurs que le salut des régimes complémentaires passait par un partage équitable des efforts entre les actifs, les retraités et les entreprises.

Ce raisonnement douteux, qui consistait à mettre deux fois à contribution les salariés, pendant leur activité et pendant la retraite, emporta pourtant la conviction de quatre confédérations syndicales sur cinq. Avec constance, elles signèrent tous les accords que le patronat leur proposa jusqu'en 2011.

Comment ont-elles pu négliger le fait, pourtant assez évident, que le financement des retraites ne fait intervenir que deux acteurs: le salarié qui verse la part dite salariale de la cotisation et l'employeur qui verse la part dite «patronale» de la cotisation?

Comment ne pas avoir vu que l'introduction d'un troisième acteur, les retraités, aurait pour effet de réduire la contribution des employeurs à un tiers de l'effort de financement, au lieu de 60 %, s'il avait été calqué sur le partage de la cotisation? Mystère...

L'imposture fonctionna à merveille: les accords signés entre 1993 et 2018 ramenèrent le rendement de la cotisation contractuelle ARRCO de 11,20 % en 1993 à 7,5 % en 2018, soit une baisse de 33 % qui, pour un taux et une durée de cotisation inchangés, se traduisent par une baisse du taux de remplacement d'un tiers.

En AGIRC, le rendement contractuel passa sur la même période de 11,94 % à 7,5 %, soit une baisse de 37 % qui, à taux et durée de cotisations inchangés, produit à terme sur le taux de remplacement une baisse de même ampleur.

Pour parvenir à ce résultat, le prix d'acquisition du point de retraite augmenta plus vite que les salaires et la valeur de service du point fut au mieux indexée sur les prix, c'est-à-dire gelée en termes de pouvoir d'achat.

Un bilan du partage soi-disant «équitable» des efforts entre, d'une part salariés actifs ou retraités et, d'autre part employeurs, fut demandé au GIE AGIRC-AR-RCO fin 2017. La note de sa Direction technique (DT 2017-95) concluait que l'effort des entreprises au redressement financier des régimes s'établissait depuis 1992 à 36 % du total contre 64 % mis à la charge des salariés actifs et retraités!

# Deuxième étape: effacer la jurisprudence de 1999

C'est désormais chose faite avec la mise en place depuis ce premier janvier 2019 d'un nouveau régime complémentaire construit pour fonctionner « à cotisations définies ».

Institué par les accords du 30 octobre 2015 et du 17 novembre 2017, avec un goût consommé de la discrétion, il fut baptisé «l'AGIRC-ARRCO», comme s'il s'agissait d'une vulgaire fusion des deux régimes historiques. Sauf que les 79 pages de réglementation du nouveau régime unique complémentaire se substituent à la Convention AGIRC de 1947 et à l'Accord national interprofessionnel ARRCO de 1961.

Vierge de toute jurisprudence, ce nouveau régime est non seulement libre de poursuivre la baisse des droits en cours de constitution, ce qu'il fait sans scrupule, mais de surcroît, peut diminuer le montant nominal des pensions liquidées.

Les accords de 2015 et 2017 sont ainsi un véritable *vade-mecum* pour la réforme Delevoye/Macron: ils introduisent en droit français un système par points «à cotisations définies» et quelques concepts utiles pour défrayer la chronique, comme celui d'un âge pivot, précédé d'une décote ou suivi d'une surcote.

Plus circonspects que le gouvernement, les signataires de l'accord ont cependant voulu que ces coefficients minorants et majorants ne soient que temporaires alors qu'ils sont définitifs dans le rapport Delevoye.

# Delevoye: liquidation de la répartition et déploiement de la capitalisation

Le projet Delevoye sonne le glas de la répartition en instituant ce qu'il baptise, sans vergogne, la règle d'or du système universel : le plafonnement des dépenses de retraite à 14 % du PIB. Une règle en or, certes, mais pour les seuls marchés financiers.

Car bloquer définitivement la part des richesses nationales consacrées au financement des retraites alors que la population des plus de 60 ans est appelée à augmenter (de 37 % d'ici 2042 et de 57 % d'ici 2070, source INSEE) implique de poursuivre la baisse du niveau des pensions. Mais c'est surtout transformer le montant nominal de la pension en une vulgaire variable d'ajustement, susceptible de baisser du jour au lendemain, à l'occasion de la première récession venue, comme en Suède.

C'est donc ouvrir une voie royale aux marchands d'épargne retraite, choix assumé par Delevoye dès la page 15 de son rapport.

Loin de débarrasser nos concitoyens de l'incertitude du lendemain, la réforme proposée l'érige en principe inavoué, camouflé derrière des déclarations d'intention trompeuses.

Si l'on garde à l'esprit cette équation basique, augmentation de la population « retraitable » et blocage des ressources égale baisse relative et « insécurisation » absolue des pensions, on ne peut qu'être perplexe à la lecture des principes énoncés par Delevoye.

On l'a vu précédemment, l'indexation du prix d'acquisition du point de retraite et de sa valeur de service sur l'évolution du salaire moyen est la clef

pour garantir une pension représentant un pourcentage déterminé du salaire de fin de carrière pour tout salarié dont le salaire évolue comme le salaire moyen.

Or Delevoye s'engage à rétablir cette indexation, ajoutant même que la valeur du point ne pourra pas baisser. Sauf que cet engagement perd tout sens car le rendement est fixé au moment de la liquidation, en fonction de l'âge du liquidant.

Le 5,5 % affiché correspond à l'âge de 64 ans pour la génération 1963. Il est clairement indiqué qu'il sera relevé en tant que de besoin, génération après génération. Toute l'astuce consiste à faire coïncider le délai de récupération de la cotisation avec l'espérance de vie de chaque génération.

Pour la génération 1963, un rendement de 5,5 euros de pension pour 100 euros de cotisation correspond à une espérance de 18 ans à 64 ans; ce qui équivaut à un rendement de 4,95 % pour un départ deux ans plus tôt et donc une espérance de vie de 20 ans à la retraite; ce qui équivaut à une rendement de 6,05 % pour un départ deux ans plus tard avec une espérance de vie à la retraite de 16 ans.

### Dans tous les cas, l'intéressé ne récupère au cours de sa retraite que la somme de ses cotisations de carrière.

Ce qui correspond très exactement à la mise en œuvre de la promesse présidentielle. «Pour qu'un euro cotisé donne le même droit pour tous», il faut que chacun ne récupère au cours de sa retraite que la somme (actualisée) de ses cotisations de carrière.

Cela revient à calculer la pension en divisant la somme des cotisations de carrière par l'espérance de vie moyenne à la retraite. C'est le principe du calcul d'une rente. Plus l'espérance de vie s'accroît, plus la rente est modeste. Plus l'espérance de vie diminue, plus la rente augmente.

Ou encore, plus on reporte son départ en retraite, plus la rente augmente; plus on anticipe son départ, plus la rente diminue.

44

Le parti pris de Delevoye est d'opérer une rupture de solidarité en indexant sur les salaires les droits potentiels des actifs et sur les prix les pensions liquidées.

La soi-disant liberté de choix qu'il offre aux citoyenne-s consiste à arbitrer entre le montant de sa retraite et l'âge de départ! Partir tard avec pas grand-chose ou plus tôt avec trois fois rien!

Le fonctionnement de la répartition ainsi conçue reproduit exactement le fonctionnement d'un système d'épargne retraite. Le salarié cotise à l'aveugle... sans avoir la moindre idée de ce que sera son taux de remplacement.

Enfin, le projet Delevoye introduit une rupture historique dans notre système. Aujourd'hui encore, les droits en cours de constitution évoluent comme les pensions liquidées. De fait, cela crée une solidarité entre retraités et actifs: quand les pensions ne sont pas ou sont mal revalorisées, il en va de même pour les droits futurs des actifs.

Le parti pris de Delevoye est d'opérer une rupture de solidarité en indexant sur les salaires les droits potentiels des actifs et sur les prix les pensions liquidées. Ainsi, les pensions liquidées pourraient être réduites sans que cela n'impacte outre mesure les actifs. C'est faire un pari assez scélérat sur le manque de solidarité des générations actives vis-à-vis de leurs parents retraités.

Quant aux dispositifs de solidarités, ils seront, sans surprise, financés par l'impôt, c'est-à-dire délivrés sous condition de ressources et vraisemblablement récupérables sur succession, comme l'actuelle allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). En pratique, les ingénieurs, cadres, et plus généralement les salariés diplômés n'y auront pas accès contrairement à aujourd'hui.

# Pas de *statu quo* face à l'imposture Delevoye

Plutôt que de se focaliser avec les médias sur les droits familiaux et conjugaux, plutôt que d'enfermer le débat dans l'alternative points ou annuités, il est nécessaire d'en faire une question politique.

Premier constat, le *statu quo* n'est pas possible: 26 ans de réformes régressives ont totalement perverti notre système. Et les régimes par points comme les régimes par annuités ont prêté le flan à tous ces dévoiements.

Deuxième constat, la confiance des jeunes générations est ébranlée et le recours à l'épargne retraite va, dans ces conditions, s'accroître. Or, tout ce qui ira au financement de la capitalisation manquera au financement de la répartition. Il y a donc urgence.

Troisième constat, entre 1960 et aujourd'hui la part du PIB consacrée au financement des retraites est passée de 5 % à 13,8 % soit une augmentation de 176 %. Construire un nouveau contrat social sur la retraite requiert un effort sans commune mesure avec ce qui a été accompli. Selon nos calculs, répondre aux attentes sociales requiert une augmentation de cette part d'environ 6 points. Cela ne représente qu'un effort de 44 % qui peut aisément être lissé sur 25 ans.

Un projet de loi pour une retraite du XXI<sup>e</sup> siècle nous paraît donc pouvoir s'assigner les objectifs suivants:

 Un fonctionnement «à prestations définies» du système pour garantir une pension représentant un pourcentage minimum du salaire de fin de carrière que tout individu pourra connaître dès le début de son parcours professionnel.

– Le droit à une retraite pleine et entière dès 60 ans. Un taux de chômage persistant, excédant les 7 % depuis 1983 (source INSEE) est là pour nous le rappeler: la France ne manque pas de main-d'œuvre. Le premier vecteur d'une bonne socialisation des individus étant l'obtention d'un emploi, rien, hormis l'intérêt inavouable des oligarchies financières, ne justifie le recul de l'âge d'ouverture du droit à retraite. À l'heure de la révolution numérique, le retour aux 60 ans est une nécessité absolue, sous peine de condamner les jeunes générations à une précarité de début de carrière insoutenable conjuguée avec une fin de carrière calamiteuse en raison de ce même chômage. En outre, rien ne justifie le hold-up en cours sur les meilleures années de vie à la retraire

Le taux de remplacement doit garantir la continuité du meilleur niveau de vie procuré par les salaires, soit au minimum 75 % net du dernier salaire net.

Les pensions liquidées doivent évoluer comme les salaires: les gains opérés sur le dos des retraités par

le gel, voire la baisse de leur pouvoir d'achat, ne profitent qu'aux actionnaires.

L'accès à l'ensemble de ces droits ne serait conditionné qu'au fait d'avoir une carrière complète, c'està-dire ne comportant entre le sortir du secondaire et l'âge de 60 ans que des périodes de formation, initiale ou continue, d'activité professionnelle ou d'inactivité subie (chômage, maternité, maladie, incapacités diverses de travail...) Un salarié optant pour une interruption de carrière pour convenance personnelle aurait le choix entre différer son départ d'une durée équivalente à celle de l'interruption ou accepter une pension réduite par un abattement visant la neutralité actuarielle d'un choix individuel qui n'a pas à être assumé par la collectivité.

La construction d'un système de retraite répondant pleinement aux attentes citoyennes est à notre portée. Elle n'a de limite que notre audace et notre imagination. Nos aînés ne manquèrent ni de l'une, ni de l'autre. À nous d'être dignes d'eux et de reprendre le flambeau!

# Pour un système de retraites du xxi<sup>e</sup> siècle

## **Denis Durand**

Pour répondre efficacement et réellement au défi démographique dans le cadre d'un système solidaire interprofessionnel et intergénérationnel, il est nécessaire d'accroître la part de la valeur ajoutée nationale affectée aux pensions de retraite. Et cela suppose de changer les conditions de production de la valeur ajoutée dans les entreprises, en s'attaquant à ce qui mine notre économie: chômage et précarité, domination de la finance, concurrence internationale effrénée. Car il ne suffit pas seulement d'augmenter la part du gâteau pour les retraités, il faut aussi changer la recette du gâteau pour en avoir un plus gros à partager.



e qui importe pour tout un chacun, c'est l'âge du départ à la retraite, le montant garanti de la pension en pourcentage du salaire de fin de car-

rière pour une carrière complète, le niveau de vie à

Rien – et surtout pas les évolutions démographiques prévisibles – ne justifie une régression par rapport aux conquêtes sociales qui ont pu être arrachées jusqu'aux années quatre-vingt: possibilité de départ à 60 ans, avec une pension équivalente à 75 % du meilleur salaire et indexée sur l'évolution des salaires. Chaque travailleur crée bien plus de richesses aujourd'hui qu'en 1945!

Mais répondre au défi des retraites exige de transformer profondément le système existant, et de commencer à s'attaquer à ce qui mine notre économie : chômage et précarité, domination de la finance, concurrence internationale effrénée. C'est un véritable changement de civilisation. Il faut répondre à un triple défi : l'augmentation de la part des plus de 60 ans dans la population, l'allongement de la durée de la vie, l'aspiration à un autre mode de vie.

Il faut en finir avec la coupure du cycle de vie entre formation, travail et retraite, développer la formation à tous les âges de la vie et transformer les conditions de transition de l'emploi à la retraite. Il faut favoriser un rôle actif des retraités dans les solidarités (auprès

des enfants, des jeunes en formation ou des jeunes précaires, etc.) et encourager leurs activités utiles. Il faut aussi promouvoir, qualifier et financer les emplois à domicile de qualité pour les personnes âgées dépendantes¹. Il faut réaliser effectivement l'égalité entre femmes et hommes, en matière de retraites donc de salaires, c'est-à-dire tout au long de la vie professionnelle. Tout cela implique toute une organisation, non marchandisée, de la vie après le travail, un véritable service public de type nouveau, à l'opposé des projets de silver economy qui cherchent à élargir sans cesse l'emprise du marché pour offrir des opportunités de profits aux capitaux privés.

À l'opposé du projet Macron, il faut donc, bien sûr, un système de retraites à prestations définies pour un âge de départ connu, garantissant par construction la solidarité entre les salariés, notamment en matière de pénibilité et de durée des carrières, conformément aux principes de notre système depuis la Libération. Chacun peut ainsi connaître les droits dont il disposera à 60 ans, sans vivre dans la crainte d'une réduction de la valeur du « point de retraite » au moment de la liquidation de la pension, et sans être mis sous pression pour accumuler des points au cours de sa vie professionnelle, en compétition avec les autres salariés.

Le PCF ne se contente pas d'énoncer ces objectifs. Il propose les moyens financiers de les atteindre et les leviers politiques à conquérir: c'est la cohérence du projet communiste, telle que l'exprime notre 38° congrès.

Contrairement à la pierre angulaire de la réforme Macron – la limitation à 14 % des dépenses de retraites en proportion du PIB qui donnera à un aréopage de planificateurs technocratiques le pouvoir de réduire la valeur du point au nom du respect de cette limite – il faut consacrer plus de richesses aux pensions versées à un nombre croissant de retraités, aux dépenses visant à préserver la santé et l'autonomie des personnes âgées, aux dépenses de formation. En résumé, il faut une plus grande « part du gâteau » pour les retraites, mais à l'intérieur d'un « gâteau » plus gros.

C'est possible : dans le passé, les gains de productivité ont permis d'élargir et de renforcer les droits des retraîtés alors que leur nombre augmentait davantage que celui des salariés en activité. Mais aujourd'hui, les énormes prélèvements sur les richesses créées exigés par la rentabilisation d'une masse démesurément accrue de capitaux s'y opposent de plus en plus violemment. Les grands groupes se servent des gains de productivité liés à la révolution informationnelle pour supprimer des emplois et pour rejeter les salariés dans le chômage plutôt que pour développer l'emploi, la formation, l'écologie. Il en résulte non seulement une déformation du partage des richesses au détriment des salaires et de la protection sociale, mais d'immenses gâchis de capacités humaines et une perte d'efficacité économique: c'est tout cela, le coût du capital.

Trois millions de chômeurs officiellement recensés (en réalité beaucoup plus), soit 10 % de la population active, c'est autant de personnes qui ne peuvent pas faire bénéficier leurs concitoyens de leurs capacités à créer des richesses. Toutes choses égales par ailleurs,

ces trois millions de personnes pourraient apporter 10 % de valeur ajoutée en plus, soit 235 milliards de PIB supplémentaire, dont 35 milliards seraient affectés aux dépenses de retraites.

Bien sûr, «toutes choses ne sont pas égales par ailleurs». Pour que tous les chômeurs retrouvent du travail dans le cadre d'une sécurisation de l'emploi et de la formation, pour que la part des salaires et des cotisations sociales dans la valeur ajoutée regagne les 10 points perdus dans les années quatre-vingt, il faut faire progressivement prévaloir un nouveau type de croissance de la productivité fondé sur le développement des capacités humaines plutôt que sur l'accumulation de capital matériel et financier. Il faut changer la gestion des entreprises. Il faut s'attaquer à la domination du capital et aux prélèvements qu'il exerce sur la valeur ajoutée, et donc changer les critères qui président aux choix de production, d'investissement, d'embauches, de formation, de recherche, de financement.

La stratégie que nous proposons est de construire les rapports de forces et leur traduction institutionnelle qui permettront d'imposer des choix techniques, sociaux, financiers permettant de produire efficacement de la valeur ajoutée, et de l'utiliser pour développer les capacités des salariés qui la produisent, en augmentant les salaires et en développant la formation.

C'est sur cette base qu'on pourra dégager des moyens supplémentaires pour financer le développement des services publics et de la protection sociale. C'est l'affaire des luttes sociales, des mobilisations pour le développement des territoires, et c'est aussi une affaire de politiques économiques.

Précisément, les propositions économiques du Parti communiste sont conçues comme des points d'appui aux luttes pour changer les critères de gestion des entreprises et pour faire du développement de nouveaux services publics l'une des bases d'une nouvelle civilisation.

1. Nous proposons en premier lieu un prélèvement sur les revenus financiers des entreprises et des banques.

Sur la base des données relatives à l'année 2018, il pourrait rapporter 34 milliards d'euros à la branche vieillesse de la Sécurité sociale (voir tableau ci-dessous). Mais son produit serait appelé à diminuer avec le temps puisqu'il viserait avant tout à dissuader les entreprises de placer leurs profits sur les marchés financiers, et à les pousser à les investir pour créer des emplois et pour former les salariés.

44

En résumé, il faut une plus grande «part du gâteau» pour les retraites, mais à l'intérieur d'un «gâteau» plus gros. 1. Paul Boccara, Catherine
Mills et alii,
Les Retraites,
des luttes
immédiates à
une réforme
alternative, Le
Temps des
Cerises, 2003,
p. 37.

### Calcul d'un prélèvement sur les revenus financiers des entreprises et des banques

Revenus financiers des entreprises (milliards d'euros)	Sociétés non financières	Sociétés financières	Ensemble des sociétés
Intérêts *	50,9	41,7	92,6
Dividendes	143,2	50,4	193,6
Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	2,5		2,5
Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	8,1	5,5	13,6
Autres revenus d'investissements	2,0	20,1	22,1
Total des revenus financiers soumis à prélèvement	206,7	117,7	324,4
Montant du prélèvement au taux des cotisations sociales patronales (maladie, vieillesse, famille, chômage: 30,95 %)	64,0	36,4	100,4
Dont cotisations retraites (10,45 %)	21,6	12,3	33,9

<sup>\*</sup> Pour les sociétés financières: intérêts perçus nets des intérêts versés.

Source: INSEE, comptes nationaux 2018.

Notre deuxième proposition consiste en une modulation des cotisations sociales patronales pour pousser à la création efficace de valeur ajoutée et à élargir ainsi l'assiette des cotisations: le taux de cotisation serait alourdi pour les entreprises qui, en quête de rentabilité, détruisent et précarisent l'emploi, rationnent les salaires et les dépenses de formation; les entreprises qui fondent leur efficacité sur l'embauche et la formation de salariés qualifiés seraient au contraire encouragées, avec un taux moins élevé, mais sur une assiette en croissance. Techniquement, nous proposons d'appliquer un taux de cotisations patronales plus élevé aux entreprises dont la part du total salaires + dépenses de formation dans la valeur ajoutée diminue ou augmente moins vite que la moyenne de leur branche. Les salariés et leurs représentants seront dotés de droits de suivi et d'alerte sur le respect de ces conditions. La même logique inspire notre proposition d'une modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction de critères d'efficacité sociale.

3. Cette proposition est bien sûr cohérente avec la suppression des aides fiscales et sociales coûteuses et perverses dont bénéficient les entreprises, à commencer par le CICE et les exonérations de cotisations sociales patronales.

4. Et comme les modalités et le coût du financement des entreprises exercent une influence déterminante sur leurs choix de gestion, d'embauches, de formation, de R & D et d'investissement, nous formulons, de façon convergente, des propositions visant à une réorientation du crédit bancaire et de la politique monétaire, pour faire baisser l'influence des marchés financiers et le coût du capital qu'elle fait peser sur les entreprises, et pour encourager le financement de projets répondant à des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée dans les territoires), sociale (emploi, salaires, formation...) et écologique (économies d'énergies et de ressources naturelles).

En résumé, pour que la part qui revient au financement des retraites soit à la fois plus grosse et moins indigeste, nous proposons de changer la «recette du gâteau».

L'accélération des gains de productivité ainsi obtenue et l'augmentation de la part des salaires dans la valeur ajoutée dégageraient ainsi les moyens de satisfaire les revendications du mouvement social (départ à 60 ans avec 75 % du salaire, indexation des pensions sur les salaires), puis d'aller au-delà pour répondre à la croissance des besoins, à l'âge de la retraite comme à tous les âges de la vie.

La condition pour y parvenir réside dans la conquête, par les travailleurs, de pouvoirs nouveaux d'intervention et de décision dans les entreprises. La même logique doit prévaloir dans la gestion du système de sécurité sociale lui-même, dans son organisation et dans celle des pouvoirs en son sein. Quant à l'aspiration massive à une simplification du système des retraites, elle pourra être obtenue en faisant converger vers le haut les différents régimes. L'exemple du régime de retraite couvrant tous les salariés des industries électriques et gazières montre que c'est possible, au moins au niveau de toute une branche.



# Réforme des retraites Macron jusqu'à moins 40 % sur les pensions !!!!

## **Sylvian Chicote**

Le commisssaire J.-P. Delevoye en charge par le président de la République d'élaborer un cadre de propositions pour une réforme systémique des retraites a rendu son rapport. Il est désormais facile de mesurer l'ampleur du désastre sur la base des préconisations du rapport.



vec le rapport qui vient d'être rendu public, on en sait enfin un peu plus sur les volontés du Président et du gouvernement.

D'abord, il y a confirmation de l'unification des différents régimes dans un système à points avec trois paramètres et autant d'étapes pour le calcul des pensions:

- Montant des cotisations: 28,12 % du montant des salaires, mais 25,31 % pour le calcul des droits.
- «Valeur d'acquisition» des points: 10 euros de cotisation = 1 point, donc nombre de points = total des cotisations x 0,1.
- Montant de la pension annuelle: nombre de points multiplié par une «valeur de service» de 0,55. La pension mensuelle brute est donc égale au nombre total de points acquis multiplié par 0,55 et divisé par 12 mois. On déduit la CSG en appliquant le coefficient 0,926 et on obtient la pension nette.

Ensuite, alors que Macron s'était engagé à ne pas toucher à l'âge de la retraite: décote de 10 % pour ceux qui partiraient à 62 ans au lieu de 64 ans (on reste «libre» de partir à 62 ans mais on est alors mis à l'amende). On s'attendait à l'alignement par le bas du niveau des pensions. Eh bien, pas de jaloux, tout le monde est concerné par la baisse des pensions.

Il devait s'agir d'une réforme de simplification et d'unification des régimes, d'une réforme juste, en aucun cas de faire des économies sur le dos des retraités. Eh bien ce sont des dizaines de milliards d'euros par an qui pourraient passer des poches des salariés retraités dans celles des actionnaires, nouvelle manifestation de l'obsession maladive de la baisse du coût du travail au profit du capital.

Ces choix de méthode de calcul et de paramètres et les décotes engendrent des baisses énormes du montant des pensions.

## Dans le secteur privé

### À l'issue de la période de transition

Le rapport donne en exemple (avec dessins, couleurs et gros caractères pour que les crétins que nous sommes puissions comprendre) un certain David qui a travaillé 43 ans, a gagné une fois et demie le Smic pendant sa carrière et part à 62 ans. L'application des paramètres donne une pension mensuelle nette de 1 265 € c'est-à-dire, affirme le rapporteur, un taux de remplacement de 70 % de son salaire net.

(Une parenthèse: David part à 62 ans et on ne lui applique pas de décote? Curieux! Celle-ci aurait-elle été décidée tardivement et non intégrée dans un rapport fin prêt?)

Cette présentation est un véritable enfumage, parce que dans la vraie vie la plupart des salariés connaissent heureusement une progression de leurs salaires. Le système à points conduit mécaniquement à une forte baisse du taux de remplacement puisqu'on prend en compte dans les calculs les salaires plus faibles de début de carrière.

# UN SYSTÈME DE POINTS POUR MODERNISER LES RETRAITES



2019/780-781
960
$\sim$
t-août
<u>e</u>
.⊒
7
Ψ.
긎
.2
+
₹
g
еţ
<u>e</u> .
Ē
2
ō
ŏ
ш

Par exemple, si David a connu u	ın déroulement de
carrière assez classique tel que:	

Périodes	Salaire mensuel moyen de la période	Salaire annuel moyen de la période	Salaire de la période	Cotisations : 25,31 %	Points
10 ans	1 900 €	22 800 €	228 000 €	57 706 €	<i>5 770</i>
10 ans	2 200 €	26 400 €	264 000 €	66 818 €	6 681
10 ans	2 400 €	28 800 €	288 000 €	72 892 €	7 289
13 ans	2 545 €	30 540 €	397 020 €	100 485 €	10 048
	29 788				

Montant de la pension annuelle brute: 29788 x  $0.55 = 16383.40 \in$ .

Montant de la pension mensuelle brute 16383/12 = 1365,28 €.

Montant de la pension mensuelle nette: 1 365,28 x 0,926 = 1 264,25 €

Salaire de fin de carrière net:  $2545 \, \in \times \, 0,7945$  (1) =  $2021,72 \, \in \, \text{net}$ .

Le taux de charges salariale retenu par le rapporteur est de 20,55 %.

Le taux de remplacement descend à 1 264,25/2 021,72, = 62,52 % au lieu des 70 % annoncé par le rapport! Si David usait de sa «liberté» de partir à 62 ans sa pension passerait à 1138,50 €, le taux de remplacement étant alors de 56,28 % et non 70 %.

Sachant que le taux moyen de remplacement actuel est 74,8 % dans le secteur privé la perte pour David par rapport aux règles actuelles serait de 373,76 €.

### Pendant la période de transition

Pendant cette période on traduit en points les droits acquis jusqu'à 5 ans après le vote de la loi et on ajoute les points acquis par la suite.

Le cas type choisit par le rapporteur confirme la chute brutale du taux de remplacement. Dans le cas d'une certaine Céline le rapport opte pour une augmentation de salaire de 25 € par mois chaque année. Elle a débuté à 1 400 € par mois et terminera donc à 2475 €. Céline a commencé à 20 ans, elle est âgée de 45 ans et aura déjà travaillé 25 ans l'année de l'application de la réforme.

Le rapport traduit d'abord en points les droits acquis pendant ces 25 ans et ajoute les points acquis par la suite. Le montant brut de la pension mensuelle qui en découle s'établit à 1 379 € et à 1 276 € en net.

### Le taux de remplacement est 63,10 %.

De plus si Céline se permettait de partir à 62 ans sa pension nette tomberait à 1 148,40 €. Taux de remplacement 56,79 %.

# Dans la Fonction publique, c'est encore pire

Exemple d'un agent de catégorie C, adjoint administratif, qui commence sa carrière à l'indice 325 et termine à l'indice 466.



Cette présentation est un véritable enfumage, parce que dans la vraie vie la plupart des salariés connaissent heureusement une progression de leurs salaires. Le système à points conduit mécaniquement à une forte baisse du taux de remplacement puisqu'on prend en compte dans les calculs les salaires plus faibles de début de carrière.



# À l'issue de la période de transition et pour un départ à 64 ans

Indice	Traitement mensuel	Traitement annuel	Durée dans l'échelon (années)	Rémunération	Cotisations 25,1 %	Points
325	1 527 €	18 330 €	1	18 330 €	4 639€	463
326	1 532 €	18 386 €	2	36 772 €	9306€	930
327	1 536 €	18 442 €	2	36 885 €	9 335 €	933
328	1 541 €	18 499 €	2	36 998 €	9 364 €	936
329	1 546 €	18555€	2	37111€	9 392 €	939
330	1 551 €	18612€	2	37 224 €	9 421 €	942
332	1560€	18 724 €	2	37 449 €	9478€	947
336	1 579€	18 950 €	2	37 900 €	9 592 €	959
342	1 607 €	19 288 €	3	57 866 €	14 645 €	1 464
354	1 663 €	19 965 €	3	59896€	15 159€	1 515
367	1 724 €	20 698 €	2	41 397 €	10477€	1 047
380	1 784 €	21 432 €	2	42 864 €	10 848 €	1 084
390	1 833 €	21 996 €	3	65 988 €	16 701 €	1 670
402	1 889 €	22 672 €	3	68 018 €	17 215€	1 721
411	1 931 €	23 180 €	4	92 721 €	23 467 €	2 346
416	1 955 €	23 462 €	1	23 462 €	5 938 €	593
430	2 021 €	25 098 €	3	72 756 €	18 414 €	1 841
445	2 091 €	25 098 €	3	75 294 €	19 056 €	1 905
466	2 190 €	26 282 €	1	26 282 €	6 651 €	665
	22 900					

Montant brut de la pension annuelle: 22 900 x 0,55 = 12 595 € x 0,926 = 11 662,91 € net.

Montant net de la pension mensuelle: 11662/12 = 971 € donc la garantie de 85 % du SMIC s'applique: 1022,48 €.

Montant de la pension mensuelle nette avec les règles actuelles :  $2190 \in x 0,75 \times 0,926 = 1521,90 \in$ .

La perte s'élève à 1521,90 – 1022,48 = 499,42 €, une baisse de 29 %!!! et le taux de remplacement tombe à 58 %. Et 10 % en moins pour un départ à 62 ans.

Si cette personne perçoit 10 % du salaire en primes, sa pension passe à  $1068,01 \in$  net et la perte est de  $453,89 \in$ . Pour 15 % de primes la pension est de  $1116,60 \in$  et la perte est encore de  $405,30 \in$ .

## Pendant la période de transition le rapporteur est imprécis pour les droits acquis dans la Fonction publique avant le 31 décembre 2024. On peut supposer la méthode suivante.

- 1. On prend le salaire payé le 31 décembre 2024, on calcule le montant de la pension à cette date avec le taux de 75 %, on proratise par la durée de service accomplie et on transforme en points.
- 2. On ajoute le nombre de points cumulés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- 3. On calcule la pension nette : points multipliés par 0,55 divisé par 12 mois et multiplié par 0,926

Cela donnerait pour un agent ayant commencé en 2005 à l'âge de 20 anset partant à 64 ans: 12657

points  $(1663 \in x \ 12 \ \text{mois} \ x \ 0; 75 \ x \ 20/43/0,55)$  + 13 671 points = 26 034 points.

D'où une pension mensuelle nette de: 26034 x 055/12 x 0,926 = 1104,40 $\in$  La perte serait encore de 417,50 $\in$ , de 359,49 $\in$  si 10% de primes, de 330,79 $\in$  si 15% de primes.



Exemple d'un agent de catégorie B, rédacteur territorial, commençant sa carrière à l'indice 343 et la terminant à l'indice 587. Les autres fonctionnaires de catégorie B tels que contrôleurs, infirmières... sont payés sur la base d'indices identiques ou très voisins.

Indice	Traitement mensuel	Traitement annuel	Durée dans l'échelon (années)	Rémunération	Cotisations 25,1 %	Points
343	1612€	19 345 €	2	38 490 €	9 741 €	974
349	1 640 €	19 683 €	2	39 367 €	9 963 €	996
355	1 668 €	20 022 €	2	40 044 €	10 135€	1 013
361	1 696 €	20 360 €	2	40 720 €	10 306 €	1 030
369	1 734 €	20 811 €	2	41 623 €	10 534 €	1 053
381	1 790 €	21 480 €	2	42 960 €	10873€	1 087
396	1 861 €	22 334 €	2	44 668 €	11 305 €	1 130
415	1 950 €	23 406 €	3	70218€	17 772€	1 777
431	2 025 €	24 308 €	3	72 925 €	18 457 €	1 845
441	2 072 €	24 872 €	3	74617€	18 885 €	1 888
457	2 147 €	25 574 €	3	77 324 €	19570€	1 957
504	2 368 €	28 425 €	4	113 702 €	28 777 €	2 877
534	2 509 €	30 117 €	3	90 352 €	22 868 €	2 286
551	2 589 €	31 076 €	3	93 229 €	23 596 €	2 359
569	2 674 €	32 091 €	3	96 274 €	24 366 €	2 436
587	2 758 €	33 106 €	4	132 427 €	33 517 €	3 351
Total des points acquis durant la carrière						

Montant brut de la pension annuelle : 28 069 x 0,55 = 15 432 € x 0,926 = 14 290,44 € net.

Montant net de la pension mensuelle 14290,44/12 = 1190,87 € (moins 10 % pour un départ à 62 ans).

Montant de la pension nette avec les règles actuelles :  $2758 \times 0.75 \times 0.926 = 1915.43 \in$ .

La perte s'élève à 1915 - 1191,29 = 724,71 €, une baisse de 37 %!!!! et le taux de remplacement tombe à 54,35 %.

Si cet agent a perçu 20 % de primes pendant toute sa carrière sa pension mensuelle passe à 1 428,03 €, la perte est encore de 487,40 €.

Pendant la période de transition et en retenant l'hypothèse et le mode de calcul de l'exemple précédent la pension serait pour un rédacteur ayant commencé en 2005 à l'âge de 20 ans, arrivant à mi-carrière et partant à 64 ans:

15412 points (2025 x 12 mois x 0,75 x 20/43/0,55) + 17154 points = 32566 points.

D'où une pension mensuelle nette de:  $32566 \times 0.55/12 \times 0.926 = 1382.15 \in$ .

La perte serait encore de 532,85 € et de 387,29 € si 20 % de primes

Exemple d'un agent de catégorie A, professeur des écoles, qui commence sa carrière à l'indice 388 et la termine à l'indice 798. Les fonctionnaires de catégorie A des autres administrations (hors cadres de direction) sont payés sur la base d'indices très voisins.

# YES WE CANNE



1
780-781
1
C
Ω
780
$\equiv$
2015
ζΞ
Ċ
t-aoît
+
1
=
₹
Œ
Ξ
C
Ŧ
粪
2
2
et politic
ď
eimono
٤
ō
Ž
C
C
11

Indice	Traitement mensuel	Traitement annuel	Durée dans l'échelon (années)	Rémunération	Cotisations 25,1 %	Points
388	1 823 €	21 883 €	1	21 883 €	5 538 €	553
441	2 072 €	24 872 €	1	24 872 €	6 295 €	629
445	2 091 €	25 098 €	2	50 196 €	12 704 €	1 270
458	2 152 €	25 831 €	2	51 662 €	13 075 €	1 307
471	2 213 €	26 564 €	2,5	66 411 €	16 808 €	1 680
483	2 270 €	27 241 €	3	81 723 €	20 684 €	2 068
511	2 401 €	28 820 €	3	86 461 €	21 930 €	2 193
547	2 570 €	30 850 €	3,5	107 977 €	27 328 €	2 732
583	2 740 €	32 881 €	4	131 524 €	33 288 €	3 328
625	2 937 €	35 250 €	4	141 000 €	35 687 €	3 568
669	3 144 €	37 731 €	4	150 926 €	38 199 €	3 819
710	3 337 €	40 044 €	3	120 132 €	30 405 €	3 040
756	3 553 €	42 638 €	3	127 915 €	32 375 €	3 237
798	3 750 €	45 007 €	6	270 042 €	68 347 €	6 834
Total des points acquis sur l'ensemble de la carrière						

Montant brut de la pension annuelle : 36 258 x 0,55 = 19 941 €. x 0,926 = 18 466 €, 19 net.

Montant net de la pension mensuelle: 18 466,19/12 = **1538,19** € (moins 10 % si départ à 62 ans).

Montant net de la pension avec les règles actuelles  $3750 \times 0.75 \times 0.926 = 2604.79$  €.

La perte s'élève à 1 066,60 €, une baisse de 41 % %!!!! et le taux de remplacement tombe à 51,62 %.

Les professeurs des écoles percevant très peu de primes, leurs pertes ne peuvent être amoindries.

Pour un autre fonctionnaire de catégorie A la perte passe à 759,98 € s'il perçoit 20 % de primes et à 605,17 € s'il en perçoit 30 %. Seule une poignée de cadres dirigeants devrait s'en sortir sans casse.

Pendant la période de transition, en retenant l'hypothèse et le mode de calcul précédents, la pension serait pour un professeur ayant commencé à l'âge de 22 ans en 2005 et partant à 64 ans:

21350 points  $(2740 \in x \ 12 \text{ mois } x \ 0.75 \times 20/42/0.55) + 22162 \text{ points} = 43512 \text{ points}.$ 

D'où une pension mensuelle nette de: 43512 x 0,55/12 x 0,926 = 1846,72 €.

La perte serait encore de 758,28 € pour ce professeur. Pour d'autres cadres A la perte serait et de 527,01 € pour ceux primés à 20 % et de 476,28 % pour ceux primés à 30 %.

Il n'a pas été tenu compte dans ces trois exemples de la retraite additionnelle sur les primes qui existe dans le régime actuel de la Fonction publique: de 0 à 150 € par mois selon le montant des primes. La chiffrer pour chacun creuserait l'écart entre le régime actuel et la retraite par points.

Dans les cas qu'ils citent les activistes du projet arrêtent les carrières des fonctionnaires avant les maxima des grilles, ils retiennent par exemple le salaire de 2408 € pour un rédacteur administratif alors que la grille va jusqu'à 2750 €, ils négligent aussi la retraite additionnelle sur les primes. Cette entourloupe leur permet de sous estimer pour envi-

ron 320 € le montant actuel de la retraite dans ce cas particulier. Ils ont aussi choisi le cas d'un fonctionnaire de 45 ans qui touche 27 % de primes ce qui est loin d'être le cas pour tout le monde. En bref ils ont construit des cas sur mesure pour présenter le projet comme étant un progrès.

En résumé les plus impactés sont les moins de 50 ans, les plus jeunes et plus encore les nouveaux embauchés. Parmi les fonctionnaires, les plus touchés sont ceux qui ne perçoivent pas de primes ou très peu. Le record de perte de pension de retraite étant détenu par les professeurs des écoles: jusqu'à plus de 1000 € de perte mensuelle (à majorer sans doute du coefficient de majoration des salaires dans les outre-mer). Belle façon de reconnaître le métier et de susciter des vocations.

C'est donc à la sauce déjà imposée par l'UE à la Grèce que Macron et Philippe veulent manger les agents des services publics tout en diminuant aussi très fortement les pensions du secteur privé et en reculant de fait l'âge du droit à la retraite; car pour une retraite correcte c'est jusqu'à 66 ou 67 ans qu'il faudrait travailler à moins d'avoir les moyens de s'offrir un fonds de pension.

Si l'extrême droite consiste à pousser les idées de droite à leur paroxysme nous voilà bien devant un projet de droite extrême.

Il semble bien que le capitalisme n'a plus rien d'autre à offrir que des régressions dans tous les domaines. Le voilà aussi sclérosé que le fut la caricature de socialisme soviétique.

Les communistes d'aujourd'hui proposent à l'inverse d'étendre la Sécurité sociale à l'emploi, à la formation et aux revenus de travail et de remplacement. Il s'agit d'inventer un système conjuguant réduction massive du temps de travail (y compris avec les retraites), lutte contre l'emploi précaire, garantie des revenus du travail ou de remplacement, pouvoirs de décision des travailleurs dans les entreprises et des moyens financiers au service d'une nouvelle croissance écologique et sociale.

Pour les retraites le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisations, comme en 1981, permettrait de libérer des centaines de milliers d'emplois pour les jeunes. Pour cela le financement est bien sûr nécessaire. Il est possible en consacrant aux retraites la part nécessaire des richesses créées dans le pays. Il faut augmenter les recettes et ne pas voir seulement la dépense, augmenter les recettes au lieu des dizaines de milliards de cadeaux aux plus fortunés et aux actionnaires. On peut alors avoir un régime de

retraites solidaire, intergénérationnel, dont chacun bénéficie quand son tour arrive (c'est d'ailleurs ce qui se produit avec les fonds de pension mais au bénéfice des gestionnaires de ces fonds). Il a beau s'en défendre, mais avec sa réforme, Macron pousse à la retraite, au moins partielle, par capitalisation.) En attendant, le meilleur placement du moment c'est la lutte puisque si le projet Macron passe c'est, pour une retraite qui dure 20 ans, une perte de l'équivalent d'au moins 100 mois de salaires.

# Une réforme de l'assurance chômage contre le droit à l'indemnisation

### **Catherine Mills**

L'objectif affiché de cette réforme serait de contenir le taux de chômage à 7% pour 2022. La réalité : des économies astronomiques au détriment des privés d'emploi: Une réforme choc du régime d'assurance-chômage : 3,4 milliards d'euros d'économies sur le dos des chômeurs d'ici fin 2021.

uelques mois après l'échec d'une dite négociation interprofessionnelle sous domination du Medef, le pouvoir impose une réforme drastique et précipitée de l'assurance-chômage. Elle sabre les droits des privés d'emploi tout en saupoudrant quelques mesures d'accompagnement.

Derrière la volonté de «remettre les chômeurs au travail», l'exécutif table sur une baisse radicale du nombre de demandeurs d'emploi. Décidant seul des règles d'indemnisation, le pouvoir macroniste a frappé un grand coup en brandissant comme argument les 35 milliards d'euros de dette de l'Unédic. Sans évidemment mettre en cause la fuite en avant dans les licenciements, rendue notamment possible grâce à la nouvelle réforme ultra-libérale du Code du travail.

Du côté des syndicats, c'est l'exaspération: pour la CGT, c'est «un durcissement majeur. Aujourd'hui, un chômeur sur deux est indemnisé. Avec la réforme du gouvernement, c'est un sur trois », invitant à «poursuivre les mobilisations ». Quant à Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, il a dénoncé «une réforme profondément injuste qui va toucher 100 % des demandeurs d'emploi ». Pour François

Hommeril, président de la CFE-CGC, c'est même «un jour funeste».

Les décrets d'application sont tombés.

## Un vaste recul du nombre d'indemnisés : de 150 000 à 200 000 demandeurs d'emploi en moins

«Il faudra désormais travailler davantage pour ouvrir des droits», a affirmé la ministre du Travail Muriel Pénicaud. Sous le prétexte que l'emploi repart timidement et qu'il faudrait conforter cette reprise, le gouvernement opère une régression sur les droits en revenant avant la convention d'assurance-chômage de 2009.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre 2019, il faudra avoir travaillé six mois sur les 24 derniers mois, contre quatre mois sur 28 aujourd'hui, pour accéder à l'assurance-chômage. Les conditions de «rechargement» des droits seront également durcies: il faudra avoir travaillé six mois

également durcies: il faudra avoir travaillé six mois au lieu d'un pendant sa période de chômage pour voir son indemnisation prolongée. « Maintenant que la conjoncture est meilleure, il faudra que la France s'adapte », a martelé Édouard Philippe, ajoutant que « nous avons un des régimes les plus favorables de l'OCDE ».

Alors que moins d'un chômeur sur deux est actuellement indemnisé, ces nouvelles conditions pourraient laisser au pied de la porte de l'assurance-chômage 300 000 personnes, selon la CGT. Cette mesure constitue un tournant, tant elle va exclure massivement et générer d'énormes économies: 3 milliards d'euros.

# Un bouleversement des règles de calcul des allocations

Le Premier ministre et la ministre du Travail l'ont répété plusieurs fois lors de leur présentation, en arguant qu'«il ne sera plus possible de gagner plus au chômage qu'en travaillant!»

Depuis des mois, l'exécutif serine que 20 % des demandeurs d'emploi sont concernés par les supposées dérives du cumul emploi et allocations. Alors que l'Unédic estime que seuls 4 % des indemnisés touchent une allocation supérieure à leur salaire précédent. Le gouvernement a décidé de chambouler complètement le calcul des indemnités. Celles-ci ne seront plus basées sur le salaire journalier de référence (SJR), donc les jours travaillés, mais sur le salaire mensuel moyen.

En réalité, la mesure réduira surtout les droits des plus précaires et permettrait de réaliser 590 millions d'euros d'économies sur trois ans.

Mais cette incitation à reprendre au plus vite un emploi pour les chômeurs se heurte à la réalité. Sur 6,3 millions d'inscrits à Pôle emploi, seules 687 833 offres étaient disponibles dont une majorité ne sont pas des CDI. Dans une récente étude de l'Unédic, 68 % des personnes en CDD ou en intérim déclaraient préférer un contrat à durée indeterminée.

# Un coup porté à l'indemnisation des cadres

Après la levée de boucliers de la CGT et de la CFE-CGC contre le ciblage de l'indemnisation des cadres, le gouvernement a choisi d'enfoncer le clou en instaurant une dégressivité simple avec un seul palier à 6 mois pour les chômeurs qui touchaient plus de 4500 euros brut par mois. Les privés d'emploi verront leur indemnité amputée de 30 % au septième mois, sauf pour les plus de 57 ans. Soit un gain de 210 millions d'euros pour l'Unédic d'ici à la fin de 2021. Le gouvernement prétend ainsi montrer que les privés d'emploi mieux indemnisés sont aussi concernés par les économies. Mais il veut également pousser à la reprise du travail.

Les cadres sont ainsi soupçonnés de se complaire dans l'inactivité. Une récente note interne de Pôle emploi viserait les cadres et professions supérieures, indiquant que les allocataires percevant le plus resteraient plus longtemps au chômage. Edouard Philippe a déclaré: « Nous avons une indemnisation supérieure à la moyenne européenne», pour se justifier. Cette mesure constitue une rupture d'égalité entre les différentes catégories de demandeurs d'emploi en visant les cadres et professions supérieures. En outre, le premier ministre omet de préciser que ceux-ci contribuent plus au régime de l'assurance-chômage qu'ils n'en bénéficient. De plus, l'utilisation de la dégressivité n'a jamais prouvé son efficacité dans le retour à l'emploi lors de sa mise en place en 1992.

### Le cirque médiatique autour du Bonus-Malus

Dans cette fièvre d'économies aux dépens des demandeurs d'emploi, le gouvernement prétend montrer qu'il mettait aussi les entreprises à contribution. Alors que 70 % des embauches sont des contrats de moins d'un mois et que 85 % sont des reprises chez le même employeur, le dispositif de bonus-malus, promesse de campagne d'Emmanuel Macron, censé réduire le recours abusif à ce type de contrat, reste une « mesurette », comme l'a qualifiée la CGT.

Cependant, Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, se lamentait de « ce volet punitif pour les entreprises ». Pourtant, la nécessité d'une dissuasion forte du recours abusif aux emplois précaires, à partir d'un système de modulation des cotisations en fonction du niveau de recours de contrats précaires par l'employeur, est réelle. Cependant dans ce cas, cela devrait avoir un faible impact sur les chiffres du chômage. En effet, le gouvernement a choisi de cibler sept secteurs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, dont l'hôtellerie-restauration, l'agroalimentaire. Mais le BTP et la santé, grands pourvoyeurs de CDD, ne sont pas concernés par le bonus-malus.

Les cotisations varieront entre 3 et 5 % de la masse salariale en fonction de la pratique de l'entreprise. Celles qui respectent la loi se verraient ainsi récompensées avec une minoration de leur cotisation patronale (4,05 %); quant aux mauvais élèves, ils seront pénalisés par un renchérissement.

Quand aux CDDU (CDD d'usage) majoritairement utilisés dans le secteur du spectacle, chaque contrat se verra soumis à une taxe forfaitaire de... 10 euros, sauf dans ce même secteur économique. Ce qui risque, là-encore, d'avoir un effet nul sur les comptes de l'assurance-chômage et sur la lutte contre la précarité.

66

Le gouvernement a décidé de chambouler complètement le calcul des indemnités. Celles-ci ne seront plus basées sur le salaire journalier de référence (SJR), donc les jours travaillés, mais sur le salaire mensuel moyen.

# Projet de budget 2020:

# Des choix d'enkystement dans une conjoncture dégradée!

### Jean-Marc Durand

C'est dans un contexte économique international miné par la perspective d'un Brexit dur depuis l'arrivée de Boris Johnson au 10 Downing Street, mais aussi par la guerre commerciale lancée par D. Trump entre les États-Unis et la Chine avec des risques sérieux de contagion en crise monétaire et financière, auxquels s'ajoute une économie allemande qui semble se diriger tout droit vers la récession, que E. Macron et son gouvernement vont devoir construire le projet de loi de finances pour 2020.

ans ce décor, le débat d'orientation des finances publiques de la mi-juillet a été marqué par une mise en garde des institutions internationales au regard d'une prévision de croissance en recul par rapport aux hypothèses de fin d'année dernière. À ce jour, il n'y a aucune raison objective de revoir de telles prévisions à la hausse. La montée de troubles divers sur la scène internationale (crise de Hong Kong, augmentation des périls écologiques, sous-emploi de masse, pauvreté) et la poursuite au plan national d'une politique en faveur du capital (casse des droits et garanties des salariés et des services publics, suppression d'emplois dans les services comme dans l'industrie) font craindre des ajustements qui risquent de tuer dans l'œuf toute éventualité de relance de l'action publique en faveur de l'emploi, des services publics, du climat. Ainsi, de Charybde en Scylla, se rapprochent l'échéance d'un enfoncement dans une récession générale et un nouvel épisode de crise systémique aux effets beaucoup plus ravageurs que celui de 2008, avec un choc pour les couches

Si pour l'heure l'économie française a l'avantage d'être moins dépendante du commerce international que celle de certains de ses voisins, la faiblesse de nos bases nationales, notamment de notre industrie, ne devrait pas nous permettre de résister indéfiniment à la montée de vents contraires, compte tenu notamment des risques de recul de nos exportations, particulièrement vers l'Allemagne, alors que notre balance commerciale est déjà de façon endémique déficitaire.

C'est à l'aune de ce contexte que doivent s'apprécier les diverses projections et prévisions budgétaires du gouvernement Philippe et qu'il devient urgent de proposer des axes de réformes pour une transfor-

mation sur le fond du contenu et des objectifs de la politique budgétaire nationale afin de substituer aux critères de rentabilité du capital, des critères sociaux et environnementaux pour une nouvelle civilisation de toute l'humanité.

# Les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2020

Derrière les discours se voulant rassurants, la ligne politique reste la même: baisse des prélèvements obligatoires et baisse de la dépense publique. Dans un temps où est annoncée une croissance en régression — les prévisionnistes internationaux tablent sur un taux 2019 qui devrait finalement se situer autour de 1,2 % sans perspective d'embellie pour 2020 alors que la loi de finances 2019 prévoyait 1,8 % —, une telle orientation pourrait engendrer de graves répercussions au plan économique et social, pour nombre de salariés, de services publics et de petites et moyennes entreprises. Les quelques indicateurs économiques et financiers ci-après, nous permettent de mieux apprécier les enjeux.

Quant à la croissance en France, le gouvernement attend 1,4 %, alors qu'au mieux elle ne sera que de 1,3 % dans l'ensemble de l'Union européenne, et que, plus plausiblement, elle pourrait même ne pas dépasser les 1,2 %. À signaler que le taux de la croissance française a été de 0,3 % au premier trimestre de cette année et de 0,2 % au second trimestre. Pour autant, là ne s'arrête pas l'optimisme gouvernemental, qui voit l'industrie continuer à créer des emplois alors que les annonces de fermetures d'entreprises et de plans de licenciements se multiplient. *Idem* s'agissant du chômage qui, selon le Premier ministre, devrait poursuivre son recul alors que chacun sait que les chiffres actuels sont loin de refléter la réalité de la situation de l'emploi dans notre pays.

	1
(	$\propto$
1	Œ
	- 1
(	_
(	$\propto$
[	02/25/20
	$\geq$
9	<u>J.</u>
	<u>J.</u>
- 3	$\simeq$
,	`
	-
٠	=
	(1
	ŢĬ
	ά
	4
	=
	=
	`
	<u>u</u>
	Ξ
	7
	-
	=
	=
	1
	c
	_
	7
	ď
	a
	. <u>⊻</u>
	2
	Č
	ĕ
	≻
	٧
	כ
	ш

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Déficit public</b> (au sens maastrichtien du terme)	2,8 %	2,5 %	3,1 %	2,1 %	1,7 %	1,3 %
Dépenses publiques/PIB	55 %	54,4 %	53,8 %	53,2 %	52,7 %	52,1 %
Taux de prélèvements obligatoires	45,2 %	45 %	43,8 %	43,9 %	43,9 %	43,8 %
Dette Publique//PIB	98,4%	98,4%	98,9%	98,9%	98,3%	97%

Seul motif d'optimisme, la baisse du cours de l'argent qui, avec les taux bas, voire négatifs, devrait permettre d'économiser 2 milliards d'euros sur le montant dû au titre de la charge de la dette. Mais qu'on ne s'y trompe pas, pas question pour le ministre des comptes publics que cet argent soit mis au pot de la dépense, réduction de la dette oblige!

# Un double maître mot : réduire les prélèvements fiscaux et baisser la dépense!

C'est à ce prix que Bercy compte ramener le déficit à 2,1 % fin 2020. Toute l'action gouvernementale est tendue vers cet objectif. Dans les faits, les choix économiques de Bercy demeurent orientés autour de deux axes principaux: une politique de l'offre et la rémunération du travail. L'exécutif est en outre à la recherche d'une économie de 3 milliards d'euros pour boucler son projet de loi de finances 2020, alors même qu'il s'apprête à appliquer de nouvelles baisses d'impôts. Ainsi, le gouvernement met la dépense publique dans une sorte de goulot d'étranglement dont va pâtir l'ensemble du pays, particulièrement les plus faibles, et la lutte contre le réchauffement climatique.

### Baisse d'impôts

La politique de l'offre concerne essentiellement les entreprises avec une poursuite des baisses d'impôts ayant en point de mire la compétitivité et l'attractivité sur les marchés internationaux. Cette orientation s'est notamment incarnée par la transformation du CICE en allégements de cotisations sociales qui maintenant va tourner à plein régime et la baisse de l'Impôt sur les sociétés avec pour objectif un taux de 25 % en 2022. S'y ajouteraient maintenant, d'une part, la suppression de la CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), une des deux composantes de la CTE (Contribution territoriale des entreprises) qui a remplacé la Taxe professionnelle. De l'autre, serait concernée la C3S (contribution sociale de la solidarité des sociétés) qui participe au financement des charges de l'assurance vieillesse. La question est comment financer ces nouvelles suppressions d'impôts des entreprises. Très sérieusement l'hypothèse d'une hausse de la TVA est évoquée ; elle pourrait même être une des voies privilégiées dans le cadre du prochain «pacte productif» qui sera piloté par le ministre des Finances. Le taux réduit sur la restauration pourrait en faire les frais.

S'agissant de la rémunération du travail, la recette est comme cela avait été annoncé lors du pic du mouvement des «gilets jaunes», une baisse de l'impôt sur le revenu de 5 Mds € pour 17 millions de contribuables au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette baisse concernera prioritairement les 12 millions de foyers imposables

dans la 1<sup>re</sup> tranche, soit les foyers dont le revenu net est inférieur à 2500 € pour une personne seule, le double pour un couple. Le gain pourrait atteindre en moyenne 350 € pour ces familles. Ceux qui ont des revenus allant dans la deuxième tranche auront également un gain, en moyenne de 180 euros.

Au global, Bercy annonce 40 milliards de baisse d'impôts sur la durée du quinquennat, dont 27 Mds € de baisses d'impôt pour les ménages (dont la taxe d'habitation 22 Mds €) et 13 Mds € pour les entreprises.

# Réduction de la dépense publique : les économies annoncées

Au titre de la faisabilité de la stratégie gouvernementale reposant sur le duo baisse des impôts/baisse des dépenses publiques, de nouvelles mesures d'économies sont à l'ordre du jour. Certaines concernent les entreprises et peuvent ainsi ressembler à une mise en cause des fondements de la politique néolibérale du pouvoir « macronien ». Comme quoi les contradictions propres à ce système, loin de s'estomper, ont une tendance à croître au fur et à mesure que les dispositifs mis en œuvre produisent leurs effets. Le mouvement des gilets jaunes, les luttes sociales sont passées par là. Mais il y a aussi les risques de plongée dans un grave épisode de crise qui inquiètent jusqu'au plus haut niveau de l'État où l'on sait que c'est souvent à partir de tels événements que naissent des alternatives radicales qui, pour le coup, viendraient bousculer très largement les fondements du capitalisme financiarisé et ainsi saper le système d'exploitation sur lequel repose la domination du capital.

Un autre casse-tête plus conjoncturel occupe le gouvernement. Il s'agit de la compensation de la diminution de 5 Mds € de l'impôt sur le revenu. Au vu des premières déclarations de Bercy, elle devait reposer pour l'essentiel sur la baisse des niches fiscales des entreprises. Mais qu'on se le dise, tout cela demeure très marginal car dans les faits le revenu escompté de ce rabotage de la dépense fiscale des entreprises ne sera que de 620 millions d'euros alors qu'il devait se situer entre 1 et 1,5 milliard d'euros. En tout cas, on est bien loin de la compensation de 5 milliards recherchée. Quatre autres mesures sont annoncées:

- La taxation du gazole non routier sauf pour les agriculteurs et le transport ferroviaire, ce qui devrait rapporter 215 millions d'euros en 2020 puis 900 ensuite.
- La restriction de l'avantage fiscal résultant du mécénat d'entreprises qui représente un coût annuel de 1 milliard. Cette décision semble devoir être remise à plus tard.

- Le crédit d'impôt recherche (CIR). S'il n'est pas question pour Matignon de remettre en cause ce dispositif qui coûte 6,3 milliards d'euros pour une efficacité qui reste largement à prouver, il serait envisagé de limiter la prise en compte des frais de fonctionnement de 50 % à 43 % dans le calcul de ce crédit d'impôt. Rendement: 200 millions d'euros.
- La dotation forfaitaire spécifique (DFS) c'est-à-dire la déduction des cotisations sociales des entreprises sur les frais professionnels, serait rabotée. Le secteur du bâtiment sera concerné. Rendement 400 millions d'euros.

Mais d'autres pistes sont dans les tuyaux...:

 Puiser dans les ressources de l'Action logement (l'ex 1 % logement financé par les entreprises). La loi Pacte a déjà fait passer le seuil de l'assujettissement à cette taxe de 20 à 50 salariés. Il serait aujourd'hui envisagé de prélever sur son produit 500 millions d'euros.

- Rabotage du congé parental.
- Suppression de ce qu'il reste d'allocations familiales pour les plus aisés.
- Amputation des indemnités journalières pour les arrêts maladie.
- Retour sur les allégements de cotisations sociales au-dessus de 1,6 fois les SMIC.
- Lutte contre la fraude à la TVA. Elle se monterait à 20 milliards d'euros. Il serait proposé de rendre les plates-formes de e-commerce collectrices de cette taxe et de généraliser la facturation électronique pour lutter contre les carrousels.
- La trajectoire de l'impôt sur les sociétés devrait être modifiée. Cela permettra d'économiser 700 millions d'euros supplémentaires sur la dépense initialement prévue. Mais naturellement cela ne change rien à l'objectif final de ramener le taux de l'impôt sur les sociétés à 25 % en 2022.

	Trajectoire initiale votée dans LFI 2018	Trajectoire modifiée par l'article 2 de la loi «taxe sur les services numériques » Modification possible via PLF 2020	
2018	28 % sur les bénéfices inférieurs à 500 000 € ; 33,3% au-delà	Inchangée	Inchangée
2019	28 % sur les bénéfices inférieurs à 500 000 € ; 31% au-delà	28 % sur les bénéfices inférieurs à 500 000 €. Au-delà de 500 000 €: - 31 % si chiffre d'affaires inférieur à 250 millions - 33,3 % si chiffre d'affaires supérieur à 250 millions	Inchangée
2020	28 % quels que soient le chiffre d'affaires et le niveau des bénéfices	Inchangée 28 % si chiffre d'affaires inférieur à 250 millions 31 % si chiffre d'affaires supérieur à 250 millions	
2021	26,5 % quels que soient le chiffre d'affaires et le niveau des bénéfices	Inchangée Inchangée	
2022	25 % quels que soient le chiffre d'affaires et le niveau des bénéfices	Inchangée	Inchangée

- Réduction des dépenses publiques. L'exécutif ambitionne de limiter la progression en volume (hors inflation) de la dépense publique à + 0,5 % en 2020. À cette fin, il préconise plusieurs mesures d'économies :

Réforme de l'audiovisuel Public	Réforme de l'assurance chômage	Réforme de la politique du logement	Contrats aidés	Réforme des Comptes publics	Dépenses de L'ONDAM
70 millions d'économies	Entre 1 et 1,3 Mds € d'économies	La contemporanéité doit permettre <b>1,4 Md€</b> d'économies.	Objectif: 100 000 contrats aidés en 2020	Réforme des trésoreries, digitalisation, restriction paiement en numéraire	Elles seront « contenues » selon M. Darmanin.

- Retraites: Un autre levier d'économies potentielles serait les *retraites* (passage à 43 années de cotisations, création d'une nouvelle décote). Sur ce point, le pouvoir est hésitant. Il semblerait en effet qu'il ne veuille pas polluer davantage l'épineux dossier de la réforme systémique des retraites que propose J.-P. Delevoye.

- Les suppressions de postes dans la Fonction publique. Initialement, le projet présidentiel prévoyait une baisse des effectifs de la Fonction publique de 120 000 postes, 50 000 pour la Fonction publique d'État et 70 000 pour la Fonction publique territoriale. Cet objectif ne semble plus être d'actualité. Une révision à la baisse est intervenue. La Fonction publique d'Etat ne devrait être amputée que de 15 000 postes budgétaires de fonctionnaires sur l'ensemble du quinquennat. Pour mémoire, environ 6000 postes ont été supprimés au cours des deux premiers exercices budgétaires. C'est le ministère des Finances qui a le plus largement contribué et il sera à nouveau la principale victime de la saignée à venir. Cette situation va devenir très préoccupante pour les missions de ce ministère et les services qu'il rend à la population. Alors qu'on parle de lutte contre la fraude fiscale, les services du contrôle fiscal sont mis dans l'incapacité d'agir, et un possible transfert de ces missions dans des agences et chez les experts comptables est envisagé. Alors qu'on parle de transparence des comptes publics, les services de gestion et de contrôle des finances des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers sont au bord de l'asphyxie, avec là aussi des velléités de transfert de ces missions à des cabinets privés. Alors qu'on n'en finit pas d'alerter sur la malbouffe, jamais les services de contrôle (concurrence et consommation, douanes) n'ont été mis, faute de moyens, dans une telle incapacité à diligenter et réaliser de vrais contrôles sanitaires. Et que dire des services financiers de proximité dont les implantations dans les départements fondent comme neige au soleil! Pour clore le dossier des suppressions d'emplois publics il apparaîtrait que la quasi-totalité de l'effort de suppression d'emplois de fonctionnaires, devrait reposer au final sur les collectivités territoriales.
- Enfin, pour 2019, 1,5 Md € de crédits devraient être annulés contre 1,4 Md € en 2018. Au niveau des réjouissances, le ministre Darmanin s'apprêterait à annoncer des hausses substantielles de certains budgets. Parmi les heureux élus figureraient les budgets de l'Éducation nationale et de la recherche. Le ministère de la Transition écologique et celui de l'Armée pourraient également être concernés.

# L'épineuse question de la réforme de la fiscalité locale

Motif de satisfaction pour le ministre Darmanin, la contractualisation avec les 320 plus grandes collectivités aurait «bien marché» et permis d'impulser un ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement et une relance des dépenses d'investissement. Jospin en a rêvé, Darmanin l'a fait! La contractualisation est en effet l'exacte traduction de l'orientation contenue dans la LOLF, au nom barbare de fongibilité asymétrique des crédits, qui, sur fond de réduction de la dépense publique, autorise le transfert des recettes de fonctionnement vers les dépenses d'investissement mais qui interdit

46

Par ailleurs, le gouvernement compte bien tenir son engagement de refonte de la fiscalité locale. Il propose ainsi de faire un nouveau pas en ce sens qui sera acté dans le prochain budget avec la confirmation de la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH).

575

formellement le contraire. Ainsi pour continuer à équiper leur commune, de nombreux maires ont fait le choix de sabrer dans leurs dépenses de services publics pour financer des investissements nouveaux. Ce que l'histoire ne nous dit pas à ce jour, c'est par qui et comment les réalisations issues de ces investissements seront entretenues, sauf à leur destiner un avenir sur le modèle de certains pays émergents.

Par ailleurs, le gouvernement compte bien tenir son engagement de refonte de la fiscalité locale. Il propose ainsi de faire un nouveau pas en ce sens qui sera acté dans le prochain budget avec la confirmation de la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH). Pour le ministre des Comptes publics, la suppression d'« un impôt de 20 Mds € sans mesure de remplacement est une décision *historique*». Cette suppression de la taxe d'habitation sera étalée sur trois ans et non deux, donc entre 2021 et 2023 et non 2022 comme initialement prévue pour les 20 % de Français les plus aisés, ce qui représente un coût estimé de 8 milliards d'euros. Pour les 80 % autres, elle aura disparu dès 2020.

Compensée intégralement à l'euro près, la suppression de la TH sera intégrée dans la loi de finances pour 2020 et deviendra effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour «avoir le temps d'apporter les correctifs nécessaires», dixit Bercy. Au menu de cette compensation, il est proposé:

- Que la perte de la TH des communes (15 Mds €) soit financée par le transfert de la part départementale de taxe foncière.
- Pour les EPCI le produit de la TH sur les résidences principales (6,9 Mds €) serait compensé par une part dynamique de TVA.
- Pour les départements qui perdraient la taxe foncière, le produit de cette dernière serait compensé par une fraction dynamique de TVA. Il a même été évoqué ces derniers jours que cette compensation pourrait aussi être constituée d'un prélèvement sur la CSG.

Enfin, le gouvernement a indiqué que le PLF 2020 comportera un article posant les principes généraux d'une révision des valeurs locatives des locaux d'habitation pour une intégration des nouvelles valeurs locatives révisées dans les impositions locales de 2024.

# Le temps est venu d'une autre politique budgétaire

Au préalable une remarque. Pour tout lecteur quelque peu attentif à la présentation effectuée cidessus, il n'aura pas échappé que des zones d'ombres existent, s'agissant particulièrement de la compensation des cadeaux fiscaux annoncés. Il ressort en effet du projet gouvernemental une vraie inadéquation entre les objectifs affichés de baisse des prélèvements obligatoires et leur financement, d'autant que la réduction des dépenses envisagée n'atteint pas le niveau initialement prévu dans le cadre budgétaire 2018-2020. Et d'autant que les prévisions de croissance poussent à tout sauf à l'optimiste quant à une quelconque perception d'une manne fiscale inattendue.

Donc, de deux choses l'une. Soit les prévisions de déficit à 2,1 % pour 2020 ne sont que du pur affichage. Soit se préparent de nouvelles ponctions sur la dépense publique sous la forme d'une loi de finances rectificative courant 2020 ou d'un tour de passe-passe fiscal auquel Bercy nous a habitués depuis quelques années qui reviendrait à faire payer par les plus modestes des mesures en faveur des classes moyennes, cela au travers d'une offre dégradée de services publics, d'une baisse des APL et/ ou des allocations chômage, de droits sociaux dont l'accès à la santé, en recul. E. Macron, après avoir vilipendé la méthode de son prédécesseur consistant à présenter un budget insincère, se serait-il rangé à cette idée? Cela n'aurait rien de très surprenant, il a été successivement à l'époque conseiller de l'Elysée et ministre des Finances! Certes, on comprend aisément qu'après l'épisode des gilets jaunes, qui n'a pas dit son dernier mot, et que face à la mobilisation naissante, notamment sur le terrain de la réforme des retraites, le locataire de l'Élysée et son gouvernement n'aient forcément très envie d'annoncer des coupes supplémentaires dans les dépenses publiques qui se traduiraient inévitablement par une aggravation des conditions de vie de nombreux citoyens.

Pour sortir de cette nasse, encore aurait-il fallu que l'exécutif ne renonce pas une nouvelle fois à s'attaquer vraiment aux niches fiscales alors que celles-ci représentent quelques 100 Mds € qui bénéficient pour une très large part aux grands groupes (multinationales et leurs filiales) ainsi qu'aux contribuables les plus aisés. Au final, ils ne paieront que 620 millions d'€. Voilà pourtant où pourrait être trouvée la compensation des 5 milliards de baisse de l'impôt sur le revenu des couches moyennes plutôt que de mettre à contribution d'une manière détournée les couches inférieures qui, vu la faiblesse de leur capacité contributive, ne paient déjà aucun impôt sur le revenu.

Le refus de l'exécutif de faire le bilan des cadeaux distribués depuis deux ans aux entreprises et aux plus riches (12 milliards de cadeaux fiscaux, 40 milliards

au titre du CICE en 2019), cela sans effet réel sur la situation économique du pays (emplois, salaires, services publics, environnement), montre à quel point ses choix sont au service du capital, c'est-à-dire des marchés financiers, des actionnaires, des multinationales, des banques qui n'ont l'œil rivé que sur une chose: le taux de profit.

Et comme en forme de défi permanent, les réformes envisagées des retraites, de l'audiovisuel public, de l'assurance chômage, du logement social ne sont conçues à nouveau que pour transférer toujours plus d'argent frais de la sphère sociale vers le capital. Les néolibéraux sont aux commandes. Dans leur folie destructrice, ils ne peuvent entendre aucun autre discours. Tout projet alternatif visant à satisfaire autre chose que la course à l'argent, c'est-à-dire les services publics, l'emploi et les salaires, la transition écologique et une nouvelle industrialisation leur est insoutenable. Alors bien sûr, impensable de les amener à mettre en œuvre ou tout simplement à penser le besoin d'une révolution fiscale et financière qui est pourtant la clé d'une sortie efficace et durable de la crise de système dans laquelle les institutions, l'économie, le social, le climat, les relations humaines sont systématiquement détruits.

Pourtant, il est impossible aujourd'hui de faire face à l'entreprise de démolition sans porter une alternative radicale, sans poser les fondements d'une révolution qui touche aux questions de l'argent. De ce point de vue une révolution de la fiscalité est nécessaire. En voici les grands traits.

### L'urgence d'une révolution de la fiscalité

Par cette révolution il ne s'agit pas d'un retour au passé avec un rétablissement de l'impôt d'avant. Nous ne visons pas une «restauration». Il est par contre urgent que la fiscalité réponde aux défis nouveaux posés par l'évolution des modes de production, d'organisation économique et sociale, des circuits de productions et financiers, des procédés de fraude et d'évasion fiscale (évitement de l'impôt).

Le monde a changé et de nouveaux enjeux sont décisifs, de nouveaux défis sont à relever comme la mondialisation, la financiarisation de l'économie, la révolution informationnelle, le développement des FMN (firmes multinationales) grandement lié à ce qui précède, la place nouvelle des PME et TPE (sous-traitance massive, start-up...) et la révolution écologique.

Il faut un impôt plus «actif», plus «interactif». Il faut un impôt qui, comme il n'a d'ailleurs jamais cessé de l'être, soit un levier économique et social efficace, non pour libérer le capital de tout prélèvement et de tout contrôle mais pour retrouver le sens de l'efficacité économique et de la justice sociale, ce que nous pouvons appeler une nouvelle efficacité sociale.

L'impôt doit non seulement prendre en compte dans son mode de prélèvement comme dans son évaluation de la richesse et de la capacité contributive les évolutions, les changements intervenus dans la sphère économico-financière nationale, européenne et mondiale. Mais l'impôt doit également beaucoup plus prendre en compte ces données nouvelles dans ses effets sur l'économie et sur la société afin qu'il



L'objectif est prioritairement d'agir sur les entreprises afin de pousser à la croissance efficace de la valeur ajoutée; efficace économiquement, socialement et écologiquement.

participe à les émanciper de l'emprise idéologique

Il doit également redevenir un outil fort d'une nouvelle maîtrise publique, avec en toile de fond l'enjeu des financements publics, et donc d'une nouvelle politique budgétaire et d'un nouveau rôle de l'Etat. Ce qui pose plus globalement le lien entre politique fiscale et politique du crédit, et ce qui porte une nouvelle exigence démocratique tant au niveau de l'exercice de l'ensemble des missions fiscales par les personnels et les services concernés que des liens de ces derniers avec les acteurs de la société.

L'impôt a au moins quatre dimensions économicosociales. Son produit participe au financement des services publics. Il joue un rôle de justice sociale en corrigeant les inégalités de revenus et en organisant une certaine redistribution de la richesse. Il peut jouer un rôle conjoncturel. Et il est facteur d'efficacité, de réorientation et de développement nouveau. Ce qui ouvre sur un certain nombre de principes pour aller en ce sens.

L'objectif est prioritairement d'agir sur les entreprises afin de pousser à la croissance efficace de la valeur ajoutée; efficace économiquement, socialement et écologiquement.

Il est fondamental de voir qu'il n'y a pas seulement un gâteau donné à partager, mais à agir sur la «taille» du gâteau et sa recette, la façon dont il est fait et ses composants non empoisonnés, dans ses deux dimensions sociale (emploi) et écologique, voire sanitaire. Il s'agit dès ce niveau essentiel, celui des entreprises et donc de la production de richesses et de l'argent, que l'impôt soit un outil de lutte contre les gâchis capitalistes et pour un nouveau mode de production

C'est pourquoi une profonde réforme de la fiscalité est nécessaire passant par une augmentation significative du produit de la fiscalité issu d'impôts progressifs, le recul des impôts proportionnels, la reconnaissance dans les faits de dispositifs d'incitation par modulation, une nouvelle politique de contrôle et de nouveaux modes de recouvrement. En résumé en voici les grands axes:

à base d'efficacité sociale et d'efficience écologique.

### Progressivité

- Impôt sur le revenu des ménages: ré-accroître fortement sa progressivité et reconstruire une échelle de progressivité;
- Impôt sur les sociétés (entreprises): le rendre progressif et en moduler le montant en fonction de critères sociaux et environnementaux;
- ISF: reconstruire cet impôt en affirmant son caractère progressif et en en faisant un impôt dissuasif pour toutes les opérations visant à diriger les biens

professionnels contre le travail et le développement de productions utiles;

- DMTO: revoir les modalités de calcul de leur base et affirmer leur caractère progressif;
- CSG: réduire son produit et aller à son extinction à partir d'un plan de montée en charge d'un nouveau mode de financement de la protection sociale.

### Proportionnalité

 Impôts indirects: baisser la TVA et faire reculer le produit de l'ensemble des taxes indirectes dont le TICPE, la taxe carbone et de toutes les taxes instaurées au motif de préservation de l'environnement ou de financement des collectivités territoriales.

### Un enjeu particulier : la fiscalité locale

Dans le cadre de la discussion budgétaire pour 2020, la fiscalité locale sera l'un des grands débats du prochain budget. Voici, ci-après notre analyse de la situation et nos principales propositions.

### Fiscalité locale des personnes

L'exigence d'une révision foncière jamais réellement pratiquée depuis 1970, et cela malgré les travaux réalisés dernièrement sur les locaux commerciaux, est d'une impérieuse nécessité. Il y a besoin de :

- redéfinir les indices de calcul de la valeur locative puis d'harmoniser ceux-ci sur l'ensemble du territoire national;
- redéfinir les coefficients et les pondérations à appliquer;
- engager dans chaque collectivité, en collaboration avec les représentants de l'Etat (Administration fiscale), les populations et les élus, une redéfinition des taux à appliquer aux nouvelles bases ainsi établies pour calculer l'impôt dû au titre des impôts locaux que sont la taxe foncière et la taxe d'habitation, qui serait conservée et à laquelle un dispositif de plafonnement en fonction de la situation économique des ménages serait appliqué. Mais cela suppose des moyens matériels et humains dans les services de la DGFIP, à l'inverse absolu de la tendance actuelle. En fait la révision des bases annoncées par le gouvernement risque d'être bâclée et de conduire à un type de fiscalité locale échappant à toute cohérence nationale.

### Fiscalité locale des entreprises

Le lien entreprises/territoires est fort: infrastructures, interaction avec les politiques sociales et environnementales locales, Elles ont donc une responsabilité sociale et territoriale. Création d'une taxe professionnelle de type nouveau: un impôt local sur le capital des entreprises. Sa base de calcul: la valeur des biens immeubles et équipements professionnels – EBM – selon la méthode dite comptable (sur le prix réel des biens) qui deviendrait la règle pour toutes les catégories d'entreprises.

Ce nouvel impôt serait complété par une contribution additionnelle sur les actifs financiers des entreprises non financières et financières. Calculée nationalement, son produit serait ensuite affecté aux communes.



# TAXE D'HABITATION: LE PROBLÈME, C'EST SA SUPPRESSION!

La taxe d'habitation (TH) en 2017 (avant les dispositions Macron), c'est 22,5 milliards d'euros. Les autres impôts locaux, taxe foncière (41 Mds), CVAE (14,6 Mds), CFE + IFER (11,9 Mds), TASCOM (0,9 Mds). La TH c'est donc 23 % du total des recettes fiscales des collectivités territoriales.

Les impôts locaux servent à quoi ? À financer le fonctionnement des services publics locaux, ces services publics auxquels chacun a accès et qui sont une des marques du degré de notre civilisation.

Décider de supprimer la TH, c'est se passer de presque 1/4 des rentrées fiscales des collectivités territoriales. Au cas d'espèce, c'est priver les communes et les EPCI qui sont les seules à percevoir les recettes de cet impôt, d'une manne très importante. Dans un contexte politique qui pousse au regroupement des communes et de leurs compétences au sein d'EPCI de plus en plus vastes, c'est accélérer ce processus de restructuration de l'organisation administrative de nos territoires et finalement précipiter la disparition des communes.

Comme toujours, on nous dit que cette suppression de recettes sera compensée à l'euro près par l'État. L'argument appelle trois remarques:

L'exemple de la suppression de la Taxe professionnelle donne en quelque sorte le ton. La suppression de la TP, c'est 13 Mds d'euros en moins pour les collectivités territoriales. Par des mécanismes liés notamment à la création de la CTE (CVAE et CFE), le manque à gagner a été réduit à 8 Mds qui devaient être compensés par l'État. Or aujourd'hui, au budget 2019, l'État a inscrit au titre de cette compensation un montant de seulement 2,9 Mds...

La disparition progressive des impôts locaux, qui constituent le socle de la fiscalité propre des collectivités territoriales, conduit ces dernières à se retrouver de plus en plus sous la coupe de l'État et donc à subir directement sa pression à la baisse de la dépense publique. Pourtant, une certaine autonomie de financement des collectivités territoriales est par ailleurs un des atouts essentiels d'une décentralisation authentique et d'une pratique démocratique de proximité. Les collectivités territoriales peuvent ainsi décider non seulement la répartition de sommes mises à leur disposition mais également de leur montant par le pouvoir de voter le taux des impôts locaux.

La taxe d'habitation est aujourd'hui brocardée par le pouvoir macronien qui lui trouve tous les défauts de la terre jusqu'à la définir comme l'impôt le plus injuste. En matière d'impôts injustes, comment alors qualifier les taxes sur la consommation? Il est par ailleurs à remarquer que le calcul de l'imposition finale à la taxe d'habitation intègre des éléments de correction des bases tenant compte de la composition du foyer familial et de la hauteur de ses revenus, dispositif qui doit être sensiblement amélioré. Plutôt que de supprimer la TH, il serait sans doute plus opportun de redéfinir les modalités d'abattement à la base en fonction de la situation économique des familles, cela après une révision foncière digne de ce nom permettant véritablement et précisément le calcul de nouvelles valeurs locatives à partir de critères et d'indices actualisés.

Plutôt que de supprimer la taxe d'habitation au prétexte de redonner du pouvoir d'achat aux catégories populaires, il serait plus opportun de développer une vraie politique d'éradication du chômage et de proposer de bons salaires afin que chacun puisse payer ses impôts locaux et continuer à bénéficier des services publics financés par cette fiscalité. Car supprimer tout ou partie des impôts locaux c'est aller vers la suppression des services publics gratuits si utiles précisément aux couches populaires et salariées.

# Mondialisation: Fin ou besoin d'une nouvelle phase?

### **Yves Dimicoli**

Assiste-t-on à un arrêt du processus de mondialisation et aux débuts d'une démondialisation, ou bien les contradictions du type de mondialisation jusqu'ici à l'œuvre seraient-elles devenues si antagonistes que se poserait désormais, en pratique, l'exigence d'avancer vers un tout autre type de mondialisation? Nous publions dans ce numéro des extraits d'une importante étude d'Yves Dimicoli sur ces sujets.

n compare souvent la période actuelle à celle des années 1930 avec, en vue, la montée des idées et pratiques protectionnistes. Elles sont relancées avec l'élection de D. Trump à la présidence des États-Unis, avec sa guerre commerciale contre la Chine et, en fait, contre le monde entier, et avec la progression des populismes en Europe.

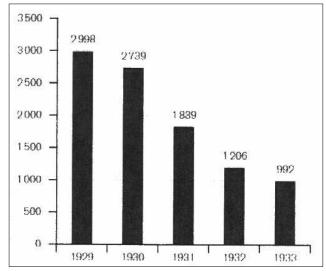
Or, entre 1929 et 1933, pour reprendre la comparaison faite par Roberto Azeredo, directeur général de l'OCDE, lors de la présentation des résultats du commerce mondial de 2018, les échanges mondiaux se sont littéralement effondrés, passant de

2 998 millions d'anciens dollars en 1929 à 992 millions en 1933, soit une division par trois.

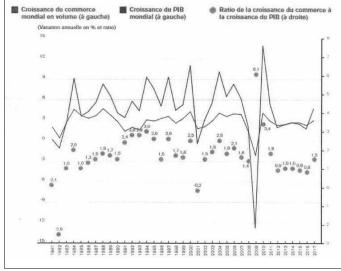
Aujourd'hui, on constate effectivement un ralentissement des échanges mondiaux depuis le choc systémique de la crise financière de 2007-2008 et de la récession planétaire qui s'est ensuivie, mais ils continuent de croître.

Si la croissance en volume du commerce mondial égale 2,2 fois celle du PIB mondial entre 1987 et 1994, ce ratio d'élasticité du commerce à la croissance tombe à 2,08 de 1995 à 2000, 1,8 entre 2002 et 2008, puis 1,05 entre 2011 et 2017 (nous excluons l'année 2009 qui est celle de

### L'effondrement du commerce mondial pendant la Grande dépression, 1929-1933 (Valeurs mensuelles en millions d'anciens \$US)



Source: Importations totales de 75 pays, Société des Nations, Bulletin mensuel de statistiques, février 1934, p. 51; OMC: « Rapport sur le commerce mondial 2013 », p.54.



Source: OMC, « Dernières tendances du commerce mondial 2017-2018 », p. 29.

l'effondrement et l'année 2010 qui est celle du rattrapage).

Le ralentissement se confirme en 2018 et pour 2019, sans cependant interrompre la croissance des échanges mondiaux (+3 % en 2018 et +2,6 % en 2019).

Dans le domaine financier, on constate des évolutions analogues.

C'est le cas particulièrement pour les créances transfrontières qui, selon les données de la Banque des règlements internationaux (BRI) exploitées par Sébastien Jean<sup>2</sup>, représentaient moins de 10 % du PIB mondial en 1980, pour passer à près de 60 % en 2007, puis retomber un peu en dessous de 40 % en 2016.

Mais, comme il le souligne, la tendance à la baisse des créances transfrontières serait un phénomène régional et non pas mondial. Il s'expliquerait, pour l'essentiel, par le désengagement international des banques européennes: vis-à-vis des États-Unis à partir de 2008 (crise financière mondiale) et entre le nord et le sud de l'Europe à partir de 2010 (crise des dettes publiques de la zone euro). Par contre, les créances bancaires internationales des pays développés et des pays émergents n'auraient pas baissé en pourcentage du PIB.

On retrouve un profil analogue de freinage, quoi que plus récent, pour les flux d'investissements directs étrangers (IDE) qui vont cesser de croître en valeur absolue jusqu'en 2016 selon le World Investment Report de la CNUCED.

## Cadre théorique et illustrations

Nous reprenons certaines des principales hypothèses théoriques formulées par Paul Boccara<sup>3</sup>. Nous nous trouvons toujours dans une longue phase de tendance dépressive (D) du cycle Kondratiev, indéfiniment allongée.

Cette déformation par allongement exprime la difficulté à trouver les chemins d'une issue à la crise systémique:

– en témoignant de l'ampleur et de la rapidité des mutations techniques et sociales sous le joug des exigences de rentabilité des capitaux suraccumulés;

en révélant, indissociablement, l'ampleur des exigences de changements radicaux pour commencer à sortir des difficultés par avancées progressives vers un dépassement du système capitaliste. Ce sont « des changements tellement radicaux à opérer que cela contribuerait à expliquer l'ampleur des résistances du système» (P. Boccara).

L'économie mondiale continue d'être travaillée par deux grands processus historiques propres à la phase «D» du cycle Kondratiev en cours et qui vont en s'accélérant:

– les débuts de la révolution informationnelle de plus en plus rapides et massifs dans les pays industrialisés riches, en commençant par les États-Unis qui bénéficient d'une forte avance technologique grâce, notamment, aux immenses privilèges hégémoniques que leur confère le dollar, à la fois monnaie nationale et monnaie commune mondiale de fait;

1. Prêts. obligations, autres financements accordés aux institutions financières à une contrepartie dans un pays étranger.

2. «La démondialisation n'aura pas lieu», in L'Économie mondiale 2018. La Découverte, coll. «Repères », 2017.

3. P. Boccara,

Transformations et crises du capitalisme mondialisé, auelle alternative? Le Temps des Cerises, coll. «ESPERE», 2008, et La Crise systémique - Europe et monde, quelles réponses?. Le Temps des Cerises, coll. «ESPERE»,

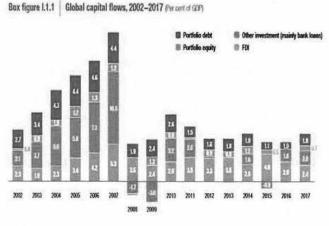
2011.

	Selected indicators of FDI and international production, 2017 and selected years									
		Value at current prices (Billions of dollars)								
	1990	2005-2007 (pre-crisis average)	2015	2016	2017					
WS	205	1 415	1 921	1 868	1 430					
lows	244	1 452	1 622	1 473	1 430					
ard stock	2 196	14 487	25 665	27 663	31 524					
vard stock	2 255	15 188	25 514	26 826	30 838					
on inward FDI*	82	1 027	1 461	1 564	1 581					

a) Based on data from 180 countries for income on inward FDI and 156 countries for income on outward FDI in 2017, in both cases representing more than 90 per cent of global inward and outward

Source: CNUCED, World investment Report 2018, p.20.

FDI outflo FDI outw



- l'achèvement de la révolution industrielle au plan géographique qui, sous l'aiguillon des firmes multinationales (FMN), s'opère avec le recours grandissant aux technologies informationnelles.

Les phénomènes de freinage de la mondialisation se sont déclarés avec la crise financière mondiale de 2007-2008. Ils exprimeraient combien les tentatives de solutions capitalistes à la crise systémique depuis les années 1970, cycles conjoncturels après cycles conjoncturels, centrées sur la réduction obsessionnelle des coûts matériels et humains, alors même que ne cesse de grandir le besoin de dépenses informationnelles très accrues, ont développé des contradictions antagonistes nécessitant ruptures et dépassement.

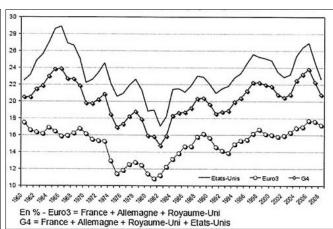
La baisse à la fois des coûts matériels et humains tend finalement à relancer l'insuffisance de la demande. Elle ne permet pas de relever durablement le taux de profit. Aussi, après des relèvements temporaires, relançant l'accumulation de capital, il y a suraccumulation et rechute des taux de profit, du fait des limites et antagonismes persistants des progrès de la productivité et des limites de la demande globale. D'où, après l'épisode de crise conjoncturelle de 2001, le choc bien plus profond de 2007-2008 et la relance du chômage. C'est la nature même des tentatives de réponse capitalistes à ce choc qui ont conduit aux faits rapidement décrits en introduction.

# Chômage total (% population) [estimation modélisée OIT]

# ¥ ENQUETTE NONCE

### Source: Banque mondiale.

# Le taux de profit dans les principaux pays capitalistes 1960-2008



Source: M. Husson «La hausse tendancielle du taux de profit » (sic), janvier 2010.

4. F. Boccara, Firmes multinationales et balance des paiements francaise dans la globalisation financière et la révolution technologique informationnelle», Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'université Paris 13 en économie.

La mondialisation actuelle du capitalisme a débuté à la fin des années 1970 et, surtout, dans les années 1980 avec l'arrivée à maturité de premières générations de technologies informationnelles. Elle a accéléré dans les années 1990 avec, en particulier, la libéralisation intense et continue du commerce mondial, tandis que baissaient fortement les coûts de transports et des communications. Avec la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), on a assisté à un nouveau recul important des barrières douanières tarifaires, tandis qu'ont commencé à se structurer de grands ensembles régionaux, autour d'accords de libre-échange ou d'union douanière, voire monétaire, comme avec l'Union européenne construite sur la triple base d'une libre circulation des biens et des services, des humains et celle, erga omnes, des capitaux.

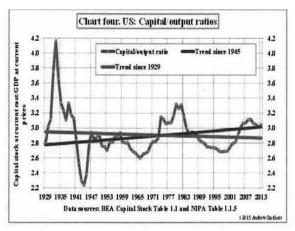
Ce sont les FMN qui, s'appuyant sur les débuts de la révolution informationnelle, un mouvement mondial de privatisations et l'essor des marchés financiers, ont pris le pas sur les États nationaux (mais soutenues par eux), pour organiser l'économie mondiale.

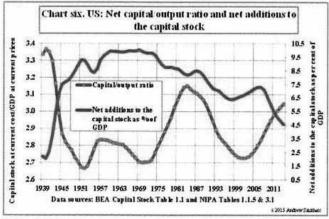
Devenues les acteurs les plus importants du développement des flux internationaux, elles ont contribué à «socialiser» le monde, mais sur une base privée et pour dominer, suscitant de grands transferts de valeur, pour maximiser la rentabilité de leurs capitaux. Elles ont constitué d'immenses réseaux oligopolistiques permettant de partager les coûts, en particulier ceux de recherche devenant considérables, et toutes les informations, au-delà des seules limites nationales, pour rivaliser dans la domination et l'exploitation de la planète<sup>4</sup>.

C'est aussi l'ouverture à ces flux de la Chine et d'autres pays émergents, entraînant leur industrialisation rapide et une urbanisation accélérée. Leurs retards de développement ont permis aux FMN, grâce aux importants différentiels initiaux de coûts salariaux et environnementaux avec les pays avancés, de mettre en concurrence de plus en plus intense, tout le long de leurs chaînes d'approvisionnement, de production et de valeur, les salariés du monde entier.

Dans les pays développés, la révolution informationnelle a tendu à élever la productivité du travail direct et des capitaux matériels, poussant une tendance à la baisse du rapport «capital/produit» en raison d'économies grandissantes de capital matériel fixe et circulant. Mais cela n'a jamais cessé de s'accompagner de réductions formidables d'emploi et de précarisations accrues faisant pression sur la demande et les qualifications.

D'où l'accentuation des difficultés de rentabilité avec une fuite vers l'accumulation de capitaux financiers d'autant plus active qu'elle renvoie aussi à la façon dont usent les grandes entreprises pour partager les coûts de recherche et les informations. Cela a conduit à l'explosion des marchés financiers mondialisés, alors même que la monnaie est désormais largement décrochée de l'or.



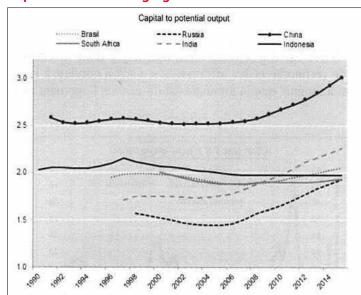


Source: A. Smithers, «The sustainable growth of the US», Financial Times, 25/02/2015.

Mais, en parallèle et en écho au processus de rattrapage des pays les plus développés, la Chine et d'autres pays émergents connaissent, eux, un relèvement soutenu du rapport «capital/produit» (cf. graphique) en liaison avec le remplacement de travailleurs aux salaires tendant à s'élever par des accumulations grandissantes d'équipements matériels. Mais il s'agit en l'espèce d'équipements recourant aux technologies informationnelles et contribuant ainsi à faire progresser des débuts de l'automation dans ces pays et le besoin croissant de services et de formation.

Ce faisant, Chine et pays émergents en sont venus, eux aussi, à contribuer directement au relèvement périodique du rapport «capital/produit» dans le monde, dans le cadre de sa tendance à la baisse, et donc aux éclatements périodiques de suraccumulation de capitaux.

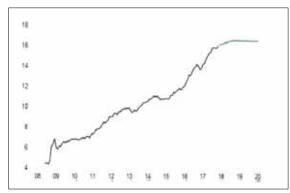
### Capital ratios in emerging markets



Source M. Mc Gowan, D. Andrews, C. Criscuolo and G. Nicoletti, The Future of Productivy, OCDE, 2015, p. 88.

Avec la crise de 2007-2008 est apparue la gravité nouvelle de la spéculation des capitaux financiers et des désastres sociaux qu'elle est capable d'engendrer, de même que l'ampleur des surendettements. Elle révèle aussi l'envergure des disponibilités financières avec les profits tirés de la révolution informationnelle et la masse de crédit permise par les potentiels sans précédent de création monétaire du fait de la révolution du décrochage des monnaies par rapport à l'or (révolution monétaire). Dans ce contexte, « le système financier, en partie décroché du réel, tourne pour une part sur luimême, de façon parasitaire, en spéculant sur les besoins fondamentaux insatisfaits » (énergie, matières premières alimentaires, logements...) (P. Boccara). Les banques centrales sont au coeur de ce système et ne cessent de soutenir les marchés nationaux du crédit et des obligations, accompagnant le surendettement mondial et l'inflation financière, tout en essayant d'en contenir l'effondrement, entretenant ainsi une perpétuelle pression déflationniste sur les salariés et les populations.

### Taille du bilan des principales banques centrales développées (Fed, BCE, BoJ, BoE, BNS, Riksbank)



Lecture: la taille des bilans cumulés des principales banques centrales est d'environ 16 000 milliards de dollars en 2018. Source: *La Tribune*, 16/01/2018.

### Shiller PE Ratio for the S & P 500



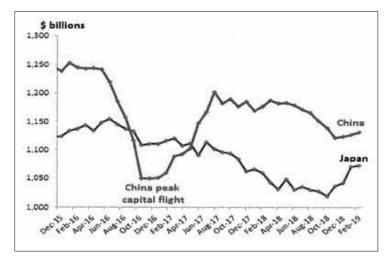
Source: Mc Kinsey Global Institute: «The New Dynamics of Financial globalisation».

La mondialisation est aussi marquée par la dite « fin de la guerre froide », après l'effondrement de l'URSS et des pays se réclamant du socialisme en Europe de l'Est, engendrant une accentuation sans précédent d'une nouvelle hégémonie mondiale des États-Unis, engagée sous l'ère Reagan. Elle repose fortement sur les importations de capitaux, même si les IDE comptent toujours beaucoup.

Fort des privilèges du dollar, monnaie commune mondiale de fait depuis 1973, ce pays peut émettre énormément de bons du trésor et de titres publics d'emprunts dont sont avides les grands pays exportateurs de capitaux comme le Japon, mais aussi l'Union européenne et, en particulier, la France.

Mais les banques centrales asiatiques en achètent aussi massivement. C'est le cas, particulièrement, de la Chine qui a recyclé ainsi pendant plusieurs années les excédents commerciaux croissants que lui a permis d'accumuler, dans cette mondialisation, le rôle de fournisseur à bas coût relatif des États-Unis via les emprises de leurs multinationales.

### **US Treasury Holdings by China and Japan**



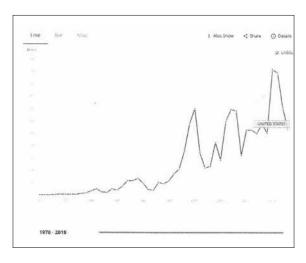
Source: US Treasury Dept.

Les États-Unis ont fait financer à bon compte par le reste du monde leur énorme avance informationnelle, dans le civil et le militaire.

En effet, l'ampleur des dépenses informationnelles nécessaires est devenue considérable. Elles sont liées au capital financier car, pour les financer, il faut prélever des fonds très importants sur les revenus. Et les grands groupes lèvent des sommes énormes sur les marchés pour prendre le contrôle d'autres sociétés afin de partager ces dépenses, d'où l'envolée des opérations de fusion-absorption jusqu'à la mi-2018: elles ont totalisé 3912 milliards de dollars, un montant en hausse de 20 %.

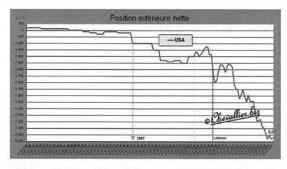
Les États-Unis importent des capitaux du monde entier pour favoriser leurs dépenses et leur hégémonie, le dollar et ses privilèges jouant le rôle de levier.

## Entrées nettes d'IDE aux USA (% du PIB)

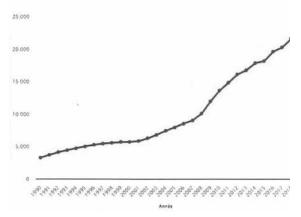


Ces importations de capitaux leur permettent d'engager de gigantesques dépenses publiques informationnelles, d'énormes dépenses privées aussi, mais «sans les prises correspondantes sur les revenus» comme en a émis l'idée Paul Boccara. Cela favorise leur consommation et leur accumulation interne, une croissance réelle et un taux d'emploi meilleurs que leurs «partenaires» de l'OCDE. En 2017, la réforme fisçale de D. Trump a fait jouer comme jamais aux États-Unis le rôle de trou noir de la finance mondiale, les FMN américaines rapatriant des montagnes de *cash* localisées à l'étranger, ce qui a déprimé les flux d'investissements allant vers l'Europe.

Cela ne pourrait pas se faire sans les privilèges « exorbitants » du dollar qui permet à Washington de fuir en avant dans les endettements publics et extérieurs.



Encours de la dette publique des États-Unis 1990-2018(Mds dollars US)



### L'effort de « rééquilibrage » de la chine

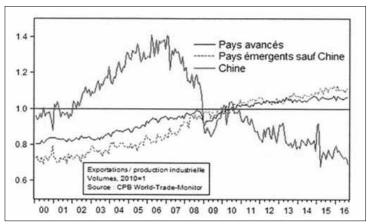
Avec l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001, le commerce extérieur chinois s'est littéralement emballé. Cela a résulté de son insertion grandissante dans les chaînes de valeur mondiales (CVM), engagée dans les années 1980-1990, avec, initialement, une vocation imposée (et assumée) à devenir l'atelier d'assemblage du monde. Cette émergence foudroyante de la Chine est indissociable de l'allongement-fragmentation des CVM des multinationales nord-américaines, japonaises, taïwanaises, coréennes et européennes des années 1990 à la crise financière de 2007-2008.

Le rapport des exportations et de la production industrielle, qui a fortement crû jusqu'en 2006, ne cesse depuis de se réduire.

Le taux d'ouverture se situait à quelque 16 % du PIB en 2017, contre plus de 27 % entre 2005 et 2007<sup>5</sup>.

Ce recul exprime pour une large part, le choix des dirigeants chinois de tenter de changer de modèle de développement au profit de la demande intérieure, de rééquilibrer le moteur de la croissance de l'investissement vers la consommation, de la production matérielle de biens industriels vers celle des services,

# Nette baisse du taux d'ouverture à l'exportation en Chine depuis 2007



Source: G. Gaulier, S. Zignano et W. Steingress, «Normalisation du commerce mondial et Chine», Bloc NoteEco, Banque de France.

de l'assemblage d'inputs importés vers une remontée de filières de production nationales.

Ces options, inscrites dans le plan quinquennal 2011-2015, ont été réaffirmées dans celui de 2016-2020. Depuis, a été confirmée la volonté de renforcer le contenu technologique de l'offre productive domestique, avec le programme «Made in China 2025 » qui s'inscrit dans une visée à 2049 comportant trois étapes: d'ici à 2025, émanciper la Chine de son statut actuel de «grand pays industriel» pour atteindre celui de «grande puissance industrielle»; de 2025 à 2035, la conduire à figurer au rang des «grandes puissances industrielles mondiales innovantes»; de 2035 à 2049, la porter au rang de «puissance industrielle leader, innovante et compétitive à l'échelle mondiale »6. De très gros efforts sont consentis par le pays pour y accroître les dépenses de R & D.

Pour en finir avec le statut d'« atelier d'assemblage » du monde développé, la Chine s'est donc engagée dans une phase de transition de très grande ampleur. Cela transparaît sans équivoque dans la mutation en cours du contenu de son commerce extérieur.

On a assisté en effet à une nette perte de vitesse du commerce dit «de processing» (opérations internationales d'assemblage) depuis 2017, qui reste cependant la première source de l'excédent commercial chinois, au profit d'un essor du «commerce ordinaire» composé d'exportations basées essentiellement sur les inputs locaux et d'importations principalement destinées à la demande intérieure.

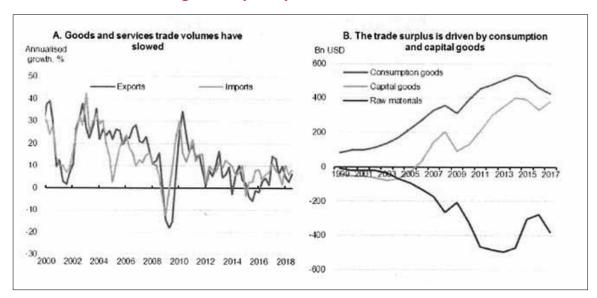
Autrement dit, depuis le milieu des années 2000 et plus encore depuis 2007-2008, avec le grand plan de relance effectué en 2009 tirant le monde de la récession, le moteur des échanges extérieurs chinois tend à résider dans sa demande intérieure (importations ordinaires) et dans une offre hors processus d'assemblage et au contenu technologique progressivement rehaussé (exportations ordinaires).

Les importations ordinaires représentent désormais 80 % des importations totales de marchandises contre 50 % dix ans plus tôt. Leur croissance a marché de pair avec une progression continue des salaires

5. C. Rifflart et A. Schwenninger. «La Chine se normalise et son commerce devient ordinaire », Le Blog OFCE, 12 juillet 2018. 6. R. Péquignot et L.-L. Gouni, Le Plan « Made in China 2025 ». note de la direction générale du Trésor (Service économique régional à Pékin, 5 juin 2015.

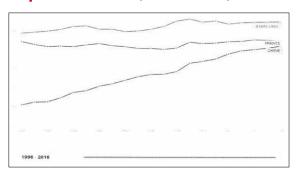
7. F. Lemoine et D. Unal: « Mutation du commerce extérieur chinois », La Lettre du CEPII, n° 352, mars 2015.

## La croissance des échanges marque le pas



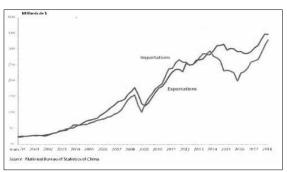
Source : Études économiques de l'OCDE : Chine, avril 2019, p. 20.

## Dépenses de R&D (en % du PIB)

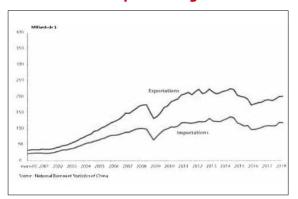


Source : OCDE.

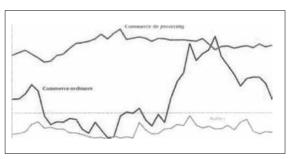
## 1. Commerce ordinaire



## 2. Commerce de processing



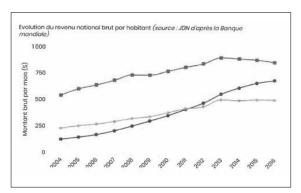
# 3. Solde commercial par type de commerce (milliards de dollars)



Source : Le Blog OFCE, Op. cit, ibid.

faisant émerger de nouvelles couches moyennes et un nouveau mode de consommation, notamment en biens importés. La demande est forte pour les biens de consommation courante (automobiles, agro-alimentaire...) mais aussi pour les produits de luxe (cosmétiques, montres, lunettes, bijoux...). Il est vrai aussi que les milliardaires se multiplient, la Chine, selon une étude UBS de 2018,

# Évolution des revenus par habitant en Chine



en comptant le plus grand nombre, désormais, après les États-Unis.

D'un autre côté, les exportations de biens ordinaires représentent aujourd'hui 70 % des exportations totales de marchandises, avec la recherche d'une diversification des débouchés vers les pays émergents et en développement.

Mais, autant les exportations d'assemblage étaient et sont toujours dominées par des entreprises à capitaux étrangers, autant les exportations de biens ordinaires sont, elles, aux mains de firmes à capitaux chinois. Du coup, ce mouvement s'accompagne d'un désengagement progressif de la Chine des CVM.

L'impérialisme américain est confronté à un formidable défi et cela place le reste du monde, notamment les Européens, devant des choix cruciaux de réorientation.

# Recomposition des chaînes de valeur mondiales

La fragmentation des processus de production en un grand nombre de tâches effectuées dans différents pays pour tirer le parti le plus rentable des écarts de coût salarial, de coût du capital, de connaissances et de qualifications, de technologies et de disponibilité des intrants a joué un rôle crucial dans la forte accélération du commerce mondial dans les années 1990-2000.

Ce processus a pris appui sur les débuts de la révolution informationnelle, la baisse des coûts de transport et de communication, l'ouverture de la Chine et des pays émergents.

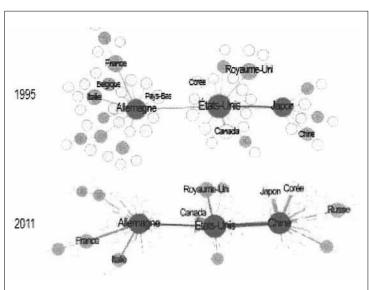
Les FMN, acteurs centraux, ont pu gérer cette décomposition grâce à des applications dont le but est de coordonner en temps réel l'ensemble des activités de leurs emprises dans le monde autour d'un même système d'information (l'ERP-Enterprise Resource Planning).

La constitution et l'essor des CVM sont indissociables du développement des échanges de produits intermédiaires. Ils ont reposé sur des stratégies de plus en plus complexes d'externalisation et de délocalisation des activités, mobilisant simultanément des chaînes de valeur à dimensions locales et régionales.

Il en est résulté, des années 1990 à 2008-2009, une mise en concurrence mondiale de plus en plus exacerbée entre les économies nationales, entre les grandes firmes, mais aussi au sein même des entreprises avec la mise en concurrence de services et prestations offerts par les différentes unités de chaque groupe.

Entre 1995 et 2009, les exportations mondiales de biens intermédiaires facturés ont presque doublé, passant de 2774 milliards à 5 373 milliards de dollars US courants (+4,8 % par an).

# Intensité des liens dans les échanges des biens et services intermédaires utilisés dans la production



Note: Chaque bulle coresond à un pays et seuls sont identifiés les 10 premiers dans le commerce mondial de biens et services intermédiaires, tel que fourni par les tableaux entrées-sorties de la base TIVA. La taille de chaque bulle est proportionnelle à la part du pays dans le commerce mondial de biens et services intermédiaires. En gris foncé figurent les pays « centraux » dans le réseau des chaînes globales de valeur, ceux qui sont le premier partanaire commercial d'au moins cinq pays; en gris, les pays plus périphériques dont le premier partenaire est un des pays centraux et sont sont eux-mêmes le premier partenaire commercial d'un à quatre pays; en blanc, les pays qui ne sont le premier partenaire commercial d'aucun autre. Ne sont représentés que les liens entre un pays et son premier partenaire commercial. L'épaisseur des liens entre chaque bulle est proportionnelle à la part des échanges entre les deux pays dans le commerce mondial.

Source : CEPII, carnets graphiques, op. cit., p. 54.

- 781 2019/780-781

Le Cepii a établi que, pour les 300 entreprises mondiales réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard de dollars, 51 % de la fabrication des composants, 47 % de l'assemblage final, 46 % du stockage, 43 % des services à la clientèle et 39 % de la mise au point sont réalisés hors du pays d'origine. Entre 1995 et 2009:

- la part de l'Asie dans les exportations mondiales de biens intermédiaires est passée de 10 % à 35 %;
  celles de l'Europe et de l'Amérique latine sont passées respectivement de 50 % et 17 % en 1995 à 41 % et 14 % en 2009.
- Malgré la pompe aspirante qu'est devenue l'Asie, une tendance à la fragmentation régionale des CVM a persisté:
- dans l'ALENA (Accord de libre-échange nordaméricain), les firmes US se sont tournées surtout vers les « maquiladoras » au Mexique, mais aussi vers le Canada (pour General Motors);
- en Europe, avec la réunification allemande et l'émergence des PECO, on a assisté au développement de ce qui a été appelé «l'économie de bazar» du grand capital allemand.

La fragmentation des CVM a poussé à une hyperspécialisation des territoires et à la concentration de l'emploi dans un nombre restreint de secteurs d'activité de plus en plus exposés aux chocs extérieurs, sans parler des inégalités salariales et sociales. Or, depuis la crise financière mondiale de 2007-2008 et la récession de 2009, ce processus tend à stagner, contribuant au ralentissement du taux d'ouverture par rapport à la période antérieure.

Pour évaluer cela, un indicateur des CVM – dit indicateur GVC (Global value chains) – est suivi par l'Insee<sup>8</sup>. Son évolution indique que le freinage a commencé à s'engager avant 2008, en écho, notamment, à l'échec des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du cycle de Doha (2001 à 2008 pour la phase initiale de discussion) qui a empêché que les tarifs douaniers ne baissent davantage.

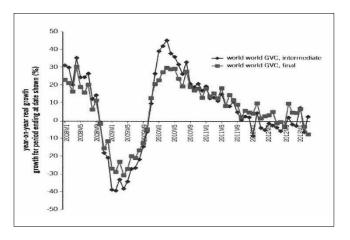
On a constaté que le commerce de produits s'insérant dans une CVM a connu un ralentissement plus important pendant la récession de 2009 que celui de l'ensemble du commerce mondial<sup>9</sup>.

Il y aurait eu un renversement dans le développement des CVM qui se traduirait par un ralentissement du commerce mondial de produits intermédiaires impactant à la baisse le commerce de «biens complexes» reposant sur un processus de production comportant de nombreuses étapes.

Ainsi, le freinage du commerce mondial de produits intermédiaires a-t-il été plus rapide que celui de produits finis (graphique ci-après).

Une première cause tient, bien sûr, à l'évolution du commerce extérieur chinois et aux efforts de «rééquilibrage» de l'économie chinoise.

Mais une autre raison tient aussi, sans doute, aux limites et contradictions engendrées, pour les FMN elles-mêmes, par l'essor si rapide de la fragmentation des chaînes opérée sous exigences de rentabilité financière. Deux exemples significatifs:



### Fukushima 2011<sup>10.</sup>

La complexité des CVM est devenue énorme, démultipliant les facteurs de vulnérabilité et de crise, ainsi que leur propagation. Avec la crise écologique, nous sommes entrés dans l'ère des «mégacatastrophes». Le tsunami et l'accident nucléaire de Fukushima, à la suite d'un tremblement de terre, ont frappé, au-delà du Japon, tout le système de production mondial.

Cela tient au fait que le Japon se trouve au cœur de *hubs* de production mondiale de composants très sophistiqués. Les entreprises partenaires, souvent spécialisées sur un segment spécifique limité, ont été heurtées de plein fouet et se sont trouvées en panne d'alternative à l'offre japonaise où prédominait jusquvici la méthode du « juste à temps » et, donc, du « zéro stock intermédiaire ».

La rupture d'approvisionnement japonais s'est transmise tout le long de la chaîne de production mondiale. Par exemple, la production d'automobiles en Grande-Bretagne, totalement dépendante du Japon pour les chaînes appartenant à Honda et Nissan, aura été significativement réduite pendant plusieurs mois. La production de la Pins Hybride de Toyota aura été totalement stoppée, car les composants nécessaires à sa fabrication n'étaient produits qu'au Japon.

### L'externalisation à outrance de Boeing<sup>11</sup>

Du fait de l'externalisation *off-shore* massive, de la marche forcée du programme et des multiples retards d'approvisionnement engendrant des pénalités, les coûts ont finalement augmenté à 32 milliards de dollars, alors que l'externalisation devait les réduire prétendument à 5 ou 6 milliards de dollars.

Aujourd'hui, les FMN cherchent à modifier leur stratégie d'investissement, d'autant plus que les différentiels de coûts salariaux, si décisifs pour les délocalisations et externalisations naguère, tendent à se réduire du fait de l'essor des économies émergentes. L'exemple du textile est sans doute l'un des plus parlants, puisque la Chine est l'un des pays où les coûts salariaux dans le textile ont le plus augmenté. Or, dans le même temps, la rémunération horaire

Or, dans le même temps, la rémunération horaire aux États-Unis, après avoir nettement diminué de 2007 à 2009, est restée à faible niveau, tandis que s'engageait la révolution du gaz de schiste faisant s'y effondrer les coûts énergétiques. De même, en zone euro, elle est restée sous camisole de force avec

8. INSEE Note de conjoncture, juin 2017, p. 25.

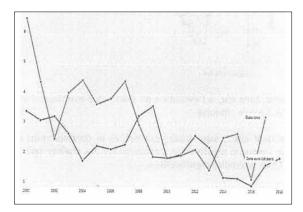
9. Ferranuno et Taglioni, *op. cit.*, p. 2.

10. G. Pardini, « Quelles leçons tirer de Fukushima? Sécurité & Stratégie, 10, septembre 2012, p. 25-30.

11. Y. Bahl, ibid., op. cit., p. 3.

des politiques d'austérité budgétaires et salariales renforcées durant la crise des dettes publiques qui a suivi la récession de 2009.

# Rémunération horaire aux États-Unis et en zone euro



Source: OCDE Data.

12. Globalization In Transition: The Future of Trade and Value Chain McKinsey Global Institute, janvier 2019.

Cela pourrait-il conduire à des relocalisations et à une recomposition des CVM, hypothèse sur laquelle semble travailler ardemment D. Trump? Il s'agit de savoir si le fractionnement des CVM va se poursuivre, et sous quelle forme, ou s'interrompre. Les CVM tendent à devenir plus régionales et moins globales.

Selon une étude de McKinsey <sup>12</sup>, la part des échanges entre pays de la même région serait passée de 51 % en 2000 à 45 % en 2012.

Mais cette tendance aurait commencé à s'inverser ces dernières années. La part intrarégionale du commerce mondial de biens aurait augmenté de 2,7 points de pourcentage depuis 2013, reflétant en partie la hausse de la consommation des pays, évolution très perceptible pour l'Asie et l'Union européenne à 28.

L'une des plus puissantes forces qui remodèlent la configuration des CVM tiendrait dans un changement de la géographie de la demande mondiale.

McKinsey estime que les marchés émergents consommeraient près des deux tiers des produits manufacturés dans le monde d'ici 2025 (voitures, produits de la construction et machines en tête). D'ici 2030, les pays en développement pourraient représenter plus de 50 % de la consommation mondiale... autant de projections qui font abstraction de la très forte probabilité d'un choc systémique majeur d'ici là!

La population chinoise en âge de travailler constitue l'un des principaux segments de la consommation mondiale à l'horizon 2030. Comme déjà signalé, à mesure que la consommation augmente, une quantité croissante de ce qui est fabriqué en Chine est à présent vendue en Chine (rééquilibrage).

Dans les autres pays en développement (PED), on constate aussi une explosion de la part des populations urbaines et, malgré l'immense pauvreté persistante, l'essor des couches moyennes. C'est le cas particulièrement en Inde, Indonésie, Thaïlande, Malaisie.

Toutes choses égales par ailleurs, d'ici 2030, les PED hors Chine pourraient représenter, selon Mc Kinsey, 35 % de la consommation mondiale. En 2002, l'Inde exportait 35 % de sa production finale de vêtements, mais en 2017, cette part n'était plus que de 17 %, à mesure que les consommateurs indiens ont accru leurs achats.

\* \*

Le ralentissement des flux de marchandises et de capitaux, l'arrivée à maturité de l'économie chinoise et des pays émergents, la restructuration des chaînes d'activité mondiales font partie des signes avant-coureurs d'un basculement du monde vers un avenir inconnu et dangereux.

Dans la conjoncture très chahutée qui se prépare, les luttes sociales et l'avancée de nos propositions en Europe vont jouer un rôle déterminant. La défense du modèle social et la recherche de sa promotion vers une sécurité commune d'emploi ou de formation tout le long de la vie associée, inséparablement, à la défense et la promotion commune de tous les services publics, avec les financements et les réformes institutionnelles nécessaires, devraient être au cœur de nos efforts de rassemblement.

Le rapprochement avec la Chine et les autres pays émergents fait partie de la même équation car, pour changer l'Europe, il faut aussi changer le monde et inversement. Face à l'agressivité américaine, il est indispensable de faire front commun pour imposer d'autres règles de coopération et de codéveloppement, jusqu'à une nouvelle conférence de Bretton Woods pour transformer profondément les institutions monétaires internationales dont les peuples européens étouffent, comme le peuple chinois.

66

D'ici 2030, les pays en développement pourraient représenter plus de 50 % de la consommation mondiale... autant de projections qui font abstraction de la très forte probabilité d'un choc systémique majeur d'ici là!

# Les dossiers d'*Économie et Politique*

# Défi écologique, défi révolutionnaire

La maison brûle et certains continuent de regarder ailleurs. Surexploitation des ressources naturelles jusqu'à épuisement, réchauffement climatique à grande vitesse, effondrement de la biodiversité... tout cela impacte lourdement la survie des écosystèmes biologiques et sociaux.

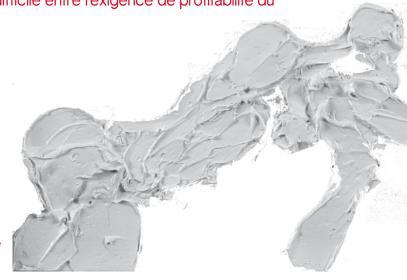
Nous sommes entrés dans une course de vitesse pour renverser la dynamique mortifère.

Pourtant, malgré les cris d'alarme des scientifiques, malgré la montée en puissance de la conscience du danger dans les têtes, malgré même la multiplication des déclarations d'intentions politiques, les freins aux prises de décisions restent nombreux. Suffisamment forts pour empêcher un véritable changement d'orientation et se contenter trop souvent de l'institution de mesures culpabilisatrices pour les citoyens sans véritables effets sur la situation.

En cause, l'incapacité (l'absence de volonté?) à cibler le cœur du problème: l'incompatibilité totale entre les impératifs écologiques et les exigences du capital. Incompatibilité exacerbée par la crise systémique. C'est une réalité désormais dévoilée, le désastre est alimenté par une folle logique de rentabilité du capital visant à assurer en dépit de tout la croissance des taux de profit. Loi d'airain du capitalisme, la rémunération du capital prime sur le développement des capacités humaines et la préservation de la nature, quitte à sacrifier l'humanité, le vivant et l'avenir de la planète à cet objectif.

Pour certains libéraux et sociaux-libéraux, il suffirait alors pour une transition écologique réussie d'accompagner cette loi d'airain en ciblant les investissements verts à réaliser avec des financements à taux 0 par création monétaire de la BCE. Sans doute l'idée d'une contradiction difficile entre l'exigence de profitabilité du

capital et la survie des écosystèmes fait-elle son chemin dans les têtes. Et sans doute aussi, ne peut plus être masquée la réalité d'un coût du capital exorbitant qui, par le prélèvement sur la richesse produite qu'il représente, prive de moyens de financement les investissements écologiques nécessaires. Mais cette option ne répond pas aux impératifs écologiques du moment. Car réduire le coût de l'investissement écologique sans remettre en cause le pouvoir du capital revient de fait à accompagner la logique du capital en la moralisant un peu.



Or le défi écologique d'aujourd'hui nécessite non de moraliser nos économies, mais bien d'en changer radicalement les règles de fonctionnement. Ce défi impose d'entrer dans le temps des révolutions. Il est impératif, au plan écologique aussi, de se donner les outils d'une maîtrise sociale et démocratique des moyens et objectifs du développement économique et des gestions d'entreprise qui le portent. Libérer les entreprises et toute la société des griffes de la finance pour promouvoir l'efficacité écologique et sociale plutôt que la rentabilité du capital, c'est le moyen d'agir efficacement pour la gestion économe des ressources naturelles, contre le réchauffement climatique, pour le respect de la biodiversité et des écosystèmes, de répondre à la crise alimentaire et d'avancer vers une transition énergétique la plus décarbonée possible. La mobilisation des financements publics, des financements bancaires bonifiés et de l'argent des entreprises pour financer les investissements d'une croissance socialement et écologiquement responsable, est un levier incontournable pour cela. Renforcer la démocratie par des pouvoirs d'intervention des salariés sur les gestions d'entreprise et de décision des citoyens sur les choix publics de développement, pour une croissance maîtrisée socialement et écologiquement responsable, c'est le moyen d'y parvenir. L'écologie est au cœur de la bataille de classe.

# Écologie:

# les entreprises et la domination du capital au cœur de la révolution nécessaire!

# Frédéric Boccara

Au nom de l'écologie, on culpabilise les gens et leur consommation, alors que l'enjeu c'est de révolutionner la production et la consommation, en agissant sur le levier décisif des entreprises et leurs critères de gestion, par le financement et d'autres pouvoirs institutionnalisés, et en développant les services publics en grand et de façon nouvelle, y compris par des mises en réseau internationales, ainsi qu'en développant une nouvelle planification stratégique, autogestionnaire et démocratique. Mais la réponse de l'idéologie dominante est la marchandisation, éventuellement « corrigée » par quelques mesures compensatoires dites « sociales ». Or par exemple, pour consommer autrement, il faut qu'une autre production existe, et l'on ne peut pas s'en remettre au tout marché, piloté par les attentes de rentabilité financière, pour y répondre dans un sens écologique.

a nécessité d'une toute autre culture de la consommation et de la production renvoie aux buts de vie, à une vie libérée qui doit pouvoir s'imposer face à cette société qui privilégie le profit, la surexploitation des êtres humains et de la planète au lieu d'économiser le capital et de réduire le temps de travail (cf. encadré sur la liberté d'après Marx).

Nous sommes dans une révolution écologique dont il faut voir de façon dialectique la crise et les potentiels, ainsi que ce qui domine: (1) limites possibles d'un certain nombre de ressources naturelles, (2) pollutions mettant en cause les êtres humains voire leur écosystème, (3) mais aussi le potentiel de nouveaux domaines possibles: les océans, l'espace, les bio-technologies, les nanotech-

nologies, sachant que la sortie de crise écologique, une transition écologique réussie, ne se fera pas en utilisant «simplement» ces nouveaux domaines elle demande de renverser les principes dominants du capitalisme, marchandisation et rentabilité.

Pour cela, il faut une véritable révolution des rapports sociaux de production et de consommation.

Une révolution politique qui par la conquête de pouvoirs politiques permette d'agir en grand et de façon systématique (selon un sens cohérent et généralisé) sur les entreprises et sur les banques.

Les exigences écologiques renforcent et élargissent le besoin de révolution, politique et sociale. La conjugaison des luttes sociales et écologiques peut être décisive; elle nécessite de penser une nouvelle unification des couches sociales. L'affirmation de cette approche nouvelle est engagée, plus ou moins, par les communistes dans le texte du 38° congrès (cf. encadré), dont nous avons été parmi les principaux rédacteurs. Il reste à nourrir, préciser et développer cette approche, à la décliner concrètement et, surtout, à la traduire dans la vie et dans les actes politiques et militants. Ce qui va demander, collectivement, à la fois audace et créativité politique.

Cet article présente un certain nombre de principes, tant pour l'analyse que pour les propositions politiques, à partir d'un travail de prolongation des travaux marxistes<sup>1</sup>.

# Une refonte culturelle des productions et de la consommation

Un véritable nouveau mode de production, c'est un développement où l'on économise le capital et les matières tout en poursuivant des progrès de productivité du travail total (passé et présent, c'est-à-dire qu'on ne s'épuise pas à travailler avec des méthodes dépassées), mais pas en pressurant les êtres humains. En développant leurs capacités créatrices, leurs compétences et leur emploi. C'est-à-dire qu'il repose sur d'autres critères d'efficacité économique et sociale.

Un autre mode de production, c'est aussi une économie radicalement circulaire, où les sorties de la production sont réutilisées comme «entrées» pour celle-ci dans une toute autre relation avec la nature. Une telle visée élargit considérablement la focale: on ne peut s'en tenir à ce qui se passe et se produit dans une seule entreprise, ou dans un seul territoire, car les pollutions ou consommations de ressources peuvent être reportées sur d'autres

entreprises, notamment les soustraitantes, ou dans d'autres pays. C'est donc à un niveau d'ensemble que l'on peut évaluer si l'on progresse vers une circularité.

Cela demande une coordination et une socialisation nouvelle, dépassant l'individualisme des entreprises prises une à une, mais aussi la socialisation capitaliste au sein d'un seul groupe financier d'entreprise, même multinational. Il s'agit aussi de dépasser la vision purement nationale, tant les reports d'un pays sur l'autre sont importants. Une économie circulaire demande donc des institutions nouvelles planificatrices, d'intervention et autogestionnaires, branchées sur les entreprises mais ayant une vision globale, nationale et internationale. La notion de valeur ajoutée (VA), qui est additive, est décisive pour pouvoir suivre de façon combinée les apports des différentes entreprises et territoires. Comme indicateur de production globale, elle peut être rapportée aux différentes consommations et pollutions.

# Un élargissement de nos combats

Cela élargit et renforce nos combats, y compris sur les technologies qui sont loin d'être neutres, souvent marquées par la culture du capital. D'autant plus qu'en même temps que la révolution écologique, la révolution informationnelle ouvre un potentiel qui pourrait bouleverser la donne: les partages et le développement des capacités humaines deviennent décisifs pour l'efficacité économique et sociale. Mais celle-ci aussi reste dominée et orientée par la visée d'accumulation financière et de taux de profit. Révolution écologique, révolution informationnelle, révolution des forces productives sociales et en même temps chômage et précarité de masse, crise du capitalisme, autant de raisons convergentes de révolutionner les rapports sociaux capitalistes de production, de circulation des produits, de répartition des revenus et de consommation. Autant de raisons convergentes de mettre en cause la dictature de la rentabilité, non pour la limiter ou pour la cantonner, mais pour imposer une autre logique positive de développement.

Ainsi, la crise écologique renforce le besoin de révolution et l'élargit, bien loin de décentrer nos combats. Elle nous appelle à développer, enrichir et élargir nos fondamentaux de façon offensive. Quoi de plus normal si l'on considère que, pour des marxistes, l'économie se définit fondamentalement comme l'activité de transformation de la nature extérieure pour les besoins vitaux des êtres humains, et non pas par le petit bout de la lorgnette comme les activités monétaires. Ainsi, économie et écologie ne s'opposent pas par essence. Ce sont deux facettes d'un enjeu révolutionnaire. Si on les aborde correctement.

# L'instrumentalisation de l'écologie contre les enjeux sociaux radicaux

Face à la perception nouvelle de la crise écologique, les mobilisations courent le risque d'être instrumentalisées, les mesures prises en France et au niveau international ne font pas le poids et n'enrayent pas les lourdes évolutions à l'œuvre, notamment en matière de climat. Une opération idéologique majeure est en cours vers un discours écologique «consensuel», placé hors du clivage gauche-droite. Ce discours culpabilise les gens, leur consommation et masque les enjeux de fond. Il tend à évacuer les questions économiques décisives de la production, de son contenu et la question politique des entreprises, de leur liberté de gestion (laissée au capital) et de leurs critères, ainsi que des pouvoirs spécifiques des multinationales sur les biens communs mondiaux, ou bien la question de l'emploi.

Ce discours tend à séparer, voire à opposer écologie et social sans voir leur articulation intime, par exemple en mettant en cause «la croissance» en soi, au lieu de désigner son contenu, financier, antisocial, anti-service public et anti-écologique. Car selon que l'on développe les services publics aux personnes ou des productions marchandes matérielles délocalisées, on ne génère pas du tout les mêmes pollutions. Ce discours évacue en fait les rapports sociaux de production, au sens marxiste du terme. Il s'agit de voir la structure actuelle du PIB et de la production, avec ses multinationales organisées

1. Voir aussi mes articles plus développés dans La Pensée (2010 et 2011, « Économie et écologie, où en est-on?», n° 363, et « Économie et écologie: pour une vraie alternative ». n° 365), et dans Proaressistes (novembredécembre 2014, «Vers une refonte écologique et culturelle des productions », dans un dossier consacré à l'économie circulaire).

en groupes financiers qui repose sur des holdings financières et des fonds d'investissement concentrés dans les grands pays capitalistes, développant une production dans les pays du Sud, à bas coût social et sans se préoccuper de son contenu environnemental ou sanitaire, dans une relation prédatrice avec ces pays et ses productions, prêts à vendre ou revendre du jour au lendemain une filiale pour de simples objectifs de plus-value financière. Ce type de production et de croissance va de pair avec une structure urbaine génératrice de congestions des transports et de concentrations délétères comme on en connaît par exemple dans le quartier de La Défense en région parisienne. Porter une toute autre conception du rôle des sièges sociaux, des cadres qui y travaillent et des services rendus, dans le sens d'un appui à des productions relocalisées, écologiques avec le souci d'une nouvelle industrialisation mieux répartie et d'une réponse aux besoins, pourrait aider à conjuguer luttes écologiques et luttes sociales. Ainsi, par exemple, si les émissions de GES ont reculé en France depuis le début des années 1990, la désindustrialisation y a très fortement contribué (la part de l'industrie manufacturière est passée de 27 % à 17 %, tandis que celle des transports passait de 22 % à 29 % du total) alors même que la consommation de matières et les émissions de CO, à l'étranger, générées par les importations françaises (donc largement par les multinationales françaises et étrangères) continuaient à augmenter à un rythme similaire à celui du PIB français.

# L'emploi et le social au cœur des réponses

Développer une production écologique « cela crée de l'emploi » nous assène-t-on pour nous rassurer. Cela fait totalement l'impasse sur le fait que dans notre système capitaliste tout, ou presque, va s'opposer à créer des emplois. On va donc faire un peu de production écologique et pas du tout d'emploi. Car l'emploi n'est pas un supplément d'âme utile pour «faire passer» une transition écologique prétendument douloureuse pour tous (alors qu'elle le sera surtout pour le capital). L'emploi est au cœur cela nécessite aussi de promou-



réussie, puisque celle-ci repose à la fois sur les capacités créatrices des femmes et des hommes, leurs capacités à inventer des solutions nouvelles; elle repose sur les qualifications des femmes et des hommes pour mettre en œuvre de nouveaux procédés de production (qu'on pense à la rénovation thermique des bâtiments), elle repose sur le développement massif de services publics à la personne (notamment de formation, de recherche, et nouveau service public de l'écologie...) et une substitution relative de travail vivant à du travail mort accumulé, elle repose enfin sur une capacité d'intervention citoyenne des habitants et des travailleurs, donc sur une libération de leur temps de travail, par sa diminution massive.

Mais pour cela, il faut affronter les logiques dominantes de la rentabilité et de la baisse du coût du travail, les inverser pour d'autres critères de gestion, et conjuguer cela à la recherche d'économie de ressources pour la mise en œuvre de nouvelles productions et d'une nouvelle consommation. Cela se retrouve dans les deux principaux critères de gestion alternatifs à ceux de la rentabilité financière: au lieu de rechercher la rentabilité et le profit, développer la valeur ajoutée en économisant le capital matériel et financier (ratio VA/ Cmf) et développer la valeur ajoutée disponible pour les populations et les territoires (VAdt). Mais

même d'une transition écologique voir des critères non marchands (économie de consommation de matière ou de pollution). L'effectivité de la mise en œuvre de ces critères, indispensables pour une véritable production écologique repose sur deux types de leviers: (1) des pouvoirs des salariés dans les entreprises pour intervenir sur les critères de gestion, les choix d'investissement, et l'utilisation de la valeur ajoutée, (2) un système de crédit finançant les entreprises selon de tels critères et suivant le respect de ces objectifs. Cela demande une réorientation massive des banques, avec un pôle public du crédit et de nouvelles nationalisations bancaires pour pratiquer ce nouveau crédit, avec des critères mixtes, reposant sur des ratios monétaire-physique, du type Investissement/Nouvelles consommations ou pollution. Cela demande aussi des engagements précis des entreprises elles-mêmes, tout particulièrement les multinationales.

C'est tout autre chose que les vagues promesses lors des différentes COP, sans engagements contraignants et chiffrés par les entreprises. Aucun moyen n'est prévu pour surveiller les multinationales ou mesurer leur activité mondiale. Aucun droit d'alerte des salariés. Il y a pourtant là un terrain pour une conjonction entre mobilisations écologiques citoyennes, à l'extérieur des entreprises, et forces sociales syndicales des travailleurs dans les entreprises. Cette conjonction

pourrait être déterminante et prendre en tenaille les directions des entreprises et affronter la logique du capital. Cela souligne aussi la gravité du hiatus existant entre ces conférences tenues dans un format de type ONU, élargi à des lobbys financiers, et l'absence d'implication du FMI et des institutions financières internationales, comme des banques centrales, pourtant institutions publiques et gouvernementales.

# La marchandisation au cœur des réponses perverses

Alors que la marchandisation est au cœur de la crise écologique, on la renforce dans les réponses perverses à celle-ci (taxe carbone, marché des quotas d'émission de  $CO_2$ , etc.).

La taxe dite carbone en est un exemple emblématique, de même que l'obsession de profit de multinationales comme Mosanto au mépris de tout, ou encore le scandale du truandage des tests d'émission de CO<sub>2</sub> des automobiles par les grands groupes producteurs de

Arrêtons-nous un instant sur la taxe dite carbone. On nous dit, c'est en augmentant le prix du carbone par une taxe que l'on va diminuer la consommation de carbone, donc ses émissions. En réalité, cela ne marche pas ainsi. Des graphiques montrent très bien que pour un même niveau de taxe carbone il existe toute une variété d'intensité d'émissions de CO<sub>2</sub> selon les pays. De même, les pays les moins émetteurs ont des niveaux assez différents de taxe carbone.

La théorie dominante, défendue par exemple par J. Tirole, prix « Nobel » français d'économie, c'est que joue un «signal-prix» sur le marché qui va amener les acheteurs (consommateurs et entreprises) à diminuer leur consommation de carbone. Mais cela ne se passe pas ainsi. Et d'ailleurs les émissions de CO<sub>2</sub> baissent bien trop faiblement. C'est qu'au fond deux mécanismes jouent. D'une part, les consommateurs doivent pouvoir disposer d'une alternative pour émettre moins de carbone, car souvent les émissions de CO<sub>2</sub> sont largement contraintes, comme pour le transport en voiture, ou la consommation d'électricité (issue de centrales en ajoutez pas une avec l'écologie». à charbon, versus d'éoliennes ou de centrales nucléaires, n'émettant quasiment pas de CO<sub>2</sub>). D'autre part, les entreprises peuvent reporter cette taxe de façon à ne pas en subir le coût et continuer ainsi à émettre presque autant de CO<sub>2</sub> (souvent un peu moins, mais à peine moins): elles peuvent répercuter le prix de la taxe dans leur prix, donc sur les consommateurs elles peuvent baisser d'autres coûts, notamment le «coût du travail» pour supporter une hausse de taxe carbone. Cette dernière modalité est d'ailleurs revendiquée par un très large éventail politique défenseur d'une «iso-fiscalité»: une baisse des cotisations sociales est revendiquée à due contrepartie d'une hausse de la taxe carbone!

Nous revendiquons bien plutôt une taxe certes proportionnelle aux émissions et consommations de CO<sub>2</sub>, mais portant sur les profits des entreprises productives concernées (à commencer par les grands trusts pétroliers). Et surtout la mise en œuvre de dépenses pour permettre des offres alternatives. Une incitation à produire autrement.

Contrairement à la théorie néoclassique, la production compte. Tout ne passe pas par des comportements d'offre et de demande sur des marchés! Il faut une action consciente et politique sur les entreprises et un levier financier significatif.

Le cas des crédits de quotas d'émission de carbone est encore pire, puisqu'il s'agit là de titres financiers spéculatifs que s'échangent les entreprises, et qui leur ont été distribués gratuitement à l'origine (cf. mon article de *La Pensée* pour plus de détails).

Comme marchandisation, il faut aussi citer la recherche de rentabilité financière maximale. Elle est en effet portée par le marché financier, marché «au carré», où l'on vend et revend des titres représentatifs de droits sur les activités productives (droits de décision et droit de prélever un revenu). La rentabilité, critère d'accumulation des moyens matériels poussant à leur excès et leur gâchis jusqu'à la crise de suraccumulation, s'oppose à des objectifs écologiques. P. Gattaz, alors président du Medef, le reconnaissait en déclarant à peu de choses près: « nous avons déjà une

Limiter les effets les plus pervers de la marchandisation ne permet pas de répondre aux enjeux.

# Les entreprises au centre des enjeux

Le discours culpabilisant est centré sur la consommation individuelle; il cherche à opposer écologie et social, à diviser le monde salarial, à individualiser les réponses et à les centrer sur le marché (moins acheter, augmenter les prix par des taxes) ainsi qu'un discours malthusien où rivalisent tenants de la décroissance, apôtres culpabilisateurs de « nos » excès de consommation, et malthusiens à visage découvert fustigeant un prétendu excès d'habitants sur terre.

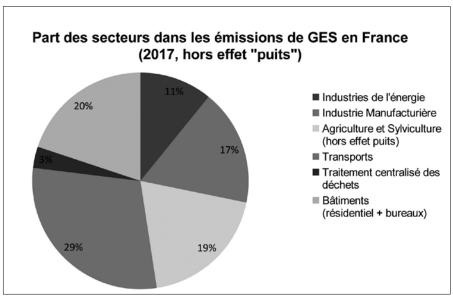
Ainsi les émissions de CO<sub>2</sub> sontelles réparties en « secteurs » d'émission qui ne permettent pas d'identifier clairement la part des entreprises ou des ménages dans celles-ci (graphique 1). Cette présentation tend même à donner l'impression que les transports seraient la source majeure du réchauffement climatique. Or si l'on regroupe les secteurs différemment, et que l'on répartit les émissions des transports selon le poids du transport de marchandises dans l'ensemble (ainsi qu'une hypothèse sur la répartition habitation/bureaux, en trois-quarts, un quart), le poids des secteurs de production (entreprises + agriculture) est largement dominant, représentant au moins les deux tiers des émissions.

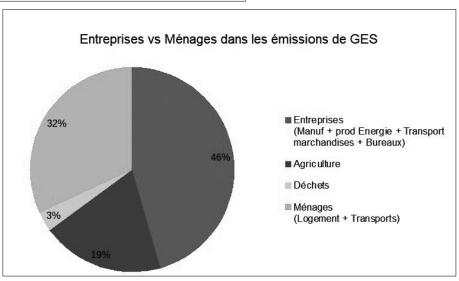
En outre, le rôle des entreprises est décisif aussi dans les émissions attribuées aux seuls ménages, à savoir le transport routier et aérien, l'habitat. En effet, il dépend du système de production, et donc des entreprises et des banques, que les ménages puissent faire appel à des producteurs de bâtiments économes en énergie, ou à des entreprises qualifiées d'isolation thermiques, ou disposer d'une alternative à des transports polluants, soit sous forme de transports collectifs comme le transport ferroviaire, soit avec d'autres véhicules, soit encore l'invention d'autres modes de transports, ou encore que la localisation des entreprises et des services privés (commerces...) moins concentrée dans l'espace contrainte, la rentabilité, ne nous nécessite un transport moindre.

# Production de déchets en France (année 2006, en millions de tonnes)

Catégorie de déchets	Agriculture et pêche	Industrie (yc récupération)	Construction et Travaux publics	Tertiaire	Gestion des déchets et assainissement	Ménages	Total
Déchets minéraux		2,7	347,5	0,1			350,3
Déchets non dangereux, non minéraux	0,8	20,2	8,5	22,1	7,6	26,8	86,0
Déchets dangereux	0,4	3,3	2,9	2,0	0,9	0,1	9,6
Total	1,2	26,2	358,9	24,2	8,5	26,8	445,9

Source: L'environnement en France, juin 2010, Commissariat général au développement durable, p. 104.





# L'écologie dans le « Manifeste pour un Parti communiste du XXI<sup>e</sup> siècle » (adopté au 38<sup>e</sup> congrès du PCF)

Notre vision communiste, originale, juge complémentaires développement humain et écologie, sans les opposer. Pour nous, l'enjeu écologique renforce nos combats. Bien loin de les décentrer, il les élargit. Il confirme qu'il faut vraiment changer le mode de production et de consommation, qu'il faut une véritable révolution. Il faut une révolution dans les rapports sociaux de production, jusqu'aux techniques de production, une révolution de la répartition et de la consommation, et une révolution des pouvoirs et de la culture. Il faut une révolution qui affronte à la fois les pénuries et le consumérisme, qui ne réponde pas aux besoins populaires tout en épuisant travailleurs et travailleuses comme la planète avec des productions inutiles marquées du sceau de l'obsolescence programmée.

Services publics et entreprises sont au cœur de l'enjeu écologique: service public de l'écologie, mais aussi de la santé, de la recherche ou du financement, mais aussi entreprises productives, avec de nouveaux critères de gestion (donc de production et de localisation), banques (avec de nouveaux critères d'investissement et de financement). Nous pouvons faire converger des forces du « dedans » et du « dehors » de l'entreprise, à partir du double enjeu social et écologique qui se rejoignent contre la domination du capital, les critères de rentabilité financière, l'austérité et le système de pouvoirs.

En matière de déchets aussi le poids des entreprises est dominant, là où pourtant les politiques et les discours insistent sur la nécessité de gestes de tri et d'économie, par les individus. Ainsi, en 2006 l'enquête réalisée sur les déchets montre que les ménages génèrent à peine 26,8 tonnes de déchets sur un total de 445,9 tonnes (soit 6 % du total! voir tableau).

## Une théorie fort biaisée

L'économie de l'environnement d'inspiration ouvertement néoclassique s'est développée depuis la fin des années 1970 (cf. mon article de *La Pensée*, n° 363). La taxe carbone y joue un rôle pivot, avec le fameux «signal-prix» censé agir sur les marchés et sur les acteurs économiques réduits à des consommateurs atomisés.

Au fond, pour résumer, dans cette approche tout peut et doit se ramener à un prix ou à un marché. S'il n'y a pas de prix ou de marché, on va en créer un. Il va permettre «d'internaliser des externalités négatives non prises en compte par les marchés». Prix et taxation sont complémentaires, dans la mesure où la taxation envisagée est un supplément de prix, pas une taxation des profits, par exemple, ou des investissements. Le débat porte sur le dosage et sur les éléments de compensation, plus ou moins sociale-libérale, envers

les ménages pauvres qui doivent pouvoir avoir un socle minimal de consommation. Au total les ressources naturelles sont considérées comme un capital ou un actif.

Autre chose serait de considérer les coûts de remise en état et les coûts des dégâts, plutôt que de chercher à attribuer une valeur à des ressources naturelles, car cette valeur sera nécessairement fictive et conventionnelle, soumise à spéculation.

Tout cela est complété par des évaluations coût-avantages, où tout est finalement traduit dans une seule unité: les euros! Le temps, comme la valeur des vies humaines, sont traduits en euros. Et comparés aux profits ou aux recettes publiques.

À cet ensemble, on ajoute le principe de « pollueur-payeur ». Il est souvent confondu dans nos rangs avec l'idée, juste, que le pollueur doit payer les dégâts qu'il a occasionnés. En réalité le principe du « pollueur-payeur » signifie: « si on a de l'argent on peut polluer ». Et à nouveau, le paiement de la pollution est un prix censé reproduire un marché... Ce principe fonctionne comme un principe de conciliation avec les multinationales.

Au contraire, il faudrait considérer les ressources naturelles non comme un stock inerte, reproductible, un capital, mais comme une ressource vivante à développer, et à préserver. On aurait donc surtout un système préventif qui évite la pollution et la dégradation et une pénalité en cas de dégradation, permettant la reconstitution des milieux. L'exemple des forêts permet de comprendre: obliger à replanter des arbres détruits plutôt que de faire payer une «valeur du bois».

Réduction de la nature à du capital et absence de la production, donc des entreprises, comme du financement. Tels sont les dogmes néoclassiques que l'on retrouve dans cet appareil théorique.

# Et le réchauffement climatique?

Il y a urgence à faire tout autrement. Par exemple en matière de réchauffement climatique. Non seulement les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) continuent d'augmenter (+1,7 % en 2017 comme en 2018, pour le seul CO<sub>2</sub>, d'après l'AIE, agence internationale de l'énergie). Mais aussi la France qui, depuis le milieu des années 1990, réussissait à diminuer ses émissions de GES même lorsque la croissance de son PIB augmentait, voit celles-ci augmenter depuis maintenant 3 années consécutives (cf. graphique). Ainsi, la façon de faire perverse et limitée mise en œuvre en France entre en crise. La réponse par le marché et de petites corrections, avec idées et leur activité politique dans essentiellement une pénalisation des consommateurs, ne marche pas. C'est d'ailleurs à leur façon, ce que les gilets jaunes ont porté haut et fort.

En outre, le report des émissions de CO<sub>2</sub> sur les pays du Sud devient de plus grave.

# Le sens de ce qui se joue

Nous entrons dans l'anthropocène (ère où l'activité du genre humain influence l'évolution de la planète elle-même), mais nous y entrons par le capitalisme, ses fléaux, ses régulations aveugles et catastrophiques. L'exigence de régulations conscientes et maîtrisées, permettant une autre relation avec la nature, devient fondamentale.

Alors, on entend de plus en plus dire « c'est le système qu'il faut changer ». Très bien. C'est une bonne entrée. Mais qu'est-ce qu'on désigne par «le système»? Et par où l'attraper? Pour faire quoi? Tel est l'enjeu majeur posé aux mobilisations actuelles, et que les communistes peuvent grandement contribuer à résoudre par leurs

les luttes.

Avec la culpabilisation croissante des citoyens dans leur consommation, réduits à des individus consommateurs et acheteurs sur un marché? L'être humain «animal politique», tradition qui remonte pourtant à Aristote, est évacué! Au-delà des récupérations politi-ciennes des mobilisations écologiques, de leurs limites évidentes et d'une part de «populisme» écologique, il faut aussi entendre une réaction positive à cela dans les mobilisations des jeunes sur l'écologie. Ils nous disent: «c'est une question politique». Mais il faut affirmer que c'est aussi une question économique: quelle politique de l'économie? Et quelle économie politique? Comment agir sur l'économie? Sur la production, sur ce qu'on nous amène à consommer, sur les modes de vie que l'on nous impose? Quelles sont les institutions concernées?

Ainsi, complémentaire de la culpabilisation des citoyens, le silence sur le rôle des entreprises est assourdissant! Celui des banques est un tout petit peu plus perçu, mais trop coupé des enjeux de production, de contenu des productions et des recherches nécessaires.

Il faut récuser enfin la séparation entre social et écologie, évacuant les rapports sociaux de production et de consommation, que travaillent les tenants du système.

Il faut réclamer tout autre chose qu'un Etat venant à peine écorner les méfaits du marché et du profit, les corriger légèrement par la redistribution et agissant par des taxes jouant sur les mécanismes de marché en augmentant les prix, tout en laissant faire les décisions d'investissements, de production, de délocalisations, de licenciements et se rabougrir les services publics.

La convention citoyenne que le président Macron a mis en place, en dialogue – semble-t-il – avec le CESE, apparaît comme une intention d'intégrer encore plus fortement dans ce sens, en focalisant le débat sur la fiscalité, en incluant une petite redistribution sociale, et en taisant le rôle des entreprises et des banques. Mais il n'est pas écrit à l'avance qu'il en sera nécessairement ainsi.

# RICHESSE ET LIBERTÉ VÉRITABLES. D'APRÈS MARX

« Mais la quantité de valeurs d'usage produites dans un temps donné, donc aussi pour un temps donné de surtravail, dépend également de la productivité du travail. La richesse véritable de la société et la possibilité d'un élargissement ininterrompu de son procès de reproduction ne dépendent donc pas de la durée du surtravail, mais de sa productivité et des conditions plus ou moins perfectionnées dans lesquelles il s'accomplit. En fait, le règne de la liberté commence seulement là où l'on cesse de travailler par nécessité et opportunité imposée de l'extérieur; il se situe donc, par sa nature, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite.

De même que l'homme primitif doit lutter contre [ou affronter] la nature pour pourvoir à ses besoins, se maintenir en vie et se reproduire, l'homme civilisé est forcé, lui aussi, de le faire quels que soient la structure de la société et le mode de la production. Avec son développement s'étend également le domaine de la nécessité naturelle parce que les besoins augmentent; mais en même temps s'élargissent les forces productives pour les satisfaire. En ce domaine, la liberté possible est que l'homme social, les producteurs associés règlent rationnellement leurs échanges avec la nature, qu'ils la contrôlent ensemble au lieu d'être dominés par sa puissance aveugle et qu'ils accomplissent ces échanges en dépensant le minimum de force et dans les conditions les plus dignes, les plus conformes à leur nature humaine.

Mais cette activité constituera toujours le royaume de la nécessité. C'est au-delà que commence le développement des forces humaines comme fin en soi, le véritable royaume de la liberté qui ne peut s'épanouir qu'en se fondant sur l'autre royaume, sur l'autre base, celle de la nécessité.

La condition essentielle [ou de base] de cet épanouissement est la réduction de la journée de travail.»

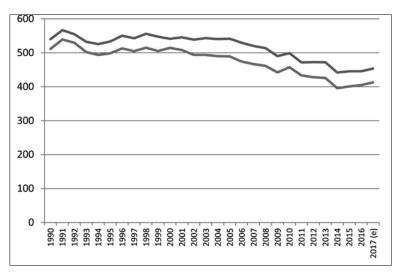
Et, pourrait-on ajouter aujourd'hui, la réduction du temps de travail sur l'ensemble de la vie.

K. Marx (1894), Le Capital, Livre 3, traduction Mme Cohen-Solal et G. Badia, page 742 de l'édition de 1976, Éditions Sociales.

Nous entrons dans l'anthropocène (ère où l'activité du genre humain influence l'évolution de la planète ellemême), mais nous y entrons par le capitalisme, ses fléaux, ses régulations aveugles et catastrophiques. L'exigence de régulations conscientes et maîtrisées permettant une autre relation avec la nature devient fondamentale.

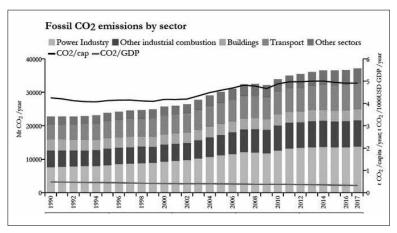
Economie et politique/ juillet-août 2019/780-781

France: Émissions de gaz à effet de serre en pouvoir réchauffant global (millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)



Source : Sylvestre Huet « Climat et économie, le  $CO_2$  explique tout », d'après JRC Commission européenne, 2018

# Tableau des émissions mondiales, par secteurs, sur la période 1990/2017



# Prendre au sérieux l'enjeu

La bataille d'idées sur l'écologie apparaît ainsi très importante. Prenant au sérieux l'enjeu écologique, mais sans le couper de tout le reste. On sous-estime en effet l'enjeu écologique si l'on ne voit pas qu'il faut révolutionner les productions, les critères de gestion des entreprises (notamment multinationales), et affirmer le besoin de services publics nationaux très développés et coopérant au niveau international. Réduire l'enjeu écologique à une simple limitation de la consommation et à un partage des richesses existantes entre riches et pauvres ou entre pays développés et en

voie de développement c'est sousestimer les effets pervers de ce qui est fait, aboutissant à des résultats quantitatifs plus que minimes. En insistant sur la consommation des ménages et des pays eux-mêmes, on se focalise sur des éléments en bout de chaîne et on renforce la culpabilisation paralysante ou la division sociale. Il s'agit au contraire de voir le rôle des entreprises et du capital multinational, de ses critères de gestion, du type technologique dominant et du type de financement.

Le défi est beaucoup plus élevé. Il s'agit de l'exigence d'une autre société, dépassant le marché et appelant des pouvoirs, une démocratie et une culture profondément nouveaux. Traiter vraiment l'écologie contribue au dépassement du capitalisme et du libéralisme.

# **Quelques propositions** immédiates

Dans l'immédiat, on pourrait agir dans les directions suivantes:

- Mettre en place un fonds financier important (de l'ordre de 6 % du PIB pour la France, soit 130 Md€) agissant sur les entreprises avec des critères précis.
- Une maîtrise publique et sociale progressive d'un certain nombre de filières décisives de l'économie (industrie, services et recherche), à commencer par la production d'énergie (EDF? Alstom, General Electric, etc.)
- Un développement des services publics, et une initiative internationale mettant autour d'une même table non seulement les gouvernements, mais aussi les multinationales, les institutions financières internationales pour un financement des investissements nécessaires (entreprises + services publics) par une monnaie commune mondiale avec des engagements contraignants des entreprises, suivis par des organes démocratiques, ouverts à la société civile et aux travailleurs, appuyés par les administrations.

À cela devrait s'ajouter une mise à plat des règles de propriété intellectuelle, pour permettre le partage non coûteux des technologies les plus économes en CO<sub>2</sub> et les moins polluantes, et une mise à plat des règles de la concurrence, notamment en Europe, pour permettre des mutualisations et coopérations entre entreprises et services publics de plusieurs pays pour partager les coûts d'investissement ou de recherche.

# Une nécessaire révolution écologique et sociale pour un développement humain harmonieux

# **Alain Pagano**

Marx rappelait que si l'homme transforme la nature pour répondre à ses besoins, cette transformation le transforme à son tour. La prise en compte de cette dialectique entre l'homme et la nature est une clé de l'action révolutionnaire. Dans le prolongement du travail engagé par ses instances depuis plusieurs décennies, le PCF a décidé lors de son 38° congrès de faire de la question écologique une question centrale de son analyse et de ses propositions.



Dans la culture politique récente, mais désormais à ranger au rayon des souvenirs, les écologistes étaient perçus par les autres partis, à tort ou à raison, comme les seuls détenteurs d'un programme de défense de l'environnement, et ils en étaient les «spécialistes» dans le débat public. On leur laissait volontiers cette chasse gardée considérée comme d'importance marginale. Mais maintenant, l'écologie s'impose comme une préoccupation majeure des électeurs et chaque parti essaye dorénavant de s'approprier une part de la ressource électorale qu'elle représente.

2017 marque, de mon point de vue, une rupture fracassante puisque d'autres candidats (que ceux d'EELV) à la présidentielle portaient un programme fort sur les questions d'écologie. Je pense à Benoît Hamon et à Jean-Luc Mélenchon. Du coup, certaines de ces thématiques se sont imposées

dans la campagne et, de fait, les train de devenir progressivement principaux candidats, les principaux partis se sont positionnés sur les enjeux écologiques. L'élection européenne a confirmé la tendance et, lors de cette séquence électorale, et encore depuis lors, chaque parti politique muscle son programme écologique de propositions.

Désormais, la réponse aux enjeux écologiques se structure sur un axe gauche-droite avec des réponses bien différentes dans leur philosophie, un débat idéologique s'aiguise sur ce sujet. Au risque d'être un peu schématique, du côté gauche, une remise en cause plus ou moins profonde de notre société, de ses modes de production et de consommation. Du côté droit, pas de vraie remise en cause du système, des origines du problème, mais des actions réparatrices de certains inconvénients, ce qu'on appelle le capitalisme vert. Si on ajoute à ce tableau le fait que tous les sondages montrent que les questions environnementales sont une des préoccupations prioritaires des Français, et particulièrement

dans l'électorat de gauche, alors,

un des enjeux politiques fort et structurant des années à venir, et se renforcer comme partie intégrante du programme de la gauche moderne de demain car elle met en cause, au fond le système capitaliste comme principal responsable des dommages environnementaux.

D'où vient cette exploitation non régulée, non durable des ressources

En effet, les modes de production sont plus dictés par le souci de maximisation d'un taux de profit que par celui du respect des ressources naturelles. La surexploitation de l'Homme est une réalité, celles des ressources naturelles aussi! Le ver est dans le fruit. Et la préoccupation des capacités de résilience des écosystèmes (capacité à se régénérer) est balayée par l'appât du gain. Le mode productiviste capitaliste est, de fait, responsable de beaucoup de dégradations en exploitant sans fin les ressources... A cela se rajoute l'obsolescence programmée pour inciter à consommer de oui, je le pense, l'écologie est en nouveau, et épuiser plus encore

les ressources, incitation à une consommation débridée.

D'ailleurs, on parle dorénavant de dette écologique (le fameux jour du dépassement). Et cette dette se creuse chaque année un peu plus. Ce concept de dette est lié au fait que nous exploitons les ressources naturelles en quantité supérieure à leur vitesse de renouvellement. Ce système n'est pas durable. Il mène droit à une crise écologique majeure!

C'est ce que chacun peut constater notamment avec le réchauffement climatique. L'origine du mal est connue: les émissions de CO, dues pour beaucoup à l'utilisation du pétrole et ses dérivés, du charbon, du gaz... Les solutions alternatives existent et/ou sont en voie de développement. L'urgence commande de les appliquer rapidement. Et pourtant, l'égoïsme du profit, la puissance des *lobbys* font que les mesures ne sont pas prises par les gouvernements des différents États. À l'instar de la France qui fait figure de mauvais élève avec, sur la période 2015-2018, un dépassement de 7 % des émissions carbone par rapport aux engagements pris à la COP 21. Et, faute d'une politique volontariste, le gouvernement s'attend déjà à dépasser de 6 % ses niveaux d'émission carbone pour 2019-2023!!

Comme l'opinion publique se préoccupe toujours plus d'environnement, il faut bien répondre aux attentes. La réponse écologique « de droite » consiste à proposer des réponses de «marché», des activités profitables: le «capitalisme vert ». Tout est bon pour faire de l'argent: recyclage de déchets, épuration de l'eau, dépollution transformation sociale, je pense

des sols... Cela répond indéniablement aux attentes, à tout le moins partiellement. Mais on continue à produire du déchet sans réduire le niveau d'emballage des produits, on continue à polluer les eaux sans s'engager de manière volontariste vers l'agriculture bio, on ne contraint pas réellement les entreprises à dépolluer lors d'une cessation d'activités...! Bref, on gagne de l'argent aux 2 bouts de la chaîne sans mettre vraiment fin aux mécanismes intrinsèques de la crise écologique.

# L'écologie anticapitaliste et progressiste

Face à ce constat, le besoin d'une rupture forte se fait sentir avec le modèle de production capitaliste qui a prévalu jusqu'à présent. Il y a besoin d'un nouveau mode de développement qui soit respectueux de la planète et à même de nous sortir de la crise écologique. Ce modèle est à inventer. A nous de l'inventer! La prochaine révolution se doit d'être écologique et sociale!

L'alternative au capitalisme, économiquement parlant, se trouve dans les théories de Marx. Alors, on pourra nous rétorquer que le communisme n'a pas fait ses preuves sur les questions écologiques. C'est à la fois vrai et faux. Vrai dans le sens où le modèle soviétique s'est imposé comme un mode de production polluant pour rattraper les pays capitalistes. Faux dans le sens où, par exemple, la Chine est un des pays qui fait les efforts les plus importants pour lutter contre le réchauffement climatique. Parmi les pays qui se revendiquent de la gauche de

à l'Amérique latine, certains pays essayent de mettre en place des expériences de protection des biens communs (les ressources naturelles) tout en assurant leur développement. Alors, sans copier de modèle, il faut revisiter ce qui a été mal fait, inventer de nouvelles solutions.

Marx & Engels disaient qu'«on ne commande bien à la Nature qu'en obéissant à ses lois ». Revenir aux fondamentaux marxistes, c'est avoir le souci du développement durable! Parce que les écosystèmes, la biodiversité, cela fait partie du patrimoine de l'humanité, des biens communs. C'est un repère idéologique fort qui s'oppose à la propriété privée des ressources naturelles et leur surexploitation.

# Le progrès social, dimension incontournable de l'écologie

A un système capitaliste pollueur, il faut opposer un modèle sociétal nouveau, fait de développement humain durable. Trop longtemps l'écologie, dans le champ politique, a opposé les revendications sociales aux revendications écologiques. Elles sont pourtant incontournablement complémentaires. En effet, comment la nature peut être respectée quand l'humain ne l'est pas?

Les exemples foisonnent. Dans le tiers-monde, la survie individuelle passe largement avant les préoccupations environnementales. Et la vision acérée des problématiques environnementales par les pays riches se brise sur les océans de pauvreté des pays du Sud.

Plus proche de chez nous, quand, en Grèce, les populations sont maltraitées par la cure d'austérité et ne peuvent plus payer leurs factures d'électricité considérablement augmentées, les Grecs se chauffent au bois, entraînant une déforestation préoccupante.

On le comprend aisément, la transformation sociale, la satisfaction des besoins humains est la condition indispensable à la prise en compte des problématiques environnementales par le plus grand nombre.

Je prends un exemple très «terre à terre». Le développement de l'agriculture bio, c'est nécessaire,

Face à ce constat, le besoin d'une rupture forte se fait sentir avec le modèle de production capitaliste qui a prévalu jusqu'à présent. Il y a besoin d'un nouveau mode de développement qui soit respectueux de la planète et à même de nous sortir de la crise écologique.

pour des raisons de santé humaine, pour des raisons de respect de l'environnement. Mais ce discours n'est reçu que si l'on a les moyens de se payer les aliments bio. En France, un certain nombre de classes sociales ne peuvent s'approprier cet enjeu. L'augmentation du SMIC et du pouvoir d'achat participent de cet objectif écologique de développement du bio. Voilà un bel exemple de la nécessaire prise en compte des problématiques sociales pour faire progresser les causes écologiques.

# Le PCF doit mettre l'écologie en tête de gondole de ses propositions phares

Oui, je le crois, l'écologie est rouge. C'est un des nouveaux terrains de jeu de la lutte des classes, car ce sont les riches qui polluent le plus et les pauvres qui ont le plus de mal à s'adapter aux changements environnementaux. C'est un des nouveaux enjeux d'actions révolutionnaires pour changer notre société, productiviste et non durable, mais aussi notre vie, notre bien-être. Il y a besoin de solutions de rupture avec le capitalisme, le libéralisme, qui par essence, sans mauvais jeu de mots, sont à l'origine des pollutions, des dysfonctionnements de notre planète. Oui, il y a besoin de rupture, de changement de système, de changement de société. La prochaine révolution sera écologique et sociale!.... Ou ne sera pas.

Le grand mérite des écologistes de tout poil, partisans d'EELV, associatifs... est d'avoir alerté l'opinion publique sur les risques pour la planète, les mauvaises pratiques environnementales... Mais les réponses apportées par les écologistes ne touchent pas assez souvent à l'origine des problèmes, au système et, pour appeler un chat, un chat, au système capitaliste, sur-exploiteur de l'Homme... mais aussi des ressources naturelles! S'adresser au citoyen pour des gestes écoresponsables, à dimension individuelle, c'est bien. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi des réponses collectives: un changement profond et radical de mode de production, un changement de système, aller vers le durable et non l'égoïsme du profit! Une révolution écologique pour changer fondamentalement la société afin que les biens com-

muns – parmi lesquels figurent Pour de l'argent, ils tueraient terre au premier plan les ressources naturelles – soient la propriété de tous et non privatisés au profit de quelques-uns.

Nous n'avons donc pas à avoir de complexes vis-à-vis d'EELV qui n'apporte pas des réponses sur ce point. Il ne remet pas en cause le capitalisme et certains de ses dirigeants sont prêts à des alliances de circonstances y compris avec la droite pour mettre en œuvre des politiques écologiques libérocompatibles.

Et pourtant même un Nicolas Hulot affirme «Nous avons une révolution à faire... Inventer un nouveau modèle économique, à la fois écologique et solidaire. Notre démocratie est fatiguée, notre modèle économique épuisé ». Cela devrait nous conforter sur ce qui fait la force et l'originalité de notre parti: l'anticapitalisme et des propositions révolutionnaires. Il faut marteler qu'il n'y aura pas de sauvegarde de la planète sans sortie du capitalisme, sans changements profonds du système de production!

Cela interroge notre activité pour ne pas passer à côté de ce mouvement d'idées et faire percevoir aux camarades que ces questions peuvent être un puissant vecteur pour faire progresser nos idées et notre influence. Gagner une crédibilité sur nos propositions écologiques ne se fera pas en un coup. Cela nous oblige sur la durée, pour convaincre de nos convictions en la matière, faute de quoi nous laissons le terrain libre à d'autres partis alors que nos propositions sont fortes, à même de répondre aux problèmes.

# Des propositions phares pour le climat!

La préoccupation pour le climat se fait plus forte jour après jour. C'est la mère des batailles écologiques. Je pourrai développer des propositions sur d'autres aspects, je me limiterai pour cet article à celle qui concerne le climat. En effet, les manifestations «climat», avec une jeunesse particulièrement mobilisée, demandent d'agir. Vite. Et mettent en cause le système (capitaliste) avec des slogans tels que: «C'est le système qu'il faut changer, pas le climat. Si le climat était une banque, on l'aurait sauvé.

et mer. Sauvons la banquise, pas les banquiers. Non aux légumes qui voyagent plus que moi»...

Comme souvent, cette mobilisation est empreinte de contradictions, avec pour beaucoup de personnes une réflexion qui s'arrête à la défense «basique» de l'environnement et à des logiques de réponses par des gestes individuels qui ne règlent en rien la question, mais, et cela nous met particulièrement à l'aise, pour une part croissante et non négligeable, de plus en plus «politisent» la question par des réflexions antisystème capitaliste.

Il faut aider une proportion plus importante de cette jeunesse mobilisée à pousser la réflexion et l'action à une prise de conscience anticapitaliste. Une partie de la lutte idéologique se joue là! À ceux-là, il faudra dire: «Il faudra choisir: soit le marché et la loi du profit, principaux moteurs de la dégradation climatique, soit des règles politiques fortes, financées par ceux qui possèdent les richesses (et polluent), pour gagner la bataille pour la protection de la

Et, sans attendre le grand soir de la révolution écologique et sociale, on peut agir immédiatement pour le climat. En prenant des mesures d'urgence. Nous proposons de réduire les émissions de carbone produites par les transports (le principal émetteur de carbone en France avec 29 % des émissions):

- En passant à la gratuité des transports en commun.
- En développant le transport ferroviaire fret et passager pour s'attaquer au transport « tout camion ». Il faut que l'Europe décide d'un plan de grands travaux.
- En taxant le kérosène.
- En privilégiant les circuits courts agricoles comme industriels.

Nous proposons également la rénovation thermique de 1 million de logements pour agir là encore très concrètement sur la réduction des gaz à effet de serre.

Toutes ces mesures sont de l'ordre de l'écologie positive: elles redonnent un peu de pouvoir d'achat aux familles, elles créent des emplois.

Et pour financer tout cela, nous proposons que la BCE réoriente

l'argent: plutôt que de financer les marchés financiers, elle peut financer par des prêts à 0 % un fonds européen de développement social et écologique, de développement des services publics.

Portons ces propositions dans le débat public et dans l'action. Elles sont bien accueillies. Elles marient les actions concrètes de proximité à but de changement immédiat et une visée révolutionnaire de plus long terme. Du communisme sises communistes de l'écologie». vert. À même de nous permettre de marquer des points!

# **Activités du PCF**

Enfin, le parti doit former ses militants pour cela. Il doit rendre plus lisible sa parution «Planète Humanité» qui traite des enjeux écologiques. Il doit leur permettre de s'approprier idées et actions. C'était le sens des premières «AsElles seront prolongées par une journée d'étude afin de poursuivre le travail programmatique sur des thématiques à dimension municipale (transports en commun, pollution de l'air, logements, eau et assainissement, déchets...) et une deuxième édition des Assises communistes de l'écologie est envisagée pour poursuivre notre travail dans ce domaine.

# Face à l'impasse de la gestion marchande de la forêt française, l'enjeu d'un service public rénové de la forêt

Hervé Le Bouler<sup>1</sup>

1. Forestier retraité de l'ONF, militant écologique, conseiller du **CESE** 

La forêt est le moins anthropisé des espaces terrestres concernés par l'activité humaine. Elle est pourtant l'un de ceux où les effets des impasses de notre modèle économique et de développement se manifestent le plus rapidement et le plus fortement. Ce ne sont ni les forces et volontés humaines de changements du modèle forestier, ni les connaissances techniques et scientifiques nécessaires qui manquent, ni les moyens financiers qui sont à l'origine des difficultés d'évolution du modèle forestier, mais le système marchand et financier qui pilote sa gestion actuelle. Pour répondre aux défis écologiques généraux, et forestiers en particulier, il nous faut donc chercher et imaginer des modèles de sylviculture et d'économie alternatifs qui reposent sur des critères de gestion de la forêt différents de ceux d'aujourd'hui.



# a forêt française: de quoi parle-t-

La notion de forêt est un concept trivial, *a priori* simple et partagé. Îl est cependant nécessaire avant d'aller plus loin d'apporter quelques précisions. Il n'y a pas en France de définition juridique de la forêt. Le Code forestier, ce monument du droit, est muet de même que tous les autres codes qui régissent la vie collective et donc l'économie et la

politique. A défaut de définition Moyennant cette définition, il y a légale il existe une définition technique plus ou moins consensuelle: c'est un espace suffisamment vaste (au moins plusieurs milliers de mètres carrés), continu ou quasi continu (des clairières, des passages ouverts y sont possibles) et majoritairement occupé par des arbres, y compris si à un instant donné ces arbres sont encore petits. Il faut y rajouter une notion d'intensité de la présence humaine, parfois délicate à préciser: le bois de boisé du jardin du Luxembourg et urbains.

en France métropolitaine 17 millions d'hectares de forêts, soit 30 % du territoire. Pratiquement, en France, personne ne vit en forêt au sens d'y avoir son domicile permanent, et seulement quelques dizaines de milliers de personnes s'y rendent régulièrement pour y exercer une activité professionnelle. Finalement c'est l'abondance relative des arbres et des hommes qui distingue les espaces forestiers des deux autres grands occupants Vincennes est une forêt, le parc du territoire: les espaces agricoles

# **=conomie et politique**/juillet-août 2019/780-78<sup>-</sup>

# Un système socioécologique construit historiquement

La forêt est-elle pour autant un espace en dehors de la société humaine? C'est ce que laissait entendre son étymologie latine: *foresta* venant de *foris* = dehors, ce qui est étranger, banni, sauvage, en dehors.

Ce fut peut-être le cas en France avant l'époque néolithique où les impacts humains étaient très faibles et ça le reste dans quelques régions boréales ou tropicales du globe. On considère aujourd'hui qu'à quelques rares exceptions près, depuis 5 000 ans tous les espaces forestiers français ont été occupés à une période ou une autre par autre chose que de la forêt. Cela concerne essentiellement des espaces anciennement dédiés à l'agriculture et au pastoralisme. La moitié des espaces forestiers actuels ne sont redevenus des forêts que depuis moins de deux siècles. En fait, dans la quasi-totalité de l'espace français, il y a eu depuis au moins 2500 ans des alternances d'occupation forestière et non forestière. Depuis le début du néolithique, les besoins en terre agricole pour nourrir la population ont été le facteur premier de défrichement forestier. A l'inverse durant les périodes de troubles, lorsque la population diminuait, la forêt augmentait spontanément de surface à nouveau. On peut considérer, comme ordre de grandeur, que chaque million d'habitant en plus ou en moins provoquait en sens contraire la disparition ou la réapparition spontanée d'autant d'hectares de forêts.

La forêt française a connu historiquement une exploitation plus intense qu'actuellement, au sens d'intervention humaine et d'impact sur les processus naturels. Le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles ont constitué une période critique qui vit la forêt française être à deux doigts de disparaître. Deux facteurs ont été en cause: la croissance démographique et l'industrialisation. La croissance démographique a généré à la fois une augmentation des besoins en terres agricoles et une pression supplémentaire sur les terres restantes, boisées. Les forêts servaient non seulement de ressource en bois, essentiellement

mais aussi de lieu principal de l'intérieur même des espaces boisés nourrissage des animaux. Le développement de l'industrie, verrerie, métallurgie, fours à chaux, s'est initialement fait avec le bois comme source d'énergie thermique. On manque de données statistiques, mais on peut estimer que plus de 90 % du bois sortant des forêts étaient destinés la production d'énergie. Le décalage croissant entre les besoins et la ressource a produit des effets catastrophiques. Aux défrichements pour les usages agricoles s'est ajoutée une surexploitation forestière du bois avec des systèmes sylvicoles de taillis coupés à un rythme toujours plus élevé. Les tensions sur la ressource ont également généré des conflits sociaux de plus en plus vifs. Le système féodal avait instauré le principe de la propriété privée des forêts réservé à l'aristocratie et à l'église avec un très important domaine privé du roi dont sont issues la plupart des forêts domaniales actuelles. Le peuple, essentiellement rural et paysan, avait obtenu des droits d'usage (pacage et récolte de bois), sans cesse remis en cause par les propriétaires fonciers.

Le xix<sup>e</sup> siècle constitue une période charnière pour les forêts françaises et européennes connus sous le nom de «grande transition forestière». Pour la première fois dans l'histoire la croissance démographique et économique s'est trouvée décorrélée de la décroissance forestière. Il y a deux causes bien identifiées à ce phénomène. D'une part le progrès des techniques et des connaissances agricoles a considérablement augmenté les rendements. Bien que la population continuât de croître, la surface nécessaire pour la nourrir diminuait rapidement dans un contexte où le commerce extérieur agricole restait peu important. Cette première cause a conduit à l'abandon progressif des terres agricoles les moins fertiles et les moins faciles d'accès. La deuxième cause est énergétique: l'usage du charbon puis du pétrole a, par effet de substitution, considérablement fait baisser la pression sur le bois-

Tant et si bien qu'après avoir connu un minimum de surfaces totales aux alentours de huit millions d'hectares, la forêt française pour la cuisson des aliments, ne cessera ensuite de progresser. À naturelle, traitée comme un capi-

la situation s'est aussi améliorée, si on prend comme critère de qualité le volume de bois à l'hectare, Dans les deux cas, le moteur principal d'accroissement de la surface et du contenu en volume est la dynamique naturelle spontanée de l'écosystème forestier. En France, tout espace abandonné par l'homme est naturellement recolonisé par la forêt.

La Révolution française a également profondément modifié les relations entre la société et la forêt. Bien que déjà fortement engagée dans le système capitaliste en tant que ressource énergétique pour l'industrie émergente, la forêt restait fortement marquée par le système féodal. La propriété était concentrée dans les classes privilégiées: aristocratie et clergé. Čependant, une part du territoire boisé, qui pouvait être significative dans certaines régions, avait le statut de biens communs ou communaux. Ces biens communs, issus des luttes et de concessions passées des classes privilégiées, permettaient d'assurer certains moyens de subsistance des classes dominées sans pour autant leur accorder le droit de propriété. Les relations étaient gérées par un système complexe de droit coutumier entraînant des conflits juridiques permanents entre les anciens propriétaires seigneuriaux, nobles ou ecclésiastiques, et les communautés rurales locales.

Le pouvoir royal central avait enclenché un mouvement de partage-privatisation des biens communaux dès le xvIII<sup>e</sup> siècle, mais c'est la Révolution en 1793 qui mit fin au système dans forme d'ancien régime Une partie des communaux est privatisée et mise en vente dans des condition telles qu'à côté d'une petite propriété forestière rurale qui se constitue alors, une importante partie devient propriété de la bourgeoisie locale ou urbaine. Ce mouvement de création d'une propriété bourgeoise de la forêt est amplifié par la vente des biens nationaux. Les forêts de l'église dès 1789 puis celles des émigrés et des suspects en 1792 ont été nationalisées et immédiatement remises en vente pour financer le budget de l'Etat. La grande majorité du patrimoine foncier forestier, ressource

de mains à la Révolution avec la constitution d'une propriété forestière bourgeoise jusque-là quasi inexistante et l'émergence d'une propriété collective nationale ou communale s'inscrivant dans le cadre des nouvelles institutions.

Quelques chiffres permettent de mettre en perspective la situation foncière actuelle de la forêt française métropolitaine.

Elle couvre 17 millions d'hectares et continue de croître à un rythme de 80 000 à 100 000 ha par an:

- La moitié était déjà présente à la Révolution. Dans le contexte féodal il s'agissait de propriétés de la noblesse et du clergé pour l'essentiel et de quasi-propriété populaire collective dans le cadre des communaux. Cette forêt ancienne a subi une mutation profonde de son statut foncier à la Révolution avec la constitution d'une propriété bourgeoise et de forêts publiques domaniales et communales.
- L'autre moitié est issue de boisements spontanés liés à l'abandon des terres agricoles. Ces surfaces sont essentiellement de propriété privée et reflètent le statut de propriété foncière antérieur des terres agricoles. Les nouvelles forêts se sont développées depuis la Révolution avec une part de propriété foncière bourgeoise et une part de propriété anciennement paysanne

celée, phénomène accentué par les partages successoraux.

L'histoire foncière et économique des forêts françaises actuelle se révèle donc complexe mais aussi très sédimentée au sens où des événements et des situations passés continuent de marquer la physionomie et la biologie des forêts et les comportements économiques, culturels et sociaux des hommes actuels.

La forêt française apparaît comme un remarquable exemple de système socio-écologique dont la structure et le fonctionnement sont le résultat d'interactions complexes et anciennes entre les processus naturels et l'activité

Cette vision écosystémique de la forêt, complexe et dynamique est sensiblement éloignée de deux représentations communes:

- Une forêt naturelle toujours égale à elle-même, présente de tout temps dans l'aspect où on l'observe aujourd'hui et où la présence humaine se réduit à des prélèvements et des dégradations.
- Une forêt machine-usine à bois réduite à sa composante «arbre à valeur commerciale», aménageable dans une logique d'outil de travail et répondant mécaniquement aux interventions humaines et aux apports d'intrants pour assurer

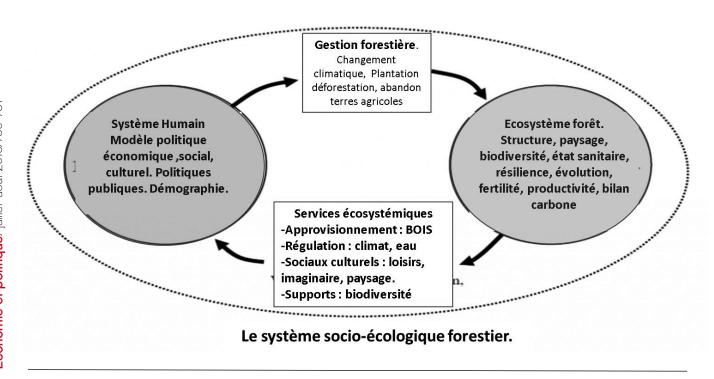
tal économique, a donc changé de petite surface unitaire et mor- la fourniture de produits quasi manufacturés.

> Dans le champ de la politique publique et de ses discours dominants, la forêt apparaît dans premier temps comme espace complexe, mélange de nature et d'activité humaine. Dans la réalité, et particulièrement depuis la généralisation du modèle néolibéral, quelles que soient les alternances politiques, la forêt est essentiellement considérée comme un espace dédié à la production de bois dans un contexte d'économie de marché régulé par la concurrence. Les autres aspects de la réalité forestière: fonctions sociales et espace de nature sont considérés comme des contraintes.

# L'impasse croissante du modèle de marché régulé par l'État et l'ONF

L'histoire et la situation actuelle de l'ONF vont servir ici d'illustration mais le raisonnement peut être étendu, avec les nuances nécessaires, à l'ensemble de la forêt française.

En 1965, Égard Pisani, ministre de l'Agriculture, fait le constat historique que les moyens humains et budgétaires affectés à la forêt publique sont insuffisants et inconstants selon la maxime désabusée des forestiers : « Les gouvernements affectent de l'argent public pour répondre aux besoins



de la forêt quand tous les autres besoins sont satisfaits; c'est-à-dire jamais!». La raison en est connue: les financements en forêts ne donnent pas ou peu de résultats visibles à court terme et à l'inverse les effets négatifs des non-financements ne se font pas sentir avant des décennies. Les gouvernants toujours en situation de tension budgétaires et entre deux élections font leurs choix.

E. Pisani décide donc de supprimer l'Administration des Eaux et Forêts soumise aux décisions et aléas des budgets annuels de l'État et de créer un établissement à budget autonome: l'ONF, dont le statut est différent selon qu'il s'agisse de la gestion des forêts appartenant à l'État (forêts domaniales) ou celles appartenant aux autres collectivités, essentiellement les forêts communales.

En forêt domaniale, il s'agit de gestion en compte propre. L'ONF n'est pas propriétaire des forêts domaniales qui sont de plus a priori inaliénables, mais il assure ses propres charges (travaux et salaires) par les produits de son activité (vente du bois majoritairement).

En réalité, c'est une façon de tenir compte, sans le reconnaître explicitement, que les forêts publiques devraient être un bien commun naturel à entretenir et développer, une ressource vivante, à finalité à la fois écologique, humaine-culturelle et économique, et non un capital, valeur marchande appropriée dont on attend qu'elle gagne de la valeur et génère du profit. Si les forêts sont une ressource, et non un capital, un stock inerte, elles demandent donc à être entretenues par un service public, non marchand. Ceci indépendamment du fait que certains de ses produits peuvent nécessiter du travail humain, et donc cristalliser une valeur qui peut être réalisée sur un marché. Comme toujours en matière de biens naturels, on n'est pas dans le cas «pur» d'une marchandise reproductible qui serait essentiellement le produit du travail humain. Il y a donc une part de rente, qui n'est pas liée à la valeur créée qui a un caractère spéculatif et contingent, et une part de valeur ajoutée par le travail humain. Cela justifie, plus qu'une très forte intervention publique, la maîtrise de la filière par un service

essentiellement non financé par les produits d'activités marchandes.

En forêt communale, il s'agit de gestion pour compte de tiers. L'ONF assure la gestion avec son personnel, mais ce sont les communes qui financent les travaux et perçoivent les recettes de la vente des bois. L'intervention de l'ONF est alors financée par un pourcentage sur la vente des bois, un versement forfaitaire des communes proportionnel à la surface de leur forêt et surtout un important versement compensateur forfaitaire versé par l'Etat à l'ONF. Ce système de versement compensateur offre plusieurs avantages:

- Il met en œuvre un principe fondamental de la politique forestière issu de la Révolution: «Les forêts ont un caractère de bien commun et sont mises sous la protection de la Nation».
- Il assure une péréquation nationale entre communes riches et communes pauvres en ne faisant pas dépendre l'action de l'ONF sur le terrain des recettes de chaque commune.
- En prenant en charge le coût humain du service de la forêt publique par un service public, il assure la pérennité de ce service dans le temps et l'espace.

Tous ces principes d'universalité nationale du service public de la forêt publique résultent d'un régime juridique particulier le «Régime forestier», codifié dans le Code forestier, mis en place en 1827 et jamais remis en cause jusqu'à ce jour. Le choix politique d'E. Pisani était pragmatique et judicieux, mais il s'appuyait sur un second paradigme qui n'a jamais réellement fonctionné et qui depuis une quinzaine d'années conduit l'ONF dans une impasse budgétaire progressivement insoluble. Ce paradigme considère que la vente des bois des forêts permet à elle seule de financer sa gestion durable et multifonctionnelle. Ce paradigme contradictoire avec la notion de bien commun, pourtant affirmée comme principe, met le marché au centre.

Or les deux notions de durabilité et de multifonctionnalité ne sont pas du tout appréhendables par le marché, pour la bonne raison qu'elles ne renvoient pas - principalement – à des marchandises! salariale, qui constitue l'essentiel

public non marchand, c'est-à-dire La notion de durabilité renvoie à la composante écosystème forestier du système socio-écologique forestier et décrit la capacité de ce système à fonctionner au sens écologique, dans toutes ses composantes et indépendamment des aléas environnementaux ou résultant de l'intervention humaine, dont la récolte de bois.

> La multifonctionnalité renvoie à la composante «services écosystémiques», la forêt durable ne fournit alors pas seulement du bois mais aussi tous les autres services.

> E. Pisani pensait que le produit de la vente des bois, mutualisée au niveau national, permettrait de faire fonctionner le système ONF.

> Avec le temps, depuis 1965 l'État a pris conscience que d'autres fonctions que la production du bois devaient faire l'objet d'un financement particulier par l'État, à coût réel. Ce qui a conduit à créer les MIG (Missions d'intérêt général) financées par le budget de l'État qui en décide le montant. L'ONF fait avec ce que l'État lui donne pour ces actions: biodiversité, protection contre les risques torrentiels et d'érosion marine. Les collectivités locales financent également directement l'ONF pour des actions relevant de l'accueil du public en forêt.

> Il reste que la vente du bois finançant la gestion durable et multifonctionnelle reste toujours le paradigme dominant de la politique forestière française.

> L'observation économique basique comparée des volumes et du prix du bois vendu et des coûts de gestion montre à l'évidence que cela ne fonctionne pas. L'heure a sonné du dépassement de la social-démocratie: le marché compensé par de simples régulations étatiques doit être dépassé.

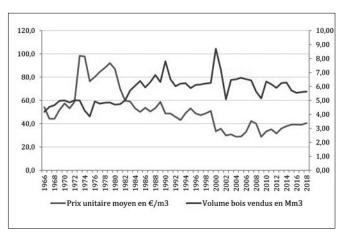
> Les deux graphiques ci-après donnent depuis 1966 l'évolution des volumes de bois vendus qui ont augmenté passant de 4,5 à 5 millions de m<sup>3</sup>, alors que le total des recettes à significativement baissé. L'explication du phénomène tient à la baisse tendancielle des valeurs unitaires moyennes du bois vendu. L'analyse plus fine montre que cette baisse n'est pas la conséquence d'une baisse de qualité des produits et de leurs usages.

Dans le même temps la masse

# Évolution des volumes de bois vendus et des recettes des ventes sur la période 1966-2018 (en Mm3 et M€ constants 2018)

### 600.0 10.00 9,00 500,0 8,00 7,00 400,0 6.00 5,00 300,0 4,00 200.0 2.00 1.00 0,00 Chiffre d'affaires bois net en M€ constants 2018 — Volume bois vendus en Mm3

## Évolution des volumes de bois vendus et des prix unitaires moyens sur la période 1966-2018 (en Mm3 et en € constants 2018/m3)



Une des courbes donne les volumes vendus en millions de m³ (échelle de droite). L'autre (échelle de gauche) donne le volume total des recettes des ventes (en millions d'euros constants, valeurs 2018, graphique de gauche) et la valeur moyenne du m3 de bois vendus (en euros constants valeurs 2018, graphique de droite). Source : ONF.

des charges (55 %), a baissé mais moins que les effectifs totaux qui ont été très fortement réduits passant de 12 500 à 9 500. L'écart vient essentiellement de l'évolution des carrières, pour un personnel vieillissant du fait de la politique systématique de réduction des effectifs. Cette politique de réduction drastique des effectifs provoque une crise sociale grave au sein de l'ONF, aggravée par des menaces de démantèlement et de privatisation jamais vraiment démenties et qui ont conduit en

2018 à une forte mobilisation sociale et populaire à laquelle ont participé les grandes ONG écologistes et des élus, dont les élus et parlementaires communistes.

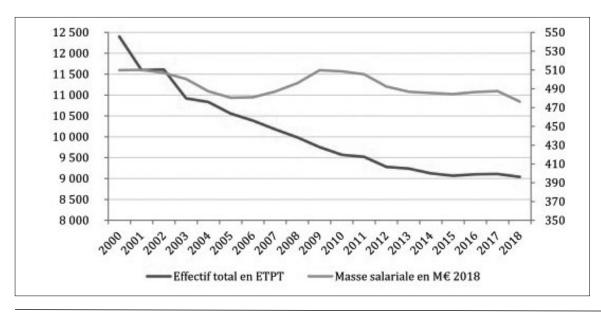
## Les réponses classiques à la crise de l'ONF dans le cadre du marché

La production forestière est par nature non délocalisable. Il n'y a alors que quelques leviers permettant d'augmenter les

# 2018 à une forte mobilisation Augmenter les volumes mis en sociale et populaire à laquelle ont vente?

Le bois est une ressource renouvelable avec un cycle de production long de 70 à 250 ans. Ce n'est pas un capital, au sens capitaliste du terme, même si fictivement il est en partie considéré ainsi dans notre société et dans certaines comptabilités. Pendant le cycle de production, la production annuelle et le stock de production accumulé les années précédentes sont confondus dans l'arbre; on

# Évolution des effectifs et de la masse salariale de l'ONF de 2000 à 2018. [Les effectifs sont à gauche en nombre d'agents et la masse salariale à droite en millions €]



l'une sans l'autre. Il y a donc par nature une forte capitalisation de la production, au sens de stock cumulé, dans la forêt. Il est possible d'augmenter temporairement la récolte en décapitalisant le stock. Mais surgit alors une première limite qui concerne le maintien d'un capital de bois sur pied vivant suffisant pour assurer la production de bois dans le futur, non seulement en volume total mais également en qualité de produits. Le volume total de bois sur pied assure également des fonctions écologiques essentielles à la durabilité forestière: support de biodiversité, captation et stockage de carbone, fertilité des sols.

L'augmentation des volumes mis en vente suppose également qu'il existe un marché capable de l'absorber, ce qui est loin d'être le cas en France. L'évolution de l'outil industriel de première transformation (sciages) a conduit à une inadaptation croissante de cet outil à la réalité forestière conditionnée par l'histoire et le climat. Le secteur de la première transformation demande de plus en plus de produits résineux normalisés alors que la forêt française produit majoritairement des bois feuillus d'espèces et de qualités diversifiées. Les causes de cette demande viennent à la fois de l'évolution des techniques de construction des bâtiments, d'erreurs stratégiques d'investissement tant des entreprises que des politiques publiques, et d'insuffisance des politiques de recherche et développement pour valoriser la ressource forestière française réelle. Produire au sens de récolter plus de bois est un mantra des discours politiques depuis plus de trente ans. On ne compte plus le nombre de rapports qui le préconisent et de plans gouvernementaux qui le prévoient. Tous sont restés lettre morte faute de moyens et surtout d'une rencontre entre offre et demande. On a vu qu'en forêt publique les volumes récoltés ont augmenté. Ils accompagnent l'augmentation de la production en volume liés non pas à la surface des forêts domaniales (qui elles restent stable) ou à l'âge des peuplements, mais à l'effet d'accélération de la productivité biologique des écosystèmes liée à la modification de l'environnement global – effet contraintes de bois de qualité très

ne peut récolter et commercialiser favorable de l'augmentation du taux de CO<sup>2</sup> et retombées azotées liées aux émissions humaines. Il semble que cette première phase des changements globaux se stabilise comme prévu par les modèles scientifiques et qu'on pourrait même rapidement assister à une baisse de la productivité biologique. Ce phénomène est décrit comme déjà en cours par certains travaux scientifiques récents, comme une conséquence des impacts négatifs des changements climatiques actuels.

> En forêt privée, la situation est assez semblable. À la différence près que l'écart cumulé au niveau national entre la récolte et la production biologique annuelle est significativement plus élevé et se traduit par une capitalisation plus rapide en particulier dans les bois

> La seule évolution significative de ces dernières années est l'augmentation rapide des récoltes de bois destinées aux usages énergétiques industriels. Mais cet usage est très faiblement générateur de plusvalue car le bois est acheté à un prix très faible et immédiatement brûlé sans transformation. Dans le massif landais, on a pu calculer qu'à volume égal, les récoltes de bois à destination énergétiques génèrent dix fois moins d'emplois que les autres usages. De plus, le bois-énergie a un bilan carbone contesté contrairement à tous les autres usages du bois qui ont un bilan très favorable. La valorisation énergétique du bois dans les centrales thermiques est une solution durable de valorisation des sous-produits fatals de la première transformation ou des opérations d'entretien et de gestion forestière, les premières éclaircies, qui n'ont pas d'autres débouchés. L'augmentation rapide des récoltes de bois-énergie industriel que l'on observe depuis dix ans et la stagnation des récoltes de bois d'œuvre en sciage et d'industrie en panneaux de particules montrent que le couplage vertueux ne s'est pas mis en place en France. De la même manière, les dépérissements et mortalités d'arbres que l'on constate depuis deux ans en France et dans toute l'Europe vont probablement entraîner une augmentation de la récolte totale. Mais il s'agit ici de récoltes

dépréciée sans aucune logique de réponse à une demande de marché. Le résultat que l'on voit déjà à l'œuvre depuis le début de l'année est une saturation du marché, un effondrement des cours et une désorganisation économique de la filière. Loin d'être un événement exceptionnel, il faut craindre que ces dépérissements et leurs conséquences économiques immédiates soient la manifestation du début des impacts négatifs durables du changement climatique, annoncé par le GIEC dans son rapport de l'automne 2018.

# Modifier l'offre de bois en forêt pour l'adapter à la demande de la première transformation?

Il s'agit là de la seconde solution fréquemment préconisée via le concept « la forêt doit s'adapter à la demande du marché». Cet ajustement de la forêt à la demande des marchés est au cœur des politiques de forêt plantée. Elle a été très développée en Allemagne depuis le xix<sup>e</sup> siècle (plantations d'épicéa) où près de la moitié de la surface forestière totale est concernée. En France, cette logique a été au cœur de l'action du Fonds forestier national entre 1950 et 1980. Dans les régions de basses et moyennes montagnes non méditerranéennes, un peu moins de 1,5 million d'ha de forêts existantes et de terres agricoles abandonnées ont été enrésinés selon un modèle de sylviculture très simplifié.

Ce modèle concerne pour des parcelles entières et souvent dans toute une région, en la plantation sur terrain d'une ou deux espèces résineuses, souvent étrangères à la flore locale (exotiques comme le douglas ou descendues des montagnes comme l'épicéa commun puis coupées en coupe rase entre 50 et 70 ans).

Un modèle sylvicole identique, à base de pin maritime s'est également plus récemment mis en place dans le massif landais (900 000 ha). Ces modèles de sylviculture présentent des similitudes avec le modèle agro-industriel en particulier au niveau de l'idée de spécialisation, de normalisation des techniques de production et de produits finis. Il n'y est cependant pas totalement assimilable. L'artificialisation des techniques peut sembler impor-

tante voire excessive au regard de la gestion forestière traditionnelle. Il reste que ce modèle diffère du modèle agro-industriel par le très faible recours aux intrants fertilisants et pesticides, et la faible intégration des producteurs qui se trouvent souvent dans un système coopératif n'ayant pas ou pas encore connu les dérives du modèle agricole.

Cette stratégie d'adaptation de l'offre à la demande par la normalisation et la simplification technique est controversée quant à ses effets sur les paysages et la biodiversité. Il se trouve aujourd'hui interrogé sur sa durabilité face aux impacts des changements climatiques et environnementaux et face au regard de la société de plus en plus critique. Le principe même de la stratégie d'adaptation à la demande est aussi confronté au décalage temporel entre la demande au moment de l'installation de la plantation et de ce que sera la réalité du marché plusieurs décennies après, lors de la récolte finale.

Au final, au travers de la situation de l'ONF et du fonctionnement général du système socio-écologique forestier on constate que la mise en œuvre d'un modèle classique d'économie de marché régulé par l'ajustement de l'offre et de la demande sur une production unique, le bois, est en crise systémique interne.

Dans un monde économique ouvert, il faut aussi considérer les flux de produits forestiers. Les importations de bois tropicaux, non transformés, sont résiduelles (moins de 100 000 m<sup>3</sup> par an) provenant majoritairement mais pas totalement de forêts gérées durablement. L'impact écologique est très faible et négligeable au regard des effets de la déforestation tropicale liée à l'importation de produits agricoles (soja, huile de palme). Cette déforestation indirecte liée à nos modes de consommation alimentaire et récemment énergétiques (raffinerie Total de La Mède qui utilise l'huile de palme), conduit à la destruction annuelle de plus d'un million d'hectares de forêts tropicales en Amérique du Sud et en Asie. Globalement en France, le déséquilibre structurel et peu modifiable entre la demande en bois d'œuvre, majoritairement

essentiellement feuillus conduit à un déséquilibre important de la balance commerciale. Il se traduit, au sein du marché européen, pour l'essentiel, par l'exportation de bois feuillus non transformés à faible valeur ajoutée et l'importation de bois résineux. Un autre poste majeur de déséquilibre est lié à la perte massive de capacités de production en France dans les secteurs de l'ameublement et du papiercarton qui conduit à l'importation de produits finis.

# Les lourdes insuffisances du réductionnisme économico-technique de la filière forêt-bois et le besoin d'une autre culture de la forêt et d'autres critères de l'activité

Quel que soit le modèle de production, la nature et l'organisation de la relation offre-demande, réduire la vision de la forêt à un espace de production de bois, entraîne des difficultés majeures et parfois radicales.

Une difficulté majeure concerne, d'une part, la nécessaire adhésion collective a un modèle économique pour la forêt, et, d'autre part, la volonté des propriétaires de se conformer à ce modèle.

Dans la société, les études d'opinion montrent que la fonction de production de bois des forêts se situe à un niveau très bas dans l'ordre des priorités et des attentes. La protection des forêts en tant que telles, de leur biodiversité et des paysages vient très largement en premier; la coupe des arbres est même souvent associée à l'idée de dégradation. On observe aussi une forte demande d'intervention humaine pour assurer cette protection. Chez les propriétaires privés, la non prise en compte de la fonction de production de bois est moins développée, mais elle reste secondaire par rapport aux fonctions patrimoniales, de plaisir personnel retiré de sa forêt, et de lieu de conservation de la nature. Pour de nombreux propriétaires, environ la moitié, la fonction de production de bois concerne de plus l'autoconsommation de bois de chauffage domestique qui n'entre pas dans les circuits de commercialisation. Cette destirésineuse, et la ressource forestière nation de la production française régionale du stock de bois vivant

de bois est loin d'être marginale. Elle concernerait – faute de statistiques plus précises – 25 à 30 % de tout le bois récolté en France. Par contre, l'usage du bois en tant que matériau écologique est plébiscité en France, ce qui constitue un paradoxe au moins apparent.

La logique d'économie de marché du bois, qui est dominante dans le discours politique public, est en décalage avec le ressenti et les attentes de la population et de la majorité des propriétaires et acteurs forestiers de terrain eux-même. La notion de filière bois apparaît alors comme fortement marquée d'une approche technocratique de la forêt dans la logique de l'idéologie économique dominante.

# Le changement climatique est un facteur d'aggravation, il illustre dans le secteur forestier des impasses multiples du modèle économique néolibéral et productiviste que font exploser l'austérité et la marchandisation à tous crins

Depuis dix ans, on a vu se succéder et s'accélérer des accidents climatiques et sanitaires qui ont affecté les grandes zones d'activité forestière tournées vers la récolte et la transformation du bois dans les pays développés. Ces accidents et leurs conséquences ont des caractéristiques communes que l'on peut analyser en partant des logiques de flux de stocks de l'économie classique.

Le schéma de crise suit toujours plus ou moins le même modèle:

- 1. Existence de stock important au niveau de la production de bois en forêt, ce stock de bois vivant sur pied représentant 50 à 150 ans de production, il s'agit bien d'une production annuelle liée à l'activité biologique des forêts qui ne saurait être assimilés à un stock total fini de matière première comme dans le cas des énergies fossiles ou des minerais. En contexte environnemental stable, ce stock ne se dégrade pas et s'accroît spontanément (capitalisation) par l'activité biologique des forêts.
- 2. Destruction brutale locale ou

sur pied à l'occasion d'un événement brutal climatique ou sanitaire (insectes, maladies). Pour sa plus grande partie, ce stock devenu bois mort reste, même en partie de qualité dégradée, récoltable et transformable par l'aval de la filière à condition qu'il le soit dans un délai court: de quelques semaines à 2 ans. Au-delà il se dégrade totalement et, de plus, récolté on ne connaît pas de méthodes permettant de le conserver à des coûts supportables. Dans les forêts de production de bois, il doit aussi être évacué pour éviter des boucles de rétroaction négatives (incendies, maladies, insectes) qui affecteraient le stock restant vivant sur pied.

- 3. Le stock mort, encore valorisable et à évacuer, représente pour le marché local plusieurs années de consommation annuelle de l'industrie de transformation; parfois plusieurs décennies si cette industrie est spécialisée sur un type de produit (espèce, qualité de bois).
- de produit (espèce, qualité de bois). 4. La récolte et le transport de ce stock en situation de récolte contrainte nécessitent des moyens techniques et humains sans commune mesure avec les moyens régionaux ou nationaux matériels et humains ordinaires. Il se produit alors une délocalisation de moyens venant d'autres région et des investissements pour augmenter la capacité totale de récolte et de transport. Ce sont des investissements lourds qui sont ordinairement amortissables sur 20 à 30 ans et à condition qu'ils soient sur cette période toujours utilisés à un haut niveau de mise en œuvre.
- 5. La récolte contrainte provoque un afflux massif de matière première en partie dégradée dans la filière en aval de première transformation (sciages, bois-énergie, pâtes papier-carton, panneaux de particules). Les capacités d'absorption de cette filière aval sont difficilement modifiables du fait de la lourdeur des investissements nécessaires et du temps long de leur amortissement. Il y a donc systématiquement une saturation du marché et un effondrement général des cours du bois (d'au moins 50 % de la valeur avant crise) qui affectent également et lourdement les régions et les produits non directement affectés par la crise. Les régions non affectées par la crise réagissent par un arrêt

des récoltes, la valeur économique du stock vivant sur pied n'étant pas affectée tant qu'ils ne sont pas récoltés, mais les dépenses de fonctionnement de la gestion forestière continuent à courir. Les tempêtes de 1999 et 2009, régionalement localisées en France, ont ainsi aggravé la situation financière de l'ONF, premier producteur et vendeur de bois.

6. À l'issue de la crise au bout de quatre à cinq ans, on rentre dans une situation inverse: la perte massive de stock vivant en forêt et le temps long de reconstitution, au moins trente ans, entraînent une pénurie durable de matière première. On passe d'une souscapacité de récolte et de transformation à une surcapacité. Dans les deux cas les écarts sont massifs et peuvent dépasser en pourcentage la moitié des capacités en situation stable. Ils sont aussi durables. Le massif de pin maritime landais, où la filière forêt bois est très intégrée et industrialisée a ainsi connu, suite aux tempêtes, une période de saturation des marchés qui s'est récemment achevée et rentre dans une période longue (25 à 40 ans) de pénurie régionale de bois au regard des capacités locales de transformation.

Des situations de défaut d'ajustement offre-demande sont fréquentes et quasi consubstantielles a toutes les économies. Dans la théorie économique dominante, le marché régule le phénomène par les prix, les variations de stock et la destruction-création-mise en sommeil des capacités de production. L'Etat peut également intervenir pour atténuer les effets de ces crises, essentiellement par des aides conjoncturelles à la récolte, au transport et au stockage de bois, puis à la reconstitution des forêts. Cette intervention ne change pas fondamentalement le processus de déroulement de la crise. De la même manière, les systèmes classiques d'assurance sont peu adaptés à la forêt, du fait des dégâts massifs et généralisés qui, lorsqu'ils se produisent, dépassent les capacités d'indemnisation classiques.

Des secteurs d'activité tels que ceux des énergies fossiles, des minerais et de l'agriculture connaissent ces situations de manière ordinaire qui prennent souvent la forme de cycles. Sauf que le bois n'est pas une marchandise! Ou en tout

cas que de façon très partielle. Ainsi dans le secteur forestier, deux phénomènes perturbent cette régulation:

1. Le temps long de la produc-

tion et la nature des outils de production et de transformation qui viennent d'être évoqués et qui décale fortement la mise en place de l'ajustement. Cela est complètement en décalage avec les échelles de temps et le niveau du rendement capitaliste boursier. 2. L'absence à peu près complète de possibilité d'intervention des acteurs économiques en réaction aux causes de surproduction. Les accidents climatiques et sanitaires sont quasi incontrôlables et il n'y a pas de moyens d'empêcher l'arrivée sur le marché de quantités massives de bois. Tant que ces accidents étaient relativement rares et régionalement cantonnés, le système économique pouvait absorber les chocs et revenait à des situations d'avant crise en restant globalement dans un système cyclique. Au besoin, l'État intervenait en tant qu'assureur ultime pour amortir très partiellement le choc et reconstituer le capital de production comme cela a été le cas en France pour les crises liées aux tempêtes de ce début de siècle. La situation présente est apparem-

ment nouvelle et probablement liée aux impacts des changements climatiques, mais aussi à la mondialisation hyper-marchande et à la financiarisation de toutes les activités, qui tendent à être détenues par des capitaux financiers cherchant un rendement en concurrence avec le rendement boursier. Les récoltes contraintes de bois augmentent fortement partout dans les pays développés, et la mondialisation de l'économie du bois, essentiellement par ses impacts sur les prix, provoque de plus des effets rapides de diffusion au niveau de l'économie globale du secteur. Il y a peut-être également des effets indirects liés aux variations de ressources disponibles sur le marché. Par exemple, les quantités gigantesques de bois dégradés à très bas coût en Amérique du Nord mises sur le marché mondial suite aux crises sanitaires des années 2005-2015 sont à mettre en relation avec la décision anglaise d'installer des méga-centrales thermiques à bois alors que ce pays ne dispose pas de ressource propre.

Il est trop tôt pour conclure, en tout cas si tôt, mais au vu du caractère massif et plutôt inattendu des dépérissements et mortalités forestières en cours, on peut craindre que l'économie forestière française – et plus largement celles des pays occidentaux développés – ne soit en train de passer d'un régime aléatoire et peu fréquente de crises forestières climatiques et sanitaires aléatoires à un régime quasi continu.

Si c'était le cas, cette situation nouvelle viendrait ajouter des effets déstabilisants à une situation économique structurelle déjà très dégradée et inadaptée. Tout cela sonne le glas, on l'a dit, d'un modèle de « marché régulé », avec des compensations étatiques sociales-démocrates et un service public qui concilie avec le marché. C'est un modèle où en réalité le marché finit par dominer tout et mettre en cause la durabilité écologique et la multifonctionnalité des forêts.

# Quelles réponses possibles pour la forêt et sa gestion?

Abandonner toute idée de récolte et de transformation de bois est un non-sens tant le bois est un matériau d'intérêt majeur pour les transitions écologiques, économiques et sociétales. Il nous faut donc chercher et imaginer des modèles de sylviculture et d'économie qui ne conduisent pas aux impasses insolubles du modèle dominant actuel.

Le premier niveau est celui de la durabilité de l'écosystème forestier qui est extrêmement dépendant de son environnement climatique et de plus en plus fragilisé par les changements en cours. Sauf par des changements politiques et sociétaux globaux de réduction des émissions de GES, totalement en dehors des moyens des forestiers, il n'y aucun moyen de changer ces contraintes. La seule solution est de s'y adapter en modifiant les pratiques de gestion. Tous les modèles actuels de gestion forestière sont concernés, mais il est probable que les modèles les plus întensifs, aujourd'hui les modèles simplifiés et artificialisés de la forêt plantée, sont ceux qui nécessitent le plus de remise en cause et de modifications. Le premier critère à désormais prendre en compte est la durabilité de l'écosystème

forestier, avec sa résilience face aux chocs climatiques et sa capacité à s'adapter en continu à un climat changeant. L'inertie de la réponse des écosystèmes forestiers aux changements doit également être fortement prise en compte, elle se compte en décennies. C'est une toute autre échelle et de tout autres critères que ceux du capital et des marchés financiers des grands trusts de matières premières... Cela souligne l'importance décisive de développer un service public des forêts avec une ambition, des moyens et des missions élargies, et ouvert à l'intervention démocratique citoyenne.

Le second critère est la capacité de nouveaux modèles sylvicoles à répondre au mieux aux attentes et besoins de la société non seulement en fourniture de bois mais également pour tous les services écosystémiques, dont ceux en forte émergence de captation et de stockage de carbone et de protection de la biodiversité.

Ces deux critères dessinent autant de pistes de propositions et d'actions qui renvoient aux pouvoirs de la filière publique à élargir. Mais plus généralement au besoin de pouvoirs de tous les usagers potentiels des forêts, à conquérir. Îl s'agit de pouvoirs d'intervention, mais aussi de suivi et de connaissance. Il s'agit aussi de moyens financiers à l'appui de pouvoirs d'intervention, moyens financiers d'investissement, mais aussi moyens financiers pour le service public, et son développement, pour la recherche en foresterie et pour la culture. Il s'agit enfin de pouvoirs d'intervention sur les prix et sur les filières, ainsi que sur les normes, y compris de façon concertée au niveau mondial, en commençant par le niveau européen.

Dans ce nouveau contexte, il apparaît clairement que l'option d'adaptation de la forêt aux besoins actuels du marché est une impasse. La transition incontournable des méthodes de sylviculture va conduire à une adaptation de la filière de transformation de bois dans un contexte où elle est ellemême fragilisée. Il apparaît alors que c'est une évolution qui sera très compliquée et probablement impossible dans le système économique néolibéral mondialisé actuel, les causes qui provoquent la crise tant de l'économie forestière que de celle de l'économie de la filière bois seront en permanence actives et bloqueront toute évolution.

Il est désormais clair que c'est ce même système économique qui est le principal frein à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce ne sont ni les forces et volontés humaines de changements du modèle forestier, ni les connaissances techniques et scientifiques nécessaires qui manquent, ni les moyens financiers qui sont à l'origine du frein à l'évolution du modèle forestier. Ce qui empêche de les mettre en mouvement, c'est le système lui-même. La forêt est le moins anthropisé des espaces terrestres concernés par l'activité humaine; elle est pourtant l'un de ceux où les effets des impasses de notre modèle économique et de développement se manifestent le plus rapidement et le plus for-

L'arrêt de l'aggravation du changement climatique et l'adaptation des forêts sont possibles, mais uniquement dans une nouvelle société à construire mettant en premier le rôle de l'État, les politiques publiques, la prise en compte de l'humain et des réalités territoriales et naturelles.



# La transformation révolutionnaire de l'agriculture: un enjeu communiste du xxı<sup>e</sup> siècle

### Jean-Louis Durand

1. «L'État de la Sécurité Alimentatire et de la Nutrition dans le Monde ». 2017, FAO.

2. Connor. Loomis and Cassman. Crop Ecology, Cambridge University Press, 2011, 576 p.

En crise, à la fois dans sa capacité à répondre totalement aux besoins alimentaires, dans ses méthodes de productions, et dans son rapport à la nature même, l'agriculture mondiale est aujourd'hui confrontée à des défis fondamentaux. Elle doit se réinventer en travaillant à renouer le lien entre production agricole et entretien des ressources naturelles sur lesquelles elle se fonde. Un objectif que le système capitaliste et la marchandisation de l'agriculture sont, par nature, dans l'incapacité d'atteindre.

# ortir de la crise agro-environnementale demande une révolution des systèmes agraires

Dans nombre de régions du monde, l'agriculture a un impact négatif sur l'environnement. Audelà de ce lieu commun, on découvre pourtant qu'il y a beaucoup de difficultés à en juger objecti-vement. Par nature, développer l'agriculture, c'est réduire l'espace de ce qui la précédait, c'est-à-dire en général une forêt. L'agriculture procède d'un rapport à la nature qui vise à en tirer davantage à notre bénéfice. Il en résulte de multiples compromis à diverses échelles de temps et d'espace et dont l'impact dépend au premier ordre du nombre d'humains tirant leur nourriture de l'agriculture. Si nous n'avons jamais été si nombreux, jamais non plus nous n'avons si bien mangé à notre faim, des aliments plus sûrs que jamais et produits par un nombre d'agriculteurs plus faible qu'à

Mais les systèmes agraires actuels, de plus en plus intégrés au système capitaliste globalisé, perdent leurs capacités de renouvellement des milieux que suppose tout usage prolongé de la nature. Il faut remédier à cette situation sans quoi de très larges populations continueront de souffrir de déficits alimentaires, au risque même selon certains experts de la destruction irrémédiable de vastes portions notre niche écologique, c'est-à-dire la Terre. Et d'ailleurs, après des décennies de diminution, le nombre de personnes souffrant de la faim augmente de nouveau depuis 2016<sup>T</sup>. La crise agro-environnementale se manifeste aux échelles locales mais a des ressorts mondiaux très largement liés au fait que les échanges économiques s'opèrent dans un cadre impérialiste, soumis à la loi du capitalisme. Quelles sont les causes écologiques et politiques de cette situation? Quelles orientations doivent prendre les nouveaux systèmes agraires, et sur quelles forces doivent-ils s'appuyer? Telles sont les questions auxquelles ce texte tente de aucun moment de notre histoire. donner des éléments de réponse.

# L'agriculture: une activité essentiellement écologique.

## Les systèmes agraires et l'économie des ressources naturelles

D'abord une question de sol et de surface plus ou moins arrosée

L'agriculture détourne, organise et accroît l'efficacité des cycles biologiques naturels dans le but de produire de l'alimentation. La production agricole est basée sur la conversion de l'énergie solaire en matière végétale, elle-même utilisée directement ou par les animaux d'élevage. Or si l'énergie solaire est inépuisable et abondante, elle est diffuse et la surface nécessaire pour nourrir un être humain est importante. Si l'on estime prudemment ses besoins annuels à 500 kg d'équivalent céréales<sup>2</sup>, la surface nécessaire pour un rendement de 80 qx/ha est de 625 m<sup>2</sup>. Or la surface totale agricole est sur la planète au mieux de 5 milliards d'ha dont 30 % consacrés aux cultures alimentaires et le reste aux prairies. En outre, les potentialités de ces surfaces sont 3. «L'Agricul-

du déve-

loppement,

ture au service

Rapport sur le

du monde ».

Banque mon-

diale, 2008.

développement

**Economie et politique**/ juillet-août 2019/780-781

variables et généralement en dessous de ce rendement de 80 qx. En zone tempérée où l'eau abonde, le principal problème est d'éliminer les mauvaises herbes, à commencer par les arbres qui sinon occupent spontanément le terrain. Dans des zones plus arides, les mauvaises herbes sont plus faciles à contrôler. Là, ce sont les infrastructures hydrauliques qui permettent une productivité élevée, la lutte contre les mauvaises herbes y étant plus circonscrite.

# Ensuite une question d'éléments minéraux

Avec l'avènement de l'urbanisation massive de la fin du xixe siècle, les produits étaient exportés des sols dans les aliments, sans retour des éléments fertilisants à leur sol d'origine. Cela devint une préoccupation majeure avec des conséquences immédiates sur la dégradation des sols – africains et sud-américains notamment. Elle a été largement résolue dans les pays industrialisés au xxe siècle avec les engrais de synthèse. Les doses exactes nécessaires dépendent de la production de la plante et du climat. Elles sont donc largement imprévisibles. Aussi, les doses d'engrais visent-elles les besoins maximum, en apportant un excès de fertilisants correspondant aux circonstances climatiques particulièrement favorables mais les moins probables. Cette solution rompt ainsi l'équilibre entre la satisfaction des besoins des plantes cultivées et l'apport d'azote.

# Protéger les cultures

Enfin, de la sortie de l'embryon de la graine jusqu'après la récolte, les plantes cultivées sont des sources concentrées et indispensables à toute une faune et flore environnante qui entrent en compétition directe avec l'agriculture, soit en s'en prenant aux ressources du milieu, soit en s'attaquant directement aux cultures. Leur chasse et bien souvent leur élimination a été l'objet d'une attention permanente des agriculteurs depuis toujours. Au cours de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, la lutte chimique a ainsi permis de contrôler des populations de bioagresseurs potentiellement rendues invasives par l'accroissement des rendements eux-mêmes. Le travail humain nécessaire pour chasser les insectes est ainsi passé de dizaines de bras sur un hectare à une fraction minuscule d'une journée de travail d'un seul tractoriste tirant un pulvérisateur rempli de poisons de plus en plus sophistiqués. Champignons et insectes étant d'autant mieux contrôlés que traités préventivement. Cette approche préventive, de façon analogue à la satisfaction pléthorique de la nutrition minérale des plantes, provoque elle aussi des fuites dans l'environnement, et une exposition des travailleurs de plus en plus forte à des produits dangereux. La présence de doses de pesticides dans l'alimentation à des doses toxiques pour les consommateurs fait l'objet de recherches plus intenses que jamais et nourrit bien des inquiétudes.

# Les conditions sociales des systèmes agraires

# Propriété foncière, partage : le capital découvre la terre

Tout autant que des conditions physiques, et en premier lieu climatiques, l'agriculture dépend de l'organisation collective. La gestion du foncier est forcément l'affaire d'un grand nombre, sachant que de nombreuses infrastructures sont nécessairement collectives comme dans le cas d'aménagement de rivières, ou de pentes de montagnes, avec une forte dimension institutionnelle. Tout cela détermine les usages et l'entretien à long terme de la fertilité.

Pour près d'un milliard d'êtres humains encore, la cellule familiale se charge de l'organisation du travail agricole ainsi que de la formation initiale. Sécurisée par un accès au sol garanti par un régime foncier stable, cette unité familiale est efficace pour produire, en même temps que pour protéger les ressources puisque son principal objectif est la reproduction d'une ferme en état de nourrir ses habitants au long des générations. Le capitalisme s'est longtemps contenté de cette organisation pour retirer le maximum de profits des activités d'amont et d'aval. Il a aujourd'hui appris à investir dans la production agricole, avec sa logistique, ses temporalités et ses risques spécifiques. Mais alors, la valorisation d'un investissement anonyme d'une somme d'argent en lien avec un sol occupé momentanément par des activités

mercenaires, tel que le montre le système d'investissement financier, n'a besoin d'être rentable que les quelques années, voire les mois durant lesquels l'investissement doit être valorisé. La spéculation sur ce type d'activité devient particulièrement mortifère et commence même à l'instant où l'agriculture et ses produits deviennent du capital. Le signal lancé par la Banque mondiale à la suite de la crise alimentaire de 2007, de faire de l'agriculture un nouveau terrain pour les investissements financiers se présentait comme une démarche humaniste<sup>3</sup>. Elle ne faisait qu'entériner l'analyse selon laquelle l'agriculture était devenue aussi propice à l'investissement capitaliste que l'automobile ou l'informatique. Or le capitalisme financiarisé mondialisé s'est persuadé d'avoir appris à contrôler ces risques par une répartition horizontale et verticale de ses investissements et la création d'ingénieux mécanismes assurantiels. Une des conséquences gravissimes de ces orientations est la réduction drastique des stocks alimentaires sur la base d'une foi inébranlable dans le commerce international. Les plus forts taux de profits sont obtenus pour des systèmes qui épuisent les ressources sans les renouveler. La valeur monétaire du capital investi sera ainsi, probablement reconstituée mais la valeur réelle, et d'usage de la ressource sera détruite, parfois irrémédiablement. Pire, le capital voit sans difficulté des perspectives de profits non négligeables dans la dépollution de l'eau ou la climatisation.

Ces dérèglements des conditions de reconstitution de la fertilité et des ressources à chaque cycle résultent d'une crise environnementale de plus en plus aiguë.

# La crise agroenvironnementale, des réalités tangibles et d'autres moins

# Comment s'étendent la pollution des eaux et de l'air

Les gaz à effet de serre qui provoquent le réchauffement climatique proviennent à 25 % des activités agricoles et en particulier des émissions des ruminants et des rizières, ou du protoxyde d'azote produit par les micro-organismes métabolisant la matière

organique des sols abondamment fertilisés. Associée à l'exploitation du pétrole, la production d'engrais est elle-même productrice de ČO<sup>2</sup>. Tout cela réduit l'efficacité globale nette des surfaces cultivées en tant que puits de carbone. L'agriculture utilise également de grandes quantités d'eau pour l'irrigation (environ 10 % des surfaces en France). Contrairement à l'eau industrielle ou domestique, cette eau est pour l'essentiel évaporée par les végétaux. Quand elle n'est pas ainsi consommée, l'eau est souvent polluée par des intrants apportés en quantité déséquilibrée par rapport aux besoins des cultures. Les nitrates et phosphates, les pesticides, les herbicides et fongicides se retrouvent dans les eaux ou les sols, les rendant parfois impropres à la consommation voire dangereux pour la santé comme on l'a constaté en Guadeloupe avec le chlordécone, et pour de très longues années.

### Biodiversité

L'extension des surfaces cultivées au détriment des forêts a fortement réduit les populations sauvages de plantes et d'animaux qui y vivaient, et dans de telles proportions que la survie même des espèces est parfois remise en cause. À un stade avancé de la spécialisation des territoires dans les productions agricoles, la diversité cultivée se réduisant à quelques espèces de céréales et de races animales, un appauvrissement aggravé des milieux a eu pour conséquence une réduction supplémentaire des effectifs de nombre d'espèces sauvages. compétition entre les paysans du monde les poussent à exploiter au maximum, et à court terme, leurs forces et la nature. On observe de

# La santé des travailleurs du secteur agricole et des IAA

Les agriculteurs et les salariés agricoles souffrent de maladies liées à un usage sans précautions suffisantes de produits de traitements utilisés. Selon un rapport de l'ANSES de 2016<sup>4</sup>, ces pathologies souffrent encore d'un trop fort déficit de connaissances et de reconnaissance de maladies professionnels pour permettre une véritable prévention des risques. Les industries agro-alimentaires ou de la chimie agricoles exposent encore des dizaines de milliers de travailleurs en France à des risques sérieux pour leur santé. Et au niveau mondial, c'est pire. Là comme dans les autres secteurs, ce n'est qu'à l'issue de luttes sociales très dures que les conditions des travailleurs s'améliorent et que diminuent en conséquence les impacts néfastes sur l'environnement.

# Les racines mondiales et locales de la crise agroalimentaire

Même si elle n'est pas aussi aiguë partout sur la planète, la crise agro-environnementale se manifeste partout du fait de la globalisation des marchés des denrées alimentaires considérées comme de simples matières premières. La monde les poussent à exploiter au maximum, et à court terme, leurs forces et la nature. On observe de fortes délocalisations de productions, notamment pour ce qui concerne la France, l'Europe ou la Chine par exemple, qui dépendent des Amériques pour leur consommation de protéines végétales. Les pays africains ou sud-américains importent d'énormes quantité d'aliments. Les normes environnementales sont inégales et les produits des pays les moins régulés en la matière arrivent sur le marché mondial à des prix imbattables ce qui modifie tous les marchés locaux, décourage partout les bonnes pratiques agricoles et accroît la pression sur l'environnement dans les tous pays producteurs.

Il résulte de ces conditions de marchés internationaux soumis aux seules lois de la concurrence que la souveraineté alimentaire de nombreux pays n'est pas assurée. Nombreux sont ceux qui échangent leurs ressources minières contre la nourriture via leur insertion dans le commerce international au lieu de développer nationalement des méthodes de production durable. L'alimentation est alors produite massivement à force d'intrants et de pesticides dans des régions qui subissent encore plus de pollutions tandis que le développement d'une agriculture durable partout où elle serait écologiquement possible est empêchée. Le coût écologique du fret international s'ajoute aux pollutions agricoles.

# Qualité, nutrition, santé, culture : la crise des systèmes agraires dans nos assiettes

Les masses-medias véhiculent l'image d'une dégradation de la qualité des aliments alors qu'entre deux émissions inquiétantes sur ce sujet, les messages publicitaires continuent à vendre une alimentation de masse de plus en plus «verte». Plus mesurés, les nutritionnistes analysent de mieux en mieux les liens entre la consommation de certains aliments déséquilibrés en nutriments et des maux comme l'obésité et le diabète qui se manifestent maintenant sous la forme d'épidémies mondiales. On sait que les apprentissages précoces jouent un rôle clef, de même que la vie familiale et les revenus des consommateurs, mais aussi les

4. « Exposition profession-nelles aux pesticides en agriculture. Avis de l'ANSES, Rapport d'expertise scientifique », 2016.

5. <a href="http://2025.">http://2025.</a>
inra.fr/food/
ACQUIS-ETPERSPECTIVE>.



cultures<sup>5</sup>. On sait aussi que le sel, le sucre et certaines graisses sont les causes majeures de mauvaise santé, et que ces nutriments sont pourtant surdosés par les industries capitalistes pour inciter à la surconsommation.

Enfin, la crise agro-environnementale, procède aussi d'une différence de perception fondamentale des travailleurs des campagnes de celle des urbains ou ruraux non impliqués dans la production agricole. Il n'y a presque plus de relation générationnelle entre les populations urbaines et les agriculteurs. À ce stade de la crise agro-environnementale, et compte tenu du sort pitoyable fait aux sciences naturelles jusqu'au lycée, les connaissances des urbains sur le sujet sont souvent faibles et empreintes de naïveté tandis que leur attente vis-à-vis de l'agriculture devient plus forte. Dans le contexte de la révolution médiatique cette rupture sociale est porteuse de lourds malentendus et propice à multiples manipulations politiques.

## Les perspectives au sein du système capitaliste

Si la demande alimentaire réelle n'est pas satisfaite aujourd'hui c'est en raison de déséquilibres géostratégiques résultant pour l'essentiel de l'impérialisme occidental (US et européen). Mais avec les niveaux de rendements actuels la surface agricole actuelle ne suffira pas à nourrir les 9 à 10 milliards d'habitants en 2050. La question de l'avenir des ressources se pose donc. On sait déjà que la simple solution de passer l'intégralité de la production agricole mondiale sous le label bio est impraticable<sup>6</sup>. De nombreux autres scénarios analysent l'avenir des relations entre l'agriculture et l'environnement<sup>7</sup>. Aucun, même les plus verts, n'envisage la satisfaction de besoins aussi importants que ceux d'une population de 10 milliards d'habitants sans un certain degré de dégradation de la qualité des eaux et de l'air. La plupart considèrent inéluctable la diminution de surfaces forestières au niveau mondial. Le compromis entre la satisfaction des besoins alimentaires de tous et la conservation de l'environnement ne pourra donc reposer sur les tendances actuelles. Changer est indispensable.

Parmi tous ces scénarios, ceux la domination capitaliste comme concernant le climat en particulier nous avertissent de situations problématiques. En accord avec les agronomes et nutritionnistes, le GIEC insiste sur la nécessité absolue d'une alimentation sobre en énergie et en produits animaux pour réduire les risques d'aggravation du climat par l'agriculture. Il pointe aussi la nécessité de sérieusement réduire les gaspillages de natures différentes mais du même ordre dans les pays industrialisés et en développement.

Étroitement dépendants du climat, les rendements agricoles sont impactés par tout changement de la température, du régime des pluies et de la teneur en CO<sup>2</sup>. Le récent rapport du GIEC insiste sur le fait que les conséquences les plus négatives seront perçues dans les zones de forte croissance démographique où déjà les rendements ne sont pas à la hauteur des besoins8. Les impacts sont systémiques et les interdépendances ou les mécanismes de report sont importants. En effet, accroître l'irrigation n'est pas possible sans réduire la ressource en eau dans des régions où justement elle est rare au moins en saison sèche. Améliorer les rendements avec des engrais n'est pas possible sans fuites dans l'environnement. Enfin, remplacer les engrais chimiques par des engrais organiques comme c'était le cas autrefois et comme pratiqué en agriculture biologique, sans trop réduire les rendements pour ne pas empiéter davantage sur la forêt, augmente d'autant la production de gaz à effets de serre par les ruminants.

Dans les régions qui subissent déjà la faim, les surfaces cultivables sont limitées et les rendements sont trop faibles. Il faudra donc soit les augmenter significativement, ce qui est souvent possible sans conséquence grave pour les ressources, soit y importer des denrées produites ailleurs et y organiser des migrations sans précédent de populations fortement urbanisées. Comme pour le passé récent<sup>9</sup>, ces hausses de rendements sont attendues avec notamment une forte augmentation des surfaces irriguées comme ce fut le cas en Chine dans les dernières années. Mais cette extension provoque déjà des conflits d'usages qui ne feraient que s'aggraver avec productivité.

en Afrique du Nord, au Moyen Orient en Amérique ou en Asie du Sud. Les géologues s'accordent à considérer les ressources pétrolières comme limitées à moyen termes vu leur rythme d'utilisation<sup>10</sup>. De toute façon, il conviendrait de ne pas les utiliser à la vitesse actuelle dans la mesure où leur combustion provoque et accélère le changement climatique avec de très graves dégâts dans de nombreux domaines, à commencer la production agricoles de zones frappées par des sécheresses d'intensité de plus en plus forte. On a trouvé récemment de nouveaux gisements de phosphore, mais le recyclage agricole des déchets urbains qui serait le seul moyen vraiment efficace de boucler les cycles géochimiques reste quasiment inexistant.

# Une agriculture communiste?

Renouer le lien entre la production agricole et l'entretien des ressources naturelles sur quoi elle se fonde est un objectif que le système de marchandisation générale des produits agricoles et des ressources ne peut atteindre. Pour dépasser ce stade il y a deux liens à renouer:

– Le lien économique entre la production agricole, les exploitations familiales, et la transformation et distribution des produits.

- Le lien physique entre les cycles énergétiques, de l'eau et des éléments minéraux.

## Des systèmes agraires pour 10 milliards d'humains

L'expérience historique a prouvé qu'il était vain de définir *à priori* une taille limite de population. En outre, contrairement à ce que préconisent certaines philosophies, la satisfaction des besoins humains croissants ne conduit pas nécessairement à travailler toujours plus. Il semble possible de concilier le développement humain réel de toutes et tous, le renouvellement des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. Il est possible et nécessaire d'aller vers une agriculture qui subvienne aux besoins de toutes et tous, en la soustrayant des rapports capitalistes qui en pervertissent les objectifs de durabilité et de

6. Si 100 % des surfaces mondiales actuelles étaient cultivées en bio, une étude INRA récente (Barbieri et al. 2019) calcule que même avec un régime alimentaire sain et sobre, seulement 5,2 milliards d'êtres humains pourraient être nourris.

7. «Visions du futur et environnement. Les grandes familles de scénarios. Analyse de prospectives internationales relatives à l'environnement ». Allenvi. 2016.

> 8. Climate Change and Land, GIEC, août 2019.

9. Aggarwal, P., Vyas, S., Thornton, P., Campbell, B. M., & Kropff, M. (2019). « Importance of considering technology growth in impact assessments of climate change on agriculture», Global Food Security, 23, 41-48. 10. B. Durand, La Crise Pétrolière, 2009.

11. M. A. Hermitte, L'Emprise des droits intellectuels sur le monde vivant, **Editions Quae** 2016.

nisation de l'humanité, laquelle l'ensemble du processus – doivent dépend étroitement de la productivité du travail agricole. La référence ne peut plus être la productivité des années 1950. Il faut donc rendre possible au plan de l'environnement une agriculture productive où une exploitation agricole familiale, c'est-à-dire quelques travailleurs produisent pour une cinquantaine de personnes occupées à d'autres tâches. Il faut aussi assurer l'alimentation de tous, en prévenant les maladies liées à l'alimentation, dans une relation apaisée et maîtrisée entre nos alimentations diverses et nos visions du monde. La conception des produits alimentaires, leur distribution et la part de choix et d'intégration sociale par la préparation des repas doivent répondre à une logique de bien-être de toutes les populations. Les grandes lignes qui se dégagent des connaissances en nutrition peuvent aider à orienter la production agricole et agro-industrielle, avec des plans alimentation-santé réellement contraignants pour les filières.

Une façon de concilier les besoins humains gigantesques qui se profilent dans les prochaines années, avec les exigences de l'environnement, est de raccourcir les distances et les temps entre la production et la consommation. La saisonnalité de l'alimentation doit être mieux assumée, en rapport avec la saisonnalité de la production dans les domaines des fruits et légumes et de certains produits animaux. Les infrastructures de transports doivent concourir également à réduire le poids environnemental de l'urbanisation. Quelle erreur fondamentale de laisser dépérir le fret au profit du transport routier!

### D'autres critères de financement

Cela renvoie aux critères de gestion et de financement de toute la filière agro-alimentaire, depuis l'agriculture jusqu'à la distribution-commercialisation, en passant par le transport. Le critère de valeur ajoutée disponible dans les territoires doit imprégner les logiques de financement des activités et des gestions. De même, des critères en valeur d'usage (calories, éléments nutritifs...) et en unité physique d'économie de consommation de éléments majeurs.

Il est possible d'assumer l'urba- matières et de rejets polluants – sur ainsi prendre le pas sur ceux du taux de profit. Au-delà des gestions entreprises et des financements, cela implique qu'ils imprègnent aussi des outils de planification stratégique et d'aménagement du territoire à développer. Un très grand développement des services publics serait nécessaire. C'est en réalité le chemin d'une révolution à engager, s'opposant à la domination de la logique actuelle qui est à bout. Même quand les dégâts du capitalisme sont reconnus, les solutions mises en avant relèvent de logiques identiques avec une monétarisation des impacts négatifs (marché du carbone, compensations écologiques diverses...) qui aboutissent d'une part à la constitution de nouvelles bulles spéculatives et surtout qui du coup n'empêchent pas la destruction toujours plus poussée et plus profitable des ressources naturelles. Cela sans oublier la soumission de plus en plus forte des analyses d'impacts à des logiques capitalistes. La recherche publique est par exemple invitée à chiffrer de plus en plus le prix de ces ressources naturelles et autres « services écosystémiques »).

### Un nouvel ordre international

Les échanges de produits alimentaires à l'échelle de la planète doivent devenir encore plus exceptionnels. Quand rien ne peut les remplacer, du fait de conditions locales impropres à une production agricole suffisante, il faut assurer une sécurité totale de l'approvisionnement des populations. Cela nécessite des accords internationaux du même type que ceux qui obligent chaque organisme stockeur d'un pays membre de l'ONU à conserver une certaine quantité de céréales en stocks. Les exemples ne manquent pas d'accords bilatéraux ou multilatéraux qui assurent la circulation équilibrée des biens et des services. Ici, prend sens la perspective énoncée par le 38° congrès du PCF d'accords internationaux de « maîtrise des échanges internationaux, et des investissements, pour développer les biens communs », biens communs dont l'alimentation et la disponibilité des ressources naturelles sont des

## Le retour des ressources parmi les biens communs: la nature n'a pas de prix

La qualité et de la quantité des ressources naturelles doivent échapper à la loi du marché aveugle et répondre à des solidarités nouvelles. Productive, l'agriculture doit tenir des objectifs de rendement raisonnés et compatibles tant avec la une certaine productivité minimum qu'avec la santé de l'environnement et des personnes. Ce compromis dépend très fortement des niveaux de ressource locale. Il requiert des mesures et des procédures politiques de gestion collectives à inventer. Il y a beaucoup à tirer des expériences passées sur la gestion de l'eau par exemple. Des démarches semblables concernant les éléments minéraux doivent être mises en place. Ces régulations concernent le champ cultivé, le territoire et les régions, voire au-delà. Car il conviendrait de créer de véritables services publics de recyclage des éléments consommés dans les villes, en lien avec de nouveaux leviers sur les entreprises productrices de ces éléments, ce qui se fera sur la base d'une confiance rétablie entre les urbains et les paysans, et qui précisément refondera cette confiance. De même l'accès à des semences performantes et sûres devrait faire l'objet des soins d'un office public des semences garantissant aux ressources génétiques leur caractère de bien commun, à l'encontre du funeste accord de Rio 1992 sur la biodiversité<sup>11</sup>.

L'engagement des exploitants familiaux dans la fourniture de produits de qualité doit s'appuyer sur une rémunération du travail qui leur assure les mêmes droits que tous les membres de la société. Des prix suffisants doivent leur permettre de jouir d'avantages qui incitent les générations suivantes à se projeter dans cette activité, à s'y former et s'ouvrir au monde, sans l'aliénation à la terre et au capital, y compris via un crédit prédateur et posant comme condition de dégager une rentabilité maximale, que sous-tend très souvent l'état actuel d'agriculteur. Pour se projeter dans cette temporalité et dans ce type de développement, un autre système de crédit est nécessaire. Le changement de ses critères de financement est tout aussi décisif que l'abaissement sélectif de son

coût et la mise à disposition de masses monétaires en quantité suffisante. Il demande de s'affronter à la logique des détenteurs actuels de capitaux monétaires mis à disposition de la filière agricole: tout particulièrement en France le Crédit agricole, qui joue sur deux tableaux, le crédit à l'équipement (plutôt qu'à à la formation ou à la recherche ou aux services publics) et le financement des marchés financiers prédateurs d'entreprises des IAA au sens large, y compris la filière de recherche biologique ou de commercialisation.

Par ailleurs, outre des formes d'exploitation collectives des ressources, un retour aux valeurs initiales de la coopération sur le foncier, l'approvisionnement en intrants, la gestion de l'eau, des récoltes, de la collecte et de la distribution, avec à chaque niveau un suivi précis des performances dans la qualité des produits, et de l'état de l'environnement, sont autant de maillons d'un lien vertueux entre l'agriculture et l'environnement.

Il convient pour cela que l'agriculture et les agriculteurs bénéficient de moyens financiers spécifiques pour prendre en compte les risques de productions fortement dépendantes des aléas climatiques et d'attaques de maladies et de ravageurs d'autant plus que la pression qui sera exercée sur ceux-ci diminuera. Les financements de l'agriculture doivent également répondre aux critères de gestion valorisant une production de qualité et favorable à l'entretien des ressources naturelles, l'eau, la biodiversité.

# Des millions de salariés et agriculteurs à former

Nourrir 10 milliards d'êtres humains d'une alimentation saine et suffisante nécessitera des pratiques et des dizaines de métiers pour lesquels une formation de haut niveau sera à dispenser pour des centaines de millions de travailleurs. Rien qu'en France, revenir à des niveaux de production plus modestes exigera un plus grand nombre d'agriculteurs formés à des techniques qui pour certaines restent à inventer. Cet effort massif de formation et de conseil sur le terrain demandera un service public de la formation de haut niveau, appuyé sur une recherche agronomique totalement au service

d'une meilleure compréhension des baisse des prix comme moyen, processus de la production agricole soumis à ces normes, et non dans tous ses aspects techniques, biologiques et économiques.

Si chaque crise de notre vieux écologiques à portée internamonde capitaliste déclinant et chaque réel progrès agronomique le crédibilisent, ce système agraire plus humain et plus juste pour 10 milliards de personnes n'existe pas encore et le système actuel résistera violemment à sa mise en

# Quelles luttes pour la transformation agricole qu'exige le xxı<sup>e</sup> siècle?

Dès aujourd'hui, seules des forces politiques parvenant à associer les întérêts des agriculteurs à ceux des travailleurs urbains seront en mesure de réaliser l'alliance qui sera la base de la réconciliation entre la nature et l'agriculture. Il convient de reconnaître le poids politique des forces urbaines dans ce combat commun. C'est aussi largement dans les entreprises productrices et distributrices des produits alimentaires, au sein des banques et des sociétés de service à l'agriculture, dans les services publics, que se jouera principalement la bataille entre le capital et le travail pour une agriculture au service de tous. Cela ne pourra pas s'éparpiller en mille revendications locales. Ce sont les cheminots de la CGT qui ont lancé la bataille contre la liquidation du fret agroalimentaire.

Imposer de nouvelles normes sanitaires aux produits des industries agro-alimentaires nécessitera la prise en main des moyens de production par les travailleurs et des batailles sur les traités et institutions internationaux. Aujourd'hui, pour reprendre les mots d'un syndicaliste de la CGT, si Danone pouvait produire un seul yaourt à 1 milliard d'euros, il le ferait. Pour s'émanciper de telles logiques, il faut que les actionnaires perdent le pouvoir. Il faut aussi que les agriculteurs reçoivent une rémunération qui reflète le travail et son impact sur la nature. Rien n'est plus important que d'imposer des prix minimum, des contrats à long termes équilibrés et une inversion des normes: les biens communs alimentaires, sanitaires, écologiques et sociaux en premier, les échanges, la productivité et la

comme buts.

Il s'agit là d'objectifs politiques tionaliste et de progrès qui ont trouvé bien des échos favorables dans la période récente. Il reste à leur donner une cohérence. La forme connue la plus aboutie pour les agriculteurs d'un tel modèle industriel reste la coopérative. Pourtant, combien d'entre elles reproduisent, parfois en plus violent, les conflits de toute entreprise capitaliste entre les salariés et les actionnaires, fussent-ils d'autres travailleurs des campagnes? Cet ordre est devenu encore plus évident depuis que les coopératives suivent purement les règles du capitalisme qui s'imposent en particulier par l'accès au système bancaire de crédit et par la concurrence mondiale. Mais autant de coopératives, autant d'assemblées générales où chaque agriculteur a une voix, et où, moyennant des réformes allant au-delà de leur simple «participation», les intérêts objectifs à long terme des salariés pourraient être entendus. Il n'existe aucune autre structure économique aussi profondément implantée sur le territoire que le Crédit agricole, réunissant dans chacune de ses assemblées générales et chaque année des centaines de nos concitoyens pour en principe demander des comptes aux gestionnaires.

Tous les espaces de démocratie doivent en effet être revitalisés afin que les agriculteurs et les autres travailleurs réunissent leurs projets. Des compétences politiques décisionnelles aux échelles appropriées doivent être restaurées. Echelle communale pour la gestion des terroirs; échelle départementale pour la gestion des infrastructures, notamment de transport, d'hydrauliques, des espaces naturels; échelle des Etats pour assurer la souveraineté alimentaire, les règles d'équité entre régions, une formation et une recherche de haut niveau et le lien entre les cités et l'agriculture. Comment à ce niveau ne pas voir dans le mouvement des Gilets jaunes une aspiration à une telle reprise en main politique du pays, porteuse d'alliances revitalisée entre les mouvements sociaux? 12

12. Julian Mischi, «La France rurale et ses clivages de classe méconnus», L'Humanité Dimanche. 23 mai 2019.

Échelle internationale enfin pour que les enjeux énergétique, climatique, alimentaire, économique et environnemental ne soient plus dissociés en groupes intergouvernementaux disjoints, tout justes bons à fixer des objectifs partiels et forcément contradictoires, mais soient pris en compte comme autant de contraintes au développement économique des nations. Rien n'est plus important que la remise en question de la domination sans partage de l'impérialisme yankee sur la planète. Tous les traités internationaux signés à leur initiative depuis des dizaines travailleurs et la nature commune. partout le désespoir et remettent

Plus que jamais, leurs mêmes règles dégradantes, leurs normes, leurs brevets sur le vivant, leurs critères de qualité nutritionnels visent à s'imposer au monde. Contestant chaque pouce de terrain revendiqué à des dizaines de milliers de km de Washington, les États-Unis veulent partout que le capital décide librement et sans partage de la nature, des montants et des bénéficiaires des investissements. Recourant à la guerre, à la déstabilisation, à des campagnes médiatiques mondiales orchestrées par les géants du numérique, les États-Unis Set leurs petits alliés d'années piétinent les droits des européens ou asiatiques sèment

en question toute velléité d'échapper à leur domination.

Il convient donc de développer ces luttes de solidarité, contre l'impérialisme, et pour le progrès agronomique partout dans le monde. La répartition des ressources sur la planète et leur usage durable reposeront souvent sur une redistribution des populations humaines elles-mêmes. Accueillir des migrants ne sera pas tant un devoir moral qu'un élément de la révolution agro-environnementale qui s'annonce. Cela tombe bien: de nombreux bras et volontés nouvelles sont espérés pour notre alimentation nouvelle.

# 50 ans de travaux au PCF sur l'écologie! Rétablir les faits.

# Retour d'expérience

# **Luc Foulguier\***

\* Membre de la Commission nationale Écologie du PCF, ingénieurchercheur en écotoxicologie.

> Il est d'usage, dans les médias ou au café du commerce, de considérer que le PCF ne s'est emparé de la question écologique que sur le tard, au moment où celle-ci émergeait dans le débat public. Ce discours, qui veut marquer du sceau de l'opportunisme politicien l'engagement communiste sur le sujet, omet pourtant la réalité des faits. Si le sujet n'a pas été central dans le propos communiste, la question s'est inscrite dans la réflexion politique du PCF dès les années 1960, c'est-à-dire bien avant que l'écologie politique soit créée en France. Et elle n'a cessé depuis, sans nier le débat que cela a généré dans le PCF, d'occuper une place de plus en plus importante, en phase avec la théorie marxiste et la réalité environnementale.

historiens qui ont la tâche de faire ce bilan et il y a du travail! Pour l'instant il faut constater qu'on considère en général que le PCF n'a rien dit sur l'écologie et que ce qu'il en dit a peu d'importance. Un silence organisé!

Je me contente de donner quelques informations qui peuvent servir à l'analyse politique de la pensée et de cadre de vie. Depuis je n'ai

l va de soi que ce sont les des communistes, des expressions et actions du PCF en ce domaine. Je pense avoir la légitimité pour le faire: je suis écologiste de formation (docteur de spécialité en radioécologie) depuis 1963. J'ai adhéré au PCF en mai 1968 et tout de suite, R. Le Guen et R. Leroy m'ont demandé de participer à la création d'un groupe de travail sur les questions d'écologie

pas cessé de participer à cette commission de travail.

J'ai pratiquement tout gardé y compris les coupures de presse (en particulier l'Humanité) et les revues (Nouvelle Critique, Économie et Politique, Avancées Scientifiques et Techniques, Cahiers du Communisme) et des brochures et livres (sauf France Nouvelle et La *Terre*). Ces documents sont, grâce à la fédération des Bouches-du-

- 1. A. Vrignon, La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68. Presses universitaires de Rennes. 2017.
- 2. N. Hulot, Pour un pacte écologique, Calmann-Lévy,
- 3. R. Keucheyan, La nature est un champ de bataille. La Découverte. Paris, 2014.
- 4. M. Baril-Ion, «Les marxistes, Marx et la question naturelle », Écologie et politique, Presse de Science-Po.. 2013.
- G. Biolat. Marxisme et environnement, Éditions Sociales, « Notre Temps », 1973.
- 6. G. Sainteny. «Le Parti communiste français face à l'écologisme », Pouvoir. nº 710, septembre 1994, p. 149-162. 7. F. Simon-
- Ekovich, «Le PCF à l'épreuve de l'écologie », in P. Delwit, La gauche face aux mutations en Europe, Éditions de l'Université, Bruxelles, 1993, p. 153-

171.

Archives départementales. Il est donc possible de vérifier les informations. Il y a des demandes et un historien prépare un travail précis sur le PCF et l'écologie. (C'est un étudiant de l'université de Rennes, Victor Michel.)

# Exemples de points de vue sur les communistes et l'écologie

Tout ce qu'a écrit le PCF, et fait ou pas fait, en matière d'écologie et d'environnement est critiquable. Encore faut-il connaître ce qu'il a produit.

L'ouvrage de Vrignon<sup>1</sup> issu d'une thèse est d'une grande richesse. C'est pendant les années 1960 à 1980 que des militants sont désignés comme écologistes: « remettant en cause la société industrielle, ils entendent lutter contre la crise écologique en s'appuyant autant sur la science que sur l'aspiration à un autre mode de vie. » (p. 7). Mais il y a déjà confusion!

Nous étions sept au premier 3<sup>e</sup> cycle d'écologie à la faculté de Marseille! Notre formation était scientifique et notre métier a toujours été la recherche en écologie et pas la politique! C'est autour des années 1970 que les écologistes, ne voulant pas être assimilés à des partisans politiques, ont décidé de se faire appeler écologues. J'ai souvent discuté de cette question avec le professeur F. Ramade, écologiste reconnu. Il considérait que ce mélange porterait préjudice aux moyens donnés à la recherche en écologie.

On connaît les ravages provoqués par la confusion entre science et politique; on a, à juste titre, reproché aux communistes d'avoir parfois soutenu de telles erreurs en Union soviétique. (Voir le rôle de Waldeck Rochet et du comité central d'Argenteuil de 1966 contre cette posture.)

Mais en matière d'écologie cette confusion serait « naturelle »?! Par contre prendre connaissance des travaux scientifiques pour prendre de bonnes décisions politiques est une autre question. Vrignon parle de la nécessité d'amener «l'historien du politique à s'intéresser aux mouvements écologiques». Mais il ne dira pratiquement rien sur le PCF. Sachez que sous prétexte que les candidats communistes

Rhône du PCF, disponibles aux ont soutenu en 1970 une charte de la nature impulsée par Ph. Saint Marc, l'auteur considère qu'ils ont des réponses similaires à celles de l'UDR. Or, nous avons soutenu en 2006<sup>2</sup> la charte de N. Hulot et ce n'est pas pour cela que nous sommes d'accord avec ses conceptions de l'écologie et avec Macron. Pour Vrignon, les propositions du PS «qui envisage l'écologie dans un sens large...» (législatives 1973) ne seraient pas bonnes car ses dirigeants ne voulaient pas froisser le PCF! Dès les années 1970 «la déprise intellectuelle du marxisme s'accompagne d'une remise en cause du modèle institutionnel incarné par le PCF» (p. 144).

Nous verrons qu'il y a un retour à la pensée de Marx dans l'analyse de la crise environnementale. La situation présente montre à quel point la perte d'influence du PCF provoque des reculs plus que préoccupants.

De nombreux auteurs, même très bons, invalident ainsi le PCF. R. Keucheyan<sup>3</sup> écrit un livre remarquable indiquant que la militarisation est une potentialité que la crise écologique porte en elle. Il utilise une approche marxiste. Dommage qu'il ne cite aucun texte du PCF.

M. Barrillon<sup>4</sup> écrit une note sur «l'improbable Eco marxisme et son immense retard théorique dans l'appréhension de la question naturelle». (p. 115-143). «Ceux qui se posent aujourd'hui en parangons du marxisme écologique omettent également de parler des marxistes orthodoxes qui, en France, dans les années 1970-1980 ont entrepris de subsumer la question environnementale dans ce qui était alors appelé le diamat, l'avatar mécaniste du matérialisme dialectique: Luce Langevin, Guy Biolat, Vincent Labeyrie». Il se trouve que Biolat était mon pseudonyme: en 1968, être ingénieur-chercheur et communiste dans une grande entreprise comportait quelques risques.

Ça confirme que le PCF travaillait ces questions. J'assume totalement les imperfections du livre que j'ai écrit à l'époque avec la relecture de J. Metzger et B. Di Crescenzo<sup>5</sup>. J'écrivais: «la dégradation rapide de l'environnement à laquelle nous assistons, conduit à une sensibilisation importante des masses

aux problèmes liés à leur cadre de vie». Je citais le texte d'Engels qui «nous rappelle à chaque pas que nous ne régnons pas seulement sur la nature comme un conquérant règne sur un peuple étranger, comme quelqu'un qui serait en dehors de la nature, mais que nous lui appartenons...».

Je pense avec le PCF que la lutte contre la dégradation de notre environnement est une lutte de classe et que c'est le système capitaliste qui est responsable.

Le texte de Sainteny<sup>6</sup> cite quelques travaux du PCF. Oui, le PCF a eu des retards en particulier dans la mise en œuvre de ses propres décisions mais pourquoi quand, en 1969, il parle d'écologie, l'accuser de récupération? Au-delà, l'analyse s'est développée et n'y a jamais été figée une fois pour toutes.

Les questions d'environnement sont bien intégrées dans la politique du PCF au XXII<sup>e</sup> congrès en 1976: «Le socialisme pour la

Nous avons pris la bonne mesure de la crise environnementale: «Le capitalisme dégrade et gaspille la nature. La société que nous voulons mettra au premier plan de ses préoccupations la protection et la mise en valeur rationnelle de la nature, le maintien des équilibres écologiques, la préservation des liens des hommes avec la nature». (V. Labeyrie publie le 9 mars 1977, dans l'Humanité, «Importance et limite de l'écologie» et le 16 novembre il polémique avec B. Lalonde et Ph. Lebreton: «Qu'estce que l'écologie?».)

La commission «cadre de vie – environnement – santé» a mis un peu de temps à se structurer en 1970. Mais depuis, avec P. Juquin, R. Joly, M. Bertrand, R. Le Guen, S. Leroux, A. Hayot, H. Bramy et aujourd'hui A. Pagano: que de travail fourni!

Pourtant, en 1993, F. Simon -Ekovich<sup>7</sup> ne voit qu'un «PCF à l'épreuve de l'écologie: mutation illusoire, mutation impossible». Nous serions des productivistes par définition puisque notre postulat est que la crise de l'environnement est un aspect de la crise du capitalisme. Oui, c'est bien cela et le système capitaliste est productiviste et gaspille. La crise climatique en est un exemple.

# La bataille du PCF sur l'écologie et l'environnement

En 1988 le scientifique communiste P. Acot écrit une histoire de l'écologie8. « Même si l'enjeu écologique au siècle à venir ne portait que sur les conditions de la vie de l'humanité alors que c'est peut-être déjà sa survie qui est en question, il n'y aurait pas une minute à perdre » 9. Il poursuit dernièrement en condamnant l'imposture du « tous coupables » 10.

Notons une constante de cette bataille d'idées. Les caractéristiques de l'espèce humaine font que le naturel et le culturel sont imbriqués. Le travail n'est-il pas un rapport social et un rapport à la nature. Le débat sur la conception que l'on a des rapports homme-nature a repris une grande ampleur, en même temps que la volonté du capital de marchandiser la nature<sup>11 12</sup>. Le 12 avril 1967,

*l'Humanité* avec les communistes de Bretagne menaient la bataille contre la marée noire!

Les pollutions, le réchauffement Le 27 janvier 1972, le Programme climatique, la perte de biodiversité, la gestion des déchets, la santé seraient une question « ni de gauche, ni de droite». N. Hulot porte cette conception. Dans l'Humanité du 23 janvier 2019, il dit «c'est un plan Marshall pour l'écologie qu'il faut». Dans *Osons*<sup>13</sup>, il avait précisé: «Les sujets d'environnement devraient être supra-politiques au-delà de la gauche et de la droite.» Il explique, avec d'autres, qu'il faut construire une nouvelle société, ne pas rejeter le capitalisme mais ses excès, parler de désarroi de l'homme moderne... Voilà comment on peut soutenir ou aider Chirac, Sarkozy, Hollande ou Macron et se casser les dents sur le « ni, ni ».

Ainsi le système perdure et continue à faire des profits et accumuler du capital y compris grâce à ses propres dégradations: l'économie verte. Les communistes ont toujours dit que l'environnement nécessitait des luttes syndicales, associatives et des réponses politiques.

Mais on passe sous silence les actes et les propositions qui mettent en cause le système.

# Quelques réflexions du **PCF**

### Changer de cap 14

Ce texte adopté le 9 octobre 1971 montre qu'il y avait eu antérieurement un travail du PCF sur les enjeux environnementaux, même si le mot écologie n'y figure pas. On y parle de conditions de travail, de logement, des transports, de politique urbaine, d'aménagement du territoire, de planification démocratique, d'agriculture, etc. «Ces nuisances et ces pollutions provoquent une véritable rupture des équilibres naturels et risquent de déclencher un processus de dégradation de plus en plus irréversible.» «Les solutions d'avenir seront recherchées dans les modifications des processus de fabrication ou des produits fabriqués.» Cela fait partie «... d'une politique de préservation de la nature, d'organisation du repos, des loisirs, de la culture, du tourisme, d'aménagement du cadre de

vie qui correspond à un immense besoin social». Un lien est fait entre le social et l'environnement.

commun de gouvernement<sup>15</sup> est signé. L'empreinte du PCF est évidente. «En s'attaquant aux contraintes du profit monopoliste, une politique démocratique pourra utiliser pleinement le progrès scientifique et technique pour résoudre les problèmes.» «Les entreprises supporteront intégralement le financement de la réparation des dégâts.» C'est la faiblesse de l'influence du PCF qui a empêché de mettre en œuvre ce programme. (En 1973, L. Langevin écrit «Ecologie et politique dans La Pensée, n° 172).

Il faut toujours se méfier de la récupération scientiste du progrès scientifique et technique! De même qu'engager un nouveau type de croissance n'est pas une simple répartition des richesses.

### Vivre libre

En 1975 le PCF publie cette déclaration qui propose d'inscrire dans la loi de protection de la nature, l'obligation d'études publiques et contradictoires pour tout projet affectant l'environnement, l'obligation de faire trancher les litiges par les assemblées élues, le droit pour toutes les associations de recourir aux tribunaux contre un projet qui leur parait nocif. La bataille contre la privatisation de l'aéroport de Paris rentre dans cet objectif.

### *Le comité central du 22 juin 1976*

«Les communistes et le cadre de vie » (édité sous forme de brochure). C'est la première fois qu'un parti politique en France consacre une séance complète de travail à ce sujet. Elle a été longuement pré-parée. (*Économie et Politique* avait publié un hors-série, coordonné par Cl. Quin, intitulé «Ce que coûte le capitalisme à la société» 16. «La dégradation rapide de l'environnement naturel, la pollution, les nuisances nous coûtent environ 250 milliards de francs.»)

G. Marchais publie *Le défi démo*cratique. J. Metzger, (1974) rédige « Pour la science » et publie un article dans la Nouvelle Critique n° 72 «Ne dites jamais c'est naturel». Recherches internationales (1974, n° 77-78) rédige un dossier

66

Nous avons pris la bonne mesure de la crise environnementale: «Le capitalisme dégrade et gaspille la nature. La société que nous voulons mettra au premier plan de ses préoccupations la protection et la mise en valeur rationnelle de la nature, le maintien des équilibres écologiques, la préservation des liens des hommes avec la nature».

8. P. Acot. Histoire de l'écologie, PUF, 1988.

9. P. Acot, Écologie et environnement, Messidor-La Farandole, 1991.

10. P. Acot, L'Écologie de la libération. Le Temps des Cerises, 2017.

11. G. Biolat, « Marchand d'air pur et d'eau limpide », La Nouvelle Critique, 1973, n° 67.

12. G. Biolat, « Révolution écologique ou révolution tout court», France Nouvelle, 30 avril 1973, n° 1432.

13. N. Hulot, Osons. Plaidoyer d'un homme libre. Fondation N. Hulot, 2015.

14. Changer de cap. Programme pour un gouvernement démocratique d'union populaire, Éditions Sociales,

15. Programme commun de aouvernement du PCF et du PS, Éditions Sociales, 1972.

16. C. Quin, «Ce que coûte le capitalisme à la France», Économie et Politique, horssérie, 1972.

sur «l'homme et l'environne-

Le 8 novembre 1975, le secteur « cadre de vie » avec une équipe de scientifiques (J. Barrau, G. Netter, V. Labeyrie, etc.) travaille sur un document traitant des rapports homme-nature et intégration idéologique. « L'essentiel pour le pouvoir est donc de masquer la responsabilité du capitalisme monopoliste d'état en utilisant le rapport non immédiat aux rapports sociaux de la question environnementale.» C'est pour cela que le pouvoir tente d'intégrer à sa politique les associations de défense de l'environnement. V. Labeyrie parlait déjà du danger climatique. Le 15 novembre 1975, la commission dirigée par R. Joly, élabore un texte cohérent sur « les points de repères essentiels pour la question de l'environnement». P. Juquin part des textes de Marx et d'Engels «La situation de la classe ouvrière en Angleterre», et de l'introduction à la critique de l'économie politique, «l'anti-Dühring». Il rappelle que ce n'est pas d'aujourd'hui que «le PCF se préoccupe de l'économie des ressources naturelles, des problèmes de l'énergie, des transports, d'agriculture, etc.» «Qui s'est opposé au démantèlement des chemins de fer? Quand nous menions ces combats précurseurs, certains qui se disent aujourd'hui écologistes d'avant-garde et prétendront sans doute demain que nous prenons le train en marche, nous accusant de traîner à l'arrière». L'anticommunisme est bien une donnée fondamentale! Ce rapport garde son actualité quand if parle des besoins et des droits nouveaux en matière de logement, de recyclage des déchets, de cadre de vie, de droits des salarié (e) s dans l'entreprise, de la spéculation foncière.

# À propos de la croissance et du progrès

Il faut relire ce qui est écrit à propos de la croissance et du progrès avant de nous accuser de productivistes ou de scientistes. «Il est classique dans l'histoire que les classes moyennes frappées par le développement du capitalisme, cherchent des solutions vers l'arrière et non vers l'avant.» «La récupération et la manipulation de l'écologie constituent une tentative de détournement destinée conséquences politiques en affirà faire croire que l'homme est incapable d'améliorer ses relations avec la nature, que ses désirs sont démesurés et qu'il doit modérer ses revendications. » La dernière campagne des élections européennes en 2019 est édifiante! Pour agir il faut connaître et la science accroît la possibilité de liberté des hommes. « L'avenir appartient à une nouvelle croissance, une croissance humaine, l'écologie appelle un choix de société. L'économie, l'écologie et le progrès social forment un tout indissociable. » Il est faux d'accuser le PCF d'être «anti écologique».

# L'évolution du thème écologique dans les congrès du PCF

Simplement quelques repères. Voir aussi<sup>17</sup>:

- 23° congrès (1979) : «À l'opposé d'un productivisme aveugle nous luttons pour mettre en valeur la nature en prenant pleinement en compte les nécessités écologiques, en développant le recyclage des produits et les techniques anti-
- 24<sup>e</sup> congrès (1982): « Nous voulons une nouvelle croissance. Le capitalisme c'est le massacre de la nature. Faire le socialisme à la française, c'est organiser une croissance économe en énergie et en matières premières, vigilante à l'égard de la nature, de l'air, de l'eau... C'est construire des villes à l'échelle humaine.»
- En 1987, nous demandons à ce qu'on s'appuie beaucoup plus sur la recherche pour «la protection et la mise en valeur de l'environnement».
- Au 27<sup>e</sup> congrès (1990) «L'ampleur des modifications écologiques imposée à la planète est sans précédent. L'environnement est devenu un problème majeur pour l'humanité... Le devenir de notre planète est l'un des grands enjeux à l'aube du II<sup>e</sup> millénaire.»
- 28° (1994), 29° (1996) et 30° congrès (2000): nous revenons sur le thème d'un «nouveau type de développement » contre le productivisme, conjuguant le social et l'écologique.
- −32° congrès (2003), nous parlons de l'avenir de l'espèce humaine. Il convient d'en tirer toutes les

mant avec force notre opposition au productivisme, aux pillages des ressources naturelles, à la marchandisation de la planète.

- 33° congrès (2006), «L'ensemble de nos propositions et de nos actions est marqué par le souci de léguer aux générations futures une planète où l'on puisse vivre et
- -34° congrès (2008), «Le fait nouveau est l'enchaînement des crises : financière, environnementale, alimentaire, énergétique, agricole... une crise du mode de production, de consommation et du type de développement.»
- 36<sup>e</sup> congrès (2013), l'écologie occupe une place centrale dans «L'Humanifeste». Le texte très cohérent précise ce que pourrait être un développement humain durable en montrant que la contradiction est de plus en plus insoutenable entre le capitalisme et l'écologie. On inscrit la crise écologique dans la crise générale, on pense que le réchauffement climatique est un défi à surmonter d'urgence; on parle de révolution écologique et sociale; on demande à mettre les progrès scientifiques au service des peuples. On insiste sur la nécessité de consommer et partager autrement les richesses avec une planification écologique pour une autre croissance, une autre politique énergétique<sup>17</sup>.
- «C'est l'humanité qui a produit l'être humain d'aujourd'hui. Nous sommes porteurs de deux « en commun » fondamentaux : le monde naturel et le monde de l'être humain. Les ressources indispensables à la vie sont des biens communs. ». «Il y a des possibilités pour éviter l'aliénation mais rien n'est sûr! Prenons mieux en compte la finitude de la terre, mesurons la fragilité de la biosphère et relevons le défi de la biodiversité, agissons pour prévenir les risques. Cela implique un autre type de production, de partage des biens et de leur gestion démocratique. »<sup>18</sup>
- Ce travail a été poursuivi au 37<sup>e</sup> congrès (2016). Le document final intitulé « Le temps des communs » décrit longuement ce que nous pensons être « une société du bien vivre et du bien commun».

Avec la promotion d'un indice mondial de développement hu-

17. Il faudrait aussi regarder de près les contributions des communistes au programme du Front de Gauche. L'humain d'abord » lors de l'élection présidentielle de 2012.

18. R. Charlionet. L. Foulquier, «L'être humain et la nature Quelle écologie. Manifeste pour un développement humain durable», Note de la Fondation Gabriel Péri, septembre 2013.

19. B. Commors, L'Encerclement, Seuil, 1971.

20. J. B. Foster, Marx écologiste, dam, 2011.

21. H. Pena-Ruiz, Karl Marx penseur de l'écologie, Éditions du Seuil, 2018.

22. A. Prone, Capitalisme et révolution, L'Harmattan, 2019, 576 p.

23. S. Huet. Les dessous de la cacophonie climatique. Brûle, 2015.

24. H. Kempf, Pour sauver la planète, sortez du capitalisme, Éditions Sociales, 2009.

25. H. Kempf, Comment les la planète. Éditions du Seuil, «Points/ essais », 2019.

26. F. Reclus. la nature dans les sociétés modernes. Éditions Barillat, 2019.

27. A. Munster, Le Marxisme ouvert et écologique de M. tan, 2011.

28. L. Foulquier,

« Communisme et écologie. une longue histoire». La Revue du Projet, mars 2011. 29. M. Bertrand, « Écologie et partis politiques: le PCF», Combat Nature. n° 31, 1978. p. 18-20.

main, l'appropriation sociale, un essor des services publics, le dépassement du productivisme et du consumérisme, la préservation et le partage des ressources naturelles, le réchauffement climatique et le droit à l'énergie, à l'alimentation, à la qualité de l'air et de l'eau... Éditions Amster- Nous parlions bien de droits éco-

> Certains plus curieux finissent par constater qu'il se passe quelque chose du côté du PCF et Marx

### Ah le productivisme!

Marx n'avait pas disparu19 mais il était « à côté de la plaque » à propos de l'écologie. Il était productiviste puisqu'il parlait des forces productives. Or l'écologie politique c'est l'anti-productivisme, et comme l'URSS a été productiviste, la cause est entendue, le PCF est discrédité Éditions La Ville définitivement pour parler d'environnement et d'écologie. Voilà l'équation simpliste et fausse qui caractérise l'anticommunisme.

La traduction française du livre de J. B. Foster<sup>20</sup>, qui rappelle ce que sont les écrits de Marx et d'Engels, a fait bouger les choses. Le livre d'H. Péna-Ruiz<sup>21</sup> en gêne riches détruisent plus d'un. Il part de cette citation des manuscrits de K. Marx de 1844: «Le communisme, en tant que naturalisme achevé, est un humanisme, en tant qu'humanité achevée un naturalisme; il est la Du sentiment de vraie solution de l'antagonisme entre l'homme et la nature, entre l'homme et l'homme.» Cet ouvrage montre à quel point certain (e) s qui prônent l'écosocialisme restent dans une pensée compatible avec le capitalisme.

Comment ne pas voir que les avancées marxistes pour de nouveaux Löwy, L'Harmat- critères de gestion des entreprises, formulées dans les colonnes d'*Éco*nomie et Politique dès 1978, et préconisées par le PCF dès 1982, puis du crédit, visant à économiser systématiquement le capital et à développer les êtres humains, s'opposent au productivisme?

Il ne faudrait pas non plus passer sous silence l'important travail d'A. Próne sur l'écologie et le communisme<sup>22</sup>.

*L'Humanité* publie un hors-série en 2018 avec des articles de Marx dans La Gazette rhénane. (Voir l'article de D. Bensaïd «Marx et le vol de bois» et M. Löwy «Marx pas lu ou mal lu Marx. Les points

productiviste ou précurseur de de convergence sont nombreux. l'écologie?») Le 4 mai 2018, des textes de K. Saito, I. Garro, M. Godelier, L. Sève, F. Gulli de haute tenue, sont publiés dans ce journal, qui, le 17 février 2018, organise un forum sur Marx. Je note que des journalistes scientifiques, peu nombreux, comme S. Huet<sup>23</sup> et H. Kempf<sup>24</sup> <sup>25</sup> mettent le système capitaliste en cause. H. Kempf ne veut pas voir la portée des travaux de Marx et faisant un contre-sens à propos de la production, il écrit quand même: «Comprendre que crise écologique et crise sociale sont les deux facettes d'un même désastre. Et que ce désastre est mis en œuvre par un système de pouvoir qui n'a plus pour fin que le maintien des privilèges des classes dirigeantes.» Le PCF est bien d'accord avec cela. On reparle d'E. Reclus<sup>26</sup>. Avec R.

Charlionet<sup>27</sup>, nous avons pointé 4 critiques faites à Marx dont celle qu'on retrouve «en boucle» aujourd'hui: son prétendu productivisme. Cette accusation n'est pas justifiée, les textes en témoignent. Pour Marx le progrès technique ne doit pas avoir pour but l'accroissement infini de biens (l'avoir) et des valeurs d'échanges, mais la réduction de la journée de travail et l'accroissement du temps libre (l'être) : «... Il arrive un stade où naissent des forces productives et des moyens de circulation qui ne peuvent plus être que néfastes dans le cadre des rapports existants et ne sont plus des forces productives mais destructives.»

Il est dommage que le dernier livre d'A. Munster sur «Le marxisme ouvert et écologique de M. Löwy»<sup>26</sup> face preuve lui aussi de l'ignorance du travail du PCF dont je viens de montrer l'ampleur. Comme si les marxistes «ouverts» n'existaient qu'en dehors du PCF. Comme si la lutte contre le désastre humain et écologique du capitalisme n'avait pas besoin d'un parti révolutionnaire organisé pour le combattre? Comme si un écosocialisme (ou éco marxisme) sans organisation de classe pouvait être l'alternative. Le manifeste éco-socialiste de M. Löwy date de 2001 et son dernier livre sur l'écosocialisme de 2011. Son travail est essentiel et anticapitaliste, car il n'est pas un réformiste écologique. Il montre bien que les «écologistes» ont pour le moins

Pourquoi ne pas débattre vraiment avec le PCF sur le productivisme, les progrès scientifiques et le mode de développement de nos sociétés, le communisme comme alternative et la nécessité d'un parti pour agir?

## Chronologie du travail du PCF sur l'environnement et l'écologie

Pour se guider dans la recherche bibliographique, je cite quelques documents et ouvrages significatifs de l'investissement des communistes pour l'écologie<sup>29</sup>.

– Avec C. Vallin (maire de Givors) un réseau s'organise dans le bassin rhodanien qui donnera naissance, à l'initiative du PCF, au Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) en 1971.

- Après le comité central de 1976, les communistes proposent, en février 1977, une charte pour les espaces verts, écrite par les fédérations et élu (e) s de l'Île-de-France. Je ne peux pas aborder l'importance des réalisations en matière d'environnement et de cadre de vie que les municipalités à direction communiste ont été capables de réaliser (cf. le rapport du comité central du 21 mai 1970, «l'activité municipale des communistes» et «le nouveau contrat communal». de 1976).

– M. Bertrand publie un article dans Le Monde: «Les pollueurs sont au pouvoir» (10 mars 1977). M. Rosette, alors maire de Vitry, édite *La gestion communale dans* l'action aux Éditions Sociales en 1977. Il serait intéressant de reprendre les nombreuses propositions de lois déposées par les député(e) s communistes, comme celle sur l'eau en 1994 ou sur les déchets en 1995... et le travail des élu(e) s pour l'environnement au Parlement européen.

En janvier 1978, M. Bertrand écrit dans le numéro 1 du Quotidien Libéré, (journal de la commission Santé-Cadre de vie): «L'écologie parlons-en! Comment les communistes abordent l'écologie». « Il va de soi que dans le cadre (du changement de société) le mode de calcul qui intègre à la fois la production et les dégâts du mode de production capitaliste devra être radicalement modifié »30. Elle prenait en compte les externalités environnementales.

Economie et politique/ juillet-août 2019/780-78<sup>-</sup>

– Le 26 novembre 1979, Le Bihan dans un rapport pour la commission «Cadre de vie» analyse la sensibilité écologique. Elle est présente dans de multiples associations, en particulier dans les couches moyennes, jeunes, qui semblent se situer en dehors de la politique où le rationnel est considéré comme positiviste. On peut être opportuniste sans le savoir!

 Le n° 1 du journal Avancées scientifiques et techniques, dirigé par R. Le Guen avec J.-P. Kahane, sort en mai 1986. Il sera suivi de la revue Avancées en 1994. Dans l'éditorial, on peut lire «... Rien ne serait plus aventureux dans une société que de laisser croire que les mutations scientifiques et techniques peuvent tout régler à n'importe quel moment».

- Depuis, la revue Progressistes a pris le relais et parle d'environnement et d'écologie dans tous ses

- Le 16 décembre 1989, le PCF tient une importance journée d'étude: «derrière les questions de l'écologie et de l'environnement, c'est fondamentalement le problème du rapport de l'homme avec la nature et du type de développement proposé à l'humanité qui est posé! Il n'est pas possible de faire une politique qui n'ait pas de conséquences sur l'environnement et de ce fait sa protection est une dimension de toute notre politique.»

Le PCF publie des brochures sur l'énergie, l'eau, les déchets.

Je propose, à titre indicatif, des initiatives et articles réalisés par le PCF (tableau 1) et des livres (tableau 2) écrits par des membres du PCF sur l'écologie.

# Pour le social et l'écologie, amplifier nos combats

Les assises communistes de l'écologie de 2018 s'intitulent écomunisme. Les rapports de P. Laurent et d'H. Bramy font le point de nos positions sur l'écologie. Les ateliers (alimentation, urgence climatique, Europe, énergie, etc.) formulent des propositions concrètes. Sur la question de la décroissance, c'est le PCF qui a révélé le plan Mansholt (président de la Commission européenne en 1972) qui voulait « une forte réduction de la consommation des biens matériels

par habitant». Et oui, il faut savoir, environnementaux pour la vie à ce sujet, si on parle de réduire humaine, (p. 140). les inégalités environnementales et les gaspillages du système, ou si on s'en prend aux plus pauvres et aux salarié (e) s en organisant une écologie punitive et culpabilisante! Le PCF a toujours voulu débattre et rassembler, il serait impossible de citer tous les débats aux fêtes de l'Humanité.

Comme le dit A. Pagano, les choses peuvent bouger positivement pour peu qu'on soit présent dans les luttes avec des solutions appropriées<sup>31</sup>. C'est plus compliqué que de prédire le désastre (la collapsologie!) en rendant responsable l'homme en général et pas le système.

Nous devons assumer la responsabilité de prolonger l'hominisation biologique, ce que L. Sève a remarquablement expliqué<sup>30</sup>. C'est toujours avec cette conception dialectique du mouvement fait de rapports et de contradictions que le PCF a abordé la question de l'environnement et des rapports homme-nature.

P. Boccara<sup>32</sup> insiste lui sur la dialectique de la crise écologique: «touchant non seulement les limites des ressources terrestres et de toutes les pollutions devenues intolérables sur le globe, mais aussi les potentiels de révolution des technologies de production et de consommation ou encore les nouveaux domaines

Cette méthode marque le 38° congrès (23 au 25 novembre 2018), dont il faudrait diffuser massivement les travaux. L'écologie imprègne tout le texte. Je retiens qu'« Il faut une révolution dans les rapports sociaux de production jusqu'aux techniques de production, une révolution de la répartition et de la consommation et une révolution des pouvoirs et de la culture. Il faut une révolution qui affronte à la fois les pénuries et le consumérisme qui ne répondent pas aux besoins populaires tout en épuisant travailleurs et travailleuses comme la planète avec des productions inutiles marquées du sceau de l'obsolescence programmée». (Supplément à l'Humanité du 28 novembre 2018).

Il y a tant à faire dans l'action et le débat pour sortir de l'impasse du système capitaliste!

L'heure n'est pas à se catastropher, à constater la crise, à avoir plus de compassion pour la nature que pour l'homme, à se mettre simplement en colère, encore moins à entretenir le flou écologique entre les valeurs de gauche et de droite. Je continue à penser qu'il n'y a pas d'écologie possible sans s'attaquer à l'exploitation et des hommes et de la nature.

L'heure est aux combats. Il y a urgence<sup>33</sup>.

30. A. Pagano, « Urgence climatique. Faire bouger les choses positivement», Cause Commune, juilletaoût 2019, p. 20-21.

31. L. Sève. Commencer par les fins, La Dispute, 1999.

32. P. Boccara, Pour une nouvelle civilisation, Éditions du Croquant, 2016.

33. Ce texte bien sûr n'est pas exhaustif. J'ai volontairement passé sous silence la question agricole sur laquelle le PCF a beaucoup travaillé. Nous avons toujours défendu une agriculture à «taille humaine». Le dernier rapport spécial du GIEC confirme ce besoin. Depuis longtemps, G. Le Puill préconise l'agroforeste-



# Tableau 1: Quelques initiatives et articles du PCF sur l'environnement

1992	Colloque du PCF pour « Un développement humain durable ».				
1992	« L'environnement du quotidien au planétaire », numéro spécial d'Avancées.				
1992	R. Hue, « Pour un développement humain et solidaire ».				
1993	S. Mayer, « Partis écologiques, pour quels changements ? », Cahiers du Communisme.				
1995	Journal de 8 pages : « Environnement, reflet d'une société ». « Dites-moi comment vous traitez l'environnement et je vous dirai comment vous traitez les hommes ».				
2005	Économie et Politique, « Une politique énergétique pour la France », Brochure.				
2005	Forum du PCF « Pour un développement humain durable et solidaire de la planète ». Introduction de M.G. Buffet.				
2006	Sortie du bulletin « Communisme et écologie ».				
2010	F. Boccara, « Économie et écologie, où en est-on ? », <i>La Pensée,</i> n° 363.				
2011	F. Boccara, « Économie et écologie : pour une vraie alternative », <i>La Pensée</i> , n° 365.				
2012	P. Laurent, « Industrie et écologie sont solidaires ».				
2014	Sortie du bulletin « Planète Humanité ».				
2014	L. Foulquier, JCl. Cauvin, « L'énergie, les chiffres et l'idéologie », <i>La Pensée</i> , n° 380.				
2017	« La France en commun. Les communistes proposent », 72 p.				
2018	A. Obadia, « L'écoconception doit devenir la règle générale pour orienter la production », Convention nationale du PCF sur l'industrie, Paris, 74 p.				
2018	R. Charlionet et L. Foulquier, « L'écologie avec Marx », Cause Commune, p. 31-33.				
2018	Les assises communistes de l'écologie. Ecomunisme.				

# Tableau 2: Chronologie de livres écrits par des membres du PCF sur l'environnement

1978	C. Claude, <i>Voyage et aventure en écologie</i> , Éditions Sociales.
1981	JC. Dubard, Énergie le grand tournant, Éditions Sociales.
1983	R. Le Guen, <i>Les Enjeux du progrès</i> , Éditions Sociales.
1989	R. Le Guen, <i>Sciences en conscience</i> , Éditions Sociales.
1990	S. Mayer, <i>Parti pris pour l'écologie</i> , Éditions Sociales-Messidor.
1996	S. Mayer, <i>Quelle planète léguerons-nous ?</i> , Éditions Sociales.
2010	A. Chassaigne, Pour une terre commune, Arcane 17.
2010	P. Sindic, <i>Urgences planétaires</i> , Le temps des cerises.
2011	G. Le Puill, <i>Bientôt nous aurons faim,</i> Pascale Gallode Éditions.
2013	L. Gaxie, A. Obadia, <i>Nous avons le choix</i> , Fondation Gabriel Péri.
2015	G. Le Puill, L'Écologie peut encore sauver l'économie, Pascale Gallode Éditions-l'Humanité.
2016	A. Bellal, Environnement et énergie, Le Temps des Cerises.
2016	P. Boccara, Pour une nouvelle civilisation, Éditions Du Croquant.
2017	G. Le Puill, Devant l'urgence climatique, bousculons les politiques, Éditions Du Croquant.
2018	A. Pagano, <i>Doit-on être un écologiste atterré</i> ?, Fondation Gabriel Péri
2018	G. Le Puill, Réinventons l'économie dans un monde fini, Édittions Du Croquant.



Nous devons assumer la responsabilité de prolonger l'hominisation biologique, ce que L. Sève a remarquablement expliqué. C'est toujours avec cette conception dialectique du mouvement fait de rapports et de contradictions que le PCF a abordé la question de l'environnement et des rapports hommenature.

# Préserver la biodiversité c'est la condition de notre existence!

# Hervé Bramy

Observer la disparition d'un milieu naturel est toujours bien plus grave qu'il n'y parait de prime abord. Cela peut annoncer la disparition d'une espèce. Or le constat est alarmant. Selon les scientifiques, 1 million d'espèces seraient menacées au cours des prochaines décennies. La disparition d'une espèce contribue à des déséquilibres majeurs d'écosystèmes pourtant déterminants à la vie humaine. Nous constatons une accélération sans précédent due en grande partie à l'activité humaine. Nous sommes au cœur des enjeux Homme/Nature. Comment faire cohabiter activité économique et respect de la nature? Est-ce possible dans le cadre du capitalisme?

- 1. La biodiversité: terme composé du mot bio (vie) et diversité.
- 2. Définition du Journal Officiel du 12 avril 2009.
- 3. P.H. Gouyon, agronome, biologiste et évolutionniste, professeur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).
- 4. L. Foulquier, A. Pagano, H. Bramy, Contribution à l'Humanité, septembre 2016.

a biodiversité¹ est la diversité, naturelle ou non, des organismes vivants et des végétaux de la Terre. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des organismes vivants et des gènes dans l'espace et le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation entre eux qui, en fait, composent la biosphère².

Pierre-Henri Gouyon³, insiste sur une notion; la biodiversité n'est pas «statique». Elle est dynamique. Elle est constituée d'un ensemble de processus héréditaires et écologiques impliquant des interactions entre les différentes formes et aboutissant à l'émergence de formes nouvelles ainsi qu'à l'extinction de certaines lignées. C'est l'ensemble émergences/ extinctions, fondé sur les processus d'interactions écologiques, qui constitue la biodiversité.

La variabilité génétique de la vie, des systèmes en perpétuelle évolution, la construction sociale, économique, juridique et politique sont des principes essentiels qui entourent le concept de biodiversité<sup>4</sup>.

a biodiversité<sup>1</sup> est la diversité, naturelle ou non, des organismes vivants et des végé-lerre. Elle s'apprécie en ta diversité des éco-les organismes vivants es organismes vivants est la condition de notre existence. Il ne peut donc y avoir de développement humain durable sans biodiversité<sup>5</sup>.

Comme nous l'avons affirmé lors des Assises communistes de l'écologie en 2018: « Chacun·e d'entre-nous pressent effectivement que l'avenir de l'humanité se joue, aujourd'hui [...] sur la relation qu'entretient l'humain à la planète traversés par les enjeux déterminants de la lutte de classe.»

# Érosion sans précédent de la biodiversité

La communauté scientifique internationale se mobilise depuis plusieurs décennies sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité<sup>6</sup>. Jusqu'à présent 2 millions d'espèces ont été répertoriées et identifiées, mais on en découvre chaque année 10 000 nouvelles. Depuis environ trois siècles on constate que le capital biologique de la Terre, après avoir été en constante expansion, est en pleine érosion. Des chercheurs estiment

qu'entre un quart et la moitié des espèces terrestres seront éteintes à la fin du xxr<sup>e</sup> siècle.

Début mai 2019, au siège de l'ONU à Paris, 145 scientifiques de la «Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques» (IPBES en anglais) issus de 50 pays ont publié un rapport de 1800 pages – sur la base de 15000 références scientifiques et de sources gouvernementales – portant sur l'évaluation mondiale de la biodiversité. Le résumé du rapport destiné aux décideurs a été ratifié par les 132 représentants des États membres.

15 ans après la dernière synthèse réalisée pour le millénaire en 2005, ils ont dressé un tableau de la dégradation de la biodiversité, à l'échelle mondiale. Le constat est sans appel: «La nature décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et le taux d'extinction des espèces s'accélère.»

Les experts confirment que le rythme actuel de disparition est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. « Ce qui n'a jamais eu lieu auparavant

8. Le risque Théma Analyse biodiversité, novembre 2016. 10. Le Capital, livre I, Éditions Sociales,

Economie et politique/juillet-août 2019/780-78†

dans l'histoire de l'humanité». Ainsi, plus de 40 % des espèces d'amphibiens, près de 33 % des récifs coralliens et plus d'un tiers de tous les mammifères marins sont menacés d'extinction. *Idem* pour 25 % en moyenne des espèces concernant les vertébrés terrestres, d'eau douce et marins, les invertébrés et les plantes. 10 % d'espèces d'insectes sont aussi estimées menacées. Les trois quarts de l'environnement terrestre et environ 66 % du milieu marin ont ainsi été «gravement altérés par l'action humaine». De même, plus de 85 % des zones humides « ont été perdues ».

# Et en France...

Le recensement produit par l'Office national de la biodiversité (ONB) <sup>7</sup> est tout aussi alarmant. «En l'état actuel des connaissances, 26 % des espèces évaluées présentent aujourd'hui un risque de disparition. Ce risque est nettement plus élevé dans les outre-mer (40 %) par rapport à la métropole (22 %) », révèle le rapport. 3 % des espèces sont d'ores et déjà éteintes, 4 % sont en danger critique et 6 % en danger.

L'évolution du risque se révèle particulièrement préoccupante pour les amphibiens, les oiseaux nicheurs, les mammifères et les reptiles8. Certaines espèces s'en tirent mieux que d'autres. Tel est le cas des oiseaux généralistes et des grands prédateurs.

Entre 2006 et 2016, 38 % des chauves-souris ont disparu. «L'évolution des effectifs de chauves-souris est [...] un bon indicateur du niveau de pression exercé par les activités humaines sur la biodiversité», indiquent les auteurs du rapport. Ces espèces, expliquent-ils, sont en effet sensibles à plusieurs facteurs: destruction de leurs habitats, pollution lumineuse, raréfaction de leur régime alimentaire, développement des éoliennes, dérangement des colonies et des sites d'hibernation...

Tandis que l'implantation des prédateurs progresse (loups, ours, lynx...), 33 % des populations d'oiseaux agricoles ont diminué, 30 % pour ceux vivant dans les milieux bâtis et 3 % pour ceux des espaces forestiers. «Les causes de leur déclin sont multiples », indique le rapport, qui cite toutefois et l'effondrement des insectes. Cette dégradation n'est pas connue par les espèces dites «généralistes» qui augmentent de 19 %. Ce qui traduit une «homogénéisation des communautés d'oiseaux dont la composition évolue vers des espèces peu spécialisées, présentes dans tous les milieux».

Au moment où nous venons de récolter environ 37 kg de miel, issu des ruches installées sur les terrasses du siège du PCF, place Colonel Fabien, les scientifiques comme les apiculteurs déplorent la faiblesse des récoltes et la mortalité accélérée de tous les insectes pollinisateurs. En cause, certes le frelon asiatique pour certaines régions, mais avant tout, l'utilisation des insecticides de la classe des néonicotinoïdes, normalement interdits depuis un an, tandis que les études de toxicité, par les organismes officiels, se font attendre sur de nouveaux types de fongicides de type SDHI (inhibiteurs de la succinate déshydrogénase).

Pourtant, les insectes butineurs contribuent à la pollinisation de 80 % des espèces de plantes à fleurs. Une récente évaluation économique du service de pollinisation par l'EFESE (Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques)<sup>9</sup> montre que la part de la production végétale destinée à l'alimentation humaine représente en France une valeur comprise entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros (2010). Ainsi, c'est entre 5,2 % et 12 % de la valeur totale de ces productions qui dépendent des pollinisateurs.

# L'économie capitaliste n'a pas d'état d'âme

«Le capitalisme ne se développe qu'en ruinant dans le même temps les sources vives de toute richesse: la Terre et le travailleur. » 10 Cette dénonciation structurante de Marx à aujourd'hui reste d'une brûlante actualité.

Les causes de l'érosion de la biodiversité sont de facon certaine liée aux activités humaines.

Parmi les facteurs identifiés citons pour 50 % des effets négatifs, les changements d'usage des sols et de la mer (modification des habitats) conséquence de l'expansion agricole au détriment des forêts, l'exploitation illégale des res-

en tête la dégradation des habitats sources naturelles (pêche, chasse, etc.), Bien entendu se changement climatique a une incidence forte « depuis le niveau des écosystèmes jusqu'à celui de la diversité génétique – impact qui devrait augmenter au cours des décennies à venir». Enfin citons également les polluants (engrais, pesticides, déchets industriels et plastiques et l'augmentation des espèces exotiques envahissantes.

> Ainsi au Brésil, la déforestation de l'Amazonie (le poumon de la planète) s'intensifie sous la férule de président d'extrême droite Jair Bolsonaro. De récentes révélations de l'Institut national de recherche spatiale (Inpe)11 indiquaient que la déforestation avait été quasiment multipliée par quatre en juillet par rapport au même mois de 2018. Depuis les années noires de 1970 environ 18 % de la forêt amazonienne a disparu. En dix ans, c'est l'équivalent de la France qui est aujourd'hui affecté à l'élevage, aux cultures et à la prospection minière mettant en péril cette forêt riche d'une biodiversité unique au monde et qui joue un rôle crucial dans la régulation du climat de

> Un autre fervent climato-sceptique fait beaucoup parler de lui. Il s'agit de Donald Trump. Dès son arrivée, le très autoritaire président des États-Unis a retiré la signature de son pays de l'Accord de Paris. Si on a pu croire à une mauvaise fantaisie les décisions prises depuis ont confirmé son état d'esprit. En effet, courant août 2019, il a décidé de s'attaquer insidieusement à la loi la plus protectrice en faveur de la biodiversité. Aux Etats-Unis, les populations sont attachées à cette loi de protection car la mémoire reste vive des massacres des bisons lors de la conquête de l'Ouest. Il agit insidieusement car il ne modifie pas le contenu de la loi mais les décrets d'applications. Objectif officiel: alléger les contraintes bureaucratiques et financières. En réalité: ouvrir ces terres protégées à l'exploitation. Le seul espoir des scientifiques et des défenseurs de la nature ce sont les tribunaux qui bloquent la mise en vie de ces nouveaux décrets.

> Comment ne pas évoquer le tout récent rapport spécial du GIEC sur le secteur des terres. « Un quart des terres libres de glace est sujet à une dégradation induite par les

6. L'année 2010 avait été consacrée « année internationale de la biodiversité» par l'ONU. Flle s'est conclue par la conférence de Nagoya sur la biodiversité qui a reconnu l'échec des obiectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et s'est fixée de nouveaux objectifs au travers du protocole de Nagoya.

7. «Biodiversité Les chiffres clés ». Édition 2018, Commissariat général au développement durable et Actu-Environnement du 7 janvier 2019, article de Laurent Radisson.

d'extinction de ces quatre groupes en métropole a augmenté de 15,2 % entre les deux évaluations menées en 2008-2009 et 2015-2017. 9. Commissariat général au développement durable:

p. 565-567.

activités humaines (agriculture intensive et monoculture) » précise le rapport. L'agriculture mondiale produit 23 % des émissions globales de gaz à effet de serre et jusqu'à, selon certaines études, 37 % en incluant toutes les activités liées à ce secteur (transport, énergies...).

«L'Arctique? C'est un deuxième Moyen-Orient!» s'exclamait Michel Rocard<sup>12</sup> en 2011. Pétrole, transport maritime, pêche, tourisme: l'exploitation industrielle de ce territoire fait baver les multinationales du monde entier. La Russie espère beaucoup de cette nouvelle route de la «soie polaire». Il est quasi certain, d'après les modèles climatiques, qu'à partir de 2030 des voies navigables entre l'Asie et l'Europe s'ouvriront pendant une bonne partie de l'été, ce qui peut raccourcir de moitié la distance Europe-Asie pour le transport maritime. Or, l'écosystème de l'océan Arctique est un des plus vulnérables de la planète. Il existe environ 400 espèces animales dans l'Arctique. C'est dans cette perspective que Trump envisage l'achat du Groenland au Danemark. Il bougonne face au refus de ce dernier de se séparer d'une partie de son territoire.

Le développement de cette intense activité économique avait conduit le PGE, en 2016, à l'initiative des communistes finlandais, à se mobiliser car la Commission européenne affirmait, en outre, vouloir promouvoir une exploitation durable des ressources notamment hydrocarbures. Il s'agissait également de se prémunir de toute implantation nucléaire militaire sur cette zone. La mobilisation reste à l'ordre du jour.

« Nous adoptons la Charte de Metz du G7 (5 et 6 mai 2019) sur la biodiversité et invitons tous les acteurs concernés à se joindre à nous dans cette entreprise. Conformément à cette Charte, nous renforcerons et améliorerons nos stratégies, politiques, plans d'action et programmes de recherche actuels en matière de biodiversité, en augmentant le niveau de mise en œuvre des engagements et actions associées, et en prenant de nouveaux engagements.» Le communiqué du G7 Environnement est pavé de bonnes intentions. Tout est passé au crible des ministres de l'environnement: agriculture, océans, forêts, prélèvement des ressources naturelles, micro-plastiques et pollutions de toute sorte... et bien entendu biodiversité.

«Afin de lutter contre la perte de biodiversité, nous nous engageons à prendre des mesures pratiques et concrètes contre les pressions anthropiques majeures qui menacent les écosystèmes, les espèces, les populations et la diversité génétique.»

Mais quel crédit accorder à ces bonnes volontés qui soulignent «l'importance de soutenir les flux financiers les plus cohérents avec nos objectifs environnementaux, notamment pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité» alors qu'ils n'envisagent aucunement de sortir d'un système qui continue de privilégier la rentabilité financière sur toute autre considération humaine et environnementale?

### **Que fait la France?**

La France, sur le plan international, est très volontaire. Ainsi, elle s'est proposée, sous sa présidence du prochain G7 à Biarritz (août 2019), d'accueillir un atelier scientifique consacré à la normalisation de la surveillance des microplastiques, y compris la biosurveillance, et de la contribution potentielle des sciences du comportement à la conception de stratégies visant à réduire les microplastiques et la pollution liée au plastique.

De même elle organisera un atelier sur l'allongement de la durée de vie des produits (reconditionnement, remise à neuf, réparation et réutilisation directe) afin de contribuer à l'efficacité des ressources en matière de maintien de la valeur, notamment en étudiant son potentiel dans le secteur des biens de consommation.

Si l'objectif du G7 est de garantir la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour promouvoir l'utilisation efficace des ressources et pour donner des signaux clairs aux opérateurs économiques et à la société dans son ensemble, alors pourquoi hésite-t-elle, autant, à demander à Total de réviser sa politique d'approvisionnement en huile de palme dans le cadre de la reconversion de la bio-raffinerie de La Mede? D'une façon générale on peut s'interroger sur l'efficacité de

mobiliser des terres pour la production de bio-énergies mais on ne peut que condamner l'utilisation d'huiles issues de palmeraies qui se développent au détriment de forêts indonésiennes.

# Des projets pour le territoire national mais peu de moyens...

Avec le vote de la loi biodiversité en juillet 2016, des avancées sont réelles. L'Office français de la biodiversité, opérateur public, est créé regroupant au 1er janvier 2020 l'Agence française biodiversité (AFB), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) certes, avec des moyens humains et financiers bien trop limités. Cependant, le texte de loi encadre l'exploitation de la biodiversité conformément à la signature du protocole de Nagoya<sup>13</sup> par la France.

Le Plan biodiversité du gouvernement décidé du temps de Nicolas Hulot avance au ralenti. De nouveaux dispositifs voient le jour comme les Obligations réelles environnementales<sup>14</sup> (ORE) dans le but de reconquérir la biodiversité ainsi que des contrats de transition écologique bâtis sur appels à projet. La France des zones de biodiversité les plus menacées (ONB) est cartographiée et elle étend son réseau de réserves naturelles. Les assises de l'eau, qui se concluent en juillet 2019, mettent l'accent sur la protection des captages d'eau potable, les économies d'eau ainsi que la préservation des rivières et des zones humides. Toutefois la question du financement reste

Pour rappel, E. Macron avait envisagé avant «l'affaire Benalla», une révision de loi constitutionnelle, notamment son article premier, qui devrait préciser que la République «agit pour la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et contre les changements climatiques ». Cependant beaucoup d'observateurs sont critiques sur cette évolution estimant qu'elle n'apporte rien de plus que la Charte de l'environnement de 2004, qui fait partie du bloc constitutionnel. Le gouvernement a créé le Conseil de défense écologique qui chaque année devra auditionner la Haut Conseil pour le climat dont le dernier rapport 11. INPE: organisme public qui surveille par satellites la plus grande forêt tropicale du monde.

12. Michel Rocard, ancien Premier ministre et ambassadeur de France aux pôles Arctique et Antarctique.

et Antarctique. 13. Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation à la Convention sur la diversité biologique, plus communément appelée Protocole de Nagova sur l'accès et le partage des avantages (APA), est un accord international sur la biodiversité. Il a été adopté par les Nations unies. le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon, et est entré en viaueur le 12 octobre 2013.

14. ORE: il s'agit d'un outil contractuel entre un propriétaire, privé ou public, lui permettant de mettre en place de manière volontaire des mesures de protection de l'environnement.

15. Les passages en italique sont issus du texte « Biodiversité: une lutte permanente », contribution pour *l'Humanité*, L. Foulqiier, A. Pagano, H. Bramy.

16. lci compris au sens de l'énergie solaire directe utile à la photosynthèse. stipulait que la France était en retard sur ses objectifs en matière de climat.

Toutefois, même avec ces avancées, trop d'intérêts contradictoires ralentissent l'urgence d'une action conséquente et efficace pour la préservation de la biodiversité. La domination de l'économie libérale détruit et oppose les hommes à la nature quand elle ne cherche pas à en tirer un profit maximum.

### La marchandisation est une menace pour les êtres vivants et la nature<sup>15</sup>

La biodiversité est essentielle à l'humanité. Elle en est complètement dépendante, notamment au travers des services écosystémiques dont les humains retirent des bénéfices. On recense quatre catégories de services parmi lesquels ceux:

- d'approvisionnement: nourriture, combustibles, matériaux ou médicaments...;
- de régulation: climat, inondations, pollinisation...;
- socioculturels: bénéfices récréatifs, culturels, esthétiques;
- de soutien: action nécessaire à tous les autres services assurant

le bon fonctionnement de la éviter, réduire, compenser) lié à un biosphère (grands cycles biogéochimiques de l'eau, du carbone...) effet, on ne peut pas reproduire à l'identique (équivalence écologique)

Les «penseurs» du libéralisme et leurs économistes veulent nous démontrer que seuls la privatisation et le marché avec la concurrence libre et non faussée peuvent préserver la biodiversité. Des entreprises envisagent de s'approprier des écosystèmes pour accaparer des espèces, des gènes, des forêts ou des captages d'eau et «brevetabiliser» tout ce qu'ils peuvent.

Ces services écosystémiques devraient être évalués pour être vendus! Mais la valeur des éléments naturels ne relèvent pas que de leur utilité! En fait, le système en place veut transformer les biens et les services en objet de valeur quantifiable et échangeable via des mécanismes de marché. Cette méthode est une grave impasse. Il faut au contraire combattre la privatisation des services rendus par la nature, organiser l'accès aux ressources génétiques par un partage juste et équilibré des avantages avec les populations autochtones...

Par ailleurs, soulignons que le mécanisme de «compensation» de perte de biodiversité (selon le triptyque: éviter, réduire, compenser) lié à un aménagement est dangereux. En effet, on ne peut pas reproduire à l'identique (équivalence écologique) ce qu'on détruit! Le principe des réserves d'actifs naturels qui fait des banques des opérateurs de compensation avec l'évaluation d'unités de biodiversité préservées ou restaurées, crée de fait un marché qui est le signe de la financiarisation de la nature.

Nous refusons toute appropriation individuelle ou collective et «brevatibilité» du vivant.

# Comment concilier activités humaines, activités économiques et préservation de la biodiversité?

Nous sommes engagés dans une course de vitesse. L'enjeu du devenir de la biodiversité est une question politique entière. Elle est essentielle à la vie humaine. L'Homme lui-même en constitue un maillon. C'est une question trop sérieuse pour la laisser entre les mains des tenants du marché capitaliste. C'est un défi que nous inscrivons en bonne place dans notre projet politique. Relever les défis



écologiques du développement humain durable et des rapports Homme-Nature sont intrinsèquement liés. Nous ne fermons pas la porte au progrès, bien au contraire, mais nous avons conscience qu'il nous faut changer de cap dans notre manière de produire, de consommer et d'urbaniser.

L'humanité, par son activité (agricole et industrielle), sous la tyrannie libérale d'un système productiviste et consumériste încontrôlé, exploite des quantités non négligeables d'énergie<sup>16</sup> et de matières premières; tandis qu'elle rejette de grandes quantités de déchets. D'une part, les prélèvements sont trop importants pour être renouvelés dans des délais naturels. D'autre part, la biosphère pour continuer son cycle de renouvellement doit être en mesure de recycler ces déchets. Ce qui s'avère difficilement soutenable. Les temps courts du profit financier et de l'exploitation conséquents au système capitaliste aujourd'hui mondialisé et financiarisé s'opposent aux temps longs nécessaires pour permettre le renouvellement et donc la survie des écosystèmes et de la biodiversité.

Un nouveau mode de production et de consommation est indispensable pour la transformation écologique de notre société.

Nous nous prononçons pour une croissance maîtrisée et un développement responsable qui redonne à l'industrie toute sa place dans la production (relocalisations, circuits courts). Nous affirmons que l'activité de l'industrie peut être compatible avec le respect de l'environnement si celle-ci innove ses pratiques en matière d'écoconception, contribue à une économie circulaire en lieu et place d'une économie verticale, favorise des filières de recyclage des matériaux et en termine avec l'obsolescence programmée<sup>17</sup>... Une taxe sur les prélèvements excessif ou inutiles des ressources naturelles devrait être instituée.

Par les valeurs constitutives qui sont les siennes, par les critères éloignés des notions de concurrence et de compétitivité qu'elle porte, l'économie sociale et solidaire contribue à ouvrir le champ des perspectives et à convaincre qu'un autre avenir est possible. Particulièrement adaptée au niveau des territoires car c'est là qu'elle est le plus efficiente,

elle participe à la relocalisation des activités, à la constitution de circuits courts, à l'innovation et à l'expérimentation citoyenne.

l'ONF – qu'il faut préserver –, et comme cela devrait être déjà le cas, au plan national, au moins pour l'eau et les déchets. Car l'eau est un

Plus globalement, notre ambition est un appel à l'intelligence collective et à un grand plan d'investissement dans la recherche et la formation pour développer les conceptions nouvelles liant les besoins au respect de l'environnement. Nous avons besoin d'une recherche fondamentale de haut niveau n'obéissant pas à des objectifs d'applications immédiates et dégagée des critères de rentabilité financière.

Nous voulons promouvoir un indice mondial de développement humain, fondé sur le niveau d'éducation, la durée de vie en bonne santé, un niveau de vie décent ou encore la mesure des inégalités de genre et de pauvreté. Il devient incontournable d'associer indices de développement humain (IDH), mesure de l'état de la biodiversité qui s'opposent aux seuls critères de profit financier du CAC40.

Il est urgent de bâtir un nouveau mode de développement humain durable qui satisfasse les aspirations des femmes et des hommes dont celle du droit au travail pour tous, la réponse aux besoins de bien vivre de nos concitoyens (réponse aux besoins humains).

Nous proposons une nouvelle ambition agricole et alimentaire émancipées des logiques de libreéchanges afin de garantir la souveraineté, la sécurité et la qualité alimentaire des populations. Pour cela, la juste rémunération du travail des paysans et des salariés agricoles est une condition incontournable. Cela implique de garantir des prix justes et rémunérateurs, de planifier la production, de soutenir équitablement les exploitations et les filières les plus fragiles. L'agriculture doit initier un nouveau mode de développement orienté vers l'agro-écologie, autrement dit l'agriculture paysanne.

De la même manière nous défendons une pêche artisanale, relocalisée et rémunératrice.

Nous plaidons également pour une véritable politique forestière en renforçant les missions de services publics de l'ONF.

Un projet alternatif réussi ne peut s'envisager sans le développement et la modernisation de services publics compétents, à l'image de

l'ONF – qu'il faut préserver –, et comme cela devrait être déjà le cas, au plan national, au moins pour l'eau et les déchets. Car l'eau est un bien commun de l'humanité. Sa gestion doit être sortie des griffes des multinationales. Et les déchets des uns peuvent devenir des ressources pour d'autres.

Le développement des services publics de l'environnement et de l'écologie est donc crucial, tout comme celui d'entreprises publiques fonctionnant avec des critères d'économie de ressources naturelles et de moyens matériels... Des services publics nationaux qui doivent coopérer entre eux jusqu'au niveau mondial...

Nous sommes au cœur des rapports de lutte de classe Homme/

Agir pour la gestion économe des ressources naturelles appréhendées comme des biens communs, contre le réchauffement climatique, pour le respect de la biodiversité et des écosystèmes, répondre à la crise alimentaire et avancer vers une transition énergétique la plus décarbonnée possible sont des conditions incontournables pour préserver l'humanité et la planète. Toutefois, cette ambition n'a de sens pour les communistes que si le combat s'exprime, avec tout autant de force, sur le terrain social afin de résorber les inégalités. Le combat contre les inégalités sociales et environnementales sont les deux faces d'une même pièce.

### Retour aux assises...

Nous avons affirmé: « Nous sommes à la croisée des chemins entre, d'une part, un mode d'exploitation des êtres humains et de la nature qui fait courir le risque de réelles menaces pour l'humanité et, d'autre part, la construction, en cours, d'un autre monde, respectueux de la vie des hommes et des femmes, comme de leur environnement.»

C'est un nouveau monde qui cherche à se développer, non pas sur la concurrence, de tou·te·s contre tou·te·s, mais sur la coopération, la solidarité et la préservation des ressources naturelles. À ce monde-là, qui émerge au travers d'une multitude d'actions, de mobilisations, de savoir-faire, nous voulons apporter notre contribution de communistes.

17. Lire à ce propos les travaux de la Convention industrie du PCF.

# Luttes et écologie, quelle visée révolutionnaire?

# Les luttes sociales, un vecteur fondamental du dépassement de la contradiction écologie/industrie

## Léo Purquette

Tout ce qui bouge n'est pas rouge, mais tout ce qui est vert n'est pas toujours très clair. Face à un discours écologique de façade et de position qui ne remet pas en cause les logiques capitalistes à l'origine du désastre écologique, le renforcement des luttes sociales et des pouvoirs des travailleurs sur les gestions d'entreprises constitue un levier potentiellement bien plus efficace pour engager une réelle refonte écologique des modes de production à l'échelle planétaire.

out ce qui bouge n'est pas rouge.» Encore moins spontanément!

C'est une évidence après une année marquée par le mouvement des gilets jaunes et les mobilisations pour le climat qui ont poussé dans la rue une partie de la jeunesse et pesé sur le résultat des élections européennes.

«Tout ce qui est vert n'est pas toujours très clair», pourrait-on ajouter car ce qui bouge mérite d'être interrogé, analysé, mis en relation avec les objectifs de transformation sociale et de progrès humain, ainsi qu'avec une analyse des logiques et des pouvoirs qui structurent et orientent notre société. En l'espèce, la journée du 23 juillet a été éclairante. Le jour où l'Assemblée nationale recevait Greta Thunberg, jeune égérie du combat pour le climat, la majorité votait en faveur du traité CETA, traité dit de libre-échange (mais aussi de libre investissement et libre circulation de l'argent et des profits...) avec le Canada dont les conséquences sociales et environnementales sont déjà connues. À cette occasion, Brune Poirson, ministre d'Emmanuel Macron, réchauffement climatique et de

ex-directrice du développement durable de Veolia Water India, s'est découverte anticapitaliste le temps d'un bavardage au Palais Bourbon. «Surtout ne lachez rien, continuez à vous mobiliser vous nous poussez vers le xx1e siècle», a-t-elle lancé à l'adolescente et aux jeunes qui l'entouraient avant d'ajouter: «La transition écologique va nous permettre de sortir d'un système économique qui est devenu, c'est vrai, de plus en plus absurde.»

# La logique du capital à l'origine du désastre écologique planétaire

Absurde mais générateur d'immenses profits pour quelques-uns. Et ces immenses profits ne sont pas une conséquence anecdotique du système, un dégât collatéral dont on pourrait se passer. Ils sont la logique même du système et de l'organisation de ses pouvoirs: rechercher toujours plus de profits et toujours plus accumuler. Voilà de quoi ce système est le nom! Mais en jouant la carte du «tous ensemble pour le climat », les tenants de ce système tentent de gommer les causes profondes du reporter au plus tard possible le nécessaire changement de mode de développement. Même brouillage des repères quand la tête de liste EELV lors des élections européennes refuse de se situer sur un axe droite-gauche.

Pourtant l'urgence est là. Nous n'avons plus le luxe de cette grande hypocrisie.

Beaucoup de moyens sont mis en œuvre pour faire de la mobilisation croissante pour le climat un accélérateur de la dépolitisation des questions écologiques, une occasion d'ancrer dans la nouvelle génération l'idée que le climat est une question «au-dessus» du débat politique, qu'elle concerne tout le monde. Certes elle concerne tout le monde, mais si rien n'est fait, les uns en pâtiront quand les autres auront les moyens de se maintenir dans leur bulle protectrice de richesse. Pire, ceux-là entretiendront et élargiront la crise. D'ailleurs, ils commencent à réfléchir aux moyens de nous vendre à prix d'or des palliatifs aux problèmes qu'ils ont eux-mêmes créés pour générer leurs profits jusqu'à présent.

Non, les gouvernants interpellés par la jeunesse ne demeurent pas

inactifs par paresse générationnelle ou manque de vision. Non la situation n'est pas bloquée par d'impalpables *lobbies* dont le but serait de polluer au maximum. La lutte contre le changement climatique se heurte aux intérêts du capital mondialisé et ultra-financiarisé.

Oui la question climatique est une question de classe. Mais pouvonsnous nous en remettre à un grand soir lointain pour changer les choses? Ce sont les logiques capitalistes, de la domination du profit et du capital, dès maintenant, qu'il faut faire reculer depuis l'entreprise jusqu'à l'économie globale et dans la culture.

# Les luttes sociales sont un moyen de contrer cette logique capitaliste

Pour y parvenir, les luttes sociales sont un vecteur fondamental. Méprisés par les gouvernants et trop souvent regardés avec une distance méfiante par un certain nombre de collectifs citoyens, les salariés en lutte dans leurs entreprises sont soucieux de l'enjeu écologique et porteurs de propositions innovantes. Parce que seur santé au travail mais aussi celle en tant que riverains en dépend, parce qu'ils veulent un emploi qui soit durable, parce qu'ils savent mieux que personne les modifications à apporter pour une production plus propre, parce qu'ils veulent donner un autre sens à leur travail, les salariés ont toute légitimité pour intervenir dans le champ de la transition écologique. Dans de très nombreuses entreprises, les travailleurs, leurs syndicats, ont intégré depuis longtemps l'exigence écologique dans leurs revendications.

Les salariés de l'énergie tout particulièrement se battent pour sortir leur secteur des griffes du marché, même repeint en vert. Leurs propositions nourrissent le débat public en se fondant sur des arguments rationnels. Exemple: dans les Bouches-du-Rhône, le gouvernement a décidé de fermer la centrale thermique de Gardanne en justifiant cette décision unilatérale par l'impératif écologique. Bien que les 4 centrales à charbon françaises réunies ne représentent qu'1 % des émissions de CO<sup>2</sup>, leur sort a valeur de symbole: il faut fermer. Et pourtant des alternatives existent, sont portées par les salariés pour développer la biomasse, pour expérimenter la capture du carbone, pour faire de ce site un laboratoire de demain. Mais cela nécessite de l'investissement, de la recherche. Donc des dépenses, de l'argent avancé qui va permettre de créer des richesses réelles et utiles – surtout des salaires de chercheurs de techniciens, d'employés, d'ouvriers, des dépenses pour les services publics – mais moins de profit et d'accumuler moins de capital.

Donc des dépenses moins rentables que des placements financiers, des rachats d'entreprises ou des délocalisations. Et c'est pourquoi ils ne sont pas entendus. En grève depuis le 7 décembre 2018, ils ne lâchent pas baffaire. Leur lutte noest pas défensive, elle noest pas à courte vue pour maintenir quelques années de plus une installation vouée à la fermeture, elle vise à faire éclore sur ce site des innovations dont les bienfaits pourraient servir la transition énergétique à béchelle mondiale.

L'urgence écologique la plus forte est-elle de juguler le réchauffement climatique? Si oui, il faut nous donner les moyens d'y répondre. Développer les énergies renouvelables qui sont par nature des sources d'énergie discontinues est indispensable mais suppose de développer en face d'autres sources d'énergie. C'est pour cela qu'en Allemagne des centrales au charbon ouvrent alors qu'elles sont génératrices de gaz à effet de serre. Face à cette incohérence, la pertinence d'un mix énergétique incluant le nucléaire est renforcée. Cela suppose de constituer un secteur de l'énergie 100 % public, dont la boussole ne soit pas le profit mais la réponse au défi climatique et aux besoins de la population, avec de nouveaux droits d'intervention pour les salariés et les populations. Cela suppose des luttes de haut niveau, une planification écologique et un volontarisme fort pour structurer des filières localisées en France. Et des pouvoirs sur l'utilisation de l'argent: recherche ou placements financiers? Nouvelles productions écologiques, dépenses de formation ou rachats financiers? Investissements longs ou délocalisations?, etc.

Autre exemple: la raffinerie Total de la Mède dans les Bouches-

du-Rhône. La multinationale l'a convertie en «bioraffinerie», c>està-dire que celle-ci produit du «biocarburant» à partir d'huiles végétales (huile de palme) en consentant 250 millions d'euros d'investissements. Présentée comme un progrès pour l'environnement et une autonomisation vis-à-vis des énergies fossiles, cette transformation n'est pas sans poser problème. En effet, la production implique le traitement de 300 000 tonnes d'huile de palme par an. Or sa culture est bien souvent la cause de la déforestation primaire (contre la biodiversité et la capacité d'absorption de carbone par les forêts) et son transport jusqu'à nos latitudes n est pas sans coût écologique. Les salariés et leur syndicat CGT revendiquent depuis le début une réorientation du projet industriel pour que leur raffinérie remplace l·huile de palme par un cocktail d'huiles produites en France et d'huiles usagées qui seraient ainsi recyclées. Loin de s'enfermer dans une posture défensive, ils ont rencontré les collectifs citoyens engagés pour la préservation du climat et la défense de l'environnement. Ils ont fait appel à un cabinet d'experts indépendant pour démontrer la viabilité de leurs propositions.

Dernier cas pratique: des activistes mettent la pression pour fermer l'usine Alteo, située elle aussi dans les Bouches-du-Rhône. Pourtant comme il le lui a été imposé, elle a cessé ses rejets en mer (de boues rouges) et elle produit de l'alumine de pointe indispensable, entre autres choses, aux batteries des voitures électriques et à la confection de panneaux solaires à haut rendement. Reste à régler la question des résidus de production actuellement stockés à proximité de l'usine. Là encore, cesa suppose un effort d'investissement long, de recherche et développement, de formation pour utiliser et valoriser correctement ces déchets. Des pistes de solutions émergent: fabrication de briques, de tuiles, de billes expansées pour alléger les matériaux... Là aussi les salariés poussent pour les faire aboutir car cette activité pourrait bien sûr être délocalisée en Roumanie avec des normes sociales et environnementales sans commune mesure avec les nôtres.

## Les travailleurs, moteurs de l'alternative écologique

Trop souvent, comme en matière sociale, les revendications écologiques des collectifs de travail sont méprisées, ignorées, bafouées. Les femmes et les hommes sont sommés de se taire au travail. Tout iuste auraient-ils le droit de se penser comme des consommateurs coupables, recevant l'injonction d'acheter « mieux » pour « sauver la planète » sans en avoir les moyens. A contrario de cette impasse dans laquelle le capitalisme mondialisé nous conduit, la prise en compte de l'enjeu écologique renforce l'urgence de conquérir de nouveaux pouvoirs à l'entreprise pour que les salariés puissent intervenir sur la gestion, peser pour orienter la production dans le sens de l'efficacité sociale et écologique, c'est-àdire de s'opposer à la dictature des critères de rentabilité financière maximale. Pour être effectifs ces nouveaux pouvoirs à l'entreprise doivent s'accompagner d'une conquête de nouveaux pouvoirs sur l'argent (crédit bancaire, fonds publics, profits des entreprises, épargne) afin de financer les indispensables mutations de l'appareil de production. Mutations au moins autant matérielles (investissements) qu'immatérielles (formation, recherche, embauches...).

### Travailleurs, sauvonsnous nous-mêmes...

Le défi climatique, la protection de l'environnement, exigent une transformation radicale du mode de développement qui ne pourra venir d'en haut même si elle aura besoin de points d'appui à tous les niveaux de pouvoir politique.

En cela, les luttes sociales sont un puissant vecteur de dépassement de la contradiction écologie-industrie. Et peut-être sont-elles plus que cela. D'une part, elles poussent à parler «technologies» et investissements, comme étant des enjeux de classe et de civilisation très modernes, des nouveaux domaines de la lutte qui poussent depuis quelques décennies. D'autre part, mises en relation entre elles dans une filière, une région, un pays, un continent, jusqu'à l'échelle mondiale, tout en conquérant des pouvoirs politiques, non pas en soi, mais comme point d'appui, elles dessinent une visée révolutionnaire du xx1e siècle qui fait écho aux paroles d'un chant écrit au XIX<sup>e</sup> « producteurs sauvons-nous nous-mêmes, décrétons le salut commun ».

# **CETA et écologie :** d'autres accords sont possibles!

### **Julien Brugerolles**

Ce 23 juillet 2019, la contradiction avait de quoi être saisissante. Alors qu'au Yukon et en Alberta, des milliers d'hectares de forêt boréale venaient de partir en fumée en quelques semaines, que la banquise arctique canadienne se rétractait à grande vitesse, que la France et l'Europe connaissaient canicules et sécheresses, bref, que la « maison brûlait », les défenseurs de la signature de l'accord économique et commercial global UE-Canada (AECG ou CETA en anglais) tentaient de justifier devant l'Assemblée nationale de la qualité inégalée de ses 30 chapitres thématiques, de son « instrument interprétatif commun » et de ses 151 pages d'annexes... y compris sur le plan écologique.



Cet accord dit de «2° génération» vise pourtant uniquement à accroître les échanges commerciaux de biens et services et les investissements entre le Canada et l'Union européenne en faisant tomber à la

c'est-à-dire les droits de douanes applicables à certains produits entrant, et «non-tarifaires», c'està-dire des limites quantitatives (quotas), ou le respect de normes ou règlementations (sanitaires, sociales, techniques...) imposées à l'entrée de produits.

fois les barrières dites «tarifaires», Arrimé au mythe néolibéral des vertus intrinsèques de l'expansion du commerce international, le CETA entend servir de modèle après les traités dits de « première génération» qui se sont échinés à faire tomber les «barrières tarifaires», notamment avec le GATT de 1994 (General Agree1. <https://

www.consi-

lium.europa.

eu/fr/policies/

trade-policy/

trade-agree-

ments/>.

Economie et politique/ juillet-août 2019/780-781

ment for Tarifs and Trade). Suite à l'échec après 2006 des négociations de libre-échange multilatérales du cycle de Doha au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux impasses successives à l'adoption de traités multilatéraux (ACTA, TISA), la Commission européenne poursuit une stratégie active de conclusion d'accords de libre-échange bilatéraux avec les pays ou organisations économiques régionales1. Deux accords de cette génération sont entrés en vigueur: en 2011 entre l'UE et la Corée du Sud, en 2013 entre l'UE, le Pérou, la Colombie et l'Equateur. Et 8 accords sont en cours de finalisation ou de ratification: le CETA, l'accord UE-Japon, l'accord UE-Singapour, l'accord UE-Vietnam, l'accord UE-Mexique, l'accord UE-MERCOSUR, l'accord UE-Nouvelle-Zélande/Australie, l'accord UE-Chili.

L'ensemble du processus de négociations du CETA confié par mandat à la Commission européenne par le Conseil européen (chefs d'État et de gouvernement des 28) aura tenu de l'opacité la plus complète vis-à-vis des intérêts en présence, en particulier ceux des grandes entreprises transnationales, ou d'outils d'arbitrage comme le mécanisme de règlement des différends inclus dans ce type d'accord.

Chronologiquement, c'est le 26 septembre 2014, que le gouvernement canadien, le président du Conseil européen (Herman Van Rompuy) et le président de la Commission européenne (José Manuel Barroso) parachèvent le projet d'accord. En juillet 2016, la Commission européenne se prononce en faveur du traité, puis le 15 février 2017, le CETA est approuvé par le Parlement européen. Le 11 mai 2017, le CETA est ratifié par le Canada après 3 jours de débats à la Chambré des Communes. Depuis le 21 septembre 2017, l'accord est entré en «application provisoire» pour ce qui ne concerne que les matières relevant des compétences ex-clusives de l'UE, à l'exclusion notamment des dispositions des chapitres 8 et 13 relatives aux investissements autres que directs et au règlement des différends investisseur-État.



L'ensemble du processus de négociations du CETA confié par mandat à la Commission européenne par le Conseil européen (chefs d'État et de gouvernement des 28) aura tenu de l'opacité la plus complète vis-à-vis des intérêts en présence

L'essentiel du débat public préalable à son adoption a porté sur le contenu des dispositions techniques, le périmètre des produits et services qui pourront être échangés, sur les niveaux réglementaires des deux parties applicables, ainsi que sur les conséquences possibles du mécanisme de règlement des différends transformé en tribunal d'arbitrage pour les investisseurs. Les conséquences pour le secteur agricole ont fait l'objet de l'essentiel des critiques en France.

# Quelques données économiques

La justification du renforcement des relations commerciales entre le Canada et l'UE ne sautait sans doute pas aux yeux de l'observateur extérieur, entre un pays de 37 millions d'habitants et l'ensemble régional de 513 millions d'habitants que constituait l'UE à 28. Mais si le Canada est le 12<sup>e</sup> partenaire commercial de l'UE, l'UE est, elle, le second partenaire commercial du Canada derrière les États-Unis, représentant près de 7 % des exportations canadiennes, tandis que le Canada ne représente que 2 % des exportations de l'UE à 27 avec un commerce des biens entre les deux partenaires qui s'élève à près de 60 Md€ par an. L'UE est le 2<sup>e</sup> investisseur étranger au Canada et le Canada le 4<sup>e</sup> investisseur étranger dans l'UE.

En 2017, les échanges commerciaux entre la France et le Canada représentaient 11,2 Md€ (6,3 Md€ de biens et 4,9 Md€ de services) et les exportations françaises vers le Canada ont atteint leur plus haut niveau en 2018 à 3,36 Md€. La France est le 9<sup>e</sup> fournisseur de biens et services au Canada et son 14e investisseur étranger, avec 8 Md€ l'accord ont été particulièrement

de stock d'investissements directs en 2014. Environ 600 entreprises françaises sont installées au Canada, principalement au Québec, elles emploient plus de 85 000 personnes. Le Canada, quant à sui, compte 200 filiales de sociétés en France qui emploient 21 000 personnes.

La conclusion rapide de cet accord tient aussi à la fois de la position stratégique du Canada, dont l'économie est très étroitement dépendante des États-Unis, et des spécificités de son économie qui s'appuie largement sur ses ressources naturelles et énergétiques. L'intérêt des grandes transnationales capitalistes à base européenne dans les secteurs énergétiques, miniers et industriels d'accentuer leur implantation au Canada a pesé dans le rythme donné à la conclusion des négociations, tandis que dans le même temps le projet d'accord avec les États-Unis (TAFTA) est toujours reporté, et que des dissensions sont apparues entre le Canada et les États-Unis sous l'administration

### Commercer plus... mais dans quel but?

Sans esprit mal placé, on imagine assez bien la satisfaction du travail accompli qui a pu être celle de l'ensemble des négociateurs de la Commission, des juristes et groupes d'experts économiques ad hoc qui se sont impliqués pleinement dans la construction ou l'évaluation des effets économiques d'un tel accord des deux côtés de l'Atlantique. Depuis le sommet UE-Canada du 6 mai 2009, les directives de négociations données à la Commission européenne ont été tenues secrètes jusqu'en 2015. Et il ne faut pas être devin pour constater que les dernières années avant l'entrée en vigueur de 2. <https:// ec.europa.eu/ trade/policy/ in-focus/ceta/ ceta-chapterby-chapter/ index\_fr.htm>. 3. Rapport d'études CEPII: « Évaluation macroéconomique des impacts de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne », <a href="http://www2."><a href="http://www2.">http://www2.</a> assembleenationale.fr/ static/15/evaluation\_macroeconomique impacts\_accord.pdf>.

intenses pour rattraper progressivement les «trous dans la raquette » du mandat de négociation initial, pointés du doigt au fur et à mesure de son dévoilement par les mobilisations sociales et politiques. L'impression d'avoir fait avancer le «contenu qualitatif» du CETA, notamment avec les ajouts des chapitres 22, 23 et 24, a d'ailleurs servi utilement ces dernières années de justification au pouvoir en France comme au niveau européen pour parvenir à une ratification.

Mais le problème est ailleurs... Il tient à l'utilité même de passer plus de dix années à construire un accord uniquement commercial. Un accord qui ne vise à fixer des règles contraignantes que dans une direction: la croissance des échanges commerciaux et des investissements et la suppression des «obstacles» à la libreconcurrence... et aucune règle nouvelle, aucune coopération précise, aucun objectif partagé et contraignant tant en matière sociale qu'environnementale.

Le fond du problème est bien politique: le CETA, comme l'ensemble des autres accords commerciaux en cours de ratification ou totalement corsetés par les principes de libéralisation de l'ÔMC de 1995. C'est à ce titre qu'ils apparaissent comme totalement dépassés au regard des enjeux humains et environnementaux du xxı<sup>e</sup> siècle, en continuant de s'appuyer sur un mythe, celui d'un capitalisme mondialisé, spécialisé et financiarisé, et d'une société de «tout marché», supposés bienfaiteurs de l'humanité. Ils sont ainsi déconnectés par leur objet même des enjeux internationaux prioritaires qui portent aujourd'hui sur la lutte contre les inégalités et la pauvreté, la répartition des richesses créées, la réorientation des systèmes productifs au service du climat et de la biodiversité, le déploiement de mécanismes universels de protection et de sécurité sociale.

Si ces accords entretiennent une cécité quasi totale au regard du monde qui vient, ils ne doivent pas seulement servir à renforcer notre capacité de dénonciation, mais nécessitent de porter des contre-propositions concrètes et révolutionnaires à l'ordre juridique du capitalisme mondialisé en train de s'affirmer. Car la croissance des inégalités de capital, de revenus et de négociation, sont des accords de maîtrise scientifique et techno-

logique que portent ces logiques sont indissociables de l'émergence des crises économiques, sociales, climatiques et environnementales et des conflits émergents.

## **Environnement: aucun** objectif contraignant en matière climatique ou de biodiversité

Comment intégrer a minima la dimension écologique dans un accord portant sur l'extension du commerce international? C'est manifestement la difficile équation à laquelle se sont attachés en dernière minute les rédacteurs du CETA: en rappelant le simple principe de respect des accords environnementaux multilatéraux des deux parties, en particulier l'Accord de Paris, et la possibilité de légiférer dans le domaine environnemental. Pour le reste, l'ensemble du chapitre qui est consacré au couple « Commerce et environnement» s'en tient à du pur langage technocratique et à des mécanismes de coopération facultatifs, sans objectif précis ni cadre contraignant.

Ce chapitre confirme combien la théorie néolibérale éprouve de difficultés à intégrer la dimension



écologique dans sa «juridicisation» du capitalisme et du libre-échange. Car le fond du problème est évacué: la contradiction entre les objectifs des détenteurs de capitaux, la maximisation des profits au travers d'accords commerciaux et d'investissement, et des enjeux sociaux et environnementaux de notre siècle qui commandent une sortie des logiques de rentabilité et de court-terme.

Certains passages de l'accord<sup>2</sup> sont à ces titres tout à fait éclairants. Dans le chapitre 5 consacré aux «mesures sanitaires et phytosanitaires», l'article 5.2 précise que « le présent chapitre a pour objectifs: a) d'assurer la protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux tout en facilitant le commerce; b) de faire en sorte que les mesures sanitaires et phytosanitaires («SPS») des Parties ne créent pas d'obstacles injustifiés au commerce». Voilà qui laissera tout le loisir aux juristes spécialistes du droit commercial d'apprécier la portée opérationnelle de telles assertions dans les pratiques commerciales.

Le chapitre 24 «Commerce et environnement» donne, lui, véritablement le tournis. On y retrouve à la fois des dispositions généralistes au « Droit de réglementer» (article 24.3) et au «Maintien des niveaux de protection» environnementale (article 24.5), tout en reconnaissant «la contribution que peut avoir le commerce pour le développement durable» (article 24.2) et «la nécessité de réduire les obstacles non-tarifaires attachés aux marchandises et services environnementaux», sans aucune référence précise (article 24.9). Ses articles 24.12 (Coopération en matière environnementale) et 24.13 (Mécanismes institutionnels) pourraient même être qualifiés de modèles d'hypocrisie technocratique tant leur rédaction est vide de sens et de caractère effectif.

# L'occasion manquée de répondre aux principaux défis écologiques des deux côtés de l'Atlantique

Dans le travail préparatoire à sa ratification <sup>p</sup>ar les États, plusieurs analyses d'impacts ont intégré finalement un volet environnemental, tout particulièrement

centré sur le bilan carbone. Le rapport d'étude du 12 juin 20193 annexé au projet de loi français de ratification revient ainsi sur les effets d'un accroissement possible du transport international de marchandises et sur les conséquences possibles des variations d'activité économique dans les deux zones, en concluant que «le bilan global des variations d'émissions liées au fret international sont quasiment nulles du fait de l'AECG» et que «le respect de l'Accord de Paris impose d'éviter des émissions qui auraient eu lieu du fait de l'AECG», puisque les deux parties « ont réitéré leurs engagements à l'occasion de l'AECG». On pourrait naturellement s'attarder sur le contenu et la rigueur scientifique de ces évaluations tout comme sur la capacité des deux parties à tenir réellement leurs engagements.

Mais, là aussi, il nous semble que c'est bien plutôt le prisme très restrictif de l'analyse brute de la croissance marginale des échanges qui doit être remis en cause. Car, en se tenant à ce type d'étude d'impacts très classique, nous restons «hors-champs» des grands enjeux écologiques qui devraient guider nos relations internationales et nos contenus de coopération en particulier avec un pays comme le Canada. Une réelle volonté environnementale transatlantique aurait commandé de mettre tout sur la table, en commençant par le fond des difficultés des deux parties: le contenu des productions et des modes de production avec notamment leur întensité énergétique, leur empreinte carbone et leurs consommations de matières, l'évaluation et l'intégration des émissions de gaz à effet de serre dites «importées» ou transférées par les logiques de rentabilité et de délocalisation industrielle, la domination de grandes firmes multinationales et du secteur bancaire dans les orientations productives, la disponibilité future des ressources naturelles, la pérennité des écosystèmes impactés par les activités...

Prenons l'exemple sans doute le plus marquant qu'est celui de la « transition » énergétique. Une coopération réellement efficace entre le Canada et l'UE est nécessairement liée à des réorientations majeures et difficiles à conduire, et où l'appui de politiques et de moyens publics à toutes les échelles près de 7 % des terres avec des écosystèmes directement dépendants buteurs au changement (forêt boréale, toundra arctique), tandis que l'ecologique de l'UE tie territoire depuis la Me jusqu'à la Scandinavie.

sont indispensables: notamment pour le Canada, pour s'affranchir progressivement de l'exploitation et du commerce des hydrocarbures non conventionnels qui constituent aujourd'hui une base économique fondamentale et territorialisée (Alberta), avec pour partenaire essentiel les États-Unis (entre 15 et 20 % du pétrole et du gaz naturel utilisé aux Etats-Unis provient du Canada!) ; côté européen, pour s'attaquer au cœur de son vrai défi énergétique et climatique que constitue la dépendance au charbon ou au gaz naturel de l'Allemagne, de la Pologne et des pays de l'Est. Car des deux côtés de l'Atlantique, les grands groupes transnationaux des secteurs pétrolier, minier et bancaire ont été au cœur de la dynamique de l'accord commercial et entendent poursuivre leurs investissements pour pérenniser leurs activités et leurs rentes financières!

Plus globalement, l'hyper-dépendance économique du Canada avec les États-Unis pour certains de ses secteurs clés et aux impacts écologiques les plus forts (énergie, extraction minière, agriculture), est toujours consacrée par l'Accord Canada/États-Unis/ Mexique (ACEUM) qui va remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Il ne fait aucun doute de la volonté Etatsunienne de conserver le Canada comme véritable base-arrière de «capital naturel» au service de son expansion. Et les relatives tensions naissantes entre les 2 pays sur ce point auraient pu utilement servir de point d'entrée pour un accord UE-Canada intégrant une dimension environnementale nouvelle.

L'autre point noir environnemental du CETA tient aussi à l'absence totale de référence à la protection de la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes alors que le Canada et l'UE ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine. Avéc ses près de 10 millions de km<sup>2</sup> de superficie, le Canada est un géant planétaire représentant près de 7 % des terres émergées, avec des écosystèmes et biomes directement dépendants ou contributeurs au changement climatique (forêt boréale, toundra, banquise arctique), tandis que la diversité écologique de l'UE tient de son territoire depuis la Méditerranée 4. <a href="https://">https://</a>
eurlex.europa.eu/
legal-content/
FR/TXT/?uri=
celex%3A
12012E
%2FTXT>.

# Le besoin d'accords de maîtrise du commerce international et de l'investissement au service de la révolution écologique et sociale

27 ans après le «Sommet de la Terre» de Rio de 1992 et alors que la crise écologique menace la paix mondiale et la capacité de survie de l'humanité, rien de ce qui est prévu dans cet accord ne vise à construire une coopération effective et efficace sur les enjeux écologiques planétaires. Nous pouvons légitimement nous indigner de l'obsession des dirigeants à conduire de telles négociations commerciales... mais il nous appartient de dépasser le consensus européen actuel qui se satisfait de négociations uniquement commerciales.

À ce titre, l'article 217 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne<sup>4</sup> autorise les accords d'association permettant à l'UE de « conclure avec un ou plusieurs pays tiers ou organisations internationales des accords créant une association caractérisée par des droits et obligations réciproques, des actions en commun et des procédures particulières ». Ce socle juridique européen de coopération a jusqu'à présent essentiellement servi d'outil pour les relations de l'UE avec les États limitrophes ou les candidats à l'entrée dans l'Union. Mais il pourrait appuyer la demande de construction de véritables «accords de maîtrise du commerce international et de l'investissement » au service d'une révolution écologique et sociale comme nous le défendons. Avec un pays comme le Canada, il pourrait être mis au service d'une approche globale et systémique pour fixer de vraies ambitions et règles partagées, avec des objectifs contraignants dans des secteurs prioritaires:

– sur le volet agricole et alimentaire, avec le déploiement de nouveaux modèles productifs agroécologiques au service de l'accès à une haute qualité alimentaire pour l'ensemble la population, du soutien à des structures agricoles de petite taille ou familiales, des revenus et de l'emploi agricole sur tous les territoires;

- sur le volet de l'exploitation des énergies carbonées et des ressources minérales, en déterminant des plafonds ambitieux et contraignants vis-à-vis de leur recours, et l'intégration des émissions importées dans les objectifs nationaux chiffrés de baisse des émissions de gaz à effet de serre;

 sur les secteurs clés identifiés comme les plus émetteurs ou les plus impactants en matière de biodiversité, comme les transports et la production énergétique, ouvrir la voie à des coopérations jusqu'à des services et pôles publics ou la définition de nouveaux biens communs;

- sur les politiques financières, monétaires et de crédit, pour pénaliser les logiques spéculatives, de rendements financiers et d'évasion fiscale qui conduisent à accélérer les atteintes environnementales et climatiques et, dans le même temps, pour soutenir les investissements vertueux en faveur de l'efficacité et de la limitation de la consommation énergétique, de la décarbonation de l'économie, de la restauration des écosystèmes altérés;

 sur la définition de programmes éducatifs, culturels et de recherche communs avec des moyens affectés.

Initier de telles démarches implique de s'appuyer d'ores et déjà sur les forces sociales et progressistes existantes des deux côtés de l'Atlantique. L'appel à rejeter le CETA qu'ont lancé quelques jours avant le vote à l'Assemblée nationale des députés de la Chambre des Communes d'Ottawa ou de l'Assemblée nationale du Québec<sup>5</sup> aurait mérité plus d'attention: «Nous croyons que ce type d'accord commercial n'est pas la bonne solution pour répondre aux problèmes les plus préoccupants d'aujourd'hui: les inégalités sociales, les atteintes aux droits de la personne et les changements climatiques.» Pour ne pas laisser les grands enjeux de coopération aux seuls experts ès libre-échange de la Commission européenne ou des gouvernements, il est urgent de pouvoir s'appuyer sur un travail concret et collectif visant une réappropriation citoyenne et populaire. Car les seules initiatives de dénonciation peuvent facilement conduire à caricaturer notre combat politique dans des positions protectionnistes » voire «nationalistes» qui sont tout à fait à l'opposé de notre vision de la coopération internationale et de progrès social et écologique.

députés du Nouveau parti démocratique, du Parti Vert du Canada et de Québec solidaire: <https://www. francetvinfo.fr/ monde/canada/tribune-leceta-nest-pasune-bonnesolution-septdeputescanadiens-appellent-leurshomologuesfrancais-a-nepas-ratifier-letraite\_3537245. html>.

5. Sept





# Oui, la lutte paye!

## Jean-François Soury

A l'instar de la lutte menée dans l'immense majorité des hôpitaux de France, la lutte opiniâtre depuis 2016 des personnels de l'hôpital de la Creuse a permis de contrer l'offensive de l'ARS en l'obligeant à déposer un moratoire pour 3 mois et à discuter de propositions alternatives adaptées aux besoins du territoire. Depuis 2016, et bien que la situation de l'établissement reste précaire, l'ARS n'ayant pas renoncé à ses projets funestes, la mobilisation des personnels et des usagers a permis de maintenir le moratoire en imposant un rapport des forces dans la lutte. Oui, la lutte paye.



ubusson est la sous-préfecture de la Creuse. Elle est en proie à la désertification même si elle est mondialement connue pour sa tapisserie d'exception, dont Jean Lurçat fut un promoteur.

Elle compte 3 400 habitants contre 3716 en 2011, dont 20 % de personnes âgées de plus de 75 ans, et rayonne sur un bassin de vie de 66 communes pour un total de plus de 20 000 habitants. Compte tenu de cette démographie la question de l'accès aux soins est primordiale.

Dans cette commune il existait un hôpital et une clinique. Devant les difficultés de fonctionnement de la clinique, l'ARS décida en 2013 de l'absorption par l'hôpital de la clinique, ce qui mit l'hôpital dans une situation financière délicate.

Fin 2015, à l'initiative de l'ARS, un audit organisationnel et financier est réalisé afin de « préparer le retour à l'équilibre financier ».

Les conclusions de l'audit encouragent l'établissement à une rigueur budgétaire basée sur des économies à court terme impactant principalement la masse salariale, sans prise en compte des besoins du territoire. Celui-ci préconise entre autres la suppression de 28 emplois ETP, la suppression de la chirurgie ambulatoire, la diminution de l'activité du service des urgences, diminuer l'activité du laboratoire (contrat avec le labo privé de la ville), la suppression de lits en chirurgie, la suppression de lits en soins de suite et réadaptation (SSR), la diminution des effectifs de l'EHPAD, la suppression d'un poste de pharmacien, l'externalisation du service de restauration etc. C'est le démantèlement de l'hôpital qui est programmé.

Face à cela, le syndicat CGT de l'hôpital appelle dès le 9 mars 2016 à une première journée de grève majoritaire suivie par 57 % du personnel. De là suivront une série d'actions, de grèves, d'opérations ville morte, de manifestations, d'appels à la population, aux élus, de courriers envoyés à l'ARS par la population les 21 mars, 23 mars, 4 mai, 28 mai.

Face à cette mobilisation d'ampleur des salariés, des populations, l'ARS est contrainte d'annoncer fin mai un moratoire de 3 mois, jusqu'en septembre 2016. Durant ce moratoire, trois réunions par mois seront programmées entre des représentants de l'ARS, la Direction, des élus et des représentants du personnel. Elles sont destinées à dégager des pistes pour permettre à l'hôpital de retrouver l'équilibre financier tout en répondant au besoin d'offre de soins du territoire. Par conséquent, toutes les actions entreprises dans l'urgence par l'actuelle direction et axées sur la fermeture de services et de lits, sur des économies de personnel et en dépit de tout principe d'égalité d'accès aux soins et de démocratie (toutes ces actions ont été mises en place sans concertation préalable en instance) sont ajournées!

Durant ce moratoire le syndicat décide de construire avec l'ensemble du personnel, avec l'ensemble des services, une proposition alternative de développement de l'offre de soin répondant aux besoins de la population, du territoire et des salariés.

C'est un projet innovant, viable, répondant aux enjeux de santé publique de la population sud-creusoise d'aujourd'hui et de demain qui est construit, plaçant l'hôpital d'Aubusson comme fer de lance d'une filière



gériatrique tout en maintenant des services de proximité tels que la chirurgie.

Le 23 septembre un grand débat public est organisé en présence de Philippe Martinez pour présenter à la population ce projet alternatif: plus de 150 participants. Officiellement, en 2019 le moratoire n'a toujours pas été suspendu.

Même si le moratoire se poursuit officiellement, la direction n'a pas désarmé et continue son travail de sape. Son objectif: dégoûter la population à venir se faire soigner. En décembre 2016 la climatisation du bloc opératoire tombe en panne, créant des problèmes pour réaliser les opérations. Il a fallu 5 mois pour faire réaliser 3 devis, les travaux commençant en juin, la reprise des opérations commençant mi septembre 2017, soit 8 mois sans activité de chirurgie. Tout est fait pour diminuer l'activité, décourager les chirurgiens de venir, et faire peur aux usagers pour les détourner de l'hôpital et justifier la fermeture par manque d'actes.

Devant ce climat social qui se détériore et l'entêtement de la direction qui persiste à vouloir coûte que coûte faire passer son projet, en privant les agents des moyens de fonctionner correctement au lieu de négocier, les conditions de travail se détériorent de façon considérable. Devant la surcharge de travail en raison d'une inadéquation récurrente entre les effectifs et les tâches à réaliser, des signes de souffrance qui se traduisent par de l'épuisement et une baisse de la motivation, de nombreuses plaintes de salariés, auprès des représentants du personnel, qui dénoncent un mal-être persistant dans leur travail, une augmentation de l'absentéisme dans les services, les membres CGT du CHSCT décident d'une expertise sur les risques psycho-sociaux engendrés par la gestion du personnel. Seule réponse de la direction, en contester la nomination devant les tribunaux en septembre 2017. Peine perdue, elle sera déboutée et l'expertise aura lieu en février et mars 2018, le rapport rendu en CHSCT en juillet 2018. Ce dernier confirmera la dégradation des conditions de travail, l'épuisement des personnels, l'absence de vision d'avenir et donc le découragement des agents...

Depuis le mois de mai 2019 le personnel est appelé à une heure de grève par jour pour protester contre ses

conditions de travail. La seule réponse de la direction est qu'elle aurait un personnel « trop consciencieux » et des agents « ayant des conditions de travail très confortables ».

Mais même si l'ARS ne parle plus de son premier plan, elle n'en continue pas moins son travail de sape.

Elle est venue le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour faire entériner le CREF (Contrat de retour à l'équilibre financier). Celui-ci préconise, sous couvert de transformer l'hôpital en hôpital de proximité (pas de chirurgie, peu d'urgences, pas de SSR sauf autorisation spéciale dérogatoire selon l'activité) de supprimer 3,65 ETP infirmières + 1,30 AS + 1,30 ASH en médecine, 3 ETP infirmière + 1 AS en SSR, 3 ETP AS + 0,60ETP infirmière au SSIAD, 6 ETP ASH à l'EHPAD le Mont, 11 ETP ASH à l'EHPAD St Jean, ne plus remplacer les arrêts maladie inférieurs à 4 jours consécutifs et diminuer de 15 ETP les remplaçants, supprimer la chirurgie ambulatoire et presque plus d'urgence, sans compter les diminutions de lits en SSR et médecine (-3 et -4, pour arriver à 18 lits maxi en médecine à terme). Pas plus qu'en 2016 le personnel ne veut accepter ce projet contraire tant aux conditions de vie sur un territoire défavorisé pour la population, qu'aux conditions de travail des agents. L'ARS fut accueillie par un barbecue revendicatif du personnel devant l'établissement qui continue à refuser ce nouveau plan. Le conseil de surveillance de l'hôpital, hormis la direction et l'ARS, a refusé à l'unanimité ce projet (contrairement à la loi, aucun vote n'a eu lieu, et donc le CREF n'ayant pas été voté, il ne devrait pas être mis en place). Mais bien que faisant contre elle l'unanimité, l'ARS a choisi de passer en force, et passe outre le manque de vote, un plan réel et organisé pour l'avenir de l'hôpital et des agents. Face à cet aveuglement et entêtement la réponse du personnel est claire: poursuivre la lutte! Une fois de plus, à vouloir passer en force, la direction n'a pas consulté le CHSCT sur la réorganisation proposée. Celui-ci a fait valoir ses droits en convoquant un CHST grâce à la CGT, lors duquel la CGT a mis la direction face à ses agissements, son opacité et son désir de détruire l'hôpital d'Aubusson. La CGT a voté une nouvelle expertise (que la direction aurait dû faire avant de proposer une réorganisation si importante), l'expert ayant pour mission d'examiner les répercussions du projet sur les conditions de travail, ce qui gèle la mise en place du CREF selon la loi. Mais l'ARS et la direction ont décidé de poursuivre leur CREF contre la loi, sans attendre que l'expertise se fasse, sans attendre l'avis du CHSCT, et ont déjà commencé à licencier du personnel tout en ne renouvelant pas des contractuel-le-s employé-e-s depuis longtemps.

La rentrée sera, comme en France, chaude et revendicative, avec dès début septembre (sans doute couplée avec la manifestation nationale du 11 septembre) une grande manifestation organisée dans les rues d'Aubusson pour soutenir l'action du personnel, défendre l'hôpital, les conditions d'accueil des patients/résidents, et rappeler que dans une République digne de ce nom, on a le droit de pouvoir vivre, s'éduquer, travailler, se faire soigner sur n'importe quel point du territoire.

Une chose est sûre: l'avenir de l'hôpital d'Aubusson n'est pas garanti, mais sans la lutte exemplaire et acharnée du personnel depuis 3 ans, alliant contestation et propositions celui-ci serait déjà fermé.

# Anthologie des grands textes et itinéraire intellectuel et politique de Paul Boccara

### **Catherine Mills**

L'ouvrage¹, Passion et patience de la créativité révolutionnaire, Anthologie de ses grands textes (dir. Catherine Mills, Delga 2018), privilégie les textes théoriques fondamentaux, pas toujours connus du grand public ou épuisés aujourd'hui. Le titre de cet ouvrage est une reprise d'une expression de Paul pour le titre d'un entretien de Martine Bulard avec Paul Boccara dans le journal l'Humanité.

es travaux de Paul Boccara constituent un apport considérable à la pensée marxiste comme à la vie intellectuelle et politique, tant en France qu'au plan

international. Nous voulons ici perpétuer une pensée et une recherche marxiste vivantes et fécondes afin de faire vivre et continuer l'action révolutionnaire de Paul, son lien aux luttes, au terrain, à la vie.

Il convient de préciser que Paul Boccara a toujours voulu mener de concert sa carrière professionnelle d'enseignant-chercheur, comme Maître de Conférences, ses recherches et son activité politique et théorique.

Avec toujours l'indépendance d'esprit qui le caractérise, il a joué un rôle décisif dans l'histoire et les travaux de la Section économique du PCF. Il est aussi très important de rappeler le rôle qu'Henri Jourdain, ouvrier métallurgiste, Secrétaire de la Fédération des Métaux CGT, Vice-Président de la FSM (Fédération syndicale mondiale), a joué dès son arrivée comme responsable de la Section Économique du PCF, en encourageant les travaux de Paul.

# Études sur le capitalisme monopoliste d'État, sa crise et son issue

Dès ses premières recherches des années 1960, Paul Boccara élabore la théorie originale du capitalisme

monopoliste d'État, émancipée de tous les dogmatismes. Cet ouvrage, paru en 1973, réunit des articles publiés depuis la Conférence international ede 1966 à Choisy-le-Roi ; il est nourri du Capital de Marx mais aussi de la connaissance fine de toute l'histoire de la pensée économique sur les théories de la suraccumulation et de la dévalorisation du capital. Il définit les traits principaux du capitalisme monopoliste d'État et le resitue dans les stades historiques du capitalisme. Le capitalisme monopoliste d'Etat constituerait une nouvelle phase du stade impérialiste ou monopoliste. L'explication théorique de la transformation du capitalisme monopoliste en capitalisme monopoliste d'Etat (CME), renvoie à la suraccumulation de capital durable, à la longue phase de difficultés et de crise structurelle de l'entre-deux-guerres. Puis à la solution de la dévalorisation structurelle de capital, notamment par le financement public n'exigeant pas la valorisation par le profit. C'est en particulier le financement public de la production, la prise en charge, directe ou indirecte, d'une partie de la valeur des moyens de production par l'État, le capital que représentent ces moyens est ainsi dévalorisé. Les moyens de production, dans la mesure où ils sont publiquement financés, peuvent ne plus réclamer pour eux les profits que réclament les fonds privés. Cela a néanmoins pour résultat l'accroissement de profit des autres fractions du capital total. Les fonds publics ou semi-publics sont prêtés à des taux nettement inférieurs à ceux du marché. Les entreprises publiques ou nationalisées connaissent une gestion très faiblement rentable ou même déficitaire, malgré leur essor matériel. C'est aussi la non-rémunération de l'investissement en travaux publics. Ce sont les secteurs publics ou étatiques de l'énergie, de production, de transports, de financement. Ce sont encore toutes les interventions de l'État, de la fiscalité à la consommation publique avec aussi l'extension des services publics (éducation, santé, logement social, etc.) et la Sécurité sociale, ce que Paul Boccara a pu appeler le capitalisme monopoliste d'État social.

En outre il repère la crise du capitalisme monopoliste d'État dès 1967. Il place au centre de son analyse sa théorie néomarxiste de la suraccumulation et de

la dévalorisation du capital. Ce sont aussi, particulièrement ses travaux sur les crises et notamment sur la crise systémique actuelle, sur les cycles longs et les transformations historiques du capitalisme. Il présente de précieuses indications statistiques concernant l'évolution de la composition organique du capital. Il développe les caractères originaux et les perspectives de la crise du capitalisme monopoliste d'État. Il affronte le débat avec les tenants d'un «marxisme» poussiéreux sur la «crise générale du capitalisme». Il donne des explications et des propositions sur la crise au plan international. Ses travaux sur les crises seront relancés avec la crise systémique de 2008.

## Sur la mise en mouvement du Capital

Paul Boccara poursuit son analyse du *Capital* de Marx, ainsi que ses débats avec les marxistes français (L. Althusser, M. Godelier, R. Garaudy). Il situe Le Capital comme un moment dans une recherche inachevée et dans le mouvement historique du capitalisme. Paul Boccara établit la distinction fondamentale entre niveau phénoménal et niveau essentiel de l'analyse. Il précise les concepts de fonctionnement et de développement comme ceux d'essence et de développement du capitalisme. Il affirme, dès ses premiers textes des années 1960, sa volonté de s'émanciper des dogmatismes en cours et notamment de la version soviétique du marxisme plus ou moins imposée qui prédominait alors dans le mouvement communiste. Tandis qu'il dessine l'itinéraire de sa pensée économique, politique et philosophique. À l'automne 1975, Jacques Milhau, directeur de la collection « Problèmes » des Éditions Sociales, proposait à Paul d'éditer en un livre ses premiers travaux sur Le Capital de Marx, «ceux qui ont précédé, m'écrivait-il, ce que tu as fait sur le capitalisme monopoliste d'État et sa crise». Un an plus tard, ce recueil était prêt pour l'impression. La préface comme la postface ont été rédigées en octobre 1976. En raison, notamment, de sa longueur, l'ouvrage est finalement publié en 1978, dans la nouvelle collection des ES, «Terrains».

L'ouvrage de Paul Boccara Sur la mise en mouvement du Capital, Éditions sociales, 1978, est donc une reprise des premiers articles de Paul Boccara publiés dans Économie et Politique en 1961 sur la lecture du Capital de Marx.

Ses recherches pour un marxisme vivant seront actualisées dans l'ouvrage *Le Capital de Marx, son apport et son dépassement, au-delà de l'économie,* publié en 2012.

# Théories de la régulation et suraccumulation-dévalorisation du capital

Paul Boccara fonde la première école française de la régulation, dite école de la régulation systémique, dès ses travaux de 1971. Il avance sa définition de la régulation. Il précise les rapports avec les deux autres écoles françaises de régulation: école de Grenoble avec G. de Bernis et école parisienne avec Aglietta et Boyer. La théorie boccarienne de la régulation constitue une continuation et un dépassement de la théorie marxiste, avec des propositions pour une nouvelle régulation systémique.

# Caractères généraux de l'État capitaliste et de son articulation au mode de production

Nous avons, dans cet ouvrage, repris le premier article paru dans *La Pensée*, en janvier-février 1981: « Caractères généraux de l'État capitaliste et son articulation avec le mode de production ». Il porte sur la spécificité du pouvoir politique et définit les fins de l'État. Les autres articles ont été publiés dans *La Pensée*, novembre-décembre 1981 « Formes fondamentales de l'État capitaliste et développement de leurs contradictions ». Puis *La Pensée*, septembre-octobre 1985 : « Critique marxiste de l'État bourgeois et crise du présidentialisme en France ». Enfin *La Pensée*, janvier-février 1986 : « Théorie marxiste et voies autogestionnaires de la révolution en France ».

# De nouveaux critères de gestion d'efficacité sociale des entreprises

Paul Boccara a ouvert le chantier si actuel des nouveaux critères de gestion des entreprises et des services publics, en lien avec de nouveaux droits des salariés. Ce chantier fait système avec son analyse en termes de « régulation » économique, pour une autre régulation que celle du capitalisme. Il développe aussi une analyse des institutions, pour une visée révolutionnaire renouvelée, poussant la voie autogestionnaire. Les travaux de Paul Boccara sur de nouveaux critères de gestion se développent dans Économie et Politique et dans Issues dès 1978-1981. Ils s'enracinent dans la nécessité pour les salariés d'investir le terrain de la gestion dans l'entreprise avec des nouveaux droits. Cette préoccupation est présente dans ses premiers travaux et l'utilisation du terme de nouveaux critères de gestion est manifeste dès l'ouvrage Études sur le CME. La victoire de François Mitterrand en 1981 relance avec force pour Paul la nécessité de nouveaux critères de gestion des entreprises au lieu de la vision étatiste et du repli sur la seule politique économique. Cela aboutira à l'ouvrage *Intervenir dans les gestions avec* de nouveaux critères, ES, Messidor, 1985. Le cours de Paul Boccara, dispensé à l'université de Paris 1 en maîtrise AES aux salariés en reprise d'études, notamment aux syndicalistes, que nous reprenons ici, a été publié dans l'ouvrage collectif tiré de cet enseignement sous la direction de Jean-Claude Louchart, Nouvelles approches des gestions d'entreprises, L'Harmattan, 1995. C'est l'occasion pour Paul Boccara de préciser l'élaboration de ces nouveaux critères: efficacité des capitaux pour faire reculer la rentabilité financière et économiser le capital matériel et financier. Efficacité sociale: Valeur Ajoutée Disponible (VAd) pour les travailleurs et la population. Critères de coopération sociale: Vad par rapport à la population.

## La révolution informationnelle, ses ambivalences, ses antagonismes, ses potentialités

Le concept de révolution informationnelle a été avancé par Paul Boccara au début des années 1980, en partant de la théorie de Marx sur la révolution industrielle. La révolution informationnelle est située dans l'ensemble des révolutions technologiques, particulièrement les transformations technologiques

en cours. Paul Boccara présente les technologies de la révolution informationnelle et leurs ambivalences sociales. Il y aurait à la fois exacerbation et mise en cause possible de la domination des marchés et des délégations représentatives. Face aux antagonismes de la révolution informationnelle, le dépassement des monopolisations de l'information exigerait des transformations sociales très profondes, et la visée d'une autre civilisation de toute l'humanité. La révolution informationnelle, ce sont à la fois les partages des coûts ou des informations et leurs ambivalences fondamentales. Comme les défis des partages des groupes multinationaux, mais aussi la suraccumu-lation financière, le chômage massif et la précarité mondialisés. Paul Boccara montre les implications de la révolution informationnelle pour la crise du capitalisme et du libéralisme mondialisé comme aussi pour le début de maîtrises et dépassements possibles des marchés et des délégations représentatives. Avec les partages d'informations de la révolution numérique et leurs ambivalences fondamentales, ce sont ainsi les dérives du système mais aussi les défis de nouvelles interventions publiques et associatives, politiques et culturelles.

## Une sécurité d'emploi ou de formation. Pour une construction révolutionnaire de dépassement contre le chômage (Le Temps des Cerises, 2002)

Le projet de sécurité d'emploi et de formation pour toutes et tous constitue une étape majeure de ses recherches et de ses propositions pour sortir de la crise systémique, en particulier du chômage. Cette recherche vise à répondre au chômage massif et à l'échec des politiques de l'emploi menées; elle s'inscrit dans une issue à la crise systémique pour un progrès de société et de civilisation, comme jadis la Sécurité sociale et même de façon plus audacieuse. Cela se branche sur le développement des luttes et des propositions immédiates, en réponse aux besoins urgents et aux débats concrets actuels sur l'emploi et le travail. Cette recherche a émergé à partir de l'étude de Paul publiée dans *Issues* en 1996. « Pistes pour des interventions et scénarios pour une sécurité d'emploi ou de formation...». Ce travail a été considérablement développé dans l'ouvrage de 2002 dont nous reproduisons ici quelques extraits. Paul ainsi que ses disciples de la Commission économique vont remettre sans cesse sur le métier ce travail en relation avec des syndicalistes, des juristes, des sociologues, des militants politiques, notamment les communistes, et aussi les parlementaires communistes, jusqu'à élaborer une proposition de loi « pour sécuriser l'emploi et la formation ». Elle a été présentée par André Chassaigne et déposée à l'Assemblée nationale par le groupe ĞDR, sous le n° 4413, le 25-01-2017.

Dans l'ouvrage Passion et patience de la créativité révolutionnaire, nous avons repris des extraits des travaux de Paul sur la «Sécurité d'emploi et de formation», concernant le débat entre réformes conservatrices ou dépassement révolutionnaire du marché du travail. Il s'agit notamment de la deuxième dimension systémique: pouvoirs. Ce serait soit la visée de nouveaux pouvoirs pour l'éradication du chômage. Soit une simple continuité de droits et de nouveaux statuts. Ainsi certains comme Alain Supiot proposent certes un nouveau statut du travail et des droits de tirage sociaux mais sans dépassement du pouvoir de mise au chômage par l'employeur. Alors que Paul Boccara propose des pistes vraiment alternatives.

# Maîtriser et commencer à dépasser les quatre marchés du capitalisme mondialisé

Pour illustrer ce dépassement possible des quatre marchés, nous avons présenté des extraits de l'ouvrage de Paul Boccara Le Capital de Marx, son apport son dépassement. Au-delà de l'économie (Le Temps des Cerises, 2012). Ce dépassement des quatre marchés concernerait en premier lieu le dépassement du marché du travail avec une sécurité d'emploi ou de formation. Cela viserait aussi de dépasser les marchés monétaire et financier avec un nouveau crédit et une monétarisation des dettes publiques. Cela concernerait le dépassement du marché des productions avec de nouveaux critères de gestion, un essor des services publics, une refonte écologique et culturelle des productions. Cela viserait le dépassement du marché mondial avec des coopérations et un co-développement. Cela nécessiterait une expansion des services publics jusqu'à des biens communs publics de l'humanité.

# Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital

Ce livre de Paul Boccara contient la somme de ses travaux menés dès son entrée au CNRS en 1963, sur l'histoire de la pensée économique concernant les théories sur les crises, à l'aune de la théorie de la suraccumulation et de la dévalorisation du capital. Toute sa vie Paul a poursuivi cet immense travail, publié finalement aux éditions Delga en 2013 pour le premier volume, en 2015 pour le second. Le premier volume concerne les théories sur les crises cycliques. Le deuxième volume, les théories sur les crises systémiques, les cycles longs et les transformations structurelles du capitalisme.

# Théories sur les crises cycliques depuis trois siècles (premier volume)

Ce sont en premier lieu les théories unilatérales opposées (surconsommationnistes) sur l'explication de la suraccumulation et des crises, dans tous les courants de l'histoire de la pensée économique. Puis les tentatives de dépassement des analyses unilatérales. Avec les théories dualistes dans les écoles classique, keynésienne, néoclassique. Ainsi que les tentatives dualistes ou même dialectiques des marxistes, de Marx lui-même, et de l'interprétation néomarxiste de nos jours. Enfin, ce sont les théories sur les issues périodiques des crises capitalistes. Les théories sur la dévalorisation du capital. Les enseignements pour une autre régulation.

# Théories sur les crises systémiques, les cycles longs et les transformations structurelles du capitalisme (deuxième volume)

La première partie présente un éclairage nouveau sur les prétendues «Théories de la croissance en équi-

libre stable» qui prétendent nier les crises. Domar, Harrod, Joan Robinson, Kaldor, Solow.

La deuxième partie porte sur la suraccumulation-dévalorisation du capital de longue période et les théories sur les cycles longs du capitalisme. Paul Boccara élabore une analyse originale des cycles de longue période chez N. D. Kondratieff, avec une mise en relation des processus longs de suraccumulation et des défis de la dévalorisation du capital. Il présente et analyse les cycles de longue période dans la pensée économique. En particulier la pensée économique sur les longues phases D du passé. Elle concerne les questions de population, de technologie, de monnaie, de structure et de régulation. Il analyse aussi les débats théoriques contemporains concernant les nouvelles conditions tendant à des altérations ou à des mises en cause radicales possibles de l'existence des fluctuations cycliques longues elles-mêmes. Enfin il révèle de précieuses analyses théoriques marxistes contemporaines sur les longues phases de difficultés et les cycles de longue période chez Dobb, Arzoumanian, Gillman, Boccara.

La troisième partie concerne les dévalorisations structurelles du capital, les transformations systémiques du capitalisme et la crise systémique mondiale actuelle. En premier lieu, Paul Boccara présente les théories de l'état stationnaire et la dévalorisation structurelle du capital, des classiques à Marx. Puis les théories se réclamant du marxisme sur les transformations du système capitaliste (Hilferding, Rosa Luxemburg, Lénine, etc.). Mais il aborde aussi les théories contemporaines sur la crise écologique radicale dans le système capitaliste. Ainsi que les théories sur la révolution informationnelle et sur la progression massive des services. Il présente les théories sur la progression des firmes multinationales, mais aussi les théories sur les biens et services communs de l'humanité et la mise en cause possible du système. Ce sont encore les théories sur la révolution monétaire et les défis de la progression dans le monde des pays émergents. Ajoutons que toujours Paul est branché sur les luttes et la recherche de propositions. Jusqu'à ces toutes dernières années, il a réalisé d'importantes percées théoriques et politiques dans les domaines de la monnaie, du crédit. Ses recherches ont débouché sur des propositions pour une autre mondialisation et pour une tout autre construction européenne.

# Les dernières œuvres de Paul Boccara : civilisation et anthroponomie

# *Pour une nouvelle civilisation* (éditions du Croquant, 2016)

Cet ouvrage définit le concept de civilisation à partir de l'histoire de la pensée et d'une grande diversité d'auteurs. Il montre que la crise systémique actuelle du capitalisme mondialisé et financiarisé, bien plus qu'une simple crise économique, est une crise de civilisation. Il analyse la crise de la civilisation occidentale mondialisée, au plan économique et anthroponomique. Il ouvre sur des perspectives de dépassement du capitalisme et du libéralisme mondialisé et avance des propositions pour construire « une nouvelle civilisation de toute l'humanité ». Cela implique notamment des transformations

sociétales concernant les rapports entre les hommes et les femmes, les générations et le développement des services publics permettant ces transformations. L'exacerbation actuelle des conflits et des dominations conduira-t-elle à la fermeture et au déclin des civilisations ou au contraire à leur ouverture pour créer une nouvelle civilisation de toute l'humanité? Les risques d'effondrement sont largement amplifiés par le réchauffement climatique. D'où « la portée systémique radicale des transformations climatiques et de son potentiel de rassemblement des luttes sociales et politiques », des mouvements sociaux et sociétaux, et leurs débouchés pour une nouvelle civilisation possible de toute l'humanité.

### Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique

Avec sa découverte du concept d'anthroponomie systémique, Paul Boccara développe ses recherches sur les aspects non-économiques de la vie humaine. Ce concept d'« anthroponomie » est complémentaire à ses travaux économiques sur la reproduction matérielle de la société. C'est ce qui contribue à façonner, à générer des êtres humains, et à re-générer des générations. C'est une dimension tout aussi importante que la dimension économique, pour expliquer la crise de civilisation en cours et ouvrir des issues. Paul Boccara livre des outils d'analyse qui permettent à la fois de ne pas réduire la crise et l'ensemble des phénomènes humains à l'économie, tout en articulant l'économie et les autres aspects de la société. Cette théorisation de l'anthroponomie est le résultat de plusieurs décennies de réflexions, jusqu'ici publiées de façon partielle dans des articles ou séminaires. Ce dernier livre de Paul Boccara consacre la cohérence de cette recherche en bousculant des habitudes de pensée courantes. La théorisation anthroponomique trouve sa source dans la continuité et le dépassement de Marx. Dans L'Idéologie allemande, celui-ci dit avoir surtout considéré « le travail des hommes sur la nature », et qu'audelà des études économiques, il faudrait envisager «le travail des hommes sur les hommes»: ce que Paul Boccara appellera l'anthroponomie. Le travail: l'activité en lien avec le système économique, conduit l'homme à modifier sa propre nature et à développer ses capacités potentielles (l'anthroponomie). Pour comprendre comment les êtres humains développent leurs capacités dans le cours d'une vie et comment ils se re-génèrent de génération en génération, Paul Boccara étend cette conception aux quatre moments de la vie humaine qu'il a identifiés et analysés: moment parental, moment travail, moment politique et moment informationnel. L'ouvrage débouche sur des éclairages nouveaux pour sortir de la crise de notre civilisation: transformation des modèles familiaux, des relations entre générations, transformations du travail, enjeux de la formation, démocratie participative, transmission culturelle héritée des générations décédées et son renouvellement. L'approche systémique de Paul Boccara insiste sur les transformations, le mouvement, la volonté de changer la société. Elle se distancie des approches structuralistes. Profondément marqué par sa formation d'historien, Paul revendique une mise en perspective historique, il recourt à des exemples concernant différents moments de l'histoire et présente des «systèmes historiques typés» identifiables, pour chaque moment anthroponomique.

Anthroponomie et économie sont pensées dans leur interrelation, mais ce n'est pas à sens unique ni dans un rapport mécanique. La richesse de l'élaboration théorique renvoie à l'amplitude des domaines de connaissances mobilisés, en visant le dépassement de leurs cloisonnements actuels (histoire, anthropologie, sociologie, psychanalyse, philosophie) tout en participant à une recherche en mouvement. Ainsi le «moment travail», que nous avons repris ici, situe le travail dans l'analyse marxiste. Paul Boccara développe sa vision néomarxiste anthroponomique en présentant le travail comme «moment de la regénération humaine».

## Références bibliographiques

### Le CME

- La Nouvelle Revue Internationale, octobre 1958,
   p. 92 ainsi que décembre 1960, p. 159-160 publie les premiers textes de Paul Boccara.
- P. Boccara, Études sur le capitalisme monopoliste d'État sa crise et son issue. Éditions Sociales (1973), 1977. Cet ouvrage reprend le Rapport introductif de Paul Boccara à la Conférence internationale sur le capitalisme monopoliste d'État, tenue à Choisyle-Roi du 26 au 29 mai 1966.
- Paul Boccara, *La Crise systémique Europe et Monde Quelles réponses?*, Le Temps des Cerises, 2011. Ce livre reprend l'analyse de Paul Boccara sur la crise financière de 2008.
- Friedrich Engels, *Anti-Dühring*, Éditions sociales, 1973
- Lénine, *La Catastrophe imminente et les moyens de la conjurer*, Œuvres, (4° éd.), Éditions sociales 1957, t. 25.
- Lénine, L'État et la révolution, Œuvres, t. 25.
- Lénine, «L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme», Œuvres, 1960, t. 22, p. 288, p. 286
- Lénine, «Ce que sont les amis du peuple», Œuvres, t. 1er, p. 157.
- Varga, La crise, Bureau d'Édition, Paris, 1935.

### Sur l'importance des travaux statistiques

- Paul Boccara, *Issues*, n° 1. «Sur les travaux statistiques récents concernant le système productif français et l'analyse théorique de la crise de structure»,1978.
- Jacques Mairesse: «L'estimation du capital fixe productif», Économie *et Statistique*, Paris, juillet-août 1971.

### Sur la mise en mouvement du capital

– Paul Boccara, *Sur la mise en mouvement du Capital*, Éditions sociales, 1978.

Cet ouvrage est une reprise des premiers articles de Paul Boccara publiés dans Économie *et Politique* en 1961 sur la lecture du *Capital* de Marx.

- Marx, *Le Capital*, Editions. sociales, poche, 1976 Soulignons l'importance du travail de Paul Boccara sur le L. III du *Capital*.
- Marx, Contribution à la critique de l'économie politique. Éditions sociales, 1972.

- Althusser et alii, Lire le Capital.

### Régulation

- Paul Boccara 1961, «Quelques hypothèses sur le développement du Capital», «avec le capitalisme monopoliste d'État [...] la socialisation et la régulation capitalistes par les monopoles [approchent] de leur terme», repris dans *Sur la mise en mouvement du Capital*, Premiers essais, Éditions sociales, 1978, p. 130.
- Paul Boccara, *Économie et Politique*, 1971, articles sur sa théorie de la régulation, parus de mai à septembre 1971.
- Christian Barrère, *Cahiers de l'ISMEA*, Série R, n° 1, 1984 p. 10.
- Paul Boccara, Études sur le CME, sa crise et son issue, 1re édition, 1973, p. 136 et 142. Sur l'introduction du concept de régulation. Ainsi que chapitre I<sup>et</sup>, III, 3<sup>et</sup> partie, «théorie de la crise du CME et régulation économique», p. 354-373, sous les titres: «De la théorie de la régulation capitaliste essentiellement aveugle au passage révolutionnaire à la régulation consciente de l'économie», «Aperçu des conditions du problème de la régulation économique de la démocratie avancée comme phase de transition révolutionnaire» et «Hypothèses et questions sur certaines formes de la régulation économique de la démocratie avancée, comme phase de transition au socialisme très développé dans nos conditions historiques».
- Robert Boyer, *La Théorie de la régulation*, La Découverte 1986. P. 44.
- GRREC, PUG, 1983, Crise et régulation de l'économie capitaliste, se référe à Paul Boccara « Exposé à la 6e semaine de la Pensée marxiste », 17 novembre 1967, Cahiers du CERM, n° 65, 1968, p. 39 (Crise et régulation, p. 72-73).
- Drugman, Crise et régulation. PUG, 1983.
- Gérard De Bernis, « *Relations économiques internationales* » 1977, parle de sa théorie de la régulation du capitalisme dès la préface. Mais dans la bibliographie, où il évoque encore la régulation, il se réfère précisément à Paul Boccara et à son ouvrage de 1973 à propos de la crise de structure.
- Michel Aglietta, Régulation et crises du capitalisme,
   Calmann-Lévy, 1976.
- Jean Piaget, L'Épistémologie des régulations, in Recherches interdisciplinaires, «L'idée de régulation dans les sciences», Maloine-Doin, 1977, p. VI.
- Paul Boccara, *Issues* n° 32, 33, 34, communication au colloque de Barcelone, 1988-1989.

### Travaux sur l'État et le politique

– Paul Boccara, «Caractères généraux de l'État capitaliste et son articulation avec le mode de production », La Pensée, janvier-février 1981. La suite est publiée dans les numéros suivants: «Formes fondamentales de l'État capitaliste et développement des leurs contradictions », La Pensée, novembre-décembre 1981, n° 224, p. 31-41; «Critique marxiste de l'État bourgeois et crise du présidentialisme en France », La Pensée, septembre-octobre 1985, n° 247, p. 55-67; «Théorie marxiste et voies autogestionnaires de

- la révolution en France», *La Pensée*, janvier-février 1986, n° 249,, p. 39-67.
- Les travaux de Paul Boccara sur le politique ont été développés dans ses *Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique*, Delga, 2017, 8° leçon.
- Georges Balandier, *Anthropologie politique*, 1969, PUF, p. 16 et suivantes.
- Jeanne-Françoise Vincent, *Le Pouvoir et le Sacré chez les Hadjeray du Tchad*, Éditions Anthropos, 1975, chapitre V, «Le partage du pouvoir», p. 145 et suivantes.
- Lewis H. Morgan, *La Société archaïque*, Éditions Anthropos.
- Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge*, Mouton, 1972, p. 541-551. Sur la concentration du pouvoir politique entre les mains du roi à la fin du Moyen Âge.
- Babeuf, *Le Tribun du peuple*, Éditions 10-18, 1969, p. 91 et 207.
- K. Marx, *La Sainte famille*, Éditions sociales. 1969. p. 142, p. 139.
- K, Marx, La Question juive, Éditions 10-18, 1968.
- K. Marx et F. Engels, *L'Idéologie allemande*, Éditions sociales, 1975.
- K. Marx, *Critique du droit politique hégélien*, Éditions sociales, 1975. p. 71.
- K. Marx, Le Capital, Livre III, chapitre II, Éditions sociales. Poche, 1976. p. 60.
- Spinoza, *Traité de l'autorité politique*, Gallimard, 1978, chapitre premier, paragraphe 10, p. 102. Il distingue la domination du «corps» de la domination de l'«esprit» (et donc du corps) par la crainte ou les bienfaits.
- Machiavel, *Le Prince*, chapitre II, Le Livre de poche, p. 6. Il oppose le recours à la violence au recours à l'amour des sujets.
- Gramsci, *Cahiers de prison*, Cahier n° 12. NRF-Gallimard, 1978, p. 314-315.
- -K. Marx, *La Guerre civile en France, 1871*, Éditions sociales, 1968, p. 54-56.
- Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Livre V, chapitre XIV, Éditions sociales, coll. «Classiques du peuple». 1977, p. 79.
- Saint Simon, *L'Industrie*, deuxième volume, *in* textes choisis, Éditions sociales. 1951. p. 159-160.
- J. Hobbes, *Léviathan*, deuxième partie, chapitre XVIII, Sirey, 1971, p. 188.

### Sur la révolution informationnelle

- Paul Boccara, «Sur la révolution industrielle du xVIII<sup>e</sup> siècle et ses prolongements jusqu'à l'automation», *La Pensée*, n° 115, juin 1964.
- Paul Boccara, *Issues*, n° 16, 2°-3° trimestre 1983, «Cycles longs, mutations technologiques et originalités de la crise de structure actuelle». Ainsi que «Quelques indications sur la révolution informationnelle», *La Pensée*, septembre-octobre 1984.
- Paul Boccara, *La Pensée*, n° 353, janvier-février 2008. «Les ambivalences de la révolution informationnelle. Antagonismes et potentialités».

- Paul Boccara., «Révolution informationnelle et débuts possibles d'un nouveau type de régulation dans un système mixte ouvert », *Mondes en développement*, tome 20, 1992, n° 79-80.
- John Diebold, Automation, traduction française, Automatisme (*Automation*), Paris, Dunod, 1957.
- Dominique Wolton, *Internet et après? Une théorie critique de nouveaux médias*, Flammarion, 2000, privilégie en sens contraire la communication.
- Sous la direction de A.F. de Saint Laurent-Kogan et J.-L. Metzger, *Où va le travail à l'ère numérique*, Mines Paris, les Presses Paris Tech, 2007, p. 18 et 183.
- D.W. Jorgenson et K.J. Stiroh, «Information Technology and Growth», AEA Papers and Proceedings, May 1999.
- Jean-Claude Guedon, *Internet, le monde en réseau*, Gallimard, Paris, 1996, p. 23.
- François Horn, L'Économie des logiciels, Éditions La Découverte, Paris, 2004.
- Jacques Vallée, *Au cœur d'Internet* 2003, trad. française, Éditions Balland, Paris 2004
- Françoise Benhamou, Joëlle Farchy, *Droits d'auteur et copyright*, La Découverte, Paris, 2007.
- Laurent Cohen-Tanugi, *Le Nouvel ordre numé*rique, Éditions Odile Jacob, Paris 1999.
- Jeremy Rifkin, *L'Âge de l'accès*, New York, 2000, trad. française, La Découverte, Paris, 2000.
- Maurice Lévy, Jean Pierre Jouyet, *L'Économie de l'immatériel*, Rapport au Ministre de l'économie, Paris, 2006).
- Joachim Bischoff, Paul Boccara, Karl Gorg Zin, u. a., Die Fusions-Welle, VSA Verlag, Hambourg, 2000.
- Danièle Linhart, *La Modernisation des entreprises*, La Découverte, Paris, 1994.
- Laurence Théry, (dir) *Le travail intenable. Résister collectivement à l'intensification du travail*, La Découverte, Paris, 2006.
- Stéphen Bouquin, *La Valse des écrous*, Éditions Syllepse, Paris, 2006.
- Nasser Mansouri-Guilani, Que se cache-t-il derrière la nouvelle économie? VO éditions, Paris
- Ramon Compañó, «Les fondements de l'industrie du futur», *Pour la Science*, édition française de *ScientificAmerican*, déc. 2001, p. 132.
- Alain Obadia, *Les Nanotechnologies*, Avis et Rapports du Conseil économique et social, J.O. juillet 2008.

### Dépasser les marchés

- Paul Boccara, «Des partages démocratiques pour maîtriser les marchés et commencer à les dépasser», *Économie et Politique*, novembre-décembre 2000.
- Paul Boccara, *Une sécurité d'emploi ou de formation, Pour un dépassement révolutionnaire de lutte contre le chômage*, Le Temps des Cerises, 2002.
- Kaul I. et autres, 1999, Global Public Goods: International Cooperation in the 21st century: UNDP, Oxford University Press, Oxford, New York; traduction française: Les Biens publics mondiaux, Paris, Economica, 2002, 2003.

# Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital

- Paul Boccara, *Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital*, Delga, 1<sup>er</sup> vol., 2013, 2<sup>e</sup> vol., 2015.
- Les trois séances du séminaire de la Fondation Gabriel Péri sur le 1<sup>er</sup> volume ont été reprises dans *Économie et Politique*, décembre 2013, avril 2014, juin 2014.

### Civilisation et anthroponomie

- Paul Boccara, *Pour une nouvelle civilisation*, éditions du Croquant, 2016.
- Confucius (K'ung Fu Tsu), *Entretiens avec ses disciples*, Paris, Les Belles Lettres/Denoël, 1975.
- Saint-Augustin, La Cité de Dieu, tome deuxième.
- Ibn Khaldoun, *La Muqaddima*, extraits, Alger, Centre Pédagogique Maghrébin, Hachette, 1965.
- Abdesselam Cheddadi, Ibn Khaldoun. *L'Homme et le théoricien de la civilisation*, Paris, NRF, Gallimard, 2006.
- Ibn Khaldûn, *Le Livre des exemples*, t. 1, autobiographie, La Pléiade, Gallimard, traduction Abdesselam Cheddadi.
- Karl Marx, Friedrich Engels, *L'Idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1968, p. 69, p. 60.
- Victor Hugo, Les Travailleurs de la mer, 1866.
- Max Weber, L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme, 1904-1905.
- Marcel Mauss, Essais de sociologie, 1968, 1971.
- Bronislaw Malinowski. *Mœurs et coutumes des Mélanésiens*, édition française, 1933, réédité comme *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, Payot, 1968, ainsi que Bronislaw Malinowski. *La Sexualité et sa répression dans les sociétés primitives*, Payot, Paris, 1932.

## Anthroponomie

- Stéphane Bonnéry, *Économie et Politique*, juillet-août 2017. Celui-ci présente notamment une genèse des travaux de Paul Boccara:
- Sur la mise en mouvement du capital, premiers essais. Paris, Éditions sociales, p. 154 et s. (réunion d'articles dans Économie et Politique en 1961), 1978.

- «Le projet anthroponomique» *in* J. Lojkine (dir.) *Cahiers d'anthroponomie*, n° 1, p. 10-21.
- «Marx et marxisme, économie et anthroponomie», *La Pensée*, n° 232, p. 62-69, 1983.
- « Crise d'identité des salariés et valeurs autogestionnaires », *La Pensée*, n° 261, p. 17-33. 1988.
- Séminaire «Introduction à l'anthroponomie», mars 1993-mai 1994, tapuscrit, 171 p. 1995.
- «En deçà ou au-delà de Marx. Pour des systémiques ouvertes en économie et en anthroponomie », *La Pensée*, n° 303, p. 19-34, 1995.
- «Au-delà de Marx: pour des analyses systémiques, ouvertes à la créativité d'une nouvelle régulation, en économie et en anthroponomie», 1996. *Actualiser l'économie de Marx*, Paris, PUF (Congrès Marx International), p. 31-48.
- «Mon rapport à Marx: le continuer et le dépasser », *Marx contemporain*. Paris, Syllepse, 2003, p. 213-238.
- Le Capital de Marx, son apport, son dépassement. Au-delà de l'économie, Paris, Le Temps des Cerises, p. 117-138, 2012.
- Pour une nouvelle civilisation, Paris, Éditions du Croquant, 016.
- Antonio Gramsci. *Cahiers de prison* (1929-1935), 1<sup>re</sup> édition italienne (1948-1951), en français, Bibliothèque de philosophie, NRF, Gallimard, 5 volumes, présenté par Robert Paris, 1996.
- Gramsci dans le texte, recueil de textes sous la direction de François Ricci traduit de l'italien, Paris, Éditions sociales, 1975, p. 177.
- Gramsci, *La formazione dell'uomo*, Textes sous la direction de Giovanni Urbani.
- Claude Lévi-Strauss, *Race et histoire*, 1952, repris dans *Anthropologie structurale deux*, 1973.
- Paul Boccara, «Le travail dans l'analyse marxiste». Le travail «moment de la regénération humaine». cf. *Économie et Politique*, septembreoctobre 2017. Extraits présentés par Catherine Mills de Paul Boccara, *Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique*, Delga, 2017, Chapitre 7: «Le moment travail», p. 143 et s.■■





# Notre stock de livres à votre disposition

<ul> <li>Sept leviers pour prendre le pouvoir sur l'argent, Denis Durand</li> </ul>	10,00€
<ul> <li>Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique, Paul Boccara</li> </ul>	20,00€
Pour une nouvelle civilisation, Paul Boccara	10,00€
<ul> <li>Le Capital de Marx, son apport, son dépassement au-delà de l'économie, Paul Boccara</li> </ul>	14,00 €
<ul> <li>Dans les coulisses du CAC 40, Bolloré, Arnault, Bettencourt, Minc, Peugeot, BNP Paribas,</li> </ul>	
Vinci côté cour et côté jardin, Pierre Ivorra	15,00 €
<ul> <li>Environnement et énergie, Comprendre pour débattre et agir, Amar Bellal</li> </ul>	10,00€
• Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital (premier volume), Paul Boccara	30,00€
• Théories sur les crises, la suraccumulation et la dévalorisation du capital (deuxième volume), Paul Boccara, 2	26,00 €
<ul> <li>La Finance au pas, Ce qu'il faut savoir sur la finance pour mieux la combattre, Pierre Ivorra</li> </ul>	22,00€
<ul> <li>Transformations et crise du capitalisme mondialisé (2º édition actualisée), Paul Boccara</li> </ul>	22,00€
La Crise systémique, Europe et Monde, Paul Boccara	15,00€
<ul> <li>Modèle allemand, une imposture – L'Europe en danger, Bruno Odent</li> </ul>	15,00 €
<ul> <li>Europe, l'état d'urgence, La régression nationaliste, consécration de l'ordo-libéralisme, Bruno Odent</li> </ul>	15,00€
	28,00€
<ul> <li>Main basse sur le modèle social français, Un modèle à défendre et à promouvoir,</li> </ul>	,
Catherine Mills et Frédéric Rauch	10,00€
<ul> <li>Une autre Europe contre l'austérité, Pour le progrès social en coopération, Un autre euro,</li> </ul>	,
Frédéric Boccara, Yves Dimicoli, Denis Durand	10,00€
Grèce, élargir la brèche, refonder l'Europe, Ouvrage collectif	5,00 €
L'Économie française en 10 leçons, Nasser Mansouri-Guilani	19,00 €
• 10 propositions pour sortir de la Crise sans recommencer comme avant !, Nasser Mansouri-Guilani	,
et Jean-Christophe Le Duigou	14,00€
	29,50 €
	28,00 €
• Le Système de santé, Résistances et alternatives, Critique de la contre-réforme,	20,000
Catherine Mills et Jean Caudron	9,00€
La Protection sociale en danger, État des lieux et stratégie pour une alternative,	0,000
Catherine Mills et Michel Limousin	15,00€
Pour une gestion radicalement nouvelle, La Dialectique pour changer de gestion, Philippe Benollet	10,000
et Claude Laridan	17,00 €
Pour une santé et une protection sociale solidaire, Analyses et Propositions, sous la direction	17,000
	20,00€
Migration et Mondialisation, Jean Magniadas	15,00 €
Financer l'expension des services publics en Europe (brochure), Denis Durand	4,00 €
Les Retraites, Des luttes immédiates à une réforme alternative, Collectif coordonné	4,00 6
par Paul Boccara et Catherine Mills	14,00 €
La Crise systémique : une crise de civilisation, Ses perspectives et des propositions (brochure),	14,00 €
Paul Boccara	4,00 €
Paul Boccara l'œuvre - Moments d'une créativité au-delà de Marx (DVD),	4,00 €
	25,00 €
<ul> <li>Passion et patience, De la création révolutionnaire, Un portrait de Paul Boccara, intellectuel communiste</li> </ul>	20,00€
(Double DVD), réalisation Aude et Olivier Servais	15,00 €
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	20,00€
- Aux sources de la defficialle safillaire, Faui Cession	20,00 €



# **ABONNEZ-VOUS!**



# POUR CONSULTER LA REVUE : www.economie-politique.org











